

HISTOIRE DE LA NOUVELLE- FRANCE

JOHN CARTER BROWN

Contenant les navigations, découvertes, et habitations faites par les François es Indes Occidentales et Nouvelle-France souz l'avœu et autorité de noz Roys Tres-Chrétiens, et les diverses fortunes d'iceux en l'exécution de ces choses, depuis cent ans jusques à hui.

En quoy est comprise l'Histoire Morale, Naturele et Geographique de ladite province; Avec les Tables et Figures d'icelle.

Par MARC LESCARBOT, Advocat en Parlement,
Témoin oculaire d'une partie des choses ici recitées.

Multa renascentur quæ jam cecidere cadentque.

Seconde Edition, reveuë, corrigée et augmentée par l'Autheur.

Avec les Muses de la Nouvelle - France.

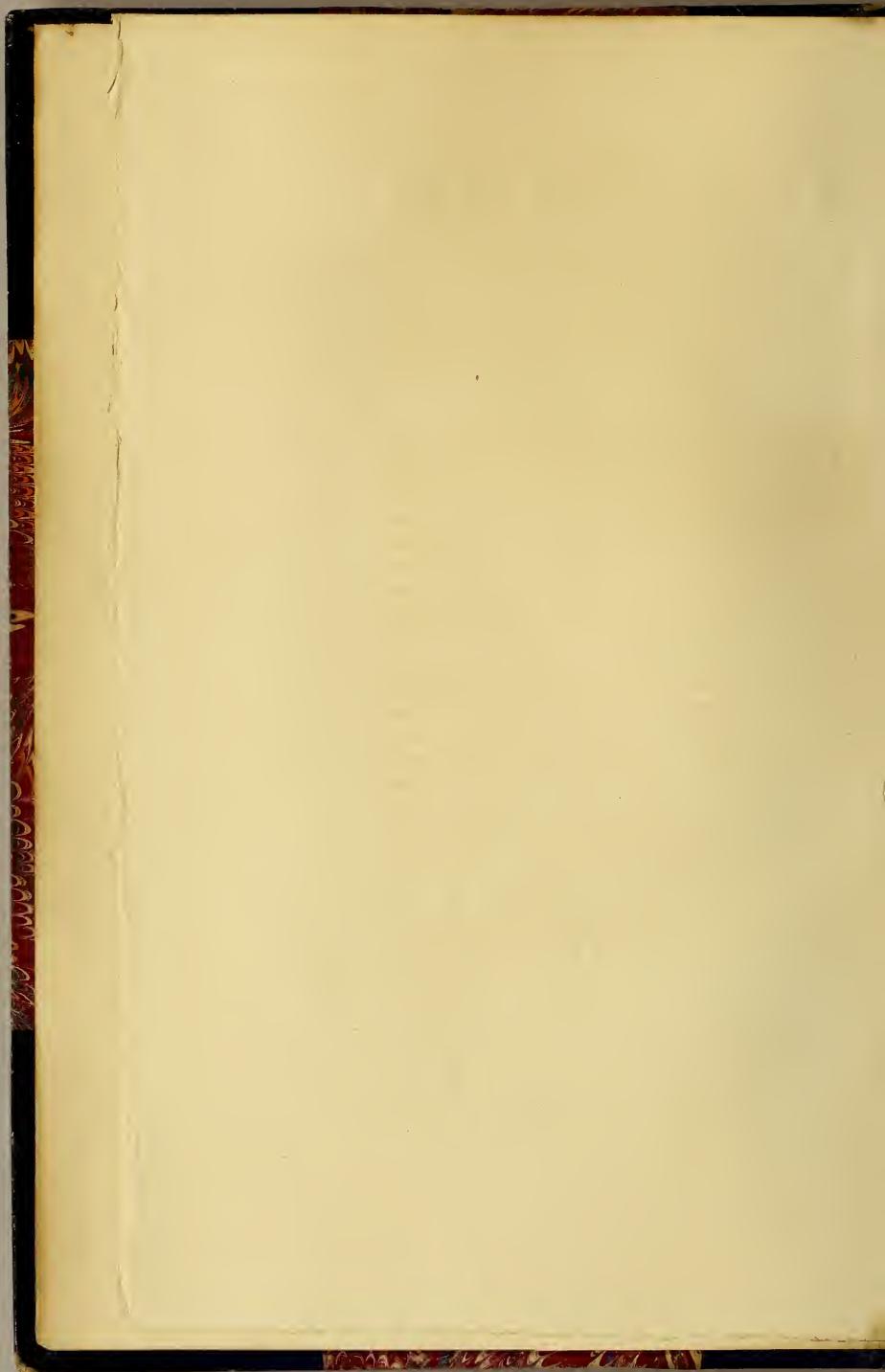
SECONDE PARTIE.

IMPRIMÉ

POUR LA LIBRAIRIE TROSS, A PARIS

5, RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, 5

M. DCCC. LXVI.



|| Comme le Capitaine Jacques Quartier part de la riviere de Saguenay pour chercher vn port, et s'arrête à Sainte-Croix. Poissons inconeus. Grandes Tortuës. Ile aux Coudres. Ile d'Orleans. Rapport de la terre du païs. Accueil des François par les Sauvages. Harangue des Capitaines Sauvages. 309

CHAP. XII.

LAISSONS maintenant le sieur Champlain faire la *Tabagie*, et discourir avec les *Sagamos Anadabijou* et *Bezoüat*, et allons reprendre le Capitaine Jacques Quartier, lequel nous veut mener à-mont la riviere de *Canada* jusques à Sainte-Croix, lieu de sa retraite, où nous verrons quelle chere on lui fit, et ce qui lui avint parmi ces peuples nouveaux (j'enten nouveaux, parce qu'avant lui jamais aucun n'estoit entré seulement en cette riviere). Voici donc comme il poursuit.

Le deuxiême jour de Septembre nous sortimes de ladite riviere pour faire le chemin vers *Canada*, et trouvames la marée fort courante et dangereuse, pour ce que devers le Su de ladite riviere y a deux îles à l'entour desquelles a plus de trois lieuës n'y a que deux ou trois brasses semées de groz perrons comme tonneaux et pippes, et les marées decevantes par entre lesdites îles; de sorte que cuidames y perdre nôtre gaillon, sinon le secours de noz || barques, et à la choiste desdits plateis (*c'est à dire, à la cheute desdits rochers*) y a de profond trente brasses et plus. Passé ladite riviere de *Saguenay* et lesdites îles, environ cinq 310

lieuës vers le Suroüest, y a vne autre ile vers le Nort, aux côtez de laquelle y a de moult hautes terres, le travers desquelles cuidames poser l'ancre pour estaller l'Ebe, et n'y peumes trouver le fond à six vingts brasses et vn trait d'arc de terre, de sorte que fumes contrainsts de retourner dans ladite ile, ou posames trente-cinq brasses et beau fond.

Le lendemain au matin fimes voiles et appareillames pour passer outre, et eumes conoissance d'vne sorte de poissons, desquels il n'est memoire d'homme avoir veu ni ouï. Lesdits poissons sont aussi gros comme Moroux, sans avoir aucun estoc, et sont assez faits par le corps et tête de la façon d'vn levrier, aussi blancs comme neige, sans aucune tache, et y en a moult grand nombre dedans ledit fleuve, qui vivent entre la mer et l'eau douce. Les gens du païs les nomment *Adhothuis*, et nous ont dit qu'ils sont fort bons à manger, et si nous ont affirmé n'y en avoir en tout ledit fleuve ni païs qu'en cet endroit.

Le sixième jour dudit mois, avec bon vent, fimes courir à-mont ledit fleuve environ quinze lieuës, et vinmes poser à vne ile qui est bort à la terre du Nort, laquelle fait vne petite baye et couche de terre, à laquelle y a vn nombre inestimable de grandes tortuës, qui sont les environs d'icelle ile. Pareillement || par ceux du païs se fait és environs d'icelle ile grande pécherie des *Adhothuis* ci-devant écrits. Il y a aussi grand courant és environs de ladite ile, comme devant Bourdeaux, de flot et ebe (1). Icelle ile contient en-

(1) *Flot*, c'est quand la mer vient et remonte en dessus; *ebe*, quand elle se retire.

viron trois lieuës de long et deux de large, et est vne fort bonne terre et grasse, pleine de beaux et grands arbres de plusieurs sortes; et entre autres y a plusieurs Coudres franches que trouvames fort chargez de noizilles aussi grosses et de meilleure saveur que les nôtres, mais vn peu plus dures. Et par cela nommames l'*Ile és Coudres*.

Le septième jour dudit mois, jour de Nôtre Dame, apres avoir ouï la Messe, nous partimes de ladite ile pour aller à-mont ledit fleuve, et vinmes à quatorze îles qui estoient distantes de ladite Ile és Coudres de sept à huit lieuës, qui est le commencement de la terre et province de *Canada*; desquelles y en a vne grande environ dix lieuës de long et cinq de large, où il y a gens demourans qui font grande pécherie de tous les poissons qui sont dans ledit fleuve selon les saisons, de quoy sera fait ci-apres mention. Nous estans posez et à l'ancre entre icelle grande ile et la terre du Nort, fumes à terre et portames les deux hommes que nous avions prins le precedent voyage (1), et trouvames plusieurs gens du país, lesquels commencerent à fuir, et ne voulurent approcher jusques à ce que lesdits deux hommes commencerent à parler et leur dire qu'ils estoient *Taiguragni* et *Domagaya*; et lorsqu'ils || eurent conoissance d'eux, commencerent à faire grand' chere, dansans et faisans plusieurs ceremonies, et vindrent partie des principaux à noz bateaux, lesquels nous apporterent force anguilles, et autres poissons, avec deux ou trois charges de gros mil, qui est le pain duquel ils vivent en ladite terre,

312

(1) Il n'est fait mention de ceci au precedent voyage.

et plusieurs gros melons. Et icelle journée vindrent à noz navires plusieurs barques dudit país, chargées de gens tant hommes que femmes pour faire chere à noz deux hommes, lesquels furent tous bien receuz par ledit Capitaine, qui les fétoya de ce qu'il peut. Et pour faire sa conoissance leur donna aucuns petits presens de peu de valeur, desquels se contenterent fort.

Le lendemain, le Seigneur de *Canada* nommé *Donnacoona* en nom, et l'appellant pour seigneur *Agouhanna*, vint avec deux barques accompagné de plusieurs gens devant noz navires, puis en fit retirer en arriere dix, et vint seulement avec deux à bord dessdits navire accompagné de seize hommes, et commença ledit *Agouhanna* le travers du plus petit de noz navires à faire vne predication et prechement à leur mode en demenant son corps et membres d'une merveilleuse sorte, qui est vne ceremonie de joye et assurance. Et lors qu'il fut arrivé à la nef generale où estoient lesdits *Taiguragny* et *Domagaya*, parla ledit Seigneur à eux, et eux à lui, et lui commencerent à conter ce qu'ils avoient veu en France, et le bon traitement qui leur avoit esté fait, dequoy fut ledit Seigneur fort joyeux, et pria le Capitaine || de lui bailler ses bras pour les baiser et accoller, qui est leur mode de faire chere en ladite terre. Et lors ledit Capitaine entra dedans la barque dudit *Agouhanna*, et commanda qu'on apportast pain et vin pour faire boire et manger ledit Seigneur et sa bende. Ce qui fut fait. De quoy furent fort contens; et pour lors ne fut autre present fait audit Seigneur, attendant lieu et temps. Apres lesquelles choses faites se departirent

les vns des autres, et prindrent congé, et se retira ledit *Agouhanna* à ses barques, pour soy retirer et aller en son lieu. Et pareillement ledit Capitaine fit apporter noz barques pour passer outre, et aller à-mont ledit fleuve avec le flot pour chercher hable et lieu de sauveté, pour mettre les navires, et fumes outre ledit fleuve environ dix lieuës côtoyans ladite ile, et au bout d'icelle trouvames vn affourc d'eau fort beau et plaisant, auquel lieu y a vne petite riviere, et hable de barre marinant de deux à trois brasses, que trouvames lieu à nous propice pour mettre nosdites navires à sauveté. Nous nommames ledit lieu *SAINCTE-CROIX*, par ce que ledit jour y arrivames. Aupres d'icelui lieu y a vn peuple dont est Seigneur ledit *Donnacona* et y est sa demeure, laquelle se nomme *Stadaconé*, qui est aussi bonne terre qu'il soit possible de voir et bien fructiferante, pleine de moult beaux arbres de la nature et sorte de France, comme Chénes, Ormes, Fraines, Noyers, Pruniers, Ifs, Cedres, Vignes, Aubépines, qui portent fruit aussi gros que prunes de Damas, et autres arbres, souz 314
lesquels croit aussi bon Chanvre que celui de France, lequel vient sans semence ni labeur. Apres avoir visité ledit lieu, et trouvé estre convenable, se retira ledit Capitaine et les autres dedans les barques pour retourner aux navires. Et ainsi que sortimes hors ladite rivierè, trouvames au devant de nous l'vn des seigneurs dudit peuple de *Stadaconé*, accompagné de plusieurs gens tant hommes que femmes, lequel Seigneur commença à faire vn prechement à la façon et mode du païs, qui est joye et assurance, et les femmes dansoient et chantoient sans cesse estans en

l'eau jusques aux genoux. Le Capitaine voyant leur bon amour et bon vouloir, fit approcher la barque où il estoit, et leur donna des couteaux et petites pate-nôtres de verre, dequoy menerent vne merveilleuse joye ; de sorte que nous estans départis d'avec eux, distans d'une lieuë ou environ, les oyons chanter, danser, et mener fête de notre venuë.

315 || *Retour du Capitaine Jacques Quartier à l'Isle d'Orleans, par lui nommée l'Isle de Bacchus, et ce qu'il y trouva. Balises fichées au port Sainte-Croix. Forme d'alliance. Navire mis à sec pour hiverner. Sauvages ne trouvent bon que le Capitaine aille en Hochelaga. Etonnement d'iceux au bourdonnement des canons.*

CHAP. XIII.

LA saison s'avançoit des-ja fort et pressoit le Capitaine Jacques Quartier de chercher vne retraite pour l'hiver, ce qui le faisoit hâter, se trouvant en païs inconnu, où jamais aucun Chrétien n'avoit esté. Puis il vouloit voir vne fin à la découverte de cette grande riviere de *Canada*, dans laquelle jamais nos mariniers n'estoient entrez, cuidans (à cause de son incroyable largeur) que ce fust vn golfe ; et pour ce ledit Capitaine Quartier ne s'arréta gueres ni en la riviere de *Saguenay*, ni és iles aux *Coudres* et d'*Orleans* (ainsi s'appelle aujourd'hui celle où il mit à terre les deux Sauvages qu'il avoit r'amenés de France). Il passa

donc chemin sans perdre temps, et ayant rencontré vn lieu assez commode pour loger ses navires (ainsi que nous avons n'a gueres veu), il delibera de s'y arrêter. Et ayant laissé lesdites navires en ladite ile d'Orleans, il les retourna querir, comme nous verons par la suite de son histoire, laquelle il continué ainsi.

|| Apres que nous fumes arrivez avec les barques 316
ausditz navires, et retournez de la riviere Sainte-Croix, le Capitaine commanda apprêter lesdites barques pour aller à terre à ladite ile voir les arbres (qui sembloient à voir fort beaux) et la nature de la terre d'icelle. Ce qui fut fait. Et estant à ladite ile, la trouvames pleine de fort beaux arbres, comme Chênes, Ormes, Pins, Cedres, et autres bois de la sorte des nôtres, et pareillement y trouvames force vignes, ce que nous n'avions veu par ci-devant en toute la terre. Et pour ce la nommames *l'ile de Bacchus*. Icelle ile tient de longueur environ douze lieuës, et est moult belle terre et vnie, pleine de bois, sans y avoir aucun labourage, fors qu'il y a petites maisons, où ils font pecherie, comme ci-devant est fait mention.

Le lendemain partimes avec nosdits navires pour les mener audit lieu de Sainte-Croix, et y arrivames le lendemain quartorzième dudit mois; et vindrent au devant de nous lesditz *Donnacona*, *Taiguragni* et *Domagaya*, avec vingt-cinq barques chargées de gens, lesquels venoient du lieu d'où estions partis, et alloient audit *Stadaconé*, où est leur demeure; et vindrent tous à noz navires faisans plusieurs signes de joye, fors les deux hommes qu'avions apportés, sça-

voir *Taiguragni* et *Domagaya*, lesquels estoient tout changez de propos et de courage, et ne voulurent entrer dans nosdits navires, nonobstant qu'ils en fussent plusieurs fois priez, dequoy eumes aucune defiance. Le Capitaine || leur demanda s'ils vouloient aller (comme ils lui avoient promis) avec lui à *Hochelaga*, et ils répondirent qu'ouy, et qu'ils estoient deliberez d'y aller, et alors chacun se retira.

Et le lendemain, quinzième dudit mois, le Capitaine, accompagné de plusieurs de ses gens, fut à terre pour faire planter balises et merches pour plus seulement mettre les navires à seureté. Auquel lieu trouvames et se rendirent au devant de nous grand nombre des gens du païs, et entre autres lesdits *Donnacona*, noz deux hommes et leur bende, lesquels se tindrent à part souz vne pointe de terre qui est sur le bord dudit fleuve, sans qu'aucun d'eux vint environ nous, comme les autres qui n'estoient de leur bende faisoient. Et apres que ledit Capitaine fut averti qu'ils y estoient, commanda à partie de ses gens aller avec lui, et furent vers eux souz ladite pointe, et trouverent ledit *Donnacona*, *Taiguragni*, *Domagaya* et autres. Et apres s'estre entre-saluez, s'avança ledit *Taiguragni* de parler, et dit au Capitaine que ledit seigneur *Donnacona* estoit marri dont ledit Capitaine et ses gens portoient tant de batons de guerre, parce que de leur part n'en portoient nuls. A quoy répondit le Capitaine que pour sa marison ne laisseroit à les porter, et que c'estoit la coutume de France, et qu'il le sçavoit bien. Mais pour toutes ces paroles ne laisserent lesdits Capitaine et *Donnacona* de faire grand' chere ensemble. Et lors apperceumes que tout ce que

disoit ledit *Taiguragni* ne venoit que de lui et son compagnon. || Car avant de partir dudit lieu firent vne assurance ledit Capitaine et Seigneur de sorte merveilleuse. Car tout le peuple dudit *Donnacona* ensemblement jetterent et firent trois cris à pleine voix, que c'estoit chose horrible à ouïr. Et à tant prindrent congé les vns des autres. 318

Le lendemain, seizième dudit mois, nous mimes noz deux plus grandes navires dedans ledit hable et riviere, où il y a de pleine mer trois brasses, et de basse eau demie-brasse, et fut laissé le gallion dedans la rade pour mener à *Hochelaga*. Et tout incontinent que lesdits navires furent audit hable à sec, se trouverent devant lesdits navires lesdits *Donnacona*, *Taiguragni* et *Domagaya*, avec plus de 500. personnes, tant hommes, femmes qu'enfans. Et entra ledit seigneur avec dix ou douze autres des plus grands personages, lesquels furent par ledit Capitaine et autres fétoyez et receuz selon leur état, et leur furent donnez aucuns petits presens; et fut par *Taiguragni* dit audit Capitaine que ledit seigneur estoit marri dont il alloit à *Hochelaga* (1), et que ledit seigneur ne vouloit point que lui qui parloit allat avec lui, comme il avoit promis, parce que la riviere ne valoit rien (*c'est vne façon de parler des Sauvages, pour dire qu'elle est dangereuse, comme de vérité elle est, passé le lieu de Sainte-Croix*). A quoy fit réponse ledit Capitaine, que pour tout ce ne laisseroit y aller s'il lui estoit possible, parce qu'il avoit commandement du Roy son maitre d'aller au

(1) Hochelaga est le pais au Nort de la grande riviere, à l'endroit du Saut.

319 plus avant qu'il lui seroit possible; mais si ledit *Taiguragni* y vouloit aller, comme il avoit promis, qu'on lui feroit present de quoy il seroit content et grand' chere, et qu'ils ne feroient seulement qu'aller voir *Hochelaga*, puis retourner. A quoy répondit ledit *Taiguragni* qu'il n'iroit point. Lors se retirèrent en leurs maisons.

Le lendemain, dix-septième dudit mois, ledit *Donnacona* et les autres revindrent comme devant, et apportoient force anguilles et autres poissons, duquel se fait grande pêcherie audit fleuve, comme sera ci-apres dit. Et lors qu'ils furent arrivez devant nosdits navires, ils commencerent à danser et chanter comme ils avoient de coutume. Et apres qu'ils eurent ce fait, fit ledit *Donnacona* mettre tous ses gens d'un côté, et fit un cerne sur le sablon, et fit mettre ledit Capitaine et ses gens, puis commença une grande harangue tenant une fille d'environ de l'age de dix ans en l'une de ses mains, puis la vint presenter audit Capitaine, et lors toutes les gens dudit Seigneur se prirent à faire trois cris en signe de joye et alliance, puis derechef presenta deux petits garçons de moindre age l'un apres l'autre, desquels firent telz cris et ceremonies que devant. Duquel present fut ledit Seigneur par ledit Capitaine remercié. Et lors *Taiguragni* dit audit Capitaine que la fille estoit la propre fille de la sœur dudit Seigneur, et l'un des garçons frere de lui qui parloit; et qu'on les lui donnoit sur l'intention qu'il n'allat point || à *Hochelaga*. Lequel Capitaine répondit que si on les lui avoit donnés sur cette intention, qu'on les reprint, et que pour rien il ne laisseroit à aller audit *Hochelaga*, parce qu'il avoit

320

commandement de ce faire. Sur lesquelles paroles *Domagaya*, compagnon dudit *Taiguragny*, dit audit Capitaine que ledit Seigneur lui avoit donné lesdits enfans pour bon amour et en signe d'assurance, et qu'il estoit content d'aller avec ledit Capitaine à *Hochelaga*: dequoy eurent grosses paroles lesdits *Taiguragni* et *Domagaya*. Dont apperceumes que ledit *Taiguragni* ne valoit riens, et qu'il ne songeoit que trahison, tant par ce, qu'autres mauvais tours que nous lui avions veu faire. Et sur ce ledit Capitaine fit mettre lesdits enfans dedans les navires, et apporter deux espées, vn grand bassin d'airain plain, et vn ouvré à laver les mains, et en fit present audit *Donnacona*, qui fort s'en contenta et remercia ledit Capitaine, et commanda à tous ses gens chanter et danser; et pria le Capitaine de faire tirer vne piece d'artillerie, parce que *Taiguragni* et *Domagaya* lui en avoient fait fête, et aussi que jamais n'en avoient veu ni ouï. Lequel Capitaine répondit qu'il en estoit content, et commanda tirer vne douzaine de bargues avec leurs boulets le travers du bois qui estoit joignant lesdits navires et hommes Sauvages; dequoi furent tous si étonnez qu'ils pensoient que le ciel fust cheu sur eux, et se prindrent à hurler et hucher si tresfort, qu'il sembloit qu'enfer y fust voidé. Et auparavant qu'ils se retirassent, ledit *Taigu-* || *ragni* fit dire par interposées 321
personnes que les compagnons du gallion, lesquels estoient en la rade, avoient tué deux de leurs gens de coups d'artillerie, dont se retirèrent tous si à grand hâte qu'il sembloit que les voulussions tuer. Ce qui ne se trouva verité, car durant ledit jour ne fut dudit gallion tiré artillerie.

Ruse inepte des Sauvages pour détourner le Capitaine Jacques Quartier du voyage en Hochelaga. Comme ils figurent le diable. Depart du sieur Champlain de Tadoussac pour aller à Sainte-Croix. Nature et rapport du país. Ile d'Orleans. Kebec. Diamans audit Kebec. Riviere de Batiscan.

CHAP. XIV.

322 **N**e trouve point en tout ce discours le sujet pourquoy les Sauvages de *Canada* habitez près Sainte-Croix ne vouloient point que le Capitaine Quartier allat en *Hochelaga*, qui est vers le saut de la grande riviere. Neantmoins je pense que c'estoient leurs ennemis, et pour ce n'avoient point ce voyage agreable, ou bien ils craignoient que ledit Capitaine ne les abandonnat, et allat demeurer en *Hochelaga*. Et pour ce, voyans que pour leurs beaux yeux icelui Capitaine ne vouloit point differer son entreprise, ils s'avisèrent d'une ruse grossiere (de verité) envers nous, qui sommes armez du bouclier de la foy, mais qui || n'est point impertinente entre eux et leurs semblables. Voici donc ce que l'Autheur en dit.

Le dix-huitième jour dudit mois de Septembre, pour nous cuider toujours empecher d'aller à *Hoche-laga*, songerent vne grande finesse, qui fut telle : Ils firent habiller trois hommes en la façon de trois diables, lesquelz estoient vêtus de peaux de chiens noirs et blancs, et avoient cornes aussi longues que le bras,

et estoient peints par le visage de noir comme charbon, et les firent mettre dans vne de leurs barques à nôtre non sceu. Puis vindrent avec leur bende comme avoient de coutume auprez de noz navires, et se tindrent dedans le bois sans apparoitre environ deux heures, attendans que l'heure et marée fust venuë pour l'arrivée de ladite barque, à laquelle heure sortirent tous et se presenterent devant nosdites navires sans eux approcher ainsi qu'ils souloient faire. Et commença *Taiguragni* à saluer le Capitaine, lequel lui demanda s'il vouloit avoir le bateau. A quoy lui répondit ledit *Taiguragni* que non pour l'heure, mais que tantôt il entreroit dedans lesdits navires. Et incontinent arriva ladite barque, où estoient lesdits trois hommes apparoissans estre trois diables, ayans de grandes cornes sur leurs têtes, et faisoit celui du milieu, en venant, vn merveilleux sermon, et passerent le long de noz navires avec leurdite barque, sans aucunement tourner leur veü vers nous, et allerent assener et donner en terre avec leurdite barque, et tout || incontinent ledit *Donnacona* et ses gens prirent ladite barque et lesdits hommes, lesquels s'estoient laissé choir au fond d'icelle, comme gens morts, et porterent le tout ensemble dans les bois, qui estoit distant desdites navires d'un jet de pierre, et ne demeura vne seule personne que tous ne se retirassent dedans ledit bois. Et eux estans retirez commencerent vne predication et preschement que nous oyons de noz navires, qui dura environ demie-heure. Apres laquelle sortirent ledit *Taiguragni* et *Domagaya* dudit bois marchans vers nous ayans les mains jointes et leurs chapeaux souz leurs coudes, faisant vne grande

admiration. Et commença ledit *Taiguragni* à dire et proférer par trois fois *Jesus, Jesus, Jesus*, levant les yeux vers le ciel (1). Puis *Domagaya* commença à dire, *Jesus Maria*, *Iacques Quartier*, regardant le ciel comme l'autre. Et le Capitaine voyant leurs mines et ceremonies leur commença à demander qu'il y avoit, et que c'estoit qui estoit survenu de nouveau ; lesquelz répondirent qu'il y avoit de piteuses nouvelles, en disant, *Nenni est il bon* [c'est à dire qu'elles ne sont point bonnes.] Et le Capitaine leur demanda derechef que c'estoit. Et ils lui dirent que *Cudouagni* (2) avoit parlé à *Hochelaga*, et que les trois hommes devant dits estoient venus de par lui leur annoncer les nouvelles, et qu'il y avoit tant de glaces et neiges, qu'ils mouroient tous. Desquelles paroles nous primes tous à rire, et leur dire que *Cudouagni* n'estoit qu'un sot, et qu'il ne sçavoit qu'il disoit, et qu'ils le || disent à ses messagers, et que *Jesus* les garderoit bien du froid s'ils lui vouloient croire. Et lors ledit *Taiguragni* et son compagnon demanderent audit Capitaine s'il avoit parlé à *Jesus*. Et il leur répondit que ses Pretres y avoient parlé, et qu'il feroit beau temps. Dequoy remercierent fort ledit Capitaine, et s'en retournerent dedans le bois dire les nouvelles aux autres, lesquels sortirent dudit bois tout incontinent feignans estre joyeux desdites paroles. Et pour montrer qu'ils en estoient joyeux, tout incontinent qu'ils furent devant les navires commencerent d'une commune voix à faire trois cris

(1) Il avoit appris cette façon de parler en France.

(2) Dieu des Canadiens.

et heurlemens, qui est leur signe de joye, et se prendrent à danser et chanter comme avoient de coutume. Mais par resolution lesdits *Taiguragni* et *Domagaya* dirent audit Capitaine que ledit *Donnacona* ne vouloit point que nul d'eux allat à *Hochelaga* avec lui s'il ne bailloit plege qui demeurât à terre avec ledit *Donnacona*. A quoy leur répondit le Capitaine que s'ils n'estoient deliberez y aller de bon courage, qu'ils demeurassent, et que pour eux ne lairroient mettre peine à y aller.

Or devant que notre Capitaine Iacques Quartier s'embarque pour faire son voyage, allons querir le sieur Champlein, lequel nous avons laissé à *Tadoussac* entretenant les Sauvages de discours Theologiques. Nous le laisserons en garnison à Sainte-Croix, tandis que ledit Capitaine fera la découverte de la grande riviere jusques au saut à *Hochelaga*; et en venant par aventure remarquerons-nous avec lui || quelques 325 particularitez que nous n'avons pas veuës : car je n'estime point qu'il y ait peu fait d'avoir remarqué et comme pontillé jusques aux petites roches et battures qui sont dans la riviere pour la seureté des navigans, et à fin qu'en moins de temps ils puissent penetrer partout, marchans souz cette conduite comme sur vn chemin tout frayé. Il dit donc :

Le Mercredy dix-huictième jour de Juin nous partimes de *Tadoussac* pour aller au Saut. Nous passames près d'une ile qui s'appelle l'Ile du Lievre, qui peut estre à deux lieuës de la terre et bende du Nort, à quelque sept lieuës dudit *Tadoussac*, et à cinq lieuës de la terre du Su. De l'Ile du Lievre nous reengeames la côte du Nort, environ demie-lieuë, jusques à vne

pointe qui avance à la mer, où il faut prendre plus au large. Ladite pointe est à vne lieuë d'vne ile qui s'appelle l'Ileaux Coudres, qui peut tenir environ deux lieuës de large, et de ladite ile à la terre du Nort il y a vne lieuë. Cette ile est quelque peu vnüe, venant en amoindrissant par les deux bouts. Au bout de l'Ouest il y a des prairies et pointes de rochers qui avancent quelque peu dans la riviere. Elle est quelque peu agreable pour les bois qui l'environnent. Il y a force ardoise, et y est la terre quelque peu graveleuse ; au bout de laquelle il y a vn rocher qui avance à la mer environ demie-lieuë. Nous passames au Nort de ladite ile, distante de l'Ile au Lievre de douze lieuës.

326 Le leudy ensuivant nous en partimes et || vinmes mouïller l'ancre à vne anse dangereuse du côté du Nort, où il y a quelques prairies, et vne petite riviere, où les Sauvages cabanent quelquefois. Cedit jour, reneans toujours ladite côte du Nort, jusques à vn lieu où nous relachames pour les vents qui nous estoient contraires, où il y avoit force rochers et lieux fort dangereux, nous fumes trois jours en attendant le beau temps. Toute cette côte n'est que montagnes tant du côté du Su que du côté du Nort, la pluspart ressemblant à celle du Saguenay.

Le Dimanche vingt-deuxième jour dudit mois, nous en partimes pour aller à l'Ile d'Orleans, où il y a quantité d'iles à la bende du Su, lesquelles sont basses, et couvertes d'arbres, semblans estre fort agreables, contenans (selon que j'ay peu juger) les vnes deux lieuës, et vne lieuë, et autres demie. Autour de ces iles ce ne sont que rochers et basses fort dangereux à passer, et sont éloignez quelque deux lieuës

de la grand' terre du Su. Et de là vinmens renger à l'île d'Orleans du côté du Su. Elle est à vne lieuë de la terre du Nort, fort plaisante et vnie, contenant de long huit lieuës. La côte de la terre du Su est terre basse, quelque deux lieuës avant en terre; lesdites terres commencent à estre basses à l'endroit de ladite île, qui peut estre à deux lieuës de la terre du Su. A passer du côté du Nort, il y fait fort dangereux pour les bancs de sable et rochers qui sont entre ladite île et la grand' terre, et asseche préque toute la basse mer. Au || bout de ladite île je vis vn torrent d'eau qui débordoit de dessus vne grande montagne de ladite riviere du Canada, et dessus ladite montagne est terre vnie et plaisante à voir, bien que dedans lesdites terres l'on voit de hautes montagnes qui peuvent estre à quelque vingt ou vingt-cinq lieuës dans les terres, qui sont proches du premier Saut du *Saguenay*. Nous vinmes mouiller l'ancre à *Kebec*, qui est vn détroit de ladite riviere de Canada, qui a quelque trois cens pas de large. Il y a à ce détroit du côté du Nort vne montagne assez haute qui va en abaissant des deux côtez. Tout le reste est pais vni et beau, où il y a de bonnes terres pleines d'arbres comme chénes, cyprez, bouilles, sapins et trembles, et autres arbres fruitiers sauvages et vignes : qui fait qu'à mon opinion si elles estoient cultivées elles seroient bonnes comme les nôtres. Il y a le long de la côte dudit *Kebec* des diamans dans des rochers d'ardoise, qui sont meilleurs que ceux d'Alençon. Dudit *Kebec* jusques à l'île aux Coudres il y a vingt-neuf lieuës.

327

Le Lundi vingt-troisième dudit mois nous par-

times de *Kebec*, où la riviere commence à s'élargir quelquefois d'une lieuë, puis de lieuë et demie ou deux lieuës au plus. Le país va de plus en plus en embellissant. Ce sont toutes terres basses, sans rochers, que fort peu. Le côté du Nort est rempli de rochers et bancs de sable, il faut prendre celui du Su comme d'une demie-lieuë loin de terre. Il y a quelques petites || rivieres qui ne sont point navigables, si ce n'est pour les canots des Sauvages, auxquelles il y a grande quantité de sauts. Nous vinmes mouïller l'ancre jusques à Sainte-Croix, distante de *Kebec* de quinze lieuës. C'est vne pointe basse qui va en haussant des deux côtez. Le país est beau et vni, et les terres meilleures qu'en lieu que j'eusse veu, avec quantité de bois, mais fort peu de sapins et cyprez. Il s'y trouve en quantité de vignes, poires, noissettes, cerises, grozelles rouges et vertes, et de certaines petites racines de la grosseur d'une petite noix, ressemblant au goust comme treffes, qui sont tres-bonnes roties et bouïllies. Toute cette terre est noire, sans aucuns rochers, sinon qu'il y a grande quantité d'ardoise; elle est fort tendre, et si elle estoit bien cultivée, elle seroit de bon rapport. Du côté du Nort il y a vne autre riviere qui s'appelle *Batiscan*, qui va fort avant en terre, par où quelquefois les Algomuquins viennent; et vne autre du même côté, à trois lieuës dudit Sainte-Croix sur le chemin de *Kebec*, qui est celle où fut Jacques Quartier au commencement de la découverte qu'il en fit, et ne passa point plus outre.

|| Voyage du Capitaine Jacques Quartier à Hochelaga. Nature et fruits du païs. Reception des François par les Sauvages. Abondance de vignes et raisins. Grand lac. Rats musquez. Arrivée en Hochelaga. Merveilleuse jouissance desdits Sauvages.

CHAP. XV.

VN Poëte Latin, parlant des langues et diction qui perissent bien souvent, et se remettent sus selon les humeurs et vsages des temps, dit fort bien :

Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque (1).

Ainsi est-il des faits de plusieurs personnages, desquels la memoire se pert bien souvent avec les hommes et sont frustrez de la loüange qui leur appartient. Et pour n'aller chercher des exemples externes, le voyage de nôtre Capitaine Jacques Quartier, depuis Sainte-Croix jusques au saut de la grande riviere, estoit inconnu en ce temps ici, les ans et les hommes (car Belle-Forest n'en parle point) lui en avoient ravi la loüange, si bien que le sieur Champlein pensoit estre le premier qui en avoit gagné le prix. Mais il faut rendre à chacun ce qui lui appartient, et suivant ce, dire que ledit Champlein a ignoré l'histoire du voyage dudit Jacques Quartier, et neantmoins ne

(1) Horace, en son *Art poetique*.

330 laisse point d'estre loüable en ce qu'il a fait. Mais je m'éton- || ne que le sieur du Pont, Capitaine hantant dés long temps les Terres-neuves, et conducteur de la navigation dudit Champlein, lequel a esté habitant de Saint-Malo, ait ignoré cela. Or, pour ne nous amuser, voilà la description du voyage dudit Quartier au-dessus du port de Sainte-Croix.

Le dix-neufième jour de Septembre nous appareillames et fimes voile avec le gallion et les deux barques pour aller avec la marée à-mont ledit fleuve, où trouvames avoir des deux côtez d'icelui les plus belles et meilleures terres qu'il soit possible de voir, aussi vnies que l'eau, pleines des plus beaux arbres du monde, et tant de vignes chargées de raisins le long du fleuve, qu'il semble mieux qu'elles y ayent esté plantées de main d'homme qu'autrement. Mais pource qu'elles ne sont cultivées ni taillées, ne sont lesdits raisins si doux, ne si gros comme les nôtres. Pareillement nous trouvames grand nombre de maisons sur la rive dudit fleuve, lesquelles sont habitées de gens qui font grande pécherie de tous bons poissons selon les saisons. Et venoient en noz navires en aussi grand amour et privauté que si eussions esté du païs, nous apportans force poisson et de ce qu'ils avoient pour avoir de nôtre marchandise, tendans les mains au ciel, faisans plusieurs ceremonies et signes de joye. Et nous estans posés environ à vingt-cinq lieuës de *Canada*, en vn lieu nommé *Achelaci*, qui est vn détroit dudit fleuve, fort courant et dangereux
 331 tant de pierres que d'autres choses, || là vindrent plusieurs barques à bord, et entre autres y vint vn grand Seigneur du païs, lequel fit vn grand sermon en ve-

nant et arrivant à bord, montrant par signes evidens, avec les mains et autres ceremonies, que ledit fleuve estoit vn peu plus à-mont fort dangereux, nous avertissant de nous en donner garde. Et presenta celui Seigneur au Capitaine deux de ses enfans à don, lequel print vne fille de l'aage d'environ huit à neuf ans, et refusa vn petit garçon de deux ou trois ans, parce qu'il estoit trop petit. Ledit Capitaine festiva ledit Seigneur et sa bende de ce qu'il peut, et lui donna aucun petit present, duquel remercia ledit Seigneur le Capitaine, puis s'en allerent à terre. D'empuis sont venus celui Seigneur et sa femme voir leur fille jusques à *Canada*, et apporter aucun petit present au Capitaine.

D'empuis ledit jour dix-neufième jusques au vingt-huitième dudit mois nous avons esté navigans à-mont ledit fleuve, sans perdre heure ni jour, durant lequel temps avons veu et trouvé aussi beaucoup de païs et terres aussi vnies que l'on sçauroit desirer, pleines de beaux arbres du monde, sçavoir chénes, ormes, noyers, pins, cedres, pruches, fraines, bouilles, sauls, oziers, et force vignes (qui est le meilleur), lesquelles avoient si grande abondance de raisins, que les compagnons (*c'est à dire les matelots*) en venoient tous charger à bord. Il y a pareillement force gruës, cygnes, outardes, oyes, cannes, aloüettes, faisans, perdris, merles, maüvis, tourtres, chardonnerets, se-||rins, linottes, rossignols et autres oyseaux comme en France, et en grande abondance.

332

Ledit vingt-huitième de Septembre nous arrivames à vn grand lac et plaine dudit fleuve, large d'environ cinq ou six lieuës, et douze de long. Et navigames ce

jour à-mont ledit lac sans trouver par tout icelui que deux brasses de parfond également sans hausser ni baisser. Et nous arrivans à l'vn des bouts dudit lac, ne nous apparoissoit aucun passage ni sortie, ains nous sembloit icelui estre tout clos, sans aucune riviere, et ne trouvames audit bout que brasse et demie, dont nous convint poser et mettre l'ancre hors, et aller chercher passage avec nos barques, et trouvames qu'il y a quatre ou cinq rivieres toutes sortantes dudit fleuve en icelui lac, et venantes dudit *Hochelaga*. Mais en icelles ainsi sortantes y a barres et traverses faites par le cours de l'eau, où il n'y avoit pour lors qu'une brasse de parfond, et lesdites barres passées y a quatre ou cinq brasses, qui estoit le temps des plus petites eaux de l'année, ainsi que vimes par les flots desdites eaux qu'elles croissent de plus de deux brasses de pic.

Toutes icelles rivieres circuissent et environnent cinq ou six belles iles qui font le bout d'icelui lac, puis se rassemblent environ quinze lieuës à-mont toutes en vne. Celui jour nous fumes à l'vne d'icelles, où trouvames cinq hommes qui prenoient des bêtes sauvages, lesquels vindrent aussi privément à noz
333 barques que s'ils nous eussent veuz toute leur vie, sans en avoir peur ni crainte. Et nozdites barques arrivées à terre, l'vn d'iceux hommes print ledit Capitaine entre ses bras, et le porta à terre ainsi qu'il eust fait vn enfant de six ans, tant estoit icelui homme fort et grand. Nous leur trouvames vn grand monceau de Rats sauvages qui vont en l'eau, et sont gros comme Connils, et bons à merveilles à manger, desquels firent present audit Capitaine, qui leur

donna des couteaux et patenôtres pour recompense. Nous leur demandames par signes si c'estoit le chemin de *Hochelaga*, et ils nous répondirent qu'ouï, et qu'il y avoit encore trois journées à y aller.

Le lendemain vingt-neufiéme de Septembre, le Capitaine, voiant qu'il n'estoit possible de pouvoir pour lors passer ledit gallion, fit avictuailer et accrotter les barques, et mettre victuailles pour le plus de temps qu'il fut possible et que lesdites barques en peurent accueillir, et se partant avec icelles accompagné de partie des Gentils-hommes, sçavoir de Claude du Pont-Briant, Eschanson de Monseigneur le Dauphin, Charles de la Pommeraye, Ian Gouyon, et vingt-huit mariniers, y compris Macé Ialober et Guillaume le Breton, ayant la charge souz ledit Quartier des deux autres navires, pour aller à-mont ledit fleuve au plus loing qu'il nous seroit possible. Et navigames de temps à gré jusques au deuxième jour d'Octobre, que nous arrivames à *Hochelaga*, qui est distant du lieu où estoit demeuré le gallion d'environ quarante-cinq lieuës.

|| Durant lequel temps et chemin faisans, trou- 334
vames plusieurs gens du païs qui nous apporterent du poisson et autres victuailles, dansans et menans grand' joie de nôtre venue. Et pour les atraire et tenir en amitié avec nous leur donnoit ledit Capitaine pour recompense des couteaux, patenôtres et autres menüs hardes, dequoy se contentoient fort. Et nous arrivez audit *Hochelaga*, se rendirent audevant de nous plus de mille personnes tant hommes, femmes qu'enfans, lesquels nous firent aussi bon recueil que jamais pere fit à enfant, menans vne joye merveil-

leuse. Car les hommes en vne bende dançoient, et les femmes de leur part, et leurs enfans d'autre, lesquels nous apportoient force poisson et de leur pain fait de gros mil, lequel ils jettoient dedans noz dites barques, en sorte qu'il sembloit qu'il tombât de l'air. Voyant ce, le Capitaine descendit à terre accompagné de plusieurs de ses gens, et si-tôt qu'il fut descendu, s'assemblerent tous sur lui et sur les autres, en faisant vne chere inestimable; et apportoient les femmes leurs enfans à brassées pour les faire toucher audit Capitaine et és autres qui estoient en sa compagnie, en faisant vne fête qui dura plus de demie-heure. Et voyant ledit Capitaine leur largesse et bon vouloir, fit asseoir et ranger toutes les femmes, et leur donna certaines patenôtres d'étain et autres menuës besognes; et à partie des hommes des couteaux. Puis se retira à bord des dites barques pour soupper et passer 335 la nuit, durant laquelle demeura icelui peuple sur le bord dudit fleuve, au plus près des dites barques, faisant toute la nuit plusieurs feuz et danses, en disant à toute heures *Aguiazé*, qui est leur dire du salut et joye.



Comment les Capitaines et les Gentils-hommes de sa compagnie, avec ses mariniers bien armez et en bon ordre, allerent à la ville de Hochelaga. Situation du lieu. Fruits du país. Batimens et maniere de vivre des Sauvages.

CHAP. XVI.

LE lendemain au plus matin le Capitaine s'accoutra, et fit mettre ses gens en ordre pour aller voir la ville et demeureance dudit peuple, et vne montagne qui est jacente à ladite ville, où allerent avec ledit Capitaine les Gentils-hommes et vingt mariniers, et laissa le parsus pour la garde des barques, et print trois hommes de ladite ville de *Hochelaga* pour les mener et conduire audit lieu. Et nous estans en chemin, le trouvames aussi battu qu'il soit possible de voir en la plus belle terre et meilleure plaine; des chénes aussi beaux qu'il y en ait en forest de France, souz lesquels estoit toute la terre couverte de glans. Et nous ayans fait environ lieuë et demie, trouvames sur le chemin l'un des principaux seigneurs de ladite ville de *Hochelaga*, avec plusieurs per- || sonnes, lequel 336 nous fit signe qu'il se falloit reposer audit lieu prés vn feu qu'ils avoient fait audit chemin. Et lors commença ledit seigneur à faire vn sermon et prechement, comme ci-devant est dit estre leur coutume de faire joye et conoissance, en faisant celui seigneur chere audit Capitaine et sa compagnie, lequel Capi-

tainne lui donna vne couple de haches et vne couple de couteaux, avec vne Croix et remembrance du Crucifix qu'il lui fit baiser, et le lui pendit au col. Dequoy il rendit grace audit Capitaine. Ce fait, marchames plus outre, et environ demie-lieuë de là commençames à trouver les terres labourées, et belles grandes campagnes pleines de blé de leurs terres, qui est comme mil de Bresil, aussi gros ou plus que pois, duquel ils vivent ainsi que nous faisons de froment. Et au parmi d'icelles campagnes est située et assise ladite ville de *Hochelaga*, prés et joignant vne montagne qui est à l'entour d'icelle, bien labourée et fort fertile, de dessus laquelle on voit fort loin. Nous nommames icelle montagne *le Mont-Royal*. Ladite ville est toute ronde et close de bois à trois rangs, en façon d'vne Pyramide croisée par le haut, ayant la rengée du parmi en façon de ligne perpendiculaire, puis rengée de bois couchez de long bien joints et cousus à leur mode, et est de la hauteur d'environ deux lances. Et n'y a en icelle ville qu'vne porte et entrée, qui ferme à barres, sur laquelle et en plusieurs endroits de ladite cloture y a manieres de galleries et échelles à y monter, lesquelles sont garnies de || rochers et cailloux pour la garde et deffense d'icelle. Il y a dans icelle ville environ cinquante maisons longues d'environ cinquante pas ou plus chacune, et douze ou quinze pas de large, toutes faites de bois, couvertes et garnies de grandes écorces et pelures desdits bois, aussi larges que tables, bien cousues artificiellement selon leur mode; et par dedans icelles y a plusieurs aires et chambres; et au milieu d'icelles maisons y a vne grande salle par terre où font leur feu et vivent

en communauté, puis se retirent en leursdites chambres les hommes avec leurs femmes et enfans, et pareillement ont greniers au haut de leurs maisons où mettent leur blé, duquel ils font leur pain, qu'ils appellent *Caraconi*, et le font en la maniere ci-apres. Ils ont des piles de bois, comme à piler chanvre, et battent avec pilons de bois ledit blé en poudre, puis l'amassent en pâte, et en font des tourteaux, qu'ils mettent sur vne pierre chaude, puis le couvrent de cailloux chauds, et ainsi cuisent leur pain en lieu de four. Ils font pareillement force potages dudit blé et de fèves et pois, desquels ils ont assez; et aussi de gros concombres et autres fruits. Ils ont aussi de grands vaisseaux comme tonnes en leurs maisons, où ils mettent leur poisson, sçavoir anguilles et autres, qui seichent à la fumée durant l'Été, et vivent en Hiver, et de ce font vn grand amas, comme nous avons veu par experience. Tout leur vivre est sans aucun goût de sel, et couchent sur écorces de bois étenduës sur la terre, avec || méchantes couvertures de peaux, dequoy font leurs vêtemens, sçavoir Loires, Bievres, Martres, Renars, Chats sauvages, Daims, Cerfs et autres sauvagines; mais la plus grande part d'eux sont quasi tout nuds.

338

La plus precieuse chose qu'ils ayent en ce monde est *Esurgni* (1), lequel est blanc, et le prennent audit fleuve en Cornibots en la maniere qui ensuit. Quand vn homme a deservi la mort ou qu'ils ont prins aucuns ennemis à la guerre, ils le tuënt, puis l'incisent

(1) Voyez au liv. 6, où est parlé des ornemens des Sauvages, qu'ils appellent *Matachia*.

par les fesses et cuisses, et par les jambes, bras et épaules à grandes taillades. Puis és lieux où est ledit *Esurngi* avallent ledit corps au fond de l'eau, et le laissent dix ou douze heures, puis le retirent à-mont, et trouvent dedans lesdites taillades et incisions lesdits Cornibots, desquels ils font des patenôtres, et de ce vsent comme nous faisons d'or et d'argent, et le tiennent la plus precieuse chose du monde. Il a la vertu d'étancher le sang des nazilles, car nous l'avons expérimenté. Cedit peuple ne s'adonne qu'à labou- rage et pécherie pour vivre. Car des biens de ce monde ne font compte, parce qu'ils n'en ont conoissance, et qu'ils ne bougent de leur païs, et ne sont ambula- toires comme ceux de *Canada* et du *Saguenay*, nonobstant que lesdits Canadiens leur soient sujets, avec huit ou neuf autres peuples qui sont sur ledit fleuve.



|| *Arrivée du Capitaine Quartier à Hochelaga. Accueil et 339*
caresses à lui faites. Malades lui sont apportez pour les tou-
cher. Mont-Royal. Saut de la grande riviere de Canada.
Etat de ladite riviere entre ledit Saut. Mines. Armures de
bois, duquel vsent certains peuples. Regret de sa départie.

CHAP. XVII.

AINSI, comme fumes arrivés auprès d'icelle ville, se rendirent au devant de nous grand nombre des habitants d'icelle, lesquels à leur façon de faire nous firent bon recueil, et par noz guides et conducteurs fumes remenez au milieu d'icelle ville, où il y a vne place entre les maisons spacieuse d'vn jet de pierre en quarré, ou environ, lesquelz nous firent signe que nous arretassions audit lieu, ce que nous fimes, et tout soudain s'assemblerent toutes les femmes et filles de ladite ville, dont l'vne partie estoient chargées d'enfans entre leurs bras, qui nous vindrent baiser le visage, bras et autres endroits de dessus le corps où ils pouvoient toucher, pleurans de joye de nous voir, nous faisans la meilleure chere qu'il leur estoit possible, en nous faisant signe qu'il nous pleust toucher leursdits enfans. Apres ces choses faites, les hommes firent retirer les femmes, et s'assirent sur la terre à-l'entour de nous comme si eussions voulu jouer vn mystere. Et tout || incontinent revindrent plusieurs femmes qui 340
apportèrent chacune vne natte quarrée en façon de

tapisserie, et les étendirent sur la terre au milieu de ladite place, et nous firent mettre sur icelles. Apres lesquelles choses ainsi faites, fut apporté par neuf ou dix hommes le Roy et Seigneur du païs, qu'ils appellent en leur langue *Agouhanna*, lequel estoit assis sus vne grande peau de cerf, et le vindrent poser dans ladite place sur lesdites nattes près du Capitaine, en faisans signe que c'estoit leur Seigneur. Celui *Agouhanna* estoit de l'age d'environ cinquante ans, et n'estoit point mieux accoutré que les autres, fors qu'il avoit à l'entour de sa tête vne maniere de liziere rouge pour sa Corone, faite de poil d'herissons, et estoit celui Seigneur tout perclus et malade de ses membres. Apres qu'il eut fait son signe de salut audit Capitaine et à ses gens, en leur faisant signes évidens qu'ils fussent les bien venus, il montra ses bras et jambes audit Capitaine, le priant les vouloir toucher, comme s'il lui eust demandé guerison et santé. Et lors le Capitaine commença à lui frotter les bras et jambes avec les mains; et print ledit *Agouhanna* la liziere et Corone qu'il avoit sur sa tête, et la donna audit Capitaine. Et tout incontinent furent amenés audit Capitaine plusieurs malades, comme aveugles, borgnes, boiteux, impotens, et gens si tres-vieux, que les paupieres des yeux leur pendoient sur les jouës: et seoient et couchoient près ledit Capitaine pour les toucher: tellement qu'il sembloit que Dieu fust là des-||cendu pour les guerir. Ledit Capitaine voyant la pitié et foy de cedit peuple, dit l'Evangile saint Jean, sçavoir *In principio*, faisant le signe de la Croix sur les pauvres malades, priant Dieu qu'il leur donât conoissance de nôtre sainte Foy, et de la passion

de nôtre Sauveur, et grace de recouvrer Chrétienté et Baptême. Puis print ledit Capitaine vne paire d'Heures, et tout hautement leut mot à mot la Passion de nôtre Seigneur, si que tous les assistans la peurent ouïr, où tout ce pauvre peuple fit vn grand silence, et furent merueilleusement bien entendibles, regardans le ciel et faisans pareilles ceremonies qu'ils nous voyoient faire. Apres laquelle fit ledit Capitaine ranger tous les hommes d'un côté, les femmes d'un autre, et les enfans d'autre, et donna és principaux et autres des couteaux et des hachots, et és femmes des patenôtres et autres menuës choses; puis jetta parmi la place entre lesdits enfans des petites bagues et *Agnus Dei* d'étain, dequoy menerent vne merueilleuse joye. Ce fait, le Capitaine commanda sonner les trompettes et autres instrumens de Musique, dequoy ledit peuple fut fort rejouï. Apres lesquelles choses nous primes congé d'eux, et nous retirames. Voyans ce, les femmes se mirent au devant de nous pour nous arrêter et nous apporterent de leurs vivres, lesquels ils nous avoient apprêtez, sçavoir poisson, potages, feves, pain, et autres choses, pour nous cuider faire repaitre, et diner audit lieu. Et pource que lesdits vivres n'estoient à nôtre goust, et || qu'il n'y avoit goust de sel, les remerciames, leur faisans signe que n'avions besoin de repaitre.

342

Apres que nous fumes sortis de ladite ville, fumes conduits par plusieurs hommes et femmes d'icelle sur la montagne devant dite, qui est par nous nommée Mont-Royal, distant dudit lieu d'un quart de lieuë. Et nous estans sur ladite montagne, eumes conoissance de plus de trente lieuës à l'environ d'i-

celle, dont il y a vers le Nort vne rangée de montagnes, qui sont Est et Oüest gisantes, et autant vers le Su; entre lesquelles montagnes est la terre la plus belle qu'il soit possible de voir, labourable, vnie et plaine; et par le milieu desdites terres voyons ledit fleuve outre le lieu où estoient demeurées nozdites barques, où il y a vn Saut d'eau le plus impetueux qu'il soit possible de voir, lequel ne nous fut possible de passer, et voyons ledit fleuve tant que l'on pouvoit regarder grand, large et spacieux, qui alloit au Suroüest, et passoit par auprès de trois belles montagnes rondes que nous voyons, et estimions qu'elles estoient à environ quinze lieuës de nous; et nous fut dit et montré par signes par les trois hommes qui nous avoient conduit, qu'il y avoit trois itieux Sauts d'eau audit fleuve comme celui où estoient nozdites barques; mais nous ne peumes entendre quelle distance il y avoit entre l'vn et l'autre. Puis nous montreroient que lesdits Sauts passez, l'on pouvoit naviguer plus de trois lunes (*c'est à dire trois mois*) par ledit fleuve. Et là-dessus me souvient que || *Donnacona*, seigneur des Canadiens, nous a dit quelquefois avoir esté à vne terre où ils sont vne lune à aller avec leurs barques depuis *Canada* jusques à ladite terre, en laquelle il y croit force canelle et girofle. Et appellent ladite canelle *Adotathui*, le girofle *Canonotha*. Et outre nous montroient que le long desdites montagnes estant vers le Nort y a vne grande riviere qui descend de l'Occident comme ledit fleuve. Nous estimons que c'est la riviere qui passe par le royaume et province du *Saguenay*. Et sans que leur fissions aucune demande et signe, prindrent la chaine du sifflet

du Capitaine qui est d'argent, et vn manche de poignard qui estoit de laitton jaune comme or, lequel estoit au côté de l'vn de noz mariniers, et monterent que cela venoit d'à-mont ledit fleuve, et qu'il y avoit des *Agojuda*, qui est à dire mauvaises gens, qui estoient armez jusques sur les doigts, nous montrans la façon de leurs armures, qui sont de cordes et bois lassez et tissus ensemble, nous donnans à entendre que lesdits *Agojuda* menoient la guerre continuelle les vns és autres; mais par defect de langue ne peumes avoir conoissance combien il y avoit jusques audit país. Ledit Capitaine leur montra du cuivre rouge, qu'ils appellent *Caiguedazé*, leur montrant vers ledit lieu, et demandant par signe s'il venoit de là. Ils commencerent à secoüer la tête disans que non, et montrans qu'il venoit de *Saguenay*, qui est au contraire du precedent. Apres lesquelles choses ainsi veués et || entendués nous retirames à noz barques, 344 qui ne fut sans avoir conduite de grand nombre dudit peuple, dont partie d'eux quand venoient noz gens las les chargeoient sur eux comme sur chevaux, et les portoient. Et nous arrivez à noz barques fimes voiles pour retourner à nôtre gallion pour doute qu'il n'eust aucun encombrer. Lequel partement ne fut sans grand regret dudit peuple. Car tant qu'ils nous peurent suivre à val ledit fleuve, ils nous suivirent. Et tant fumes que nous arrivames à nôtre dit gallion le Lundi quatriéme jour d'Octobre.

Retour de Jacques Quartier au port de Sainte-Croix, apres avoir esté à Hochelaga. Sauvages gardent les têtes de leurs ennemis. Les Toudamas, ennemis des Canadiens.

CHAP. XVIII.

LE Mardi cinquième jour dudit mois d'Octobre, nous fimes voiles et appareillames avec nôtre gallion et barques pour retourner à la province de Canada, au port de Sainte-Croix, où estoient demeurez nosditz navires, et le septième jour nous vinmes poser le travers d'une riviere qui vient devers le Nort sortant audit fleuve, à l'entour de laquelle y a quatre petites iles, et pleines d'arbres. Nous nommames icelle riviere *la Riviere de Fouez* (je crois qu'il veut dire || Foix). Et pource que l'une d'icelles iles s'avance audit fleuve, et la voit-on de loin, ledit Capitaine fit planter une belle Croix sur la pointe d'icelle, et commanda apporter les barques pour aller avec marée dedans icelle riviere, pour voir le parfond et nature d'icelle. Et nagereut celui jour à-mont ledit fleuve. Mais parce qu'elle fut trouvée de nulle experience, ni profonde, retournerent, et appareillames pour aller à-val.

Le Lundy vnième jour d'Octobre, nous arrivames au hable de Sainte-Croix, où estoient noz navires, et trouvames que les Maitres et mariniers qui estoient demurés avoient fait un Fort devant lesdits navires

tout clos de grosses pieces de bois plantées debout joignant les vnes aux autres, et tout à l'entour garni d'artillerie, et bien en ordre pour se defendre contre tout le país. Et tout incontinent que le Seigneur du país fut averti de nôtre venuë, vint le lendemain acompagné de *Taiguragni*, *Domagaya* et plusieurs autres pour voir ledit Capitaine, et lui firent vne merueilleuse fête, feignans avoir grand' joye de sa venuë, lequel pareillement leur fit assez bon recueil, toutefois qu'ils ne l'avoient pas deservi. Le Seigneur *Donnacona* pria le Capitaine d'aller le lendemain voir à *Canada*. Ce que lui promit ledit Capitaine. Et le lendemain, treizième dudit mois, ledit Capitaine, acompagné des Gentils-hommes et de cinquante Compagnons bien en ordre, allerent voir ledit *Donnacona* et son peuple, qui est distant du lieu où estoient noz navi- || res de demie-lieuë, et se nomme leur demeure *Stadaconé*. Et nous arrivés audit lieu, vindrent les habitans au devant de nous loin de leurs maisons d'un jet de pierre, ou mieux, et là se rangerent et assirent à leur mode et façon de faire, les hommes d'une part et les femmes de l'autre, debout, chantans et dansans sans cesse. Et apres qu'ils s'entrefurent saluez et fait chere les vns aux autres, le Capitaine donna és hommes des couteaux et autre chose de peu de valeur, et fit passer toutes les femmes et filles pardevant lui, et leur donna à chacune vne bague d'étain, dequoy ils remercierent ledit Capitaine, qui fut par ledit *Donnacona* et *Taiguragni* mené voir leurs maisons, lesquelles estoient bien étorées de vivres selon leur sorte pour passer leur hiver. Et fut par ledit *Donnacona* montré audit Capitaine les peaux de

cinq têtes d'hommes étendues sur des bois, comme peaux de parchemin; et nous dit que c'estoit des *Toudamas* de devers le Su, qui leur menoient continuellement la guerre. Outre nous fut dit qu'il y a deux ans passez que lesdits *Toudamas* les vindrent assaillir jusques dedans ledit fleuve, à vne ile qui est le tavers du *Saguenay*, où ils estoient à passer la nuit tendans aller à *Hongnedo* leur mener guerre avec environ deux cens personnes tant hommes, femmes qu'enfans, lesquels furent surpris en dormant dedans un Fort qu'ils avoient fait, où mirent lesdits *Toudamas* le feu tout à l'entour, et comme ils sortoient les tuerent tous, reservez cinq qui echapperent. De laquelle || détrousse se plaignent encore fort, nous montrans qu'ils en auroient vengeance. Apres lesquelles choses veuës nous retirames en noz navires.



Voyage du sieur Champlein depuis le Port de Sainte-Croix jusques au Saut de la grande riviere, où sont remarquées les rivieres, îles, et autres choses qu'il a découvertes audit voyage, et particulièrement la riviere, le peuple et le país des Iroquois.

CHAP. XIX.

PAR le rapport des quatre derniers chapitres nous avons veu (contre l'opinion du sieur Champlein) le Capitaine Jacques Quartier a penetré dans la grande riviere jusques où il est possible d'aller. Car de gagner le dessus du Saut, qui dure vne lieuë, tombant toujours ladite riviere en precipices et parmi les roches, il n'y a pas de moyen avec bateaux. Aussi le même Champlein ne l'a point fait et ne recite point de plus grandes merveilles de cette riviere que ce que nous avons entendu par le recit dudit Quartier. Mais il ne nous faut pas pourtant negliger ce qu'il nous en a laissé par écrit. Car on pourroit par aventure accuser iceluy Quartier d'avoir fait à croire ce qu'il auroit voulu, et par le temoignage et rap- || port d'un qui 348 ne sçavoit point la verité de ses découvertes la chose sera mieux confirmée. Car *En la bouche de deux ou trois témoins toute parole sera resoluë et arretée* (1). Ioint qu'en un voyage de quelque deux cens lieuës qu'il y a de-

(1) Deut. 19, vers. 15.

puis Sainte-Croix jusques audit Saut, ledit Champlain a remarqué des choses à quoy ledit Quartier n'a point pris garde. Oyons donc ce qu'il dit en la relation de son voyage.

Le Mercredi vingt-quatrième jour du mois de Juuin, nous partimes dudit Sainte-Croix, où nous retardames vne marée et demie, pour le lendemain pouvoir passer de jour, à cause de la grande quantité de rochers qui sont au travers de ladite riviere (chose étrange à voir), qui asseche préque toute la basse mer; mais à demi-flot l'on peut commencer à passer librement, toutes fois il faut y prendre bien garde, avec la sonde à la main. La mer y croit prés de trois brasses et demie. Plus nous allions en avant et plus le país est beau. Nous fumes à quelque cinq lieuës et demie mouïller l'ancre à la bende du Nort. Le mercredi ensuivant nous partimes de cedit lieu, qui est país plus plat que celui de devant, plein de grande quantité d'arbres comme à Sainte-Croix. Nous passames prés d'une petite ile qui estoit remplie de vignes, et vinmes mouïller l'ancre à la bende du Su, prés d'un petit côteau, mais estant dessus, ce sont terres vnies. Il y a vne autre petite ile à trois lieuës de Sainte-Croix, proche de la terre du Su. Nous partimes le Jeudi ensuivant dudit côteau, et passames prés d'une petite ile || qui est proche de la bende du Nort, où je fus à quelque six petites rivieres, dont il y en a deux qui peuvent porter bateaux assez avant, et vne autre qui a quelque trois cens pas de large : à son entrée il y a quelques îles, et va fort avant dans terre. C'est la plus creuse de toutes les autres, lesquelles sont fort plaisantes à voir, les terres estant pleines d'arbres qui

ressemblent à des noyers et en ont la même odeur ; mis je n'y ay point veu de fruit, ce qui me met en doute. Les Sauvages m'ont dit qu'il porte son fruit comme les nôtres. Passant plus outre, nous rencontrames vne ile, qui s'appelle *Saint-Eloy*, et vne autre petite ile, laquelle est tout proche de la terre du Nort. Nous passames entre ladite ile et ladite terre du Nort, où il y a de l'une à l'autre quelque cent cinquante pas. De ladite ile jusques à la bende du Su vne lieuë et demie passames proche d'une riviere où peuvent aller les canots. Toute cette côte du Nort est assez bonne. L'on y peut aller librement, neantmoins la sonde à la main, pour éviter certaines pointes. Toute cette côte que nous regeames est sable mouvant, mais entrant quelque peu dans les bois la terre est bonne. Le Vendredi ensuivant nous partimes de cette ile, côtoyans toujours la bende du Nort tout proche terre, qui est basse et pleine de tous bons arbres, et en quantité jusques aux trois rivieres, où il commence d'y avoir temperature de temps quelque peu dissemblable à celuy de Sainte-Croix, d'au-
|| tant que les arbres y sont plus avancez qu'en aucun lieu que j'eusse encore veu. Des trois rivieres jusques à Sainte-Croix il y a quinze lieuës. En cette riviere il y a six iles, trois desquelles sont fort petites, et les autres de quelque cinq à six cens pas de long, fort plaisantes et fertiles, pour le peu qu'elles contiennent. Il y en a vne au milieu de ladite riviere qui regarde le passage de celle de *Canada*, et commande aux autres éloignées de la terre, tant d'un côté que d'autre, de quatre à cinq cens pas. Elle est élevée du côté du Su,

et va quelque peu en baissant du côté du Nort. Ce seroit à mon jugement vn lieu propre pour habiter, et pourroit-on le fortifier promptement, car sa situation est forte de soy, et proche d'un grand lac qui n'en est qu'à quelque quatre lieuës, lequel préque joint la riviere du *Saguenay*, selon le rapport des Sauvages qui vont près de cent lieuës au Nort et passent nombre de Sauts, puis vont par terre quelque cinq ou six lieuës, et entrent dedans vn lac d'où ledit *Saguenay* prend la meilleure part de sa source, et lesdits Sauvages viennent dudit lac à *Tadoussac*. Aussi que l'habitation des trois rivieres seroit vn bien pour la liberté de quelques nations qui n'osent venir par là, à cause desdits *Iroquois* leurs ennemis, qui tiennent toute la riviere de *Canada* bordée; mais estant habité, on pourroit rendre lesdits *Iroquois* et autres Sauvages amis, ou tout le moins souz la faveur de ladite habitation lesdits Sauvages viendroient librement sans

351 crainte et danger, d'autant que ledit lieu des trois rivieres est vn passage. Toute la terre que je vis à la terre du Nort est sablonneuse. Nous entrames environ vne lieuë dans ladite riviere, et ne peumes passer plus outre, à cause du grand courant d'eau. Avec vn esquif nous fumes pour voir plus avant, mais nous ne fimes pas plus d'une lieuë que nous rencontrames vn Saut d'eau fort étroit, comme de douze pas, ce qui fut occasion que nous ne peumes passer plus outre. Toute la terre que je vis au bord de ladite riviere va en haussant de plus en plus, qui est remplie de quantité de sapins et cyprez, et fort peu d'autres arbres.

Le Samedi ensuivant nous partimes des trois rivières et vinmes mouïller l'ancre à vn lac (1) où il y a quatre lieuës. Tout ce païs, depuis les trois rivières jusques à l'entrée dudit lac, est terre à fleur d'eau, et du côté du Su quelque peu plus haute. Ladite terre est tres-bonne et la plus plaisante que nous eussions encores veuë; les bois y sont assez clairs, qui fait que l'on les pourroit traverser aisément. Le lendemain, vingt-neufiéme de Juin, nous entrames dans le lac, qui a quelque quinze lieuës de long et quelque sept ou huit lieuës de large. A son entrée du côté du Su, environ vne lieuë, il y a vne riviere qui est assez grande, et va dans les terres quelque soixante ou quatre-vingts lieuës, et, continuant du même côté, il y a vne autre petite riviere qui entre environ deux lieuës en terre, et sort de dedans vn autre petit lac qui peut contenir quelque trois ou quatre || lieuës du côté du Nort, où la terre y paroist fort haute, on voit jusques à quelque vingt lieuës, mais peu à peu les montagnes viennent en diminuant vers l'Ouëst comme païs plat. Les Sauvages disent que la plupart de ces montagnes sont mauvaises terres. Ledit lac a quelque trois brasses d'eau (2) par où nous passames, qui fut préque au milieu. La longueur git d'Est et Ouëst, et la largeur du Nort au Su. Je croy qu'il ne laisseroit d'y avoir de bons poissons, comme les especes que nous avons par-decà. Nous le traversames en ce même jour et vinmes mouïller l'ancre environ

352

(1) Ce lac est décrit par Jacques Quartier ci-dessus, chap. 15.

(2) Jacques Quartier n'en met que deux et demie, mais c'estoit en octobre.

deux lieuës dans la riviere qui va au haut , à l'entrée de laquelle il y a trente petites iles; selon ce que j'ay peu voir, les vnes sont de deux lieuës, d'autres de lieuë et demie, et quelques-vnes moindres, lesquelles sont remplies de Noyers, qui ne sont gueres differens des nôtres, et croy que les noix en sont bonnes en leur saison. L'en vis en quantité souz les arbres, qui estoient de deux façons, les vnes petites et les autres longues, comme d'un pouce, mais elles estoient pourries. Il y a aussi quantité de vignes sur le bord desdites iles; mais quand les eaux sont grandes, la pluspart d'icelles sont couvertes d'eau; et ce païs est encôre meilleur qu'aucun autre que j'eusse veu. Le dernier de Juïn, nous en partimes, et vinmes passer à l'entrée de la riviere des *Iroquois*, où estoient cabanez et fortifiez les Sauvages qui leur alloient faire la guerre. Leur forteresse est faite de quantité de batons fort pressés les vns contre les autres, la-
353 || quelle vient joindre d'un côté sur le bord de la grand' riviere, et l'autre sur le bord de la riviere des *Iroquois*, et leurs canots arrengez les vns contre les autres sur le bord, pour pouvoir promptement fuir, si d'aventure ils sont surprins des *Iroquois*; car leur forteresse est couverte d'écorce de chênes, et ne leur sert que pour avoir le temps de s'embarquer. Nous fumes dans la riviere des *Iroquois* quelque cinq ou six lieuës, et ne peumes passer plus outre avec nôtre barque, à cause du grand cours d'eau qui descend, et aussi que l'on ne peut aller par terre et tirer la barque pour la quantité d'arbres qui sont sur le bord. Voyans ne pouvoir avancer davantage, nous primes nôtre esquif, pour voir si le courant estoit plus adoucy;

mais allant à quelque deux lieuës, il estoit encore plus fort, et ne peumes avancer plus avant. Ne pouvans faire autre chose, nous nous en retournames en nôtre barque. Toute cette riviere est large de quelque trois à quatre cens pas, fort saine. Nous y vimes cinq iles, distantes les vnes des autres d'un quart ou de demie-lieuë, ou d'une lieuë au plus; vne desquelles contient vne lieuë, qui est la plus proche, et les autres sont fort petites. Toutes ces terres sont couvertes d'arbres, et terres basses, comme celles que j'avois veu auparavant, mais il y a plus de sapins et cyprez qu'aux autres lieux. La terre ne laisse d'y estre bonne bien qu'elle soit quelque peu sablonneuse. Cette riviere va comme au Suroüest. Les Sauvages disent qu'à quelque quinze lieuës d'où || nous avons esté, il y a vn Saut qui vient de fort haut, où ils portent leurs canots pour le passer environ vn quart de lieuë, et entrent dedans vn lac, où à l'entrée il y a trois iles; et estans dedans, ils en rencontrent encores quelques-vnes. Il peut contenir quelque quarante ou cinquante lieuës de long, et de large quelque vingt-cinq lieuës, dans lequel descendent quantité de rivieres, jusques au nombre de dix, lesquelles portent canots assez avant. Puis venant à la fin dudit lac, il y a vn autre Saut, et rentrent dedans vn autre lac qui est de la grandeur dudit premier, au bout duquel sont cabanez les *Iroquois*. Ils disent aussi qu'il y a vne riviere qui va se rendre à la côte de la Floride, d'où il y peut avoir dudit dernier lac quelque cent ou cent quatre lieuës. Tout le païs des *Iroquois* est quelque peu montagneux, neantmoins tres-bon, temperé, sans beaucoup d'hiver, que fort peu.

Arrivée au Saut. Sa description et ce qui s'y void de remarquable, avec le rapport des Sauvages touchant la fin ou plutôt l'origine de la grande riviere.

CHAP. XX.

355 **A**y partir de la riviere des *Iroquois*, nous fumes mouïller l'ancre à trois lieuës de là, à la bende du Nort. Tout ce pais est vne terre basse, remplie de toutes les sortes d'arbres que j'ay dit ci-dessus. Le premier jour de Juillet, || nous côtoyames la bende du Nort, où le bois y est fort clair, plus qu'en aucun lieu que nous eussions encores veu auparavant, et toute bonne terre pour cultiver. Je me mis dans vn canot à la bende du Su, où je veis quantité d'iles, lesquelles sont fort fertiles en fruits, comme vignes, noix, noizettes, et vne maniere de fruit qui semble à des chataignes, cerises, chênes, tremble, pible, houblon, frene, erable, hetre, cyprez, fort peu de pins et sapins. Il y a aussi d'autres arbres que je ne conois point, lesquels sont fort agreables. Il s'y trouve quantité de fraizes, framboises, grozelles rouges, vertes et bleuës, avec force petits fruits qui y croissent parmi grande quantité d'herbages. Il y a aussi plusieurs bêtes sauvages, comme orignacs, cerfs, biches, daims, ours, porc-épics, lapins, renards, castors, loutres, rats musquez, et quelques autres sortes d'animaux que je ne conois point, lesquels sont bons à manger, et dequoy vivent

les Sauvages. Nous passames contre vne ile qui est fort agreable, et contient quelque quatre lieuës de long, et environ demie de large. Le veis à la bendu du Su deux hautes montagnes, qui paroissoient comme à quelque vingt lieuës dans les terres. Les Sauvages me dirent que c'estoit le premier saut de la riviere des *Iroquois*. Le Mercredi ensuivant, nous partimes de ce lieu, et fimes quelque cinq ou six lieuës, nous vimes quantité d'iles. La terre y est fort basse, et sont couvertes de bois, ainsi que celles de la riviere des *Iroquois*. Le jour ensuivant, || nous fimes

336

357 Nort, contre vne petite ile qui est fertile en la pluspart des fruits que j'ay dit ci-dessus. Nous appareillames aussi tôt nôtre esquif, que l'on avoit fait faire exprés pour passer ledit saut : dans lequel nous entrames ledit sieur du Pont et moy, avec quelques autres Sauvages que nous avions menez pour nous montrer le chemin. Partans de nôtre barque, nous ne fumes pas à trois cens pas, qu'il nous fallut descendre, et quelques Mate- || lots se mettre à l'eau pour passer nôtre esquif. Le canot des Sauvages passoit aisement. Nous rencontrames vne infinité de petits rochers qui estoient à fleur d'eau, où nous touchions souventefois, et des iles en grand nombre, grandes et petites, voire si grand, qu'on ne les peut à peine compter, lesquelles passées il y a vne maniere de lac, où sont toutes ces iles, lequel peut contenir quelque cinq lieuës de long, et préque autant de large, où il y a quantité de petites iles qui sont rochers. Il y a proche dudit saut vne montagne qui découvre assez loin dans lesdites terres, et vne petite riviere qui vient de ladite montagne tomber dans le lac. L'on voit du côté du Su quelque trois ou quatre montagnes qui paroissent comme à quelque quinze ou seize lieuës dans les terres. Il y a aussi deux rivieres, l'une qui va au premier lac de la riviere des *Troquois*, par où quelquefois les *Algoumequins* leur vont faire la guerre, et l'autre qui est proche du saut qui va quelque peu dans les terres. Venans à approcher dudit saut avec nôtre petit esquif et le canot, je vous assure que jamais je ne vis vn torrent d'eau déborder avec vne telle impetuosité comme il fait, bien qu'il ne soit pas beaucoup haut, n'étant en d'aucuns lieux

que d'une brassé ou de deux, et au plus de trois : il descend comme de degré en degré, et en chaque lieu où il y a quelque peu de hauteur il s'y fait un ébouillement étrange de la force et roideur que va l'eau en traversant ledit saut, qui peut contenir vne lieuë; il y a force rochers de || large, et environ le milieu il y a des îles qui sont fort étroites et fort longues, où il y a vn saut tant du côté desdites îles qui sont au Su, comme du côté du Nort, où il fait si dangereux, qu'il est hors de la puissance d'hommes d'y passer vn bateau, pour petit qu'il soit. Nous fumes par terre dans les bois pour en voir la fin, où il y a vne lieuë, et où l'on ne voit plus de rochers ni de sauts, mais l'eau y va si vite qu'il est impossible de plus; et ce courant contient quelques trois ou quatre lieuës; de façon que c'est en vain de s'imaginer que l'on peût faire passer aucuns bateaux par lesdits sauts. Mais qui les voudroit passer il se faudroit accommoder des canots des Sauvages, qu'un homme peut porter aisement; car de porter bateaux, c'est chose laquelle ne se peut faire en si bref temps comme il le faudroit pour pouvoir s'en retourner en France, si l'on n'y hivernoit. Et outre ce saut premier, il y en a dix autres, la plupart difficiles à passer, de façon que ce seroit de grandes peines et travaux pour pouvoir voir et faire ce que l'on pourroit se promettre par bateau, si ce n'estoit à grands fraiz et dépens, et encores en danger de travailler en vain; mais avec les canots des Sauvages l'on peut aller librement et promptement en toutes les terres, tant aux petites rivières comme aux grandes. Si bien qu'en se gouvernant par le moyen desdits Sauvages et de leurs canots, l'on pourra voir

359 tout ce qui se peut, bon et mauvais, dans vn an ou deux. Tout ce peu de país du côté dudit saut que nous traversames || par terre, est bois fort clair, où l'on peut aller aisément avec armes sans beaucoup de peine ; l'air y est plus doux et temperé, et de meilleure terre qu'en lieu que j'eusse veu, où il y a quantité de bois et fruits, comme en tous les autres lieux ci-dessus, et est par les quarante-cinq degrez et quelques minutes. Voyans que nous ne pouvions faire davantage, nous en retournames en nôtre barque, où nous interrogeames les Sauvages que nous avions de la fin de la riviere, que je leur fis figurer de la main, et de quelle partie procedoit sa source. Ils nous dirent que passé le premier saut que nous avions veu, ils faisoient quelques dix ou quinze lieuës avec leurs canots dedans la riviere, où il y a vne riviere qui va en la demeure des *Algoumequins*, qui sont à quelque soixante lieuës éloignez de la grande riviere ; et puis ils venoient à passer cinq sauts, lesquels peuvent contenir du premier au dernier huit lieuës, desquels il y en a deux où ils portent leurs canots pour les passer, chaque saut peut tenir quelque demi-quart de lieuë, ou vn quart au plus. Et puis ils viennent dedans vn lac qui peut tenir quelque quinze ou seize lieuës de long. De là ils rentrent dedans vne riviere qui peut contenir vne lieuë de large, et sont quelque deux lieuës dedans, et puis rentrent dedans vn autre lac de quelque quatre ou cinq lieuës de long ; venant au bout duquel ils passent cinq autres sauts, distans du premier au dernier quelques vingt-cinq ou trente lieuës, dont il y en a trois où ils portent leurs canots

360 || pour les passer, et les autres deux ils ne les font

que trainer dedans l'eau, d'autant que le cours n'y est si fort ni mauvais comme aux autres. De tous ces sauts aucun n'est si difficile à passer comme celui que nous avons veu. Et puis ils viennent dedans vn lac qui peut tenir quelque quatre-vingts lieuës de long, où il y a quantité d'iles, et qu'au bout d'icelui l'eau y est salubre et l'hiver doux. A la fin dudit lac ils passent un saut, qui est quelque peu élevé, où il y a peu d'eau, laquelle descend : là ils portent leurs canots par terre environ vn quart de lieuë pour passer ce saut. De là ils entrent dans vn autre lac qui peut tenir quelque soixante lieuës de long, et que l'eau en est fort salubre : estans à la fin ils viennent à vn détroit qui contient deux lieuës de large, et va assez avant dans les terres : qu'ils n'avoient point passé plus outre, et n'avoient veu la fin d'vn lac qui est à quelque quinze ou seize lieuës d'où ils ont esté, ni que ceux qui leur avoient dit eussent veu homme qui l'eust veu, d'autant qu'il est si grand, qu'ils ne se hazarderoient pas de se mettre au large, de peur que quelque tourmente ou coup de vent ne les surprint : disent qu'en été le Soleil se couche au Nort dudit lac, et en l'hiver il se couche comme au milieu ; que l'eau y est tres-mauvaise, comme celle de cette mer. Je leur demanday, si depuis cedit lac dernier qu'ils avoient veu, l'eau descendoit toujours dans la riviere venant à Gachepé. Ils me dirent que non, que depuis le troisiéme lac elle descendoit seulement venant audit *Gachepé*, mais que depuis le || dernier saut, qui est quelque peu haut, comme j'ay dit que l'eau estoit préque pacifique, et que ledit lac pouvoit prendre cours par autres rivieres, lesquelles vont dedans les

terres, soit au Su ou au Nort, dont il y en a quantité qui y refluent et dont ils ne voyent pas la fin.

Retour du Saut à Tadoussac, avec la confrontation du rapport de plusieurs Sauvages touchant la longueur et commencement de la grande riviere de Canada. Du nombre des Sauts et lacs qu'elle traverse.

CHAP. XXI.

362 **N**ous partimes dudit lac le Vendredi quatrième jour de Juillet, et revinmes cedit jour à la riviere des *Iroquois*. Le Dimanche ensuivant nous en partimes, et vinmes mouïller l'ancre au lac. Le Lundi ensuivant nous fumes mouïller l'ancre aux trois rivieres. Le Mardi ensuivant nous vinmes à *Kebec*, et le lendemain nous fumes au bout de l'Isle d'Orleans, où les Sauvages vindrent à nous, qui estoient cabanez à la grand' terre du Nort. Nous interrogeames deux ou trois *Al-goumequins*, pour sçavoir s'ils se conformeroient avec ceux que nous avions interrogez touchant la fin et le commencement de ladite riviere de *Canada*. Ils dirent, comme ils l'ont figuré, que passé le Saut || que nous avions veu, environ deux ou trois lieuës, il y a vne riviere en leur demeure, qui est à la bende du Nort. Continuant le chemin dans ladite grande riviere, ils passent vn Saut, où ils portent leurs canots, et viennent à passer cinq autres Sauts, lesquels peuvent con-

tenir, du premier au dernier, quelque neuf ou dix lieuës, et que lesdits Sauts ne sont point difficiles à passer, et ne font que trainer leurs canots en la plus-part desdits Sauts, hors-mis à deux où ils les portent. De là viennent à entrer dedans vne riviere, qui est comme vne maniere de lac, laquelle peut contenir quelque six ou sept lieuës, et puis passent cinq autres Sauts, où ils trainent leurs canots comme ausdits premiers, hors-mis à deux, où ils les portent comme aux premiers, et que du premier au dernier il y a quelque vingt ou vingt-cinq lieuës; puis viennent dedans vn lac qui contient quelque cent cinquante lieuës de long, et quelque quatre ou cinq lieuës à l'entrée dudit lac, il y a vne riviere qui va aux *Algoumequins* vers le Nort, et vne autre qui va aux *Iroquois*, par où lesdits *Algoumequins* et *Iroquois* se font la guerre. Et vn peu plus haut, à la bende du Su dudit lac, il y a vne autre riviere qui va aux *Iroquois*; puis, venant à la fin dudit lac, ils rencontrent vn autre Saut, où ils portent leurs canots; de là ils entrent dedans vn autre tres-grand lac, qui peut contenir autant comme le premier. Ils n'ont esté que fort peu dans ce dernier, et ont ouï dire qu'à la fin dudit lac il y a vne mer, dont ils n'ont veu la fin, ne ouï dire qu'aucun || l'ait veuë. Mais que là où ils ont esté l'eau n'est point mauvaise, d'autant qu'ils n'ont point avancé plus haut, et que le cours de l'eau vient du côté du Soleil couchant venant à l'Orient, et ne savent si passé ledit lac qu'ils ont veu il y a autre cours d'eau qui aille du côté de l'Occident; que le Soleil se couche à main droite dudit lac, qui est selon mon jugement au Noroüest, peu plus ou moins, et qu'au

premier lac l'eau ne gele point, ce qui fait juger que le temps y est temperé, et que toutes les terres des *Algoumequins* sont terres basses, remplies de fort peu de bois, et du côté des *Iroquois* sont terres montagneuses; neantmoins elles sont tres-bonnes et fertiles, et meilleures qu'en aucun endroit qu'ils ayent veu. Lesdits *Iroquois* se tiennent à quelque cinquante ou soixante lieuës dudit grand lac. Voilà au certain ce qu'ils m'ont dit avoir veu, qui ne differe que bien peu au rapport des premiers.

Cedit jour nous fumes proches de l'Île aux Coudres, comme environ trois lieuës. Le Ieudi dixième dudit mois, nous vinmes à quelque lieuë et demie de l'Île au Lievre, du côté du Nort, où il vint d'autres Sauvages en nôtre barque, entre lesquels il y avoit vn jeune homme *Algoumequin* qui avoit fort voyagé dedans ledit grand lac. Nous l'interrogeames fort particulièrement comme nous avions fait les autres Sauvages. Il nous dit que passé ledit Saut que nous avions veu, à quelque deux ou trois lieuës, il y a vne riviere qui || va ausdits *Algoumequins*, où ils sont cabanez, et qu'allant en ladite grande riviere il y a cinq Sauts, qui peuvent contenir du premier au dernier quelque huit ou neuf lieuës, dont il y en a trois où ils portent leurs canots, et deux autres où ils les traînent; que chacun desdits Sauts peut tenir vn quart de lieuë de long, puis viennent dedans vn lac qui peut contenir quelque quinze lieuës. Puis ils passent cinq autres Sauts, qui peuvent contenir du premier au dernier quelque vingt à vingt-cinq lieuës, où il n'y a que deux desdits Sauts qu'ils passent avec leurs canots; aux autres trois ils ne les font que trainer, De là ils

entrent dedans vn grandissime lac, qui peut contenir quelque trois cens lieuës de long. Avançant quelque cent lieuës dedans ledit lac, ils rencontrent vne ile qui est fort grande, où au delà de ladite ile l'eau est salubre; mais que passant quelque cent lieuës plus avant, l'eau est encore plus mauvaise. Arrivant à la fin dudit lac, l'eau est du tout salée. Qu'il y a vn Saut qui peut contenir vne lieuë de large, d'où il descend vn grandissime courant d'eau dans ledit lac. Que passé ce Saut on ne voit plus de terre ni d'vn côté ne d'autre, sinon vne mer si grande qu'ils n'en ont point veu la fin, ni ouï dire qu'aucun l'ait veuë; que le Soleil se couche à main droite dudit lac, et qu'à son entrée il y a vne riviere qui va aux *Algoumequins*, et l'autre aux *Iroquois*, par où ils se font la guerre. Que la terre des *Iroquois* est quelque peu montagneuse, neantmoins fort fertile, où il y a quantité || de blé d'Inde et autres fruits qu'ils n'ont point en leur terre. Que la terre des *Algoumequins* est basse et fertile. Le leur demanday s'ils n'avoient point conoissance de quelques mines. Ils nous dirent qu'il y a vne nation, qu'on appelle les bons *Iroquois*, qui viennent pour troquer des marchandises que les vaisseaux François donnent aux *Algoumequins*, lesquels disent qu'il y a à la partie du Nort vne mine de franc cuivre, dont ils nous en ont montré quelques brasselets qu'ils avoient eu desdits bons *Iroquois*. Que si l'on y vouloit aller, ils y meneroient ceux qui seroient deputez pour cet effet. Voilà tout ce que j'ay peu apprendre des vns et des autres, ne se differans que bien peu, sinon que les seconds qui furent interrogez dirent n'avoir point veu de l'eau salée; aussi ils n'ont pas esté si loin dans

ledit lac comme les autres, et different quelque peu de chemin, les vns le faisans plus court et les autres plus long. De façon que, selon leur rapport, du Saut où nous avons esté il y a jusques à la mer salée, qui peut estre celle du Su, quelque quatre cens lieuës. Le Vendredi onzième dudit mois, nous fumes de retour à *Tadoussac*, où estoit nôtre vaisseau, le 16. jour apres la departie.

366 || *Description de la grande riviere de Canada, et autres qui s'y deschargent. Des peuples qui habitent le long d'icelle. Des fruits de la terre. Des bêtes et oyseaux, et particulièrement d'une bête à deux piez. Des poissons abondans en ladite grande riviere.*

CHAP. XXII.

APRES avoir parcouru la grande riviere de *Canada* jusques au premier et grand Saut, et r'amené noz voyageurs vn chacun en son lieu, sçavoir le Capitaine Iacques Quartier au port Sainte-Croix, et le sieur Champlain à *Tadoussac*, il est besoin, vtile et necessaire de sçavoir le comportement de noz François, ce qui leur arriva, et leurs diverses fortunes durant vn hiver et vn printemps ensuivant qu'ils passerent audit port Sainte-Croix. Et quant audit Champlain, nous nous contenterons de le r'amener de *Tadoussac* en France (par-ce qu'il n'a point hiverné en ladite riviere de

Canada), apres que nous aurons combattu le *Gougou* et dissipé les Chimeres des Armouchiquois.

Mais avant que ce faire, nous reciterons ce que ledit Capitaine Quartier rapporte en general des merveilles du grand fleuve de *Canada*: ensemble de la riviere de *Saguenay* et de celle des Iroquois, afin de confronter le discours qu'il en fait avec ce qu'en a escrit ledit || Champlein, duquel nous avons rapporté 367 les paroles ci-dessus.

Ledit fleuve donc (ce dit-il) commence passée l'Ile de l'Assumption, le travers des hautes montagnes de *Hongnedo* et des Sept Iles; et y a de distance en travers trente-cinq ou quarante lieuës, et y a au parmi plus de deux cens brasses de parfond. Le plus parfond et le plus seur à naviguer est du côté devers le Su, et devers le Nort, sçavoir esdites Sept Iles; y a d'un côté et d'autre, environ sept lieuës loin desdites iles, des grosses rivieres qui descendent des monts du *Saguenay*, lesquelles font plusieurs bancs à la mer fort dangereux. A l'entrée desdites rivieres avons veu grand nombre de Baillames et Chevaux de mer.

Le travers desdites iles y a vne petite riviere qui va trois ou quatre lieuës en terre pardessus les marais, en laquelle y a vn merueilleux nombre de tous les oyseaux de riviere. Depuis le commencement dudit fleuve jusques à *Hochelaga* y a trois cens lieuës et plus; et le commencement d'icelui à la riviere qui vient du *Saguenay*, laquelle sort d'entre hautes montagnes et entre dedans ledit fleuve auparavant qu'arriver à la province de *Canada* de la bende devers le Nort. Et est icelle riviere fort profonde, étroite et dangereuse à naviguer.

368 Apres ladite riviere est la province de *Canada*, où il y a plusieurs peuples par villages non clos. Il y a aussi és environs dudit *Canada* dedans ledit fleuve plusieurs iles tant grandes || que petites. Et entre autres y en a vne qui contient plus de dix lieuës de long, laquelle est pleine de beaux et grands arbres, et force vignes. Il y a passage des deux côtez d'icelle. Le meilleur et le plus seur est du côté devers le Su. Et au bout d'icelle ile vers l'Ouest y a vn affourq d'eau bel et delectable pour mettre navires, auquel il y a vn détroit dudit fleuve fort courant et profond, mais il n'a de large qu'environ vn quart de lieuë; le travers duquel y a vne terre double de bonne hauteur toute labourée, aussi bonne terre qu'il soit possible de voir. Et là est la ville et demeurence du seigneur *Donnacona* et de nos hommes qu'avions prins le premier voyage, laquelle demeurence se nomme *Stadaconé*. Et aparavant qu'arriver audit lieu il y a quatre peuples et demeurences, sçavoir *Ajoasté*, *Star-natam*, *Tailla*, qui est sur vne montagne, et *Satadin*. Puis ledit lieu de *Stadaconé*, souz laquelle haute terre vers le Nort est la riviere et hable de Sainte-Croix, auquel lieu avons esté depuis le quinzième jour de Septembre jusques au sixième jour de May mil cinq cens trente-six; auquel lieu les navires demeurerent à sec, comme cy-devant est dit. Passé ledit lieu est la demeurence du peuple de *Tequenouday* et de *Hochelay*, lequel *Tequenouday* est sur vne montagne, et l'autre en vn plain païs.

Toute la terre des deux côtez dudit fleuve jusques à *Hochelaga*, et outre, est aussi belle et vnie que jamais homme regarda. Il y a aucunes montagnes assez loin

audit fleuve qu'on || voit par sus lesdites terres, des- 369
 quelles il descend plusieurs rivieres qui entrent dans
 ledit fleuve. Toute cette dite terre est couverte et
 pleine de bois de plusieurs sortes, et force vignes,
 excepté à l'entour des peuples, laquelle ils ont deser-
 tée pour faire leur demeurance et labour. Il y a grand
 nombre de grands Cerfs, Daims, Ours et autres bêtes.
 Nous y avons veu les pas d'une bête qui n'a que
 deux piez, laquelle nous avons suivie longuement par-
 dessus le sable et vase, laquelle a les piez en cette
 façon grands d'une paume et plus. Il y a force Lou-
 tres, Biévres, Martres, Renars, Chats sauvages, Lié-
 vres, Connins, Escurieux, Rats, lesquels sont gros à
 merveilles, et autres sauvagines. Ils s'accoutrent des
 peaux d'icelles bêtes, parce qu'ils n'ont nuls autres
 accoutremens. Il y a grand nombre d'oyseaux, sça-
 voir Gruës, Outardes, Cygnes, Oyes sauvages blan-
 ches et grises, Cannes, Cannars, Merles, Mauvis,
 Tourtres, Ramiers, Chardonnerets, Tarins, Serins,
 Linottes, Rossignols, Passes solitaires, et autres oy-
 seaux comme en France.

Aussi, comme par ci-devant est fait mention és
 chapitres precedens, cedit fleuve est le plus abon-
 dant de toutes sortes de poissons qu'il soit memoire
 d'homme d'avoir jamais veu ni ouï. Car depuis le
 commencement jusques à la fin y trouverez selon les
 saisons la pluspart des sortes et especes de poissons de
 la mer et eau douce. Vous trouverez jusques audit
Canada force Baillames, Marsoins, Chevaux de mer,
Adhothuis, qui est vne sorte de poisson || duquel nous 370
 n'avons jamais veu ni ouï parler. Ils sont blancs
 comme nege, et grands comme marsoins, et ont le

corps et la tête comme lièvres, lesquels se tiennent entre la mer et l'eau douce, qui commence entre la riviere du *Saguenay* et *Canada*. Item y trouverez en *Iuin*, *Iuillet* et *Aoust* force *Maquereaux*, *Mulets*, *Bars*, *Sartres*, grosses *Anguilles*, et autres poissons. Ayant leur saison passée, y trouverez l'*Eplan* aussi bon qu'en la riviere de *Seine*. Puis au renouveau y a force *Lamproyes* et *Saumons*. Passé ledit *Canada* y a force *Brochets*, *Truites*, *Carpes*, *Brames*, et autres poissons d'eau douce, et de toutes ces sortes de poissons fait ledit peuple de chacun selon leur saison grosse pécherie pour leur substance et victuaille.

De la riviere de Saguenay. Des peuples qui habitent vers son origine. Autre riviere venant dudit Saguenay au dessus du saut de la grande riviere. De la riviere des Iroquois venant devers la Floride, país sans neiges ni glaces. Singularitez d'icelui país. Soupçon sur les Sauvages de Canada. Guet nocturne. Reddition d'une fille échappée. Reconciliation des Sauvages avec les François.

CHAP. XXIII.

371 **D**EPVIS estre arrivez à *Hochelaga* avec le galion et les barques avons conversé, allé et venu, avec les peuples les plus prochains de noz navires en douceur et amitié, fors que par fois avons eu aucuns differens avec aucuns mauvais garçons, dont les autres estoient fort marris et courroucez. Et avons entendu par le Sei-

gneur *Donnacona*, *Taiguragni* et *Domagaya* et autres, que la riviere devant dite, et nommée la riviere du *Saguenay*, va jusques audit *Saguenay*, qui est loin du commencement de plus d'une lune de chemin vers l'Oüest-Noroüest; et que passé huit ou neuf journées, elle est plus parfonde que par bateaux; mais le droit et bon chemin et plus seur est par ledit fleuve jusques au dessus de *Hochelaga*, à vne riviere qui descend dudit *Saguenay* et entre audit fleuve (ce qu'avons veu), et que de là sont vne lune à y aller. Et nous ont fait entendre qu'audit lieu les gens sont habillez de drap, comme nous, et y a force villes et peuples, et bonnes gens, et qu'ils ont quantité d'or et cuivre rouge. Et nous ont dit que le tour de la terre d'empuis ladite premiere riviere jusques audit *Hochelaga* et *Saguenay* est vne ile, laquelle est circuite et environnée de rivieres et dudit fleuve; et que passé ledit *Saguenay* va ladite riviere entrant en deux ou trois grands lacs d'eau fort larges; puis que l'on trouve vne mer douce, de laquelle n'est mention avoir veu le bout, ainsi qu'ils ont ouï par ceux du *Saguenay*, car ils nous on dit n'y avoir esté (1). Outre nous ont donné à entendre qu'au lieu où avions laissé nôtre gallion quand fumes à *Hochelaga* y a vne riviere qui va vers le Suroüest, où semblablement sont vne lune à aller avec leurs barques depuis *Saincte-Croix* jusques à vne terre où il n'y a || jamais glaces ni neiges, mais qu'en cette dite terre y a guerre continueuelle les vns contre les autres, et qu'en icelle y a Orenes, Amandes, Noix, Prunes, et autres sortes

372

(1) Voy. ce qu'en dit Champlain ci-dessus, chap. 8 et 9.

de fruits et en grande abondance, et font de l'huile qu'ils tirent des arbres tres-bonne à la guérison des playes. Et nous ont dit les hommes et habitans d'icelle terre estre vêtus et accoutrez de peaux comme eux. Apres leur avoir demandé s'il y a de l'or et du cuivre, nous ont dit que non. L'estime à leur dire ledit lieu estre vers la Terre-neuve où fut le Capitaine Jean Verrazzan, à ce qu'ils montrent par leurs signes et merches.

Et d'empuis de jour en autre venoit ledit peuple à noz navires, et apportoient force Anguilles et autres poissons pour avoir de nôtre marchandise, dequoy leur estoient baillez couteaux, alenes, patenôtres, et autres mêmes choses, dont se contentoient fort. Mais nous apperceumes que les deux méchans qu'avions apporté leur disoient et donnoient à entendre que ce que nous leur baillions ne valloit rien, et qu'ils auroient aussi-tôt des hachots comme des couteaux pour ce qu'ils nous bailloient, nonobstant que le Capitaine leur eust fait beaucoup de presens, et si ne cessoient à toutes heures de demander audit Capitaine, lequel fut averti par vn Seigneur de la ville de *Hagouchouda* qu'il se donnast garde de *Donnacona* et desdits deux méchans, et qu'ils estoient *Agojuda*, qui est à dire traitres, et aussi en fut averti par aucuns dudit *Canada*, et aussi que nous apperceumes de leur malice, parce qu'ils vou-||loient retirer les trois enfans que ledit *Donnacona* avoit donnés audit Capitaine. Et de fait firent fuir la plus grande des filles du navire. Apres laquelle ainsi fuie, fit le Capitaine prendre garde aux autres; et par l'avertissement desdits *Taiguragni* et *Domagaya* s'abstindrent et deporterent de

venir avec nous quatre ou cinq jours, sinon aucuns qui venoient en grande peur et crainte.

Mais voyant la malice d'eux, doutans qu'ils ne songeassent aucune trahison, et venir avec vn amas de gens sur nous, le Capitaine fit renforcer le Fort tout à l'entour de gros fossez, larges et parfonds, avec porte à pont-levis et renfort de paux de bois au contraire des premiers. Et fut ordonné pour le guet de la nuit pour le temps avenir cinquante hommes à quatre quarts, et à chacun changement desdits quarts les trompettes sonnantes. Ce qui fut fait selon ladite ordonnance. Et lesdits *Donnacona*, *Taiguragni*, et *Domagaya* estans avertis dudit renfort, et de la bonne garde et guet que l'on faisoit furent courroucez d'estre en la malgrace du Capitaine; et envoyèrent par plusieurs fois de leurs gens feignans qu'ils fussent d'ailleurs, pour voir si on leur feroit déplaisir, desquels on ne tint compte, et n'en fut fait ni montré aucun semblant. Et y vindrent lesdits *Donnacona*, *Taiguragni*, *Domagaya* et autres plusieurs fois parler aüdit Capitaine, vne riviere entre deux, lui demandant s'il estoit marri, et pourquoy il n'alloit les voir. Et le Capitaine leur répondit qu'ils n'estoient que traitres, et || méchans, ainsi qu'on lui avoit rapporté; et aussi qu'il l'avoit apperceu en plusieurs sortes, comme de n'avoir tins promesse d'aller à *Hochelaga* et d'avoir retiré la fille qu'on lui avoit donnée, et autres mauvais tours qu'il lui nomma. Mais pour tout ce, que s'ils vouloient estre gens de bien, et oublier leur malvolonté, il leur pardonnoit, et qu'ils vissent seurement à bord faire bonne chere comme pardevant. Desquelles paroles remercierent ledit Capitaine et

lui promirent qu'ils lui rendroient la fille qui s'en estoit fuie dans trois jours. Et le quatrième jour de Novembre, *Domagaya*, accompagné de six autres hommes, vindrent à noz navires pour dire au Capitaine que le Seigneur *Donnacona* estoit allé par le pais chercher ladite fille, et que le lendemain elle lui seroit par lui menée. Et outre dit que *Taiguragni* estoit fort malade, et qu'il prioit le Capitaine lui envoyer vn peu de sel et de pain. Ce que fit ledit Capitaine, lequel lui manda que c'estoit Iesus qui estoit marri contre lui pour les mauvais tours qu'il avoit cuidé jouer.

Et le lendemain ledit *Donnacona*, *Taiguragni*, *Domagaya* et plusieurs autres vindrent et amenerent ladite fille, la représentant audit Capitaine, lequel n'en tint compte, et dit qu'il n'en vouloit point, et qu'ils la remenassent. A quoy répondirent faisans leur excuse, qu'ils ne lui avoient pas conseillé s'en aller, ains qu'elle s'en estoit allée parce que les pages l'avoient battuë, ainsi qu'elle leur avoit dit; et prièrent derechef ledit Capitaine de la reprendre, et

375 || eux-mêmes la menerent jusques aux navires. Apres lesquelles choses le capitaine commanda apporter pain et vin, et les fétoya. Puis prindrent congé les vns des autres. Et depuis sont allés et venus à noz navires, et nous à leur demeurence, en aussi grand amour que pardevant.

Mortalité entre les Sauvages. Maladie étrange et inconnue entre les François. Devotions et vœux. Ouverture d'un corps mort. Dissimulation envers les Sauvages sur lesdites maladies et mortalité. Guérison merveilleuse d'icelle maladie.

CHAP. XXIV.

Av mois de Decembre fumes avertis que la mortalité s'estoit mise audit peuple de *Stadaconé*, tellement que ja en estoient morts par leur confession plus de cinquante. Au moyen dequoy leur fimes defenses de non venir à nôtre Fort, ni entour nous. Mais non-obstant les avoir chassés, commença la mortalité entour nous d'une merveilleuse sorte, et la plus inconnue. Car les vns perdoient la soutenuë, et leur devenoient les jambes grosses et enflées, et les nerfs retirez, et noircis comme charbons, et aucunes toutes semées de gouttes de sang, comme pourpre. Puis montoit ladite maladie aux hanches, cuisses, épaules, aux bras et au col. Et à tous venoit la bouche si infecte || et pourrie par les gencives, que toute la chair en tomboit jusques à la racine des dents, lesquelles tomboient presque toutes. Et tellement s'éprint ladite maladie en noz trois navires, qu'à la mi-Fevrier de cent dix hommes que nous estions il n'y en avoit pas dix sains, tellement que l'un ne pouvoit secourir l'autre. Qui estoit chose piteuse à voir, considéré le lieu où nous estions. Car les gens du pais

376

venaient tous les jours devant nôtre Fort qui peu de gens voyoient debout, et ja y en avoit huit de morts, et plus de cinquante où on n'esperoit plus de vie. Nôtre Capitaine voyant la pitié et maladie ainsi emeuë, fait mettre le monde en prieres et oraisons, et fit porter vne image et remembrance de la Vierge Marie contre vn arbre distant de nôtre Fort d'vn trait d'arc le travers les neges et glaces, et ordonna que le Dimanche ensuivant l'on diroit audit lieu la Messe, et que tous ceux qui pourroient cheminer tant sains que malades iroient à la procession chantans les sept Psaumes de David, avec la Litanie en priant ladite Vierge qu'il lui pleust prier son cher enfant qu'il eust pitié de nous. Et la messe dite et chantée devant ladite image, se fit le capitaine pelerin à nôtre Dame, qui se fait de prier à Roquemadou [*pour mieux dire, à Roque amadou, c'est à dire des amans. C'est vn bourg en Querci, où il y va force pelerins*], promettant y aller si Dieu lui donnoit grace de retourner en France. Celui jour trespassa Philippe Rougemont, natif d'Amboise, de l'aage d'environ vingt ans.

377

|| Et pource que ladite maladie estoit inconeuë, fit ledit Capitaine ouvrir le corps pour voir si auriens aucune conoissance d'icelle, pour preserver si possible estoit le parsus. Et fut trouvé qu'il avoit le cœur tout blanc et fletri, environné de plus d'vn pot d'eau, rousse comme datte. Le foye beau, mais avoit le poulmon tout noirci et mortifié, et s'estoit retiré tout son sang au-dessus de son cœur. Car quand il fut ouvert sortit au dessus du cœur vne grande abondance de sang noir et infect. Pareillement avoit la ratte vers l'échine vn peu entamée environ deux

doigts, comme si elle eust esté frottée sur vne pierre rude. Apres cela veu, lui fut ouvert et incisé vne cuisse, laquelle estoit fort noire par dehors, mais par dedans la chair fut trouvée assez belle. Ce fait, fut inhumé au moins mal que l'on peut. Dieu par sa sainte grace pardoint à son ame, et à tous trespassez, *Amen.*

Et depuis, de jour en autre s'est tellement continuée ladicte maladie, que telle heure a été que par tous lesdits trois navires n'y avoit pas trois hommes sains. De sorte qu'en l'un desdits navires n'y avoit homme qui eust peu descendre souz le tillac pour tirer à boire tant pour lui que pour les autres. Et pour l'heure y en avoit ja plusieurs de morts, lesquels il nous convint mettre par foiblesse souz les neges. Car il ne nous estoit possible de pouvoir pour lors ouvrir la terre qui estoit gelée, tant estions foibles et avions peu de puissance. Et si estions en vne crainte merveilleuse des gens du pais qu'ils || ne s'apperceussent de 378
notre pitié et foiblesse. Et pour couvrir ladite maladie, lors qu'ils venoient près de notre Fort, notre Capitaine, que Dieu a tousjours preservé debout, sortoit audevant d'eux avec deux ou trois hommes, tant sains que malades, lesquels il faisoit sortir apres lui. Et lors qu'il les voyoit hors du parc, faisoit semblant les vouloir battre, et crians, et leur jetans batons apres eux, les envoyant à bord, montrant par signes esdits Sauvages qu'il faisoit besogner ses gens dedans les navires, les vns à gallifester, les autres à faire du pain et autres besognes, et qu'il n'estoit pas bon qu'ils vinssent chommer dehors, ce qu'ils croyoient. Et faisoit ledit Capitaine battre et

mener bruit esdits malades dedans les navires avec batons et cailloux feignans gallifester. Et pour lors estions si épris de ladite maladie qu'avions quasi perdu l'esperance de jamais retourner en France, si Dieu par sa bonté infinie et misericorde ne nous eust regardé en pitié, et donné conoissance d'un remede contre toutes maladies le plus excellent qui fut jamais veu ni trouvé sur la terre, ainsi que nous dirons maintenant. Mais premierement faut entendre que depuis la mi-Novembre jusques au dix-huitième jour d'Avril avons esté continuellement enfermez dedans les glaces, lesquelles avoient plus de deux brasses d'épaisseur; et dessus la terre y avoit la hauteur de quatre piez de nege et plus de deux brasses d'épaisseur: tellement qu'elle estoit plus haute que les bords de noz navires, lesquelles ont duré jusques audit temps; en || sorte que noz breuvages estoient tout gelez dedans les futailles, et par dedans lesdits navires tant bas que haut estoit la glace contre les bois à quatre doigtz d'épaisseur; et estoit tout ledit fleuve par autant que l'eau douce en contient jusques au dessus de *Hochelaga*, gelé. Auquel temps nous deceda jusques au nombre de 25. personnes des principaux et bons compagnons qu'eussions, lesquels moururent de la maladie susdite; et pour l'heure y en avoit plus de quarante en qui on n'esperoit plus de vie, et le parsus tous malades, que nul n'en estoit exempté, excepté trois ou quatre. Mais Dieu par sa sainte grace nous regarda en pitié, et nous envoya un remede de nôtre guerison et santé de la sorte et maniere que nous allons dire.

Vn jour, nôtre Capitaine voyant la maladie si

emeuë et ses gens si fort épris d'icelle, estant sorti hors du Fort, soy promenant sur la glace, apperceut venir vne bende de gens de *Stadaconé* (1), en laquelle estoit *Domagaya*, lequel le Capitaine avoit veu depuis dix ou douze jours fort malade de la propre maladie qu'avoient ses gens : Car il avoit vne de ses jambes aussi grosse qu'un enfant de deux ans, et tous les nerfs d'icelle retirez, les dents perduës et gatées, et les gencives pourries et infectes. Le Capitaine voyant ledit *Domagaya* sain et gueri, fut fort joyeux, esperant par lui sçavoir comme il s'estoit gueri, à fin de donner aide et secours à ses gens. Et lors qu'ils furent arrivez pres le Fort, le Capitaine lui demanda comme il s'estoit gueri de sa maladie : || lequel *Domagaya* répondit qu'avec le jus des fucilles d'un arbre et le marc il s'estoit gueri, et que c'estoit le singulier remede pour cette maladie. Lors le Capitaine demanda s'il y en avoit point là entour, et qu'il lui en montrat, pour guerir son serviteur qui avoit prins ladite maladie en la maison du seigneur *Donnacona*, ne lui voulant declarer le nombre des compagnons qui estoient malades. Lors ledit *Domagaya* envoya deux femmes avec nôtre Capitaine pour en querir, lesquelles en apporterent neuf ou dix rameaux, et nous montrerent qu'il falloït piler l'écorce et les fucilles dudit bois, et mettre le tout bouillir en eauë, puis boire de ladite eauë de deux jours l'un, et mettre le marc sur les jambes enflées et malades, et que de toutes maladies ledit arbre guerissoit. Et s'appelle ledit arbre en leur langage *Annedda*.

380

(1) *Stadaconé*, c'est le village des Canadiens.

Tôt après le Capitaine fit faire du breuvage pour faire boire és malades, desquels n'y avoit nul d'eux qui voulust icelui essayer, sinon vn ou deux qui se mirent en aventure d'icelui essayer. Tôt apres qu'ils en eurent beu ils eurent l'avantage, qui se trouva estre vn vray et evident miracle. Car de toutes maladies de quoy ils estoient entachés, apres en avoir beu deux ou trois fois, recouvrerent santé et guerison; tellement que tel des compagnons qui avoit la verole puis cinq ou six ans auparavant la maladie, a esté par icelle medecine curé nettement. Apres ce avoir veu y a eu telle presse qu'on se vouloit tuer sur ladite medecine à qui premier en auroit : de sorte qu'un arbre aussi
381 || gros et aussi grand que je vis jamais arbre a esté employé en moins de huit jours; lequel a fait telle operation, que si tous les medecins de Louvain et Montpellier y eussent esté avec toutes les drogues d'Alexandrie, ils n'en eussent pas tant fait en vn an que ledit arbre en a fait en huit jours. Car il nous a tellement prouffité, que tous ceux qui en ont voulu user ont recouvert santé et guerison, la grace à Dieu.



Souçon sur la longue absence du Capitaine des Sauvages. Retour d'icelui avec multitude de gens. Debilité des François. Navire delaissé pour n'avoir la force de le remener. Recit des richesses du Saguenay et autres choses merveilleuses.

CHAP. XXV.

DVRANT le temps que la maladie et mortalité regnoit en noz navires, se partirent *Donnacona, Taiguragni* et plusieurs autres feignans aller prendre des cerfs et autres bêtes, lesquels ils nomment en leur langage *Ajonnesta* et *Asquenoudo*, parce que les neges estoient grandes, et que les glaces estoient ja rompuës dedans le cours du fleuve, tellement qu'ils pourroient naviger par icelui. Et nous fut par *Domagaya* et autres dit qu'ils ne seroient que quinze jours, ce que croyons; mais ils furent deux mois sans retourner. Au moyen dequoy eumes suspection qu'ils ne se fussent allés amasser grand nombre de gens pour nous faire déplaisir, parce qu'ils nous voyoient si affoiblis. Nonobstant qu'avions mis si bon ordre en nôtre fait, que si toute la puissance de leur terre y eust esté, ils n'eussent sceu faire autre chose que nous regarder. Et pendant le temps qu'ils estoient dehors venoient tous les jours force gens à noz navires, comme ils avoient de coutume, nous apportans de la chair freche de cerfs, daims et poissons fraiz de toutes sortes qu'ils nous vendoient assez cher, ou mieux l'aimoient rem-

porter, parce qu'ils avoient nécessité de vivres pour lors, à cause de l'hiver qui avoit esté long, et qu'ils avoient mangé leurs vivres et etouremens.

Et le vingt-vnième jour du mois d'Avril *Domagaya* vint à bord de noz navires, accompagné de plusieurs gens, lesquels estoient beaux et puissans, et n'avoions accoutumé de les voir, qui nous dirent que le seigneur *Donnacona* seroit le lendemain venu, et qu'il apporteroit force chair de cerf et autre venaison. Et le lendemain arriva ledit *Donnacona*, lequel amena en sa compagnie grand nombre de gens audit *Stadaconé*. Ne sçavions à quelle occasion ni pourquoy. Mais comme on dit en vn proverbe, qui de tout se garde et d'aucuns échappe. Ce que nous estoit de nécessité, car nous estions si affoiblis, tant de maladies, que de noz gens morts, qu'il nous falut laisser vn de noz navires audit lieu de Sainte-Croix.

383 || Le Capitaine estant averti de leur venuë, et qu'ils avoient amené tant de peuple, et aussi que *Domagaya* le vint dire audit Capitaine, sans vouloir passer la riviere qui estoit entre nous et ledit *Stadaconé*, ains fit difficulté de passer, ce que n'avoit accoutumé de faire, au moyen dequoy eumes suspicion de trahison. Voyant ce, ledit Capitaine envoya son serviteur nommé Charles Guyot, lequel estoit plus que nul autre aimé du peuple de tout le pais, pour voir qui estoit audit lieu, et ce qu'ils faisoient, ledit serviteur feignant estre allé voir ledit Seigneur *Donnacona*, parce qu'il avoit demeuré long temps avec lui, lequel lui porta aucun present. Et lorsque ledit *Donnacona* fut averti de sa venuë, fit le malade et se coucha, disant audit serviteur qu'il estoit fort malade. Apres alla

ledit serviteur en la maison de *Taiguragni* pour le voir, où par tout il trouva les maisons si pleines de gens qu'on ne se pouvoit tourner, lesquels on n'avoit accoutumé de voir, et ne voulut permettre ledit *Taiguragni* que ledit serviteur allast és autres maisons, ains le convoya vers les navires environ la moitié du chemin, et lui dit que si le Capitaine lui vouloit faire plaisir de prendre vn seigneur du païs nommé *Agona*, lequel lui avoit fait déplaisir, et l'emmener en France, il feroit tout ce que voudroit ledit Capitaine, et qu'il retournast le lendemain dire la réponse.

Quand le Capitaine fut averti du grand nombre de gens qui estoient audit *Stadaconé*, ne sçachant à quelle fin, se delibera leur jouer || vne finesse, et prendre leur Seigneur, *Taiguragni*, *Domagaya* et des principaux, et aussi qu'il estoit bien deliberé de mener ledit Seigneur *Donnacona* en France pour conter et dire au Roy ce qu'il avoit veu és païs Occidentaux des merveilles du monde; car il nous a certifié avoir esté à la terre du *Saguenay*, où il y a infini Or, Rubis et autres richesses, et y sont les hommes blancs comme en France, et accoutrez de draps de laine. Plus dit avoir veu autre païs où les gens ne mangent point, et n'ont point de fondement, et ne digerent point, ains font seulement eau par la verge. Plus dit avoir esté en autre païs de *Picqueniaus*, et autres païs où les gens n'ont qu'une jambe, et autres merveilles longues à raconter. Ledit Seigneur est homme ancien et ne cessa jamais d'aller par païs depuis sa conoissance, tant par fleuves, rivieres que par terre.

Après que ledit serviteur eut fait son message et dit à son maître ce que ledit *Taiguragni* lui mandoit,

renvoya le Capitaine sondit serviteur, le lendemain, dire audit *Taiguragni* qu'il le vint voir, et lui dire ce qu'il voudroit, et qu'il lui feroit bonne chere et partie de son vouloir. Ledit *Taiguragni* lui manda qu'il viendrait le lendemain et qu'il meneroit *Donnacona*, et ledit homme qui lui avoit fait déplaisir. Ce que ne fit, ains fut deux jours sans venir, pendant lequel temps ne vint personne és navires dudit *Stadaconé*, comme avoient de coutume, mais nous fuyoient comme si les eussions voulu tuer. Lors apperceumes
385 leur mauvaitié. || Et pource qu'ils furent avertis que ceux de *Stadin* alloient et venoient entour nous, et que leur avions abandonné le fond du navire que laissions, pour avoir les vieux cloux, vindrent tous le tiers jour dudit *Stadaconé* de l'autre bord de la riviere, et passerent la plus grand' partie d'eux en petits bateaux sans difficulté. Mais ledit *Donnacona* n'y voulut passer et furent *Taiguragni*, et *Domagaya* plus d'une heure à parlementer ensemble avant que vouloir passer; mais en fin passerent et vindrent parler audit Capitaine. Et pria ledit *Taiguragni* le Capitaine vouloir prendre et emmener ledit homme en France. Ce que refusa ledit Capitaine, disant que le Roy son maître lui avoit defendu de non amener homme ni femme en France, mais bien deux ou trois petits garçons pour apprendre le langage. Mais que volontiers l'emmeneroit en Terre-neuve, et qu'il le mettroit en vne ile. Ces paroles disoit le Capitaine pour les assseurer, et à celle fin d'amener ledit *Donnacona*, lequel estoit demeuré delà l'eau. Desquelles paroles fut fort joyeux ledit *Taiguragni*, esperant ne retourner jamais en France, et promit audit Capitaine de re-

tourner le lendemain, qui estoit le jour de Sainte Croix, et amener ledit seigneur *Donnacona* et tout le peuple audit *Stadaconé*.

|| Croix plantée par les François. Capture des principaux Sauvages pour les amener en France et faire récit au Roy des merveilles du Saguenay. Lamentations des Sauvages. Presens reciproques du Capitaine Quartier et d'iceux Sauvages. 386

CHAP. XXVI.

LE troisiéme jour de May, jour et fête Sainte Croix, pour la solennité et fête, le Capitaine fit planter vne belle Croix de la hauteur d'environ trente-cinq piez de longueur, sous le croizillon de laquelle y avoit vn écusson en bosse des armes de France, et sur icelui estoit écrit en lettre Attique (1): FRANCISCVS PRIMVS DEI GRATIA FRANCORVM REX REGNAT. Et celui jour environ midi vindrent plusieurs gens de *Stadaconé*, tant hommes, femmes qu'enfans, qui nous dirent que leur Seigneur *Donnacona*, *Taiguragni*, *Domagaya* et autres qui estoient en sa compagnie, venoient; dequoy fumes ioyeux, esperans nous en saisir, lesquels vindrent environ deux heures apres midi. Et lors qu'ils furent arrivez devant noz navires, nôtre Capitaine alla saluer le seigneur *Donnacona*, lequel pareillement lui fit grand' chere, mais toutefois avoit l'œil au bois et vne crainte merueilleuse. Tôt apres

(1) Le crois qu'il veut dire *Antique*.

- 387 arriva || *Taiguragni*, lequel dit audit seigneur *Donnacona* qu'il n'entrât point dedans le Fort. Et lors fut par l'un de leurs gens apporté du feu hors dudit Fort, et allumé pour ledit seigneur. Nôtre Capitaine le pria de venir boire et manger dedans les navires, comme avoit de coutume et semblablement ledit *Taiguragni*, lequel dit que tantôt ils iroient. Ce qu'ils firent et entrèrent dedans ledit Fort. Mais auparavant avoit esté nôtre Capitaine averti par *Domagaya* que ledit *Taiguragni* avoit mal parlé, et qu'il avoit dit au seigneur *Donnacona* qu'il n'entrât point dedans les navires. Et nôtre Capitaine voyant ce, sortit hors du parc où il estoit et vit que les femmes s'en fuioient par l'avertissement dudit *Taiguragni*, et qu'il ne demeroit que les hommes, lesquels estoient en grand nombre. Et commanda le Capitaine à ses gens prendre ledit seigneur *Donnacona*, *Taiguragni*, *Domagaya* et deux autres des principaux qu'il montra; puis qu'on fit retirer les autres. Tôt apres ledit Seigneur entra dedans avec ledit Capitaine. Mais tout soudain ledit *Taiguragni* vint pour le faire sortir. Nôtre Capitaine voyant qu'il n'y avoit autre ordre se print à crier qu'on les print. Auquel cri sortirent les gens dudit Capitaine, lesquels prendrent ledit seigneur, et ceux qu'on avoit delibéré prendre. Lesdits Canadiens voyans ladite prise, commencerent à fuir et courir comme brebis devant le loup, les vns le travers la riviere, les autres parmi les bois, cherchant chacun son avantage. Ladite prise ainsi faite des dessusdits, et que les || autres se furent tous retirez, furent mis en seure garde ledit seigneur et ses compagnons.

388

La nuit venuë, vindrent devant noz navires (la

riviere entre deux) grand nombre de peuple dudit *Donnacona*, huchans et hurlans toute la nuit comme loups, crians sans cesse *Agohanna*, *Agohanna*, pensans parler à lui. Ce que ne permit ledit Capitaine pour l'heure, ni le matin jusques environ midi. Parquoy nous faisoient signe que les avions tués et pendus. Et environ l'heure de midi retournerent derechef, et aussi grand nombre qu'avions veu de nôtre voyage pour vn coup, eux tenans cachez dedans le bois, fors aucuns d'eux qui crioient et appelloient à haute voix ledit *Donnacona*. Et lors commanda le Capitaine faire monter ledit *Donnacona* haut pour parler à eux. Et lui dit ledit Capitaine qu'il fist bonne chere, et qu'apres avoir parlé au Roy de France son maitre, et conté ce qu'il avoit veu au *Saguenay* et autres lieux, il reviendroit dans dix ou douze lunes, et que le Roy lui feroit vn grand present. Dequoy fut fort joyeux ledit *Donnacona*, lequel ledit és autres en parlant à eux, lesquels en firent trois merueilleux cris en signe de joye. Et à l'heure firent lesdits peuples et *Donnacona* entre eux plusieurs predications et ceremonies, lesquelles il n'est possible d'écrire par faute de l'entendre. Nôtre Capitaine dit audit *Donnacona* qu'ils vinsent seurement de l'autre bord pour mieux parler ensemble, et qu'il les asseuroit. Ce que leur dit ledit *Donnacona*. Et sur ce vindrent vne barque des principes à bord desdits navires, lesquels derechef com-

mencerent à faire plusieurs prechemens en donnant louange à nôtre Capitaine, et lui firent present de vingt-quatre colliers d'*Esurni*, qui est la plus grande richesse qu'ils ayent en ce monde, car ils l'estiment mieux qu'or ni argent.

Après qu'ils eurent assez parlementé et devisé les vns avec les autres, et qu'il n'y avoit remede audit seigneur d'eschapper, et qu'il falloit qu'il vint en France, il leur commanda qu'on lui apportat vivres pour manger par la mer, et qu'on les lui apportat le lendemain. Nôtre Capitaine fit present audit *Donnacona* de deux pailles d'airain, et de huit hachots, et autres menuës besongnes, comme couteaux et patenôtres : dequoy fut fort joyeux, à son semblant, et les envoya à ses femmes et enfans. Pereillement donna ledit Capitaine à ceux qui estoient venus parler audit *Donnacona* aucuns petits presens, desquelz remercièrent fort ledit Capitaine. A tant se retirèrent et s'en allerent à leurs logis.

Le lendemain cinquième dudit mois, au plus matin, ledit peuple retourna en grand nombre pour parler à leur seigneur, et envoyerent vne barque qu'ils appellent *Casurni*, en laquelle y estoient quatre femmes, sans y avoir aucuns hommes, pour le doute qu'ils avoient qu'on ne les retint, lesquelles apportèrent force vivres : sçavoir gros mil, qui est le blé duquel ils vivent, chair, poisson, et autres provisions à leur mode, esquelles apres estre arrivées és na- || vires fit le Capitaine bon recueil. Et pria *Donnacona* le Capitaine qu'il leur dist que dedans douze lunes il retourneroit, et qu'il ameneroit ledit *Donnacona* à *Cannada* : et ce disoit pour les contenter. Ce que fit ledit Capitaine : dont lesdites femmes firent vn grand semblant de joye, et montrans par signes et paroles audit Capitaine que mais qu'il tournât et amenât ledit *Donnacona*, et autres, ils lui feroient plusieurs presens. Et lors chacune d'elles donna audit Capi-

taine vn collier d'*Esurni*, puis s'en allerent de l'autre bord de la riviere, où estoit tout le peuple dudit *Stadaconé*; puis se retirerent et prindrent congé dudit seigneur *Donnacona*.

Retour du Capitaine Jacques Quartier en France. Rencontre de certains Sauvages qui avoient des couteaux de cuivre. Presens reciproques entre lesdits Sauvages et ledit Capitaine. Description des lieux où la route s'est adressée.

CHAP. XXVII.

LE Samedi sixième jour de May nous appareillames du havre Sainte-Croix, et vinmes poser au bas de l'Isle d'Orleans, environ douze lieuës dudit Sainte-Croix. Et le Dimanche vinmes à l'Isle és Coudres, où avons esté jusques au lundi seizième jour dudit mois laissant amortir les eaux, lesquelles estoient trop courantes et dangereuses || pour avaller ledit fleuve. 391
 Pendant lequel temps vindrent plusieurs barques des peuples sujets de *Donnacona*, lesquels venoient de la riviere du *Saguenay*. Et lors que par *Domagaya* furent avertis de la prise d'eux, et la façon et maniere comme on menoit ledit *Donnacona* en France, furent bien étonnez. Mais ne laisserent à venir le long des navires parler audit *Donnacona*, qui leur dit que dans douze lunes il retourneroit, et qu'il avait bon traitement avec le Capitaine et compagnons. Dequoy tous

à vne voix remercierent ledit Capitaine, et donnerent audit *Donnacona* trois pacquets de peaux de Bièvres et loups marins, avec un grand couteau de cuivre rouge, qui vient dudit *Saguenay*, et autres choses. Ils donnerent aussi au Capitaine vn collier d'*Esurni*. Pour lesquels presens leur fit le Capitaine donner dix ou douze hachots, desquels furent fort contens et joyeux, remerciaient ledit Capitaine; puis s'en retournerent.

Le passage est plus seur et meilleur entre le Nort et ladite ile que vers le Su, pour le grand nombre de basses, bancs et rochers qui y sont, et aussi qu'il y a petit fond.

Le lendemain sezième de May nous appareillames de ladite *Ile és Coudres*, et vinmes poser à vne ile qui est à environ quinze lieuës d'icelle *Ile és Coudres*, laquelle est grande d'environ cinq lieuës de long; et là posames celui jour pour passer la nuit, esperans le lendemain passer les dangers du *Saguenay*, lesquels sont || fort grands. Le soir fumes à ladite ile, où trouuames grand nombre de lievres, desquels nous eumes quantité. Et pour ce la nommames l'*Ile és Lievres*. Et la nuict le vent vint contraire et en tourmente, tellement qu'il nous fallut relacher à l'*Ile és Coudres* d'où estions partis, parce qu'il n'y a autre passage entre lesdites îles, et y fumes jusques au... (1) jour dudit mois, que le vent vint bon, et tant fimes par nos journées que nous passames jusques à *Hongnedo*, entre l'*Ile de l'Assumption* et ledit *Hongnedo*: lequel passage n'avoit pardeuant esté découvert: et

(1) Lacune dans l'édition originale

(Note de l'éditeur.)

fimes courir jusques le travers du *Cap de Prato*, qui est le commencement de la *Baye de Caleur*. Et parce que le vent estoit convenable et bon à plaisir, fimes porter le jour et la nuit. Et le lendemain vinmes querir au corps l'*Ile de Brion*, ce que voulions faire pour la barge de nôtre chemin, gisantes les deux terres Suest et Noroüest vn quart de l'Est et de l'Oüest; et y a entre eux cinquante lieuës. Ladite ile est en quarante-sept degrez et demi de latitude.

Le Ieudi vingt-cinquième jour dudit mois, jour et fête de l'Ascension nôtre Seigneur, nous trouvasmes à vne terre et sillon de basses araines, qui demeurent au Surouëst de ladite *Ile de Saint-Pierre*, environ huit lieuës, par sus lesquelles y a de grosses terres pleines d'arbres, et y a une mer enclose, dont n'avions veu aucune entrée ni ouverture par où entre icelle mer.

Et le Vendredi vingt-sixième, parce que le vent chargeoit à la côte, retournames à ladite || *Ile de Brion*, 393 où fumes jusques au premier jour de Iuin, et vinmes querir vne terre haute qui demeure au Suest de ladite ile, qui nous apparoissoit estre vne ile, et là reengeames environ vingt-deux lieuës et demie, faisant lequel chemin eumes conoissance de trois autres iles qui demeuroient vers les araines; et pareillement lesdites araines estre ile, et ladite terre, qui est terre haute et vnie, estre terre certaine se rabattant au Noroüest. Apres lesquelles choses coneuës retournames au cap de ladite terre, qui se fait à deux, ou trois caps hauts à merveilles, et grand profond d'eau, et la marée si courante, qu'il n'est possible de plus. Nous nommâmes celui cap le *Cap de Lorraine*,

qui est en quarante-six degrez et demi, au Su duquel cap y a vne basse terre, et semblant d'entrée de rivière ; mais il n'y a hable qui vaille, parsus lesquelles vers le Su demeure vn cap que nous nommames *le Cap Saint-Paul*, qui est au quarante-sept degrez vn quart.

Le Dimanche troisième jour dudit mois, jour et fête de la Pentecôte, eumes conoissance de la côte d'Est-Suest de Terre-neuve, estant à environ vingt-deux lieuës dudit cap. Et pour ce que le vent estoit contraire, fumes à vn hable que nous nommames *le Hable du Saint-Esprit*, jusques au Mardi qu'appareillames dudit hable et reconeumes ladite côte jusques aux *Iles de Saint-Pierre*. Lequel chemin faisans, tournames le long de ladite côte plusieurs iles et basses fort dangereuses estant en la route d'Est-Suest, et
 394 Oüest-Noroüest, à deux, trois, || et quatre lieuës à la mer. Nous fumes ausdites *Iles Saint-Pierre* et trouuames plusieurs navires tant de France que de Bretagne.

Depuis le jour Saint-Barnabé, vnzisième de Iuin, jusques au sezième dudit mois qu'appareillames des dites *Iles Saint-Pierre*, vinmes au *Cap de Razé*, et entrames dedans vn hable nommé *Rongnoui*, où primes eau et bois pour traverser la mer; et là laissames vne de noz barques; et appareillames dudit hable le Lundi dix-neuvième jour dudit mois; et avec bon temps auons navigé par la mer : tellement que le sezième jour de Iuillet sommes arrivez au hable de Saint-Malo, la grace au Createur, le priant, faisant fin à notre navigation, nous donner sa grace, et Paradis à la fin.

Rencontre des Montagnez (Sauvages de Tadoussac) et Iroquois. Privilège de celui qui est blessé à la guerre. Cere monies des Sauvages devant qu'aller à la guerre. Contes fabuleux de la monstruosité des Armouchiquois, et de la Mine reluisante au Soleil, et du Gougou. Arrivée au Havre de Grace.

CHAP. XXVIII.

AYANS r'amené le Capitaine Jacques Quartier en France, il nous fait retourner querir le sieur Champlein, lequel nous avons laissé à *Tadoussac*, à fin qu'il nous dise quelques nouvelles de ce qu'il aura veu et ouï parmi les Sauvages depuis que nous || l'avons quitté. Et afin qu'il ait vn plus beau champ pour rejouir ses auditeurs, je voy le sieur Prevert, de *Saint-Malo* qui l'attend à l'Isle Percée en intention de lui en bailler d'vne; et s'il ne se contente de cela, lui bailler encore avec la fable des *Armouchiquois* la plaisante histoire du *Gougou* qui fait peur aux petits enfans, afin que par apres le sieur Cayer soit aussi de la partie en prenant cette monnoye pour bon aloy. Voici donc ce que ledit Champlein en rapporte en la conclusion de son voyage.

395

Estans arrivez à *Tadoussac* nous trouvames les Sauvages que nous avions rencontrés en la riviere des *Iroquois*, qui avoient fait rencontre au premier lac de trois canots *Iroquois*, lesquels ils battirent et apportèrent les têtes des *Iroquois* à *Tadoussac*, et

n'y eut qu'un Montagnez blessé au bras d'un coup de flèche, lequel songeant quelque chose, il fallait que tous les dix autres le missent en execution pour le rendre content, croyant aussi que sa playe s'en doit mieux porter. Si cedit Sauvage meurt, ses parens vengeront sa mort, soit sur leur nation, ou sur d'autres, ou bien il faut que les Capitaines facent des presens aux parens du defunct, afin qu'il soient contens, ou autrement, comme j'ay dit, ils vseroient de vengeance, qui est vne grande méchanceté entre-eux. Premier que lesdits Montagnez partissent pour aller à la guerre, ils s'assemblerent tous, avec leurs plus riches habits de fourrures, castors et autres peaux, parez de patenôtres et cordons de diverses couleurs, et || s'assemblerent dedans vne grande place publique, où il y avoit au devant d'eux vn *Sagamo* qui s'appelloit *Begourat* qui les menoit à la guerre, et estoient les vns derrière les autres, avec leurs arcs et fleches, massues et rondelles, dequoy ils se parent pour se battre; et alloient sautans les vns apres les autres, en faisans plusieurs gestes de leurs corps, ils faisoient maints tours de limaçon; apres ils commencerent à danser à la façon accoutumée, comme j'ay dit ci-dessus, puis ils firent leur Tabagie, et apres l'avoir faite, les femmes se despoillerent toutes nues, parées de leurs plus beaux *matachiaz*, et se mirent dedans leurs canots ainsi nues en dansant, et puis elles se vindrent mettre à l'eau en se battant à coups de leurs avirons, se jettant quantité d'eau les vnes sur les autres, toutefois elles ne se faisoient point de mal, car elles se paroient des coups qu'elles s'entre-ruoient. Apres avoir fait toutes ces ce-

remonies elles se retirerent en leurs cabanes, et les Sauvages s'en allerent à la guerre contre les Iroquois. Le seizième jour d'Aoust nous partimes de *Tadoussac*, et le dix-huitième dudit mois arrivames à l'Isle Percée, où nous trouvames le sieur Prevert, de Saint-Malo, qui venoit de la mine, où il avoit esté avec beaucoup de peine, pour la crainte que les Sauvages avoient de faire rencontre de leurs ennemis, qui sont les Armouchiquois, lesquelz sont hommes sauvages du tout monstrueux, pour la forme qu'ils ont : car leur tête est petite et le corps court, les bras menus comme d'un eschelet, et les cuisses semblablement ; les jambes grosses et longues, qui sont toutes d'une venue, et quand ils sont assis sur leurs talons, les genoux leur passent plus d'un demi-pied pardessus la tête, qui est chose étrange, et semblent estre hors de nature : ils sont neantmoins fort dispos, et determinez, et sont aux meilleures terres de toute la côte de la Cadie. Aussi les Souriquois les craignent fort. Mais avec l'assurance que ledit sieur de Prevert leur donna, il les mena jusques à ladite mine, où les Sauvages le guiderent. C'est une fort haute montagne, avançant quelque peu sur la mer, qui est fort reluisante au Soleil, où il y a quantité de verd de gris qui procede de ladite mine de cuivre. Au pied de ladite montagne, il dit que de basse mer y avoit en quantité de morceaux de cuivre, comme il nous a esté montré, lequel tombe du haut de la montagne. Cedit lieu où est la mine gist par les quarante-cinq degrez et quelques minutes.

Il y a encore vne chose étrange digne de reciter, que plusieurs Sauvages m'ont asseuré estre vray.

C'est que proche de la baye de Chaleur, tirant au Su, est vne ile où fait residence vn monstre épouventable, que les Sauvages appellent *Gougou*, et m'ont dit qu'il avoit la forme d'une femme, mais fort effroyable, et d'une telle grandeur qu'ils me disoient que le bout des mats de nôtre vaisseau ne lui fust pas venu jusques à la ceinture, tant ils le peignent grand, et que souvent il a devoré et devore beaucoup de Sauvages, lesquels il met dedans vne grande poche quand il les peut attrapper || et puis les mange; et disoient ceux qui avoient évité le peril de cette mal-heureuse bête, que sa poche estoit si grande, qu'il y eust peu mettre nôtre vaisseau. Ce monstre fait des bruits horribles dedans cette ile, que les Sauvages appellent *Gougou*; et quand ils en parlent ce n'est qu'avec vne peur si étrange qu'il ne se peut dire de plus; et m'ont assuré plusieurs l'avoir veu. Même ledit sieur Prevert, de Saint-Malo, en allant à la découverte des mines (ainsi que nous avons dit au chapitre precedent), m'a dit avoir passé si proche de la demeure de cette effroyable bête, que lui et tous ceux de son vaisseau entendoient des sifflemens étranges du bruit qu'elle faisoit, et que les Sauvages qu'il avoit avec lui lui dirent que c'estoit la même bête, et avoient vne telle peur qu'ils se cachoit de toutes parts, craignans qu'elle fust venuë à eux pour les emporter; et qui me fait croire ce qu'ils disent, c'est que tous les Sauvages en general la craignent, et en parlent si étrangement, que si je mettois tout ce qu'ils en disent, l'on le tiendroit pour fables; mais je tiens que ce soit la residence de quelque diable qui les tourmente de la façon. Voilà ce que j'ay appris de ce *Gougou*.

Le vingt-quatrième jour d'Aoust, nous partimes de *Gachepé*. Le deuxième jour de Septembre, nous faisons état d'estre aussi avant que le Cap de *Razé*. Le cinquième jour dudit mois, nous entrames sur le Banc || où se fait la pêcherie du poisson. Le seizième dudit mois, nous estions à la Sonde, qui peut estre à quelque cinquante lieuës d'Otiessant. Le vingtième dudit mois, nous arrivames par la grace de Dieu avec contentement d'vn chacun, et tousjours le vent favorable, au port du Havre de Grace.

399

Discours sur le Chapitre precedent. Credulité legere. Armouchiquois quels. Sauvages tousjours en crainte. Causes des terreurs panniques, faulses visions et imaginations. Gougou proprement que c'est. Autheur d'icelui. Mine de cuivre. Hanno, Carthaginois. Censures sur certains auteurs qui ont écrit de la Nouvelle-France.

CHAP. XXIX.

OR, pour revenir aux Armouchiquois et à la mal-bête du *Gougou*, il est arrivé en cet endroit au sieur Champlein ce qu'écrit Pline de Cornelius Nepos (1), lequel il dit avoir creu tres-avidement (c'est à dire comme s'y portant de soy-mesme) les prodigieux mensonges des Grecs, quand il a parlé de la ville de Larah (ou *Lissa*), laquelle (souz la foy et parole d'autrui) il a écrit

(1) Pline, liv. 5, chap. 1.

estre forte et beaucoup plus grande que la grande
400 Carthage, et autres choses de même étoffe. || Ainsi
ledit Champlain s'estant fié au recit du sieur Pre-
vert, de Saint-Malo, qui se donnoit carrière, a écrit
ce que nous venons de rapporter touchant les Ar-
mouchiquois et le *Gougou*, comme semblablement ce
qui est de la lueur de la mine de cuivre. Toutes les-
quelles choses iceluy Champlain a depuis reconu
estre fabuleuses ; car, quant aux Armouchiquois, ils
sont aussi beaux hommes (souz ce mot je comprends
aussi les femmes) que nous, bien composés et dispos,
comme nous verrons ci-apres. Et pour le regard du
Gougou, je laisse à penser à chacun quelle apparence
il y a, encores que quelques Sauvages en parlent et
en ayent de l'apprehension, mais c'est à la façon
qu'entre nous plusieurs esprits foibles craignent le
Moine bouru. Et d'ailleurs ces peuples, qui vivent en
perpetuelle guerre et ne sont jamais en assurance
(portans avec eux cette malediction pour ce qu'ils
sont delaissez de Dieu), ont souvent des songes et
vaines persuasions que l'ennemi est à leur porte, et
ce qui les rend ainsi plains d'apprehensions est parce
qu'ils n'ont point de villes fermées, au moyen de-
quoy ils se trouvent quelquefois, et le plus souvent,
surpris et deffaits, ce qu'estant, ne se faut émerveiller
s'ils ont aucunesfois des terreurs panniques et des
imaginations semblables à celles des hypochondria-
ques, leur estant avis qu'ils voyent et oyent des cho-
ses qui ne sont point, comme j'ai memoire d'avoir
veu certains hommes bien resolués, et qui le cas ave-
nant fussent allez courageusement à vne breche,
401 neantmoins par vne || je ne sçay quelle debilité

d'esprit, bien beuvans et bien mangeans, estoient tourmentez de l'apprehension continuelle qu'ils avoient qu'un mauvais demon les suivoit incessamment, et les fraploit, et se reposoit dessus eux. Ainsi en voyons-nous qui s'imaginent des loups-garoux. Ainsi plusieurs grands et petits ont peur des Esprits (quand ils sont seuls) au mouvement d'une souris. Ainsi les malades ayans l'imagination troublée, disent quelquefois qu'ils voyent tantôt une vierge Marie, tantôt un diable, et autres fantasies qui leur viennent au devant, ceci causé par le defect de nourriture, ce qui fait que le cerveau se remplit de vapeurs melancholiques qui apportent ces imaginations. Et ne sçay si je doy point mettre en ce rang plusieurs anciens qui par les longs jeûnes (lesquelz saint Basile n'approuve point) avoient des visions qu'ils nous ont donné pour chose certaine, et y en a des livres pleins. Mais telle chose peut aussi arriver à ceux qui sont sains de corps, comme nous avons dit. Et les causes en sont partie exterieures, partie interieures. Les exterieures sont les facheries et ennuis; les interieures sont l'usage des viandes melancholiques et corrompues, d'où s'elevent des vapeurs malignes et pernicieuses au cerveau, qui pervertissent les sens, troublent la memoire et egarent l'entendement. Item ces causes interieures proviennent d'un sang melancholic et brulé, contenu dans un cerveau trop chaud, ou dispersé par toutes les veines et toute l'habitude du corps, ou qui abonde dans les hippo- || chondres, dans la rate et mesantere, d'où sont suscitées des fumées et noires exhalaisons, qui rendent le cerveau obscur, tenebreux, offusqué, et le

noircissent et couvrent ni plus ni moins que les tenebres font la face du ciel, d'où s'ensuit immédiatement que ces noires fumées ne peuvent apporter aux hommes qui en sont couverts que frayeurs et crainte. Or, selon la diversité de ces exhalaisons provenantes d'une diversité et variété de sang, duquel sont produites ces fumées et suyes, il y a diverses sortes d'apprehensions et melancholies qui attaquent diversement et depravent sur tout les fonctions de la faculté imaginatrice; car comme la variété du sang diversifie l'entendement, ainsi l'action de l'ame changée change les humeurs du corps.

De cette mutation et dépravation d'humeurs, mément aux temperamens melancholiques, surviennent des bizarres et étranges imaginations causées par ces fumées ou suyes noires engeance de cette humeur melancholique.

Telle est la nature et l'humeur de quelques Sauvages de qui toute la vie souillée de meurtres qu'ils commettent les vns sur les autres, et particulièrement sur leurs ennemis, ils ont des apprehensions grandes et s'imaginent vn *Gougou* (1) qui est le bourreau de leurs consciences, ainsi que Caïn apres le massacre de son frere Abel avoit l'ire de Dieu qui le talonnait, et n'avoit en nulle part assurance, pensant toujours avoir ce *Gougou* devant les yeux, de sorte qu'il fut le premier qui dompta le cheval pour
403 || prendre la fuite, et qui se renferma de murailles dans la ville qu'il bâtit. Et encores ainsi qu'Orestes, lequel on dit avoir esté agité des furies pour le par-

(1) *Gougou* proprement dit, c'est le remord de conscience.

ricide par lui commis en la personne de sa mere. Et n'est pas incroyable que le diable possédant ces peuples ne leur donne beaucoup d'illusions. Mais proprement, et à dire la verité, ce qui a fortifié l'opinion du *Gougou* a esté le rapport dudit sieur Prevert, lequel contoit vn jour au sieur de Poutrincourt vne fable de même aloy, disant qu'il avoit veu vn Sauvage jouër à la croce contre vn diable, et qu'il voyoit bien la croce du diable jouër, mais quant à Monsieur le diable, il ne le voyoit point. Le sieur de Poutrincourt, qui prenoit plaisir à l'entendre, faisoit semblant de le croire pour lui en faire dire d'autres.

Et quant à la mine de cuivre reluisante au Soleil, il s'en faut beaucoup qu'elle soit comme l'Emeraude de *Makhé*, de laquelle nous avons parlé au discours du second voyage fait au Bresil. Car on n'y voit que de la roche, au bas de laquelle se trouvent des morceaux de franc cuivre, tels que nous avons rapporté en France; et parmi ladite roche y a quelquefois du cuivre, mais il n'est pas si luisant qu'il eblouisse les yeux.

Or, si ledit Champlein a esté credule, vn sçavant personnage que j'honore beaucoup pour sa grande litterature est encore en plus grand'faute, ayant mis en sa Chronologie septenaire de l'histoire de la paix, imprimée l'an || mil six cens cinq, tout le discours dudit Champlein, sans nommer son autheur, et ayant baillé les fables des Armouchiquois et du *Gougou* pour bonne monnoye. Le croy que si le conte du diable jouant à la croce eust aussi esté imprimé, il l'eust creu, et mis par escrit comme le reste.

Pline (1) recite que Hanno, Capitaine Carthageois, ayant eu la commission pour découvrir toute l'Afrique et le circuit d'icelle, avoit laissé des amples commentaires de ses voyages ; mais ils estoient trop amples, car ils contenoient plus que la verité ; et estoient vrayement commentaires, parce qu'ils estoient accompagnés de mengeries. Plusieurs Grecs et Latins l'ayant suivi, et s'assurant sur iceux, en ont fait à-croire à beaucoup de gens par apres, ce dit l'auteur. Il faut croire, mais non pas toutes choses. Et faut considerer premierement si cela est vray-semblable ou non. Du moins quand on a cotté son auteur on est hors de reproche.

Il y en a qui sont touchez de cette maladie (et peut estre moy-mesme en cet endroit qui n'ay eu le loisir de relire ce que j'escris) que le Poëte Juvenal appelle *insanabile scribendi cacoethes*, lesquels écrivent beaucoup sans rien digerer ; de quoy j'accuserois ici aucunement le sieur de Belle-Forest, n'estoit la reverence que je porte à sa memoire. Car ayant eu des avis du Capitaine Jacques Quartier, et par aventure ayant extrait par lambeaux ceux que j'ai rapportés ci-dessus, il n'a pas quelquefois bien pris les cho- || ses, estant precipité d'écrire, comme quand au premier desdits voyages il dit que les iles de la Terre-neuve sont separées par petits fleuves ; que la riviere des Barques est par les cinquante degrez de latitude ; quand il appelle *Labrador* le país de la Baye de Chaleur, laquelle il a premierement mise en la terre de

(1) Pline, l. 3, ch. 1.

Norumbega, là où il dit qu'il fait plus chaud qu'en Hespagne, et toutefois on sçait que *Labrador* est par soixante degrez. Item quand en la relation du second voyage dudit Quartier, il dit par conjecture que les Canadiens sacrifient des hommes, parce qu'icelui Quartier allant voir vn Capitaine Sauvage (que Belle-Forest appelle Roy), il vit des têtes de ses ennemis estenduës sur du bois comme des peaux de parchemin. Item que les Canadiens (qui ont quantité de vignes et au païs desquels est assise l'Isle d'Orleans, autrement dite de Bacchus) sont à l'egal du païs de Dannemark et Norvege; que le petun duquel ils vsent ordinairement tient du poivre et du gingembre, et n'est point petun; qu'ils mangent leurs viandes cruës. Et là-dessus je diray, qu'ores qu'ils le fissent (ce qui peut arriver quelques fois), ce n'est chose éloignée de nous : car j'ay veu maintes-fois noz matelots prendre vne moruë seche, et mordre dedans de bon appetit. Item quand il met en vne ile le village *Stadaconé*, où il dit qu'est la maison Royale (notez que ce n'estoient que cabanes couvertes d'écorce) du seigneur Canadien; item quand il met la terre de *Bacaloz* (c'est à dire de Moruës) vis-à-vis || de Sainte-Croix, où hiverna Jacques Quartier, et *Labrador* au Nort de la grande riviere, lequel païs auparavant il avoit assis au Su d'icelle; Item quand il dit que la riviere de *Saguenay* fait des iles où il y a quantité de vignes; ce que son autheur n'a point dit; item que les Sauvages de la riviere de *Saguenay* s'approcherent familierement des François, et leur montrerent le chemin à *Hochelaga*; item que les Canadiens estimoient les François fils du Soleil.

Item est plaisant quand au village de *Hochelaga* il figure cinquante Palais, outre la maison Royale, avec trois étages ; item que les Chrétiens appellerent la ville de *Hochelaga* Mont-Royal ; item que le village *Hochelay* est à la pointe et embouchure de la riviere de *Saguenay*, et par les degrez de cinquante-cinq à soixante ; item quand il dit que les Sauvages adorent vn Dieu qu'ils appellent *Cudouagni* : car de verité ils ne font aucune adoration ; item quand il represente que dix hommes apporteroient par honneur le Roy de *Hochelaga* dans vne peau devant le Capitaine François, sans dire qu'il estoit paralytique ; item qu'il se faisoit entendre par truchement, et Jacques Quartier dit le contraire, c'est à dire qu'à faute de truchement il ne pouvoit entendre ceux de *Hochelaga* ; item que le Roy de *Hochelaga* pria ledit Capitaine de lui bailler secours contre ses ennemis, etc.

Or, quand je considere ces precipitations estre arrivées en vn personnage tel que ledit Sieur de Belle-
 407 Forest, homme de grand jugement, je ne m'étonne pas s'il y en a quelquefois és an-||ciens auteurs, et s'il s'y trouve des choses desquelles on n'a encore eu nulle experience. Il me semble qu'on se doit contenter de faillir apres les auteurs originaires, lesquels on est contraint de suivre, sans extravaguer à des choses qui ne sont point, et de sortir hors les limites de ce qu'iceux auteurs ont écrit, principalement quand cela est sans dessein et ne revient à aucune vtilité.

Quelqu'un pourroit accuser le Capitaine Quartier d'avoir fait ces contes à plaisir, quand il dit que tous les navires de France pourroient se charger d'oy-

seaux en l'île qu'il a nommée des Oyseaux ; et de verité je croy que cela est vn peu hyperbolique ; mais il est certain qu'en cette ile il y en a tant que c'est chose incroyable. Nous en avons veu de semblables en nôtre voyage, où il ne falloit qu'assommer, recueillir et charger nôtre vaisseau. Item quand il a raconté avoir poursuivi vne bête à deux piez, et qu'és païs du *Saguenay* il y a des hommes accoutrez de draps de laine comme nous, d'autres qui ne mangent point et n'ont point de fondement, d'autres qui n'ont qu'une jambe ; item qu'il y a par delà vn païs de Pigmées et vne mer douce. Quant à la bête à deux piez, je ne sçay que j'en doy croire, car il y a des merveilles plus étranges en la Nature que cela : puis ces terres là ne sont point si bien découvertes qu'on puisse sçavoir tout ce qui y est. Mais pour le reste il a son autheur qui lui en a fait le recit, homme vieillart, lequel avoit couru de grandes contrées toute sa vie. Et cet autheur il l'amena par force || au Roy pour lui faire recit de ces choses par sa propre bouche, afin qu'on y adjoutât telle foy qu'on voudroit. Quant à la mer douce, c'est le grand lac qui est au bout de la grande riviere de *Canada*, duquel nul des Sauvages de deçà n'a veu l'extrémité Occidentale, et avons veu par le rapport fait audit Champlain qu'il a trente journées de long, qui font trois cens lieuës à dix lieuës par jour. Cela peut bien estre appellé mer par ces peuples, prenant la mer pour vne grande etenduë d'eau. Pour le regard des Pigmées, je sçay que par le rapport que plusieurs m'ont fait, que les Sauvages de ladite grande riviere disent qu'és montagnes des Iroquois il y a des petits hom-

mes fort vaillans, lesquels les Sauvages plus Orientaux redoutent et ne leur osent faire la guerre. Quant aux hommes armez jusques au bout des doigts, les mêmes m'ont recité avoir veu des armures semblables à celles que décrit ledit Quartier, lesquelles résistent aux coups de flèches. Tout ce que je doute en l'histoire des voyages d'icelui Quartier, est quand il parle de la Baye de Chaleur, et dit qu'il y fait plus chaud qu'en Espagne. A quoy je répons que comme vne seule hirondele ne fait pas le Printemps, aussi que pour avoir fait chaud vne fois en cette Baye, ce n'est pas coustume. Je doute aussi de ce que dit le même Jacques Quartier qu'il y a des assemblées, et comme des Colleges où les filles sont prostituées, jusques à ce qu'elles soient mariées, et que les femmes veuves ne se remarient point : ce que nous avons referé à dire en son lieu. || Mais pour retourner audit Champlain, je voudrois qu'avec le *Gougou* il n'eust point mis par écrit que les Sauvages de la Nouvelle-France, pressez quelquefois de faim, se mangent l'un l'autre ; ni tant de discours de notre sainte Foy, lesquels ne se peuvent exprimer en langue de Sauvages, ni par truchement, ni autrement. Car ils n'ont point de mots qui puissent représenter les mysteres de notre Religion, et seroit impossible de traduire seulement l'Oraison Dominicale en leur langue, sinon par periphrases. Car entre eux ils ne sçavent que c'est de sanctification, de regne celeste, de pain supersubstantiel (que nous disons quotidien) ni d'induire en tentation. Les mots de gloire, vertu, raison, beatitude, Trinité, Saint Esprit, Anges, Archanges, Resurrection, Paradis, En-

fer, Eglise, Bapteme, Foy, Esperance, Charité, et autres infinis ne sont point en vsage chés eux. De sorte qu'il n'y sera pas besoin de grands Docteurs pour le commencement. Car par nécessité il faudra qu'ils apprennent la langue des peuples qui les voudront reduire à la Foy Chrétienne, et à prier en notre langue vulgaire, sans leur penser imposer le dur fardeau des langues inconeuës. Ce qu'estant de coutume et de droit positif, et non d'aucune loy divine, ce sera de la prudence des Pasteurs de les enseigner vtilement et non par fantasies, et chercher le chemin plus court pour parvenir à leur conversion. Dieu vueille en donner les moyens à ceux qui en ont la volonté.

|| *Entreprise du Sieur de Roberval pour l'habitation de la terre de Canada, aux despens du Roy. Commission du Capitaine Jacques Quartier. Fin de ladite entreprise.* 410

CHAP. XXX.

APRES la découverte de la grand' riviere de Canada faite par le Capitaine Quartier en la maniere que nous avons recité ci-dessus, le Roy, en l'an mil cinq cens quarante, fit son Lieutenant general és terres neuves de Canada, *Hochelaga* et *Saguenay*, et autres circonvoisines, messire Iean François de la Roque, dit le Sieur de Roberval, Gentil-homme du pais de Vimeu en

Picardie, auquel il fit delivrer sa Commission le quinzième de Janvier audit an, à l'effect d'aller habiter lesdites terres, y batir des Forts, et conduire des familles. Et pour ce faire sa Majesté fit delivrer quarante-cinq mille livres par les mains de maistre Iean du Val, Thresorier de son Epargne. Iacques Quartier fut nommé par sadite Majesté Capitaine general et maistre Pilote sur tous les vaisseaux de mer qui seroient employés à cette entreprise, qui furent cinq en nombre du pois de quatre cens tonneaux de charge, ainsi que je trouve par le compte rendu desdits deniers par ledit Quartier, qui m'a esté communiqué par le sieur || Samuel Georges, Bourgeois de la Rochelle.

Or, n'ayant peu iusques ici recouvrer ladite Commission de Roberval, je me contenteray de donner aux lecteurs celle qui peu apres fut donnée audit Quartier, dont voici la teneur.



*Commission pour le Capitaine Jacques Quartier sur le voyage
et habitation des terres neuves de Canada, Hochelaga, etc.*

FRANÇOIS, par la grace de Dieu Roy de France, A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Salut. Comme pour le desir d'entendre et avoir conoissance de plusieurs païs qu'on dit inhabités, et autres estre possédez par gens Sauvages vivans sans conoissance de Dieu et sans vsage (1) de raison, eussions dés pieça à grands frais et mises envoyé découvrir esditz païs par plusieurs bons pilotes et autres noz sujets de bon entendement, sçavoir et experiance, qui d'iceux païs nous avoient amené divers hommes que nous avons par long temps tenus en nôtre Royaume, les faisans instruire en l'amour et crainte de Dieu et de sa Sainte Loy et doctrine Chrétienne, en intention de les faire remener esdits païs en compagnie de bon nombre de noz sujets de bonne volonté, afin de plus facilement || induire les autres peuples d'i- 412
ceux païs à croire en nôtre sainte Foy; et entre autres y eussions envoyé nôtre cher et bien amé Jacques Quartier, lequel auroit découvert grand païs des terres de *Canada* et *Hochelaga*, faisant vn bout de l'Asie du côté de l'Occident, lesquels païs il a trouvé

(1) Mot abusif.

(ainsi qu'il nous a rapporté) garnis de plusieurs bonnes commoditez, et les peuples d'iceux bien fournis de corps et de membres, et bien disposez d'esprit et entendement, desquels il nous a semblablement amené aucun nombre, que nous avons par long temps fait voir et instruire en nôtre dite sainte Foy avec nosdits sujets, En consideration de quoy et de leur bonne inclination nous avons avisé et delibéré de renvoyer ledit Quartier esdits païs de *Canada* et *Hochelaga*, et jusques en la terre de *Saguenay* (s'il peut y aborder), avec bon nombre de navires et de toutes qualités, arts et industrie, pour plus avant entrer esdits païs, converser avec lesdits peuples d'iceux, et avec eux habiter (si besoin est), afin de mieux parvenir à nôtre dite intention, et à faire chose agreable à Dieu nôtre Createur et Redempteur, et que soit à l'augmentation de son saint et sacré Nom, et de nôtre mere sainte Eglise Catholique, de laquelle nous sommes dit et nommé le premier fils : Parquoy soit besoin pour meilleur ordre et expedition de ladite entreprise deputer et établir vn Capitaine general et maistre Pilote desdits navires, qui ait regard à la conduite d'iceux, et sur les gens, officiers et soldats y ordonnés et établis : || Sçavoir faisons que nous à plein confians de la personne dudit Jacques Quartier, et de ses sens, suffisance, loyauté, preud'homie, hardiesse, grande diligence et bonne experience, icelui, pour les causes et autres à ce nous mouvans, Avons fait, constitué et ordonné, faisons, constituons, ordonnons et établissons par ces presentes, Capitaine general et maistre Pilote de tous les navires et autres vaisseaux de mer par nous ordonné

estre menez pour ladite entreprise et expedition, pour ledit état et charge de Capitaine general et maistre Pilote d'iceux navires et vaisseaux avoir, tenir et exercer par ledit Iacques Quartier aux honneurs, prerogatives, prééminences, franchises, libertez, gages et bien-faicts, tels que par nous lui seront pour ce ordonnez, tant qu'il nous plaira. Et lui avons donné et donnons puissance et autorité de mettre, establir et instituer ausditz navires tels Lieutenans, patrons, pilotes et autres ministres necessaires pour le fait et conduite d'iceux, et en tel nombre qu'il verra et conoitra estre besoin et necessaire pour le bien de ladite expedition. Si donnons en mandement par cesdites presentes à nôtre Admiral ou Vic'-Admiral, que prins et receu dudit Iacques Quartier le serment pour ce deub et accoutumé, icelui mettent et instituent, ou facent mettre et instituer de par nous en possession et saisine dudit Etat de Capitaine general et maistre Pilote, et d'icelui ensemble des honneurs, prerogatives et prééminences, franchises, libertez, gages et bien-faicts telz que par || nous lui seront pour ce ordonnez, le facent, souffrent et laissent jouïr et vser pleinement et paisiblement, et à lui obeir et entendre de tous ceux, et ainsi qu'il appartiendra és choses touchant et concernant ledit Etat et charge. Et outre lui face, souffre et permette prendre le petit Gallion appellé l'Emerillon, que de present il a de nous, lequel est ja vieil et caduc, pour servir à l'a-doub de ceux des navires qui en auront besoin, et lequel nous voulons estre prins et appliqué par ledit Quartier pour l'effect dessusdit, sans qu'il soit tenu en rendre aucun autre compte ne reliqua; et duquel

compte et reliqua nous l'avons déchargé et déchargeons par icelles presentes, par lesquelles nous mandons aussi à noz Prevostz de Paris, Baillifs de Rouën, de Caen, d'Orleans, de Blois et de Tours, Senechaux du Maine, d'Anjou et Guienne, et à tous nos autres Baillis, Senechaux, Prevosts, Alloués et autres noz Iusticiers et Officiers, tant de nôtre Royaume que de nôtre païs de Bretagne vni à celui, par devers lesquels sont aucuns prisonniers, accusés ou prevenuz d'aucuns crimes quels qu'ils soient, fors de crimes de lese Majesté divine et humaine envers nous, et de faux monnoyeurs, qu'ils ayent incontinent à delivrer, rendre et baillerés mains dudit Quartier, ou ses commis et deputez portans ces presentes, ou le *duplicata* d'icelles, pour nôtre service en ladite entreprise et expedition, ceux desdits prisonniers qu'il conoitra 415 estre propres, suffisans et capables pour || servir en icelle expedition, jusqu'au nombre de cinquante personnes, et selon le choix que ledit Quartier en fera, iceux premierement jugés et condamnez selon leurs demerites et la gravité de leurs meffaits, si jugés et condamnés ne sont; et satisfaction aussi prealablement ordonnée aux parties civiles et interessées, si faire n'avoit esté, pour laquelle toutefois nous ne voulons la delivrance de leurs personnes esdites mains dudit Quartier (s'il les trouve de service) estre retardée ne retenuë; mais se prendra ladite satisfaction sur leurs biens seulement. Et laquelle delivrance desditz prisonniers, accusés ou prevenuz, nous voulons estre faite esdites mains dudit Quartier pour l'effect dessus dit par nosditz Iusticiers et Officiers respectivement, et par chacun d'eux en leur regard,

pouvoir et jurisdiction, nonobstant oppositions ou appellations quelconques faites ou à faire, relevées ou à relever, et sans que par le moyen d'icelles icelle delivrance en la maniere dessus dite soit aucunement differée. Et afin que plus grand nombre n'en soit tiré outre lesditz cinquante, Nous voulons que la delivrance que chacun de nosditz Officiers en fera audit Quartier soit écrite et certifiée en la marge de ces presentes, et que neantmoins registre en soit par eux fait et envoyé incontinent par devers nôtre amé et feal Chancellier pour conoistre le nombre et la qualité de ceux qui auront esté baillés et delivrés. Car tel est nôtre plaisir. En temoin de ce, nous avons fait mettre nôtre scel à cesdites presentes. Donné à Saint-Pris, le dix-septième jour || d'Octobre, l'an de grace mil cinq cens quarante, et de nôtre regne le vingt-sixième. Ainsi signé sur le repli: Par le Roy, vous Monseigneur le Chancellier et autres presens. De la Chesnaye. Et scellées sur le repli à simple queuë de cire jaune.

416

Les affaires expediées ainsi que dessus, lesditz De Roberval et Quartier firent voiles aux Terres-neuves susdites, et se fortifierent au Cap Breton, où il reste encores des vestiges de leur édifice. Mais s'appuyans trop sur le benefice du Roy, sans chercher le moyen de vivre du país même, et le Roy occupé à de grandes affaires qui pressoient la France pour lors, il n'y eut moyen d'envoyer nouveau rafraichissement de vivres à ceux qui devoient avoir rendu le país capable de les nourrir, ayans eu vn si bel avancement de sa Majesté, et par aventure que ledit De Roberval fut mandé pour servir le Roy par deça, car je trouve par

le compte dudit Quartier qu'il employa huit mois à l'aller querir apres y avoir demeuré dix-sept mois. Et ose bien penser que l'habitation du Cap Breton ne fut moins funeste qu'avoit esté six ans auparavant celle de Sainte-Croix en la grande riviere de Canada, où avoit hiverné ledit Quartier; car ce païs estant assis sur la premiere rive des terres, et sur le Golfe de *Canada*, qui est glacé tous les ans jusques sur la fin de May, il n'y a point de doute qu'il ne soit merveilleusement âpre et rude, et sous vn ciel tout plein d'inclemence. De maniere que cette entreprise ne réussit point, faute de s'estre logé en vn climat temperé. Ce qui se pouvoit aisément faire, estant la province de telle étenduë qu'il y avoit à choisir vers le Midi autant que vers le Nort.



Plainte sur nôtre inconstance et lacheté. Nouvelle entreprise et Commission pour Canada. Envie des Marchans Maloins. Revocation de ladite Commission.

CHAP. XXXI.

S I le dessein d'habiter la terre de Canada n'a ci-devant reüssi, il n'en faut ja blamer la terre, mais accuser nôtre inconstance et lacheté. Car voici qu'après la mort du Roy François premier on entreprend des voyages au Bresil et à la Floride, lesquels n'ont pas eu meilleur succès, quoy que lesdites provinces soient sans hiver et jouissent d'une verdure perpetuelle. Il est vray que l'ennemi public des hommes a forcé les nôtres à quitter le país par delà, mais cela ne nous excuse point, et ne peut nous garentir de faute. Tandis qu'on a eu esperance en ces entreprises plus meridionales et outre l'Æquateur, on a oublié les découvertes de Jacques Cartier : de sorte que plusieurs années se sont écoulées ausquelles noz François ont esté endormis, et n'ont rien fait de memorable par mer. Non qu'il ne se trouve des hommes aventureux qui pourroient faire quelque chose de || bon, mais ils ne sont ni soulagez, ni soutenez de ceux sans lesquels toute entreprise est vaine. Ainsi, en l'an mil cinq cens quatre vingtz huit, le Sieur de la Jaunaye Chaton et Jacques Noel, neveux et heritiers dudit

Quartier, s'estant efforcez de continuer à leurs dépens les erremens de leurdit oncle, souffrirent des pertes notables par le brulement qui leur fut fait de trois ou quatre pataches par les hommes de deçà. De sorte qu'ils furent contraints d'avoir recours au Roy, auquel ils presenterent requête aux fins d'obtenir Commission pareille à celle dudit Quartier, leur oncle, rapportée ci-dessus, en consideration de ses services, et qu'au voyage de l'an 1540. il avoit employé la somme de 1638. livres pardessus l'argent qu'il avoit reçu, dont il n'avoit esté remboursé. Requerans en outre, pour ayder à former vne habitation françoise, vn privilege pour 12. ans de traffiquer seuls avec les peuples sauvages desdites terres, et principalement au regard des pelleteries qu'ils amassent tous les ans; et defences estre faites à tous les sujets du Roy de s'intermettre dudit traffic, ni les troubler en la jouissance dudit privilege et de quelques mines qu'ils avoient découvertes pendant ledit temps. Ce qui leur fut accordé par lettres patentes et Commission qu'ils en eurent du quatorzième de Janvier 1588. Mais apres s'estre bien donnez de la peine à obtenir cela, ils en eurent peu, ou plustôt rien de contentement. Car incontinent voici l'envie des marchans de Saint-Malo qui prend les armes pour ruiner tout ce qu'ils avoient fait, et empescher l'avan- || cement et du Christianisme et du nom François en ces terres-là : comme ils ont sceu fort bien pratiquer depuis en même sujet à l'endroit du sieur de Monts. Si-tôt donc qu'ils eurent la nouvelle de ladite Commission portant le privilege susdit, incontinent ils presenterent leur requête au Conseil privé

du Roy pour la faire revoquer. Sur quoy ils eurent Arrest en leur desir du 5. de May ensuiuant.

On dit qu'il ne faut point empêcher la liberté naturellement acquise à toute personne de traffiquer avec les peuples de delà. Mais je demanderay volontiers qui est plus à preferer ou la Religion Chrétienne et l'amplification du nom François, ou le profit particulier d'un marchand qui ne fait rien pour le service de Dieu ni du Roy? Et ce-pendant cette belle dame Liberté a seule empêché jusques ici que ces pauvres peuples errans aient esté faicts Chrétiens, et que les François n'ayent parmi eux planté des colonies, qui eussent receu plusieurs des nôtres, lesquels depuis ont enseigné nos arts et métiers aux Alle-mans, Flamens, Anglois et autres nations. Et cette même Liberté a fait que par l'envie des marchans les Castors se vendent aujourd'hui huit livres et demie, lesquels au temps de ladite Commission ne se vendoient qu'environ cinquante sols. Certes la consideration de la Foy et de la Religion Chrétienne merite bien que l'on octroye quelque chose à ceux qui employent leurs vies et fortunes pour l'accroissement d'icelle, et en vn mot, pour le public.

420 || *Voyage du Marquis de la Roche aux Terres-neuves. Ile de Sable. Son retour en France d'une incroyable façon. Ses gens cinq ans en ladite ile. Leur retour. Commission dudit Marquis.*

CHAP. XXXII.

D'AVTANT que jusques ici nous n'avons parlé que d'entreprises vaines, lesquelles n'ont esté secondées comme il falloit, j'en adjou-teray encor ici vne pour le parachevement de ce livre, qui est du Sieur Marquis de la Roche, Gentil-homme Breton rempli de bonne volonté, mais auquel on n'a tenu les promesses qu'on lui avoit faites pour l'exécution de son dessein.

En l'an 1598, le Roy ayant audit sieur Marquis confirmé le don de Lieutenance generale és terres dont nous parlons, à luy fait par le Roy Henry III, et octroyé sa Commission, il s'embarqua avec environ soixante hommes, et n'ayant encore reconeu le país, il fit descente à l'ile de Sable, qui est à 25. ou 30. lieuës de Campseau, ile étroite, mais longue d'environ vingt lieuës, gisante par les 44. et 43. degrez, assez sterile, mais où il y a quantité de vaches et pourceaux, ainsi que nous avons touché ailleurs (1). Ayant là déchargé ses gens et bagage, il fut question

(1) Ci-dessus liv. 1, chap. 3.

de chercher quelque bon port en la terre ferme, et à cette fin il s'y en al- || la dans vne petite barque; 421
mais au retour il fut surpris d'un vent si fort et violent, que contraint d'aller au gré d'icelui, il se trouva en dix ou douze jours en France. Et pour montrer la petitesse de sa barque, et qu'il falloit ceder à la fureur du vent, j'ai plusieurs fois ouï dire au Sieur de Poutrincourt que du bord d'icelle il lavoit ses mains dans la mer. Estant en France, le voilà prisonnier du Duc de Mercœur ! et celui à qui les dieux les plus inhumains, Æole et Neptune, avoient pardonné, ne trouve point d'humanité en terre. Cependant ses gens demeurent cinq ans dégradés en ladite ile, se mutinent, et coupent la gorge l'un à l'autre, tant que le nombre se racourcit de jour en jour. Pendant lesditz cinq ans ils ont là vécu de pécherie et des chairs des animaux que nous avons dit, dont ils en avoient apprivoisé quelques-vns qui leur fournissoient du laitage et autres petites commoditez. Ledit Marquis estant delivré, fit recit au Roy à Rouën de ce qui lui estoit survenu. Le Roy commanda à Chefd'hostel, Pilote, d'aller recueillir ces pauvres hommes quand il iroit aux Terres-neuves. Ce qu'il fit, et en trouva douze de reste, ausquels il ne dit point le commandement qu'il avoit du Roy, afin d'attrapper bon nombre de cuirs et de peaux de Loups-marins, dont ils avoient fait reserve durant lesdites cinq années. Somme, revenus en France, ils se presentent à sa Majesté vêtus desdites peaux de Loups-marins. Le Roy leur fait bailler quelque argent, et se retirent. Mais il y eut procès entre eux et ledit Pilote, pour || les cuirs et pelleteries qu'il avoit extorqué d'eux ; 422

dont par apres ils composerent amiablement. Et d'autant que ledit Sieur Marquis faute de moyens ne continua ses voyages, et peu apres deceda, je veux ici adjouster seulement l'extrait de sadite Commission ainsi que s'ensuit.

Edit du Roy contenant le pouvoir et Commission donnée par sa Majesté au Marquis de Cottenmeal et de la Roche, pour la conquête des terres de Canada, Labrador, Ile de Sable, No-rembergue, et pays adjacens.

HENRY, par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Salut. Le feu Roy François premier, sur les avis qui lui auroient esté donnez que aux iles et païs de Canada, Ile de Sable, Terres-neuves, et autres adjacentes, païs tres-fertiles et abondans en toutes sortes de commoditez, il y avoit plusieurs sortes de peuples bien formez de corps et de membres, et bien disposez d'esprit et d'entendement, qui vivent sans aucune connoissance de Dieu, auroit (pour en avoir plus ample connoissance) iceux païs fait découvrir par aucuns bons pilotes et gens à ce conoissans. Ce qu'ayant reconeu veritable, il auroit (poussé d'un zeile et affection de l'exaltation du nom Chrétien) dés le quinziesme Janvier mil cinq cens quarante, donné pouvoir à Iean François de la Roque, sieur de Roberval, pour la
 423 con-|| quête desdits païs. Ce que n'ayant esté executé

dés-lors, pour les grandes affaires qui seroient surveuës à cette Couronne, Nous avons resolu, pour perfection d'un si bel œuvre et de si sainte et loüable entreprise, au lieu dudit feu sieur de Roberval, de donner la charge de cette conquête à quelque vaillant et expérimenté personage, dont la fidelité et affection à nôtre service nous soit coneuë, avec les mêmes pouvoirs, autoritez, prerogatives et preëminences qui estoient accordées audit feu sieur de Roberval par lesdites lettres patentes dudit feu Roy François premier.

SÇAVOIR FAISONS, que pour la bonne et entiere confiance que nous avons de la personne de nôtre amé et feal Troillus du Mesgoüets, Chevalier de nôtre Ordre, Conseiller en nôtre Conseil d'Etat, et Capitaine de cinquante hommes d'armes de nos ordonnances, Le sieur de la Roche, Marquis de Cottenmeal, Baron de Las, Vicomte de Carenten et Sainct-Lo en Normandie, Vicomte de Trevalot, sieur de la Roche, Gommard et Quermoalec, de Gornac, Bontéguigno et Liscuit, et de ses loüables vertus, qualitez et merites; aussi de l'entiere affection qu'il a au bien de nôtre service et avancement de nos affaires. Iceluy pour ces causes et autres à ce nous mouvans, Nous avons, conformément à la volonté du feu Roy dernier decedé nôtre tres-honoré Sieur et frere, qui jà avoit fait election de sa persone pour l'execution de ladite entreprise, iceluy fait, faisons, creons, || ordonnons, établissons par ces presentes signées de nôtre main, nôtre Lieutenant general esdits pais de *Canada, Hochelaga, Terres-neuves,*

Labrador, riviere de la grand Baye, de Noremburgue (1) et terres adjacentes desdites Provinces et rivieres, lesquelles estans de grande longueur et estenduë de país, sans icelles estre habitées par sujets de nul Prince Chrétien, et pour cette sainte œuvre et agrandissement de la foy Catholique, établissons pour conducteur, chef, Gouverneur et Capitaine de ladite entreprise : Ensemble de tous les navires, vaisseaux de mer, et pareillement de toutes personnes, tant gens de guerre, mer, que autres par nous ordonnez et qui seront par lui choisis pour ladite entreprise et execution, avec pouvoir et mandement special d'élire, choisir les Capitaines, Maitres de navires et Pilotes ; commander, ordonner et disposer souz nôtre autorité ; prendre, emmener et faire partir des Ports et Havres de nôtre Royaume les nefes, vaisseaux mis en appareil, équipez et munis de gens, vivres et artilleries et autres choses necessaires pour ladite entreprise, avec pouvoir en vertu de noz Commissions de faire la levée de gens de guerre qui seront necessaires pour ladite entreprise, et iceux faire conduire par ses Capitaines au lieu de son embarquement, et aller, venir, passer et repasser esdits ports étrangers, descendre et entrer en iceux et mettre en nôtre main tant par voyes d'amitié ou amiable composition si faire se peut, que par force d'armes, || main forte, et toutes autres voyes d'hostilité, assaillir villes, chateaux, forts et habitations, Iceux mettre en nôtre obeïssance, en constituer et edifier d'autres, faire loix, statuts et ordonnances politic-

(1) C'est la riviere de Canada.

ques, iceux faire garder, observer et entretenir, faire punir les delinquans, leur pardonner et remettre selon qu'il verra bon estre, pourveu toutefois que ce ne soient pais occupez ou estans souz la sujection et obeïssance d'aucuns Princes et potentats nos amis, alliez et confederez. Et à fin d'augmenter et accroistre le bon vouloir, courage et affection de ceux qui serviront à l'exécution et expedition de ladite entreprise, et mémes de ceux qui demeureront esdites terres, nous lui avons donné pouvoir d'icelles terres, qu'il nous pourroit avoir acquises audit voyage, faire bail pour en jouïr par ceux à qui elles seront affectées et leurs successeurs en tous droits de propriété. A sçavoir, aux Gentils-hommes et ceux qu'il jugera gens de merite, en Fiefs, Seigneuries, Chastellenies, Comtez, Vicomtez, Baronnies et autres dignitez relevans de nous, telles qu'il jugera convenir à leurs services : à la charge qu'ils serviront à la tuition et defence desdits pais. Et aux autres de moindre condition, à telles charges et redevances annuelles qu'il avisera, dont nous consentons qu'ils en demeurent quittes pour les six premières années ou tel autre temps que nôtre dit Lieutenant avisera bon estre et conoitra leur estre necessaire; excepté toutefois du devoir et service || pour la guerre. Aussi qu'au retour de nôtre dit Lieutenant il puisse departir à ceux qui auront fait le voyage avec lui les gaignages et profits mobiliars provenus de ladite entreprise, et avantager du tiers ceux qui auront fait ledit voyage; retenir vn autre tiers pour lui pour ses fraiz et dépens, et l'autre tiers pour estre employé aux œuvres com-

426

munes, ortifications du païs et fraiz de guerre. Et à fin que nôtre dit Lieutenant soit mieux assisté et accompagné en ladite entreprise, nous lui avons donné pouvoir de se faire assister en ladite armée de tous Gentils-hommes, Marchans, et autres noz sujets qui voudront aller ou envoyer audit voyage, payer gens et équipages et munir nefz à leurs despens. Ce que nous leur défendons tres-expressément faire ni trafiquer sans le sceu et consentement de nôtre dit Lieutenant, sur peine à ceux qui seront trouvez de perdition de tous leurs vaisseaux et marchandises. Prions aussi et requerons tous Potentats, Princes nos alliez et confederez, leurs Lieutenans et sujets, en cas que nôtre dit Lieutenant ait quelque besoin ou nécessité, lui donner aide, secours et confort, favoriser son entreprise. Enjoignons et commandons à tous noz sujets, en cas de rencontre par mer ou par terre, de lui estre en ce secourables et se joindre avec lui, revouquant dés à present tous pouvoirs qui pourroient avoir esté donnez, tant par noz predecesseurs Roys que nous, à quelques personnes et pour quelque cause et occasion que ce soit, au prejudice dudit Marquis nôtre dit Lieu- || tenant general. Et d'autant que pour l'effet dudit voyage il sera besoin passer plusieurs contracts et lettres, nous les avons dés à present validez et approuvons, ensemble les seings et seaux de nôtre dit Lieutenant et d'autres par lui commis pour ce regard. Et d'autant qu'il pourroit survenir à nôtre dit Lieutenant quelque inconvenient de maladie, ou arriver faute d'icelui, aussi qu'à son retour il sera besoin laisser vn ou plusieurs Lieutenans : Voulons

et entendons qu'il en puisse nommer et constituer par testament et autrement comme bon lui semblera, avec pareil pouvoir ou partie d'icelui que lui avons donné. Et afin que nôtre dit Lieutenant puisse plus facilement mettre ensemble le nombre de gens qui lui est nécessaire pour ledit voyage et entreprise, tant de l'un que de l'autre sexe, Nous lui avons donné pouvoir de prendre, élire et choisir, et lever telles personnes en nôtre dit Royaume, païs, terres et Seigneuries qu'il conoitra estre propres, vtils et nécessaires pour ladite entreprise, qui conviendront avec lui aller, lesquels il fera conduire et acheminer des lieux où ils seront par lui levez jusques au lieu de l'embarquement. Et pource que nous ne pouvons avoir particuliere conoissance desdits païs et gens étrangers pour plus avant specifier le pouvoir qu'entendons donner à nôtre dit Lieutenant general, voulons et nous plaît qu'il ait le même pouvoir, puissance et autorité qu'il estoit accordé par ledit feu Roy François audit sieur de Roberval, encores || qu'il n'y soit ni particulièrement specifié; et qu'il puisse en cette charge, faire, disposer et ordonner de toutes choses opinées et inopinées concernant ladite entreprise, comme il jugera à propos pour nôtre service et les affaires et necessitez le requerir, et tout ainsi et comme nous-mêmes ferions et faire pourrions si presens en personne y estions, jaçoit que le cas requiert mandement plus special; validans dès à presens comme pour lors tout ce que par nôtre dit Lieutenant sera fait, dit, constitué, ordonné et établi, contracté, chevi et composé, tant par armes, amitié, confede-

ration et autrement en quelque sorte et manière que ce soit ou puisse estre pour raison de ladite entreprise, tant par mer que par terre; et avons le tout approuvé, agréé et ratifié, agreons, approuvons et ratifions par ces presentes et l'avoüons et tenons, et voulons estre tenu bon et valable, comme s'il avoit esté par nous fait.

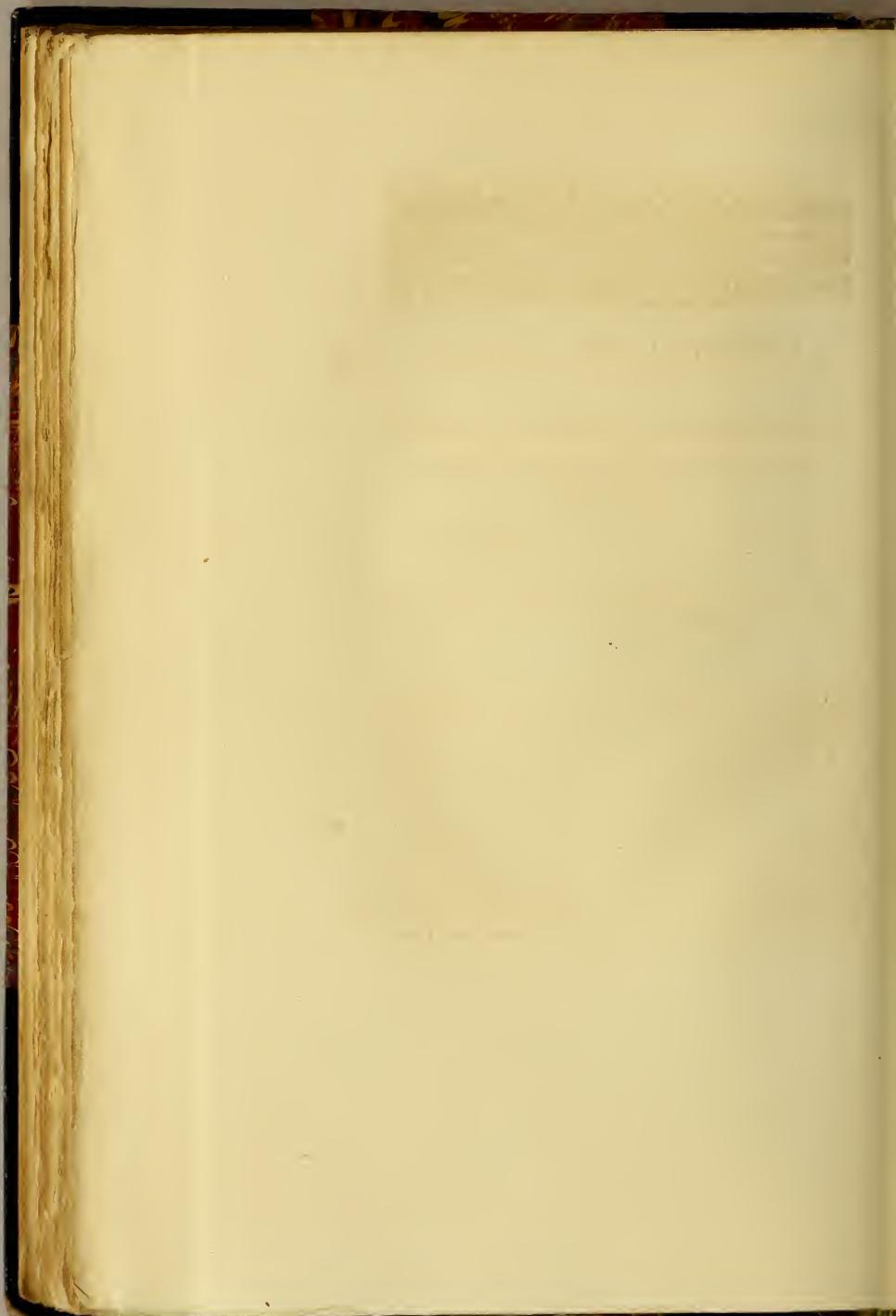
429 SI DONNONS en mandement à nôtre amé et feal le Sieur Comte de Chiverny, Chancelier de France, et à nos amez et feaux Conseillers, les gens tenans noz Cours de Parlement, grand Conseil, Bailiffs, Seneschaux, Prevots, Iuges et leurs Lieutenans et tous autres nos Iusticiers, et Officiers chacun en droit soy, comme il appartiendra, que nôtre dit Lieutenant, duquel nous avons ce jourd'hui prins et receu le serment en tel cas accoutumé, ils facent et laissent, souffrent jouir et vser pleinement et paisiblement, à icelui obeir et entendre, et à tous ceux qu'il appartiendra és choses || touchans et concernans nôtre dite Lieutenance.

MANDONS en outre à tous noz Lieutenans generaux, Gouverneurs de noz Provinces, Admiraux, Vic' Admiraux, Maitre des ports, havres et passages, lui bailler chacun en l'étenduë de son pouvoir, aide, confort, passage, secours et assistance, et à ses gens avoüez de lui, dont il aura besoin. Et d'autant que de ces presentes l'on pourra avoir affaire en plusieurs et divers lieux, Nous voulons qu'au *Vidimus* d'icelles deuëment collationné par vn de nos amez et

feaux Conseillers, Notaires ou Secretaires, ou fait par-devant Notaires Royaux, foy soit adjoutée comme au present original. Car tel est nôtre plaisir. En témoin de quoy nous avons fait mettre nôtre seel esdites presentes. Donné à Paris le douzième jour de Janvier l'an de grace mil cinq cens quatre-vingts-dix-huit, et de nôtre regne le neuvième.

Signé HENRY.







QUATRIEME LIVRE

431

D

L'HISTOIRE DE LA NOUVELLE-FRANCE

Contenant les voyages des Sieurs de Monts
et de Poutrincourt.

Intention de l'Auther. Avis au Roy sur l'habitation de la Nouvelle-France. Commission au Sieur de Monts. Defenses pour le trafic des pelleteries.

CHAP. I.

N'AY à reciter en ce livre la plus courageuse de toutes les entreprises que noz François ont faites pour l'habitation de Terres-neuves d'outre l'Océan, et la moins aydée et secouruë. Le sieur de Monts, dit en son nom PIERRE DU GVA, Gentilhomme Xaintongeois, en est le premier motif, lequel ayant le cœur porté à choses hautes, et voyant la France en repos par la paix heureusement traitée à Vervin, lieu de ma naissance, proposa au Roy || vn expedient pour faire vne habitation solide esdites terres d'outre-mer sans rien tirer

432

des coffres de sa Majesté, qui estoit le même (à peu près) que nous avons veu ci-dessus avoir esté octroyé à Estienne Chaton, sieur de la Jaunaye, et Iacques Noel, Capitaine de la marine, neveux et heritiers de feu Iacques Quartier, sans que toutefois ledit Sieur de Montseust eu avis telle chose avoir esté auparavant par eux impetrée (1) Ce conseil trouvé bon et vtile, lettres incontinent furent expediées audit sieur pour la Lieutenance generale du Roy és terres comprises souz le nom de la Nouvelle-France, jusques à certains degrez; et consequemment autres lettres portant defenses à tous sujets de sa Majesté autres qu'icelui sieur de Monts et ses associez, de traffiquer de pelleterie, et autres choses, avec les peuples habitans lesdites terres, sur grandes peines, en la maniere qui s'ensuit.

Commission du Roy au Sieur de Monts, pour l'habitation és terres de la Cadie, Canada et autres endroits en la Nouvelle-France.

Ensemble les defenses à tous autres de traffiquer avec les Sauvages desdites terres.

HENRY, par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, A nôtre cher et bien amé le sieur de Monts, Gentil-homme ordinaire de nôtre Chambre, Salut. Comme nôtre plus grand soin et travail soit et ait toujours

(1) Ci-dessus, liv. 3, chap. 31.

|| esté, depuis nôtre avènement à cette Couronne, de la maintenir et conserver en son ancienne dignité, grandeur et splendeur, d'étendre et amplifier autant que legitimately se peut faire les bornes et limites d'icelle; Nous estans dès long temps a informez de la situation et condition des païs et territoire de la Cadie; Meuz sur toutes choses d'un zeles singulier et d'une devote et ferme resolution que nous avons prinse, avec l'aide et assistance de Dieu, autheur, distributeur et protecteur de tous Royaumes et états, de faire convertir, amener et instruire les peuples qui habitent en cette contrée, de present gens barbares, athées, sans foy ne Religion, au Christianisme, et en la creance et profession de nôtre foy et religion, et les retirer de l'ignorance et infidelité où ils sont; ayans aussi dès long temps reconeu, sur le rapport des Capitaines de navires, pilotes, marchans et autres qui de longue main ont hanté, fréquenté, et trafiqué avec ce qui se trouve de peuples esdits lieux, combien peut estre fructueuse, commode et vtile à nous, à noz états et sujets, la demeure, possession et habitation d'iceux pour le grand et apparent profit qui se retirera par la grande frequentation et habitude que l'on aura avec les peuples qui s'y trouvent, et le traffic et commerce qui se pourra par ce moyen seurement traiter et negocier, Nous, pour ces causes, à plein confians de vôtre grande prudence, et en la conoissance et experience que vous avez de la qualité, condition et situation dudit païs de la || Cadie, pour les diverses navigations, voyages, et frequentations que vous avez faits en ces terres et autres proches et circonvoisines; nous assurons que cette nô-

433

434

tre resolution et intention vous estant commise, vous la sçaurez attentivement, diligemment et non moins courageusement et valeureusement executer et conduire à la perfection que nous désirons, Vous avons expressément commis et établi, et par ces presentes signées de nôtre main, Vous commettons, ordonnons, faisons, constituons et établissons nôtre Lieutenant general, pour représenter nôtre persone aux païs, territoires, côtes et confins de la Cadie, à commencer dès le quarantième degré jusques au quarante-sixième; Et en icelle étendue ou partie d'icelle, tant et si avant que faire se pourra, établir, étendre et faire conoître nôtre nom, puissance et autorité, et à icelle assujettir, submettre et faire obeïr tous les peuples de ladite terre et les circonvoisins; et par le moyen d'icelles et toutes autres voyes licites, les appeller, faire instruire, provoquer et émouvoir à la conoissance de Dieu et à la lumiere de la Foy et religion Chrétienne, la y établir et en l'exercice et profession d'icelle maintenir, garder et conserver lesdits peuples et tous autres habituez esdits lieux, et en paix, repos et tranquillité y commander tant par mer que par terre; ordonner, décider, et faire executer tout ce que vous jugerez se devoir et pouvoir faire, pour maintenir, garder et conserver lesdits lieux souz nôtre puissance et autorité, par les || formes, voyes et moyens prescrits par nos ordonnances. Et pour y avoir égard avec vous, commettre, établir et constituer tous Officiers, tant és affaires de la guerre que de Justice et police pour la premiere fois, et de là en avant nous les nommer et presenter, pour en estre par nous disposé et don-

ner les lettres, tiltres et provisions tels qu'ils seront necessaires. Et selon les occurrences des affaires, vous-mêmes avec l'avis de gens prudens et capables, prescrire souz nôtre bon plaisir, des loix, statuts et ordonnances autant qu'il se pourra conformes aux nôtres, notamment és choses et matieres ausquelles n'est pourveu par icelles; traiter et contracter à meme effet paix, alliance et confederation, bonne amitié, correspondance et communication avec lesdits peuples et leurs Princes, ou autres ayans pouvoir et commandement sur eux : Entretienir, garder et soigneusement observer, les traitez et alliances dont vous conviendrez avec eux, pourveu qu'ils y satisfacent de leur part. Et à ce defaut, leur faire guerre ouverte pour les contraindre et amener à telle raison que vous jugerez necessaire, pour l'honneur, obeissance et service de Dieu, et l'établissement, manutention et conservation de nôtre dite autorité parmi eux; du moins pour hanter et frequenter par vous et tous noz sujets avec eux, en toute assurance, liberté, frequentation et communication, y negotier et traffiquer amiablement et paisiblement, leur donner et octroyer graces et privileges, charges et honneurs. Lequel entier pouvoir susdit, || 436
Voulons aussi et ordonnons que vous ayez sur tous nosdits sujets et autres qui se transporteront et voudront s'habituer, traffiquer, negocier et resider esdits lieux, tenir, prendre, reserver et vous approprier ce que vous voudrez et verrez vous estre plus commode et propre à votre charge, qualité et vsage desdites terres, en departir telles parts et portions, leur donner et attribuer tels tiltres, honneurs, droits, pouvoirs et fa-

cultez que vous verrez besoin estre, selon les qualitez, conditions et merites des personnes du païs ou autres. Sur tout peupler, cultiver et faire habiter lesdites terres le plus promptement, soigneusement et dextrement que le temps, les lieux et commoditez le pourront permettre; en faire ou faire faire à cette fin la découverte et reconnoissance en l'étenduë des côtes maritimes et autres contrées de la terre ferme que vous ordonnerez et prescrirez en l'espace susdite du quarantième degré jusques au quarante-sixième, ou autrement tant et si avant qu'il se pourra le long desdites côtes et en la terre ferme; Faire soigneusement rechercher et reconoitre toutes sortes de mines d'or et d'argent, cuivre et autres metaux et mineraux, les faire fouïller, tirer, purger et affiner, pour estre convertis en vsage, disposer suivant que nous avons prescrit par les Edits et reglements que nous avons faits en ce Royaume du profit et emolument d'icelles, par vous ou ceux que vous aurez établis à cet effet, nous reservans seulement le dixième denier de ce qui proviendra de celles || d'or, d'argent, et cuivre, vous affectant ce que nous pourrions prendre auxdits autre metaux et mineraux, pour aider et soulager aux grandes dépenses que la charge susdite vous pourra apporter. Voulans cependant que pour vôtre seureté et commodité, et de tous ceux de noz sujets qui s'en iront, habituëront et traffiqueront esdites terres, comme generalement de tous autres qui s'y accommoderont souz nôtre puissance et autorité, vous puissiez faire batir et construire vn ou plusieurs forts, places, villes et toutes autres maisons, demeures et habitations, ports, havres, retraites et loge-

ments que vous conoitrez propres, vtils et necessaires à l'execution de ladite entreprise. Etablir garnisons et gens de guerre à la garde d'iceux ; vous aider et prevaloir aux effets susdits des vagabonds, personnes oyseuses et sans aveu, tant és villes qu'aux champs, et des condamnez à banissement perpetuel, ou à trois ans au moins hors nôtre Royaume, pourveu que ce soit par avis et consentement et de l'autorité de nos Officiers. Outre ce que dessus, et qui vous est d'ailleurs prescrit, mandé et ordonné par les commissions et pouvoirs que vous a donnez nostre tres-cher cousin le sieur d'Ampville, Admiral de France, pour ce qui concerne le fait et la charge de l'Admirauté, en l'exploit, expedition et execution des choses susdites, faire generalement pour la conquête, peuplement, habitation et conservation de ladite terre de la Cadie, et des côtes, territoires cir-|| convoisins et de leurs appartenances et dependances souz nôtre nom et autorité, ce que nous-mêmes ferions et faire pourrions si presens en persone y estions, jaçoit que le cas requit mandement plus special que nous ne le vous prescrivons par cesdites presentes, au contenu desquelles, Mandons, ordonnons et tres-expressément enjoignons à tous nos justiciers, officiers et sujets, de se conformer; Et à vous obeir et entendre en toutes et chacunes les choses susdites, leurs circonstances et dependances; Vous donner aussi en l'execution d'icelles tout ayde et confort, main-forte et assistance dont vous aurez besoin et seront par vous requis, le tout à peine de rebellion et desobeissance; Et à fin que personne ne pretende cause d'ignorance de cette nôtre intention, et se

vueille immiscer en tout ou partie de la charge, dignité et autorité que nous vous donnons par ces presentes, Nous avons de noz certaine science, pleine puissance et autorité Royale, revoqué, supprimé et déclaré nuls et de nul effet ci-apres et dés à present, tous autres pouvoirs et Commissions, Lettres et expéditions donnez et delivrez à quelque persone que ce soit, pour découvrir, conquerir, peupler et habiter en l'étendue susdite desdites terres situées depuis ledit quarantième degré jusques au quarante-sixième quelles qu'elles soient. Et outre ce, mandons et ordonnons à tous nosdits Officiers de quelque qualité et condition qu'ils soient, que ces presentes, ou *Vidimus* deuëment collationné d'icelles par l'un de noz amez et feaux Conseillers, Notaires et Secretaires, ou autre Notaire Royal, ils facent à vôtre requête, poursuite et diligence, ou de noz Procureurs, lire, publier et registrer és registres de leurs jurisdictions, pouvoirs et détrois, cessans en tant qu'à eux appartiendra, tous troubles et empêchemens à ce contraires. Car tel est nôtre plaisir. Donné à Fontainebleau le huitième jour de Novembre, l'an de grace mil six cens trois, et de nôtre regne le quinzième. Signé, HENRY. Et plus bas : Par le Roy, POTIER. Et seellé sur simple queuë de cire jaune.

Defenses du Roy à tous ses sujets autres que le sieur de Monts et ses associez, de traffiquer de Pelleteries et autres choses avec les Sauvages de l'étenduë du pouvoir par luy donné audit sieur de Monts et ses associez, sur grandes peines.

HENRY, par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, à noz amez et feaux Conseillers, les officiers de nôtre Admirauté, de Normandie, Bretagne, Picardie et Guyenne, et à chacun d'eux en droit soy, et en l'étenduë de leurs ressorts et juridictions, Salut. Nous avons, pour beaucoup d'importantes occasions, ordonné, commis et établi le sieur de Monts, Gentilhomme ordinaire de nôtre chambre, nôtre Lieutenant general, pour peupler et habituer les terres, côtes et pais de la Cadie, et autres circonvoisins, en l'étenduë du quarantième degré jusques au quarante-sixième; et là établir nôtre autorité, et autrement || s'y loger et 440
asseureur : en sorte que noz sujets désormais puissent estre receuz, et y hanter, resider et traffiquer avec les Sauvages habitans desdits lieux; comme plus expressément nous l'avons déclaré par noz lettres patentes expédiées et delivrées pour cet effet audit sieur de Monts le huitième jour de Novembre dernier, et suivant les conditions et articles, moyennant lesquelles il s'est chargé de la conduite et execution de cette entreprise. Pour faciliter laquelle, et à ceux qui s'y sont joints avec lui, et leur donner quelque moyen et commodité d'en supporter la dépençe, nous avons eu agreable de leur permettre et asseu-

rer qu'il ne seroit permis à aucuns autres noz sujets, qu'à ceux qui entreroient en association avec lui, pour faire ladite dépençe, de traffiquer de pelleterie, et autres marchandises, durant dix années, és terres, païs, ports, rivières et avenuës de l'étenduë de sa charge. Ce que nous voulons avoir lieu. Noys, pour ces causes et autres considerations à ce nous mouvans, Vous mandons et ordonnons que vous ayez chacun de vous en l'étenduë de voz pouvoirs, juridictions et détrois à faire de nôtre part, comme de nôtre pleine puissance et autorité Royal nous faisons, tres-expresses inhibitions et defences, à tous marchans, maitres et Capitaines de navires, matelots, et autres noz sujets de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, autres neantmoins et fors à ceux qui sont entrez en association avec ledit sieur de Monts pour la- || dite entreprise, selon les articles et conventions d'icelles, par nous arretez ainsi que dît est, d'equipper aucuns vaisseaux, et en iceux aller ou envoyer faire traffic et troque de pelleterie et autres choses avec les Sauvages; frequenter, negocier, et communiquer durant ledit temps de dix ans, depuis le Cap de Raze jusques au quarantième degré, comprenant toute la côte de la Cadie, terre et Cap Breton, Bayes de Saint-Cler, de Chaleur, Ile Percée, Gachepé, Chinschedec, Mesamichi, Lesquemin, Tadoussac, et la riviere de Canada, tant d'un côté que d'autre, et toutes les Bayes et rivières qui entrent au dedans desdites côtes: A peine de desobeïssance, et confiscation entiere de leurs vaisseaux, vivres, armes et marchandises, au profit dudit sieur de Monts et de ses associez, et de trente mille livres

d'amende; pour l'assurance et acquit de laquelle, et de la coërtion et punition de leur desobeissance, vous permettrez comme nous avons aussi permis et permettons audit sieur de Monts et ses associez, de saisir, apprehender et arreter tous les contrevenans à nôtre presente defence et ordonnance, et leurs vaisseaux, marchandises, armes et victuailles, pour les amener et remettre és mains de la Iustice, et estre procedé tant contre les personnes que contre les biens desditz desobeissans ainsi qu'il appartiendra. Ce que nous voulons et vous mandons et ordonnons de faire incontinent publier et lire par tous les lieux et endroits publics de vosdits pouvoirs et juridictions où vous jugerez besoin estre, à || ce qu'aucun de nosdits sujets n'en puisse pretendre cause d'ignorance, ains que chacun obeisse et se conforme sur ce à nôtre volonté. De ce faire nous vous avons donné et donnons pouvoir et commission et mandement special. Car tel est nôtre plaisir. Donné à Paris, le dix-huitième Decembre l'an de grace mil six cens trois, et de nôtre regne le quinzième. Ainsi signé, HENRY. Et plus bas : Par le Roy, POTIER. Et seellé du grand seel de cire jaune.

442

Ces lettres ont esté confirmées par autres secondes defences du vingt-deuxième Janvier mil six cens cinq.

Et quant aux marchandises venans de la Nouvelle-France, voici la teneur des lettres patentes du Roy portantes exemption de subsides pour icelles.

Declaration du Roy.

443
HENRY, par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, A nos amez et feaux Conseillers, les gens tenans nôtre Cour des Aides à Rouën, Maitres de noz ports, Lieutenans, Iuges et Officiers de nôtre Admirauté, et de noz traites foraines établis en nôtre province de Normandie, et chacun de vous en droit soy, Salut. Nous avons cy-devant, par noz lettres patentes du huitième jour de Novembre mil six cens trois, dont copie est cy-jointe, souz le contre-seel de nôtre Chancellerie, ordonné et établi nôtre cher et bien amé le sieur de Monts nôtre Lieutenant general representant nôtre persone és côtes, terres et confins de la Cadie, Canada, et au-|| tres endroits en la Nouvelle-France, pour habiter lesdites terres, et par ce moyen amener à la conoissance de Dieu les peuples y estans, et là établir nôtre autorité. Et pour subvenir aux fraiz qu'il conviendrait faire, par nos autres lettres patentes du dix-huitième Decembre ensuivant, nous aurions donné, permis et accordé audit sieur de Monts et à ceux qui s'associeroient avec lui en cette entreprise la traite des pelleteries et autres choses qui se troquent avec les Sauvages desdites terres à plein spécifiées par lesdites patentes; ayans par le moyen de ce que dit est assez donné à entendre que lesdits païs estoient par nous reconuz de nôtre obeissance, et les tenir et avoïer comme dependances de nôtre Royaume et Couronne de France. Neantmoins nos

Officiers des traites foraines, ignorans peut estre jusques à cette heure nôtre volonté, veulent au prejudice d'icelle contraindre ledit sieur de Monts et ses associez de payer les mêmes droits d'entrée des marchandises venans desdits païs, qui sont deuz par celles qui viennent d'Hespagne et autres contrées étrangères, ne se contentans que pour icelles l'on ait païé noz droits d'entrée deuz aux lieux où elles ont esté déchargées, et aux autres endroits où elles ont depuis passé par nôtre Royaume, que doivent les marchandises y venans de noz autres provinces et terres de nôtre obeïssance estans du cru d'icelles. Et de fait vn nommé François le Buffe, l'un des gardes à cheval du bureau de noz traites foraines à Caën, auroit arrêté souz ce pretexte dés le || vnziesme jour de Novembre dernier, au lieu de Condé sur Narreau, vingt-deux balles de castors, appartenans audit sieur de Monts et ses associez, venans desdites terres de la Cadie et Canada, pretendant pour le fermier general desdites traites foraines de Normandie, nôtre Procureur joint, la confiscation desdites marchandises. Ce qui est et seroit grandement prejudiciable audit sieur de Monts et ses associez, frustrez de l'esperance qu'ils avoient de faire promptement argent d'icelles marchandises, pour subvenir et employer à l'achapt des vivres et munitions et autres choses nécessaires qu'il convient envoyer cette année avec nombre d'hommes pour l'execution de ladite entreprise. L'effect de laquelle demeurant par ce moyen traversé et interrompu au prejudice de nostre service, Et voulons y remedier et sur ce faire conoitre à chacun nôtre intention, à fin que l'on n'en puisse pre-

tendre à l'avenir cause d'ignorance. POVR CES CAUSES, et pour la consideration et merite particulier de cet affaire, du bon succes duquel par la prudente conduite dudit sieur de Monts, nous esperons vn grand grand bien devoir reussir à la gloire de Dieu, salut des Barbares, honneur et grandeur de nos états et seigneuries, Nous avons declaré et declarons par ces presentes, que toutes marchandises qui à l'avenir viendront desdits pais de la Cadie, Canada, et autres endroits qui sont de l'estenduë du pouvoir par nous donné audit sieur de Monts et specifiez par nosdites 445 lettres des huitième Novembre || et dix-huitième Decembre mil six cens trois, lesquelles ledit sieur de Monts et sesdits associez feront amener desdits lieux en nôtre Royaume, suivant la permission qu'ils en ont, ou autres de leur gré, congé et exprés consentement, ne payeront autres ne plus grands subsides que les droits d'entrée, et ceux qui se payent d'ordinaire pour les marchandises qui passent de l'une de noz Provinces en l'autre, et qui sont du cru d'icelles. Et pour le regard des vingt-deux balles de castors saisis et arretez comme dit est, par ledit François le Buffe, audit lieu de Condé sur Narreau: Pour les mêmes raisons et considerations susdites, Nous avons fait et faisons audit sieur de Monts et ses associez pleine et entiere main-levée d'icelles vingt-deux balles de castors. Voulons et nous plait prompte et entiere restitution et delivrance leur en estre faite, en payant toutefois pour icelles, les droits d'entrée en nôtre province de Normandie, que doivent lesdites marchandises, selon qu'ils se payent au bureau étably au lieu de la Barre, entre les mains de nôtre fermier

general desdites traites foraines, ou son commis audit Bureau de Caën, sans autres fraiz ny dépens. Et en ce faisant, voulons et ordonnons que chacun de vous en droit soy, vous faites, souffrez et laissez jouir ledit sieur de Monts et sesdits associez, pleinement et paisiblement de l'entier et prompt effet de nôtre presente declaration, vouloir et intention. Si vous MANDONS publier, lire et registrer ces presentes, chacun en l'étenduë de voz ressorts que besoin sera, à la diligence dudit sieur de Monts et de sesdits associez. Cessans et faisans cesser tous troubles et empeschemens à ce contraires; Contraignans et faisans contraindre à ce faire, souffrir et y obeïr tous ceux qu'il appartiendra, mémes ledit le Buffe, ensemble nôtre dit fermier du bureau de Caën et ses commis, à la delivrance et restitution desdites 22. balles de castors, et de mémes à la décharge des pleiges et cautions, si aucuns sont baillez pour asseurance desdits castors, et generalmente tous autres qui pour ce seront à contraindre par toutes voyes deus et raisonnables, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, pour lesquelles et sans prejudice d'icelles ne sera par vous differé. De ce faire vous avons donné et donnons pouvoir, autorité, commissions et mandement special. Et par ce que de ces presentes l'on aura affaire en plusieurs lieux, nous voulons qu'au *Vidimus* d'icelles deuëment collationné par l'un de noz amez et feaux Conseillers, Notaires et Secretaires, ou autre Notaire Royal, foy soit ajoutée comme au present original. Car tel est nôtre plaisir. Donné à Paris, le huitième jour de Fevrier l'an de grace 1605, et de nôtre regne le sezième.

Ainsi signé, HENRY. Et plus bas : Par le Roy, POTIER. Et seellé en simple queue du grand sceau de cire jaune.

Lesdites lettres patentes du 18. Novembre et 18. Decembre 1603. et autres du dix-neufiéme Janvier mil six cens cinq, ont esté verifiées en la Cour de Parlement de Paris le sezième Mars mil six cens cinq.

- 447 *Voyage du sieur de Monts en la Nouvelle-France. Des accidens survenus audit voyage. Causes des bancs de glaces en la Terre-Neuve. Impositions de noms à certains ports. Perplexité pour le retardement de l'autre navire.*

CHAP. II.

LE sieur de Monts ayant fait publier les Commissions et défenses susdites par la France et particulièrement par les villes maritimes de ce Royaume, il fit équiper deux navires, l'un souz la conduite du Capitaine Timothée, du Havre de Grace, l'autre du Capitaine Morel, de Honfleur. Dans le premier il se mit avec bon nombre de gens de qualité tant Gentils-hommes qu'autres. Et d'autant que le sieur de Poutrincourt estoit desirieux des y avoit long temps de voir ces terres de la Nouvelle-France, et y choisir quelque lieu propre pour s'y retirer, avec sa famille, femme et enfans, pour n'estre des derniers qui courront et participeront à la gloire d'une si belle et genereuse

entreprise, il lui print envie d'y aller. Et de fait il s'embarqua avec ledit sieur de Monts, et quant et lui fit porter quantité d'armes et munitions de guerre, et leverent les ancrs du Havre de Grace le septième jour de Mars l'an mil six cens quatre. Mais estans partis de bonne heure || avant que l'hiver eust encor 448
quitté sa robbe fourrée, ils ne manquèrent point de trouver des bancs de glaces, contre lesquels ils pensèrent heurter et se perdre ; mais Dieu, qui jusques à present a favorisé la navigation de ces voyages, les preserva.

On se pourroit étonner, et non sans cause, pourquoy en même parallèle il y a plus de glaces en cette mer qu'en celle de France. A quoy je répond que les glaces que l'on rencontre en cettedite mer ne sont pas originaires du climat, mais viennent des parties Septentrionales poussées sans empeschement parmi les plaines de cette grande mer par les ondées, bourrasques et flots impetueux que les vents d'Est et du Nort élevent en hiver et au printemps, et les chassent vers le Su et l'Oüest. Mais la mer de France est couverte de l'Ecosse, Angleterre et Irlande, qui est cause que les glaces ne s'y peuvent décharger. Il y pourroit aussi avoir vne autre raison prise du mouvement de la mer, lequel se porte davantage vers ces parties-là, à cause de la course la plus grande qu'il a à faire vers l'Amerique que vers les terres de deçà. Or le peril de ce voyage ne fut seulement à la rencontre desdits bancs de glaces, mais aussi aux tempêtes qu'ils eurent à souffrir, dont y en eust vne qui rompit les galleries du navire. Et en ces affaires y

eut vn menuisier qui d'un coup de vague fut porté au chemin de perdition, hors le bord, mais il se retint à vn cordage qui par cas d'aventure pendoit hors icelui navire.

449

|| Ce voyage fut long à cause des vens contraires, ce qui arrive peu souvent à ceux qui partent en Mars pour aller aux Terres-neuves, lesquels sont ordinairement poussez de vent d'Est ou de Nort propres à la route d'icelles terres. Et ayans pris leur brisée au Su de l'île de Sable pour éviter les glaces susdites, ils penserent tomber de Carybde en Scylle, et s'aller échouer vers ladite île durant les brumes épaisses qui sont ordinairement en cette mer.

En fin le sixième de May ils terrirent à vn certain port, où ils trouverent le Capitaine Rossignol, du Havre de Grace, lequel troquoit en pelleterie avec les Sauvages, contre les defenses du Roy. Occasion qu'on lui confisqua son navire, et fut appelé ce port *le Port du Rossignol*, ayant eu en ce desastre vn bien qu'un port bon et commode en ces côtes-là est appelé de son nom.

De là, côtoyans et découvrans les terres, ils arriverent à vn autre port, qui est tres-beau, lequel ils appelerent *le Port du Mouton*, à l'occasion d'un mouton qui s'estant noyé revint à bord, et fut mangé de bonne guerre. C'est ainsi que beaucoup de noms anciennement ont esté donnez brusquement et sans grande deliberation. Ainsi le Capitole de Rome eut son nom, parce qu'en y fouissant on trouva vne tête de mort. Ainsi la ville de Milan a esté appelée *Mediolanum*, c'est-à-dire demi-laine, parce que les Gaullois,

jettans les fondemens d'icelle, trouverent vne truye qui estoit à moitié couverte de laine. Et ainsi de plusieurs autres.

Estans au Port du Mouton, ils se cabanerent || la 450
à la mode des Sauvages, attendans des nouvelles de l'autre navire, dans lequel on avoit mis les vivres et autres choses necessaires pour la nourriture et entretenement de ceux qui estoient de la reserve pour hiverner, en nombre d'environ cent hommes. En ce Port ils attendirent vn mois en grande perplexité, de crainte qu'ils avoient que quelque sinistre accident ne fust arrivé à l'autre navire, parti dés le dixième de Mars, où estoient le sieur du Pont, de Honfleur, et le Capitaine Morel. Et ceci estoit d'autant plus important, que de la venuë de ce navire dépendoit tout le succez de l'affaire. Car même sur cette longue attente il fut mis en deliberation sçavoir si on retourneroit en France, ou non. Le sieur de Poutrincourt fut d'avis qu'il valoit mieux là mourir. A quoy se conforma ledit sieur de Monts. Cependant plusieurs alloient à la chasse, et plusieurs à la pecherie, pour faire valoir la cuisine. Prés ledit Port du Mouton il y a vn endroit si rempli de lapins, qu'on ne mangeoit préque autre chose. Cependant on envoya le sieur Champlein avec vne chaloupe plus avant chercher vn lieu propre pour la retraite, et tant demeura en cette expedition, que sur la deliberation du retour on le pensa abandonner : car il n'y avoit plus de vivres, et se servoit-on de ceux qu'on avoit trouvés au navire de Rossignol, sans lesquels il eust fallu s'en revenir en France, et rompre vne belle entreprise à sa naissance, ou mourir là de faim apres avoir fait la

451 chasse aux lapins, qui n'eussent toujours duré. Or ce qui causa ce retardement de la || venuë desdits sieur du Pont et Capitaine Morel, furent deux occasions, l'une que manquant de bateau, ils s'amuserent à en bâtir un en la terre où ils arriverent premièrement, qui fut le *Port aux Anglois*; l'autre qu'estans venus au *Port de Campseau*, ils y trouverent quatre navires de Basques qui troquoient avec les Sauvages contre les defenses susdites, lesquels ils depouillerent et en amenerent les maîtres audit sieur de Monts, qui les traita fort humainement.

Trois semaines passées, icelui sieur de Monts n'ayant aucunes nouvelles dudit navire qu'il attendoit, delibera d'envoyer le long de la côte les chercher, et pour cet effect depecha quelques sauvages, ausquels il bailla un François pour les accompagner avec lettres. Lesdits Sauvages promirent de revenir à point nommé dans huit jours, à quoy ils ne manquerent point. Mais comme la société de l'homme avec la femme bien d'accors ensemble est une chose puissante, ces Sauvages devant que partir eurent soin de leurs femmes et enfans, et demanderent qu'on leur baillât des vivres pour eux. Ce qui fut fait. Et s'estans mis à la voile, trouverent au bout de quelques jours ceux qu'ils cherchoient en un lieu dit *la Baye des Iles*, lesquels n'estoient moins en peine dudit sieur de Monts que lui d'eux, n'ayant en leur voyage trouvé les marques et enseignes qui avoient esté dites; c'est que le sieur de Monts passant à *Campseau* devoit laisser quelque Croix à un arbre, ou missive y attachée. Ce qu'il ne fit point, ayant outre-passé 452 ledit lieu de *Campseau* de beaucoup pour || avoir pris sa

route trop au Su, à cause des bancs de glaces, comme nous avons dit. Ainsi, apres avoir leu les lettres, lesdits sieur du Pont et Capitaine Morel se décharge-
rent des vivres qu'ils avoient apportés pour la provi-
sion de ceux qui devoient hiverner, et s'en retourne-
rent en arriere vers la grande riviere de *Canada* pour
la traite des pelleteries.

*Debarquement du Port au Mouton. Accident d'un homme
perdu seize jours dans les bois. Baye François. Port-Royal.
Riviere de l'Equille. Mine de cuivre. Mal-heur des mines
d'or. Diamans, Turquoises.*

CHAP. III.

TOVTE la Nouvelle-France en fin assem-
blée en deux vaisseaux, on leve les ancres
du *Port au Mouton* pour employer le temps
et découvrir les terres tant qu'on pour-
roit avant l'hiver. On va gagner le *Cap de Sable*, et de
là on fait voile à la *Baye Sainte-Marie*, où noz gens
furent quinze jours à l'ancre, tandis qu'on reconoi-
soit les terres et passages de mer et de rivieres. Cette
Baye est vn fort beau lieu pour habiter, d'autant
qu'on est là tout porté à la mer sans varier. Il y a de
la mine de fer et d'argent, mais elle n'est point abon-
dante, selon l'épreuve qu'on en a fait par delà et en
France. Apres avoir là sejourné douze ou tréze
jours, il arriva vn accident étrange tel que je || vay 453
dire. Il avoit pris envie à vn certain homme d'E-

glise, Parisien de bonne famille, de faire voyage avec le sieur de Monts, et ce contre le gré de ses parens, lesquels envoyèrent exprés à Honfleur pour le divertir et ramener à Paris. Or, les navires estans à l'ancre en ladite Baye Sainte-Marie, il se mit en la troupe de quelques-vns qui s'alloient egayer par les bois. Avint que s'étant arreté pour boire à vn ruisseau il y oubliâ son épée, et poursuivoit son chemin avec les autres quand il s'en apperceut. Lors il retourna en arriere pour l'aller chercher; mais l'ayant trouvée, oublieux de la part d'où il estoit venu, sans regarder s'il falloit aller vers le Levant, ou le Ponant, ou autrement (car il n'y avoit point de sentier) il prent sa voye à contre-pas, tournant le dos à ceux qu'il avoit laissé, et tant fait par ses allées et venuës qu'il se trouve au rivage de la mer, là où ne voyant point de vaisseaux (car ils estoient en l'autre part d'une langue de terre qui s'avance à la mer), il s'imagina qu'on l'avoit delaissé, et se mit à lamenter sa fortune sur vn roc. La nuit venuë, chacun estant retiré, on le trouve menquer; on le demande à ceux qui avoient esté es bois, ils disent en quelle façon il estoit parti d'avec eux, et que depuis ils n'en avoient point eu de nouvelles. Déjà on accusoit vn certain de la religion pretendue reformée de l'avoir tué, pour ce qu'ils se picquoient quelquefois de propos pour le fait de ladite religion. Somme on fait sonner la trompette parmi la forest, on tire le canon plusieurs fois. Mais en vain. Car le bruit de la mer plus

454 || fort que tout cela rechassoit en arriere le son desdits canons et trompettes. Deux, trois, et quatre jours se passerent. Il ne comparoit point. Cependant le

temps pressoit de partir, de maniere qu'apres avoir attendu jusques à ce qu'on le tenoit pour mort, on leva les ancrs pour aller plus loin, et voir le fond d'une baye qui a quelques quarante lieuës de longueur et quatorze, voire dix-huit de largeur, laquelle a esté appellée la *Baye Françoisé*.

En cette Baye est le passage pour entrer en vn port, auquel entrerent nos gens, et y firent quelque sejour, durant lequel ils eurent le plaisir de chasser vn Ellan, lequel traversa à nage vn grand lac de mer qui fait ce Port, sans se forcer. Cedit port est environné de montagnes du côté du Nort : vers le Su ce sont côteaux, lesquels (avec lesdites montagnes) versent mille ruisseaux, qui rendent le lieu agreable plus que nul autre du monde, et y a de fort belles cheutes pour faire des moulins de toutes sortes. A l'Est est vne riviere entre lesdits côtaux et montagnes, dans laquelle les navires peuvent faire voile jusques à quinze lieuës ou plus, et durant cet espace ce ne sont que prairies d'une part et d'autre de ladite riviere, laquelle fut appellée *l'Equille*, parce que le premier poisson qu'on y print fut vne Equille. Mais ledit Port pour sa beauté fut appellé LE PORT-ROYAL. Le sieur de Poutrincourt ayant trouvé ce lieu à son gré, il le demanda, avec les terres y continentes, au sieur de Monts, auquel le Roy avoit par la commission inserée ci-dessus baillé la distribution des terres || de la Nouvelle-France depuis le quarant

tième degré jusques au quarante-sixième. Ce qui lui fut octroyé, et depuis en a pris lettres de confirmation de sa Majesté, en intention de s'y retirer avec sa famille, pour y établir le nom Chrétien et Fran-

çois tant que son pouvoir s'étendra, et Dieu lui en doit le moyen. Ledit Port a huit lieuës de circuit, sans comprendre la riviere de l'Equille, dite maintenant la riviere du Dauphin. Il y a deux iles dedans fort belles et agreables, l'une à l'entrée de ladite riviere, que je fay de la grandeur de la ville de Beauvais; l'autre à côté de l'embouchure d'une autre riviere large comme la riviere d'Oise, ou Marne, entrant dans ledit Port; ladite ile préque de la grandeur de l'autre; et toutes deux foretieres. C'est en ce Port et vis-à-vis de la premiere ile que nous avons demeuré trois ans apres ce voyage. Nous en parlerons plus amplement en autre lieu ci-apres.

Au partir du Port-Royal, ils firent voile à la mine de cuivre de laquelle nous avons parlé ci-dessus (1). C'est vn haut rocher entre deux bayes de mer où le cuivre est enchassé dans la pierre, fort beau et fort pur, tel que celui qu'on dit cuivre de rozette. Plusieurs orfèvres en ont veu en France, lesquels disent qu'au dessous du cuivre il y pourroit avoir de la mine d'or. Mais de s'amuser à la rechercher, ce n'est chose encore de saison. La premiere mine, c'est d'avoir du pain et du vin, et du bestial, comme nous disions au commencement de cette histoire. Nôtre
 456 felicité ne git point és mines, principale- || ment d'or et d'argent, lesquelles ne servent point au labourage de la terre, ni à l'vsage des métiers. Au contraire l'abondance d'icelles n'est qu'une sarcine, vn fardeau, qui tient l'homme en perpetuelle inquietude, et tant plus il en a, moins a-il de repos, et moins lui est sa vie assurée.

(1) Liv. 3, chap. 28 et 29.

Avant les voyages du Perou, on pouvoit serrer beaucoup de richesses en peu de place, au lieu qu'aujourd'hui l'or et l'argent estans avillis par l'abondance, il faut des grands coffres pour retirer ce qui se pouvoit mettre en vne petite bouge. On pouvoit faire vn long trait de chemin avec vne bourse dans la manche, au lieu qu'aujourd'hui il faut vne valize et vn cheval exprés. Et pouvons à bon droit maudire l'heure quand jamais l'avarice a porté l'Hespagnol en l'Occident, pour les mal-heurs qui s'en sont ensuivis. Car quand je considere que par son avarice il a allumé et entretenu la guerre en toute la Chrétienté, et s'est étudié à ruiner ses voisins, et non point le Turc, je ne puis penser qu'autre que le diable ait esté autheur de leurs voyages. Et ne faut point m'alleguer ici le pretexte de la Religion. Car (comme nous avons dit ailleurs) ils ont tout tuez les originaires du païs avec des supplices les plus inhumains que le diable a peu excogiter. Et par leurs cruautés ont rendu le nom de Dieu vn nom de scandale à ces pauvres peuples, et l'ont blasphemé continuellement par chacun jour au milieu des Gentils, ainsi que le Prophete le reproche au peuple d'Israël (1). Temoin celui qui aima mieux || estre damné que d'aller au Paradis des Hespagnols. 457

Les Romains (de qui l'avarice a toujours esté insatiable) ont bien guerroyé les nations de la terre pour avoir leurs richesses, mais les cruautés Hespagnoles ne se trouvent point dans leurs histoires. Ils se sont contentez de dépouiller les peuples qu'ils

(1) Esai. 52, vers. 5. Ci-dessus, liv. 1, chap. 18.

ont veincus , sans leur ôter la vie. Un ancien auteur Payen (1), faisant vn essay de sa veine Poëtique, ne trouve point plus grand crime en eux, sinon que s'ils découvroient quelque peuple qui eust de l'or, il estoit leur ennemi. Les vers de cet Auteur ont si bonne grace que je ne me puis tenir de les coucher ici, quoy que ce ne soit pas mon intention d'alleguer gueres de Latin :

*Orbem jam totum Romanus victor habebat,
Quà mare, quà terra, quà sidus currit virumque,
Nec satiatus erat : gravidis freta pulsa carinis
Iam per agrabantur : si quis sinus abditus vltra,
Si qua foret tellus quæ fulvum mitteret aurum
Hostis erat : fatisque in tristia bella paratis
Quærebantur opes.*

Mais la doctrine du sage fils de Sirach nous enseigne toute autre chose. Car reconnoissant que les richesses qu'on fouille jusques aux antres de Pluton sont ce que quelqu'un a dit, *irritamenta malorum*, il a prononcé celui-là *heureux qui n'a point couru apres l'or, et n'a point mis son esperance en argent et thresors*, adjoutant qu'il doit estre estimé avoir fait choses merveilleuses, entre tous ceux de son peuple, et estre l'exemple de gloire, lequel a esté tenté par l'or, et est demeuré parfait (2). Et par vn sens con-

458

|| traire, celui-là malheureux qui fait autrement.

Or, pour revenir à noz mines, parmi ces roches de cuivre se trouvent quelque fois des petits rochers

(1) Petronius Arbitr.

(2) Ecclesiast. 31, vers. 8, 9 et 10.

couverts de Diamans y attachés. Je ne veux asseurer qu'ils soient fins, mais cela est agreable à voir. Il y a aussi de certaines pierres bleuës transparentes, lesquelles ne valent moins que les Turquoises. Le sieur de Champdoré nôtre conducteur és navigations de ce païs-là, ayant taillé dans le roc vne de ces pierres, au retour de la Nouvelle-France il la rompit en deux, et en bailla l'vne au sieur de Monts, l'autre au sieur de Poutrincourt, lesquelles ils firent mettre en œuvre, et furent trouvées dignes d'estre presentées, l'vne au Roy par ledit sieur de Poutrincourt, l'autre à la Royne par ledit sieur de Monts, et furent fort bien receuës. J'ay memoire qu'un orfévre offrit quinze escus au sieur de Poutrincourt de celle qu'il presenta à sa Majesté. Il y a beaucoup d'autres secrets et belles choses dans les terres, desquelles la conoissance n'est point encore venuë jusques à nous, et se découvriront à mesure que la province s'habitera.



- 459 || *Description de la riviere Saint-Iean et de l'Isle Sainte-Croix. Homme perdu dans les bois trouvé le sezième jour. Exemples de quelques abstinences étranges. Differents des Sauvages remis au jugement du sieur de Monts. Autorité paternele entre lesdits Sauvages. Quels maris choisissent à leurs filles.*

CHAP. III.

460 **A**PRES avoir reconu ladite mine, la troupe passa de l'aute côté de la Baye Françoisse, et allerent vers le profond d'icelle; puis en tournant le Cap vindrent en la riviere *Saint-Iean*, ainsi appellée (à mon avis) pour ce qu'ils y arriverent le vingt-quatrième Iuin, qui est le jour et fête de S. Iean Baptiste. Là il y a vn beau port, mais l'entrée en est dangereuse à qui n'en sçait les addresses, parce que hors icelle entrée il y a vn long banc de rochers qui se découvrent seulement de basse mer, lesquelz servent comme de rempart à ce port, dans lequel quand on a esté une lieuë, on trouve un saut impetueux de ladite riviere, laquelle se precipite en bas des rochers, lors que la mer baisse, avec vn bruit merueilleux : car estans quelquefois à l'ancre en mer nous l'avons ouï de plus de deux lieuës. Mais la mer étant haute on y peut passer avec de grands vaisseaux. Cette riviere est vne des plus belles qu'on puisse voir, ayant quantité d'iles, et fourmillant en poissons. Cette année der-
niere mil six cens huit, ledit Sieur || de Champdoré

avec vn des gens dudit sieur de Monts, a esté quelques cinquante lieuës à-mont icelle, et témoignant qu'il y a grande quantité de vignes le long du rivage, mais les raisins n'en sont si gros qu'au país des Armouchiquois; il y a aussi des oignons, et beaucoup d'autres sortes de bonnes herbes. Quant aux arbres, ce sont les plus beaux qu'il est possible de voir. Lors que nous y estions nous y reconeumes des Cèdres en grand nombre. Au regard des poissons, ledit Champdoré nous a rapporté qu'en mettant la chaudiere sur le feu ils en avoient pris suffisamment pour eux dîner avant que l'eau fust chaude. Au reste, cette riviere s'étendant avant dans les terres, les Sauvages abbregeant merveilleusement de grands voyages par le moyen d'icelle. Car en six jours ils vont à *Gachepté*, gagnant la baye ou golfe de Chaleur quand ils sont au bout, en portant leurs canots par quelques lieuës.

Et par la même riviere en huit jours ils vont à *Tadoussac* par vn bras d'icelle qui vient devers le Norouëst. De sorte qu'au Port-Royal on peut avoir en quinze ou dix-huit jours des nouvelles des François habituez en la grande riviere de *Canada* par de telles voyes, ce qui ne se pourroit faire par mer en vn mois, ni sans hazard.

Quittant la riviere Saint-Iean, ils vindrent suivant la côte à vingt lieuës de là en vne grande riviere (qui est proprement mer) où ils se camperent en vne petite ile size au milieu de cette riviere, que ledit sieur Champlein avoit esté reconoître. Et la voyant forte de nature || et de facile garde, joint que la saison commençoit à se passer, et partant falloit penser de se loger, sans plus courir, ils resolurent de s'y arré-

ter. Je ne veux point rechercher curieusement les raisons des vns et des autres sur la resolution de cette demeure, mais je seray toujours d'avis que quiconque va en vn país pour posseder la terre ne s'arrête point aux îles pour y estre prisonnier.

Car avant toutes choses il faut se proposer la culture d'icelle terre. Et je demanderois volontiers comme on la cultivera s'il faut à toute heure, matin, midi et soir, passer avec grand'peine vn large trajet d'eau pour aller aux choses qu'on requiert de la terre ferme? Et si on craint l'ennemi, comment se sauvera celui qui sera au labourage ou ailleurs en affaires necessaires, estant poursuivi? Car on ne trouve point toujours de bateau à point nommé, ni deux hommes pour le conduire. D'ailleurs nôtre vie ayant besoin de plusieurs commodités, vne ile n'est pas propre pour commencer l'établissement d'une colonie s'il n'y a des courans d'eau douce pour le boire et le menage, ce qui n'est point en des petites îles. Il faut du bois pour le chauffage, ce qui n'y est point semblablement. Mais sur tout il faut avoir les abris des mauvais vents et des froidures, ce qui est difficile de trouver en vn petit espace environné d'eau de toutes parts. Neantmoins la compagnie s'arréta là au milieu d'une riviere large où le vent de Nort et Norouët bat à plaisir. Et d'autant qu'à deux lieuës au dessus il y a des ruisseaux qui viennent comme en croix se déchar- || ger dans ce large bras de mer, cette ile de la retraite des François fut appelée SAINTE-CROIX, à vingt-cinq lieuës plus loin que le Port-Royal. Or ce-pendant qu'on commencera à couper et abattre les Cedres et autres arbres de ladite ile pour faire les ba-

timents necessaires, retournons chercher Maitre Nicolas Aubri, perdu dans les bois, lequel on tient pour mort il y a long temps.

Comme on estoit apres à deserter l'île, le sieur Champdoré, fut r'envoyé à la Baye Sainte-Marie avec un maître de mines qu'on y avoit amené pour tirer de la mine d'argent et de fer, ce qu'ils firent. Et comme ils eurent traversé la Baye Françoise, ils entrèrent en ladite Baye Sainte-Marie par vn passage étroit qui est entre la terre du Port-Royal et vne île dite *l'Île Longue*, là où apres quelque sejour, allans pécher, ledit Aubri les apperceut, et commença d'vne foible voix à crier le plus hautement qu'il peut. Et pour seconder sa voix il s'avisa de faire ainsi que jadis Ariadne à Thesée, ainsi que le recite Ovide en ces vers :

*Je mis vn linge blanc sur le bout d'vne lance
Pour leur donner de moy nouvelle souvenance,*

mettant son mouchoir à son chapeau au bout d'vn baton, ce qui le donna mieux à conoitre. Car comme quelqu'vn eut oui la voix, et dit à la compagnie si ce pourroit estre le sieur Aubri, on s'en mocquoit. Mais quand on eut veu le mouvement du drappeau et du chapeau, on creut qu'il en pouvoit estre quelque chose. Et s'estans approchés, ils reconeurent || parfaitement que c'estoit lui-même, et le recueillirent dans leur barque avec grande joye et contentement, le sezième jour apres son égarement.

Plusieurs en ces derniers temps, se flattans plus que de raison, ont farci leurs livres et histoires de

maints miracles où il n'y a pas si grand sujet d'admiration qu'ici. Car durant ces seze jours il ne véquit que de je ne sçay quels petitz fruits semblables à des cerises sans noyau (non toutefois si delicats) qui se trouvent assez rarement dans ces bois. Et de verité en ces derniers voyages s'est reconeü vne speciale grace et faveur de Dieu en plusieurs occurrences, lesquelles nous remarquerons selon que l'occasion se presentera. Le pauvre Aubri (je l'appelle ainsi à cause de son affliction) estoit merueilleusement extenué, comme on peut penser. On lui bailla à manger par mesure, et le remena-on vers la troupe à l'ile Sainte-Croix, dont chacun receut vne incroyable joye et consolation, et particulièrement le sieur de Monts, à qui cela touchoit plus qu'à tout autre. Il ne faut point ici m'alleguer les histoires de la fille de Confolans en Poitou, qui fut deux ans sans manger, il y a environ six ans; ni d'une autre d'auprés de Berne en Suisse, laquelle perdit l'appetit pour toute sa vie, il n'y a pas dix ans, et autres semblables. Car ce sont accidens avenus par vn debauchement de la Nature. Et quant à ce que recite Pline qu'aux dernieres extremitez de l'Indie, és parties basses de l'Orient, autour de la fonteine et source du Gange, il y || a vne nation d'Astomes, c'est à dire sans bouche, qui ne vit que de la seule odeur et exhalation de certaines racines, fleurs et fruits, qu'ils tirent par le nez, je ne l'en voudroy point aisément croire; ni pareillement le Capitaine Iacques Quartier quand il parle de certains peuples du *Saguenay*, qu'il dit n'avoir point aussi de bouche, et ne manger point (par le rapport du Sauvage *Donnacona*, lequel il amena en France

pour en faire recit au Roy), avec d'autres choses éloignées de commune croyance. Mais quand bien cela seroit, telles gens ont la nature disposée à cette façon de vivre. Et ici ce n'est pas de même. Car ledit Aubri ne manquoit d'appetit, et a vécu seize jours nourri en partie de quelque force nutritive qui est en l'air de ce pais-là, et en partie de ces petits fruits que j'ay dit. Dieu lui ayant donné la force de soutenir cette longue disette de vivre sans franchir le pas de la mort, ce que je trouve étrange, et l'est vraiment. Mais és histoires de nôtre temps sont recitées de choses qui semblent dignes de plus grand étonnement. Entre autres d'un Henri de Hasseld, marchand trafiquant des pais bas à Berg en Norvvege, lequel ayant ouï un gourmand de Precheur parler mal des jeûnes miraculeux, comme s'il n'estoit plus en la puissance de Dieu de faire ce qu'il a fait par le passé, indigné de cela, essaya de jeûner, et s'abstint par trois jours, au bout desquelz, pressé de faim, il print un morceau de pain en intention de l'avaller avec un verre de biere; mais tout cela lui demeura tellement || en la gorge qu'il fut quarante jours et quarante 465 nuits sans boire ni manger. Au bout de ce temps il rejetta par la bouche la viande et le breuvage qui lui estoient demeurez en la gorge. Une si longue abstinence l'affoiblit de telle sorte qu'il fallut le substantier et remettre avec du lait. Le Gouverneur du pais ayant entendu cette merveille, le fit venir et s'enquit de la verité du fait : à quoy ne pouvant ajouter de foy, il en voulut faire un nouvel essay, et l'ayant fait soigneusement garder en une chambre, trouva la chose véritable. Cet homme est recommandé de

grande piété, principalement envers les pauvres. Quelque temps apres, estant venu pour ses affaires à Bruxelles en Brabant, vn sien debiteur, pour gagner ce qu'il lui devoit, l'accusa d'hérésie, et le fit brusler en l'an mil cinq cens quarante-cinq.

Et depuis encore vn chanoine de Liege, voulant faire essay de ses forces à jeûner, ayant continué jusques au dix-septième jour, se sentit tellement abbatu, que si soudain on ne l'eust soutenu d'vn bon restaurant, il defailloit du tout.

Vne jeune fille de Buchold, au territoire de Munstre en Vvestphalie, affligée de tristesse et ne voulant bouger de la maison, fut battue à cause de cela par sa mere. Ce qui redoubla tellement son angoisse, qu'ayant perdu le repos, elle fut quatre mois sans boire ni manger, fors que parfois elle machoit quelque pomme cuite, et se lavoit la bouche avec vn peu de tisane.

466 || Les histoires Ecclesiastiques (1), entre vn grand nombre de jeûneurs, font mention de trois saincts hermites nommez Simeon, lesquels vivoient en austerité étrange, et longs jeûnes, comme de huit et quinze jours, voire plus, n'ayant pour toute demeure qu'une colonne où ils habitoient et passioient leur vie : à raison de quoy ils furent surnommez Stelites, c'est-à-dire Colonnaires, comme habitans en des Colomnes.

Mais tous ces gens ici s'estoient partie resolu à telz jeûnes, partie s'y estoient peu à peu accoutumez

(1) Evagrius, liv. 1 de l'*Hist. Ecclesiast.*, chap. 13; Baronius, sur le *Martyrol. Rom.*, 9 Janv.

et ne leur estoit plus étrange de tant jeûner, ce qui n'a pas esté en celui duquel nous parlons. Et pour ce son jeûne est d'autant plus admirable, qu'il ne s'y estoit nullement disposé et n'avoit accoutumé ces longues austerités.

Or apres qu'on l'eut fétoyé, et sejourné encore par quelque temps à ordonner les affaires et reconoitre la terre des environs l'ile Sainte-Croix, on parla de r'envoyer les navires en France avant l'hiver, et à tant se disposerent au retour ceux qui n'estoient allez là pour hiverner. Ce-pendant les Sauvages de tous les environs venoient pour voir le train des François, et se rengeoient volontiers auprès d'eux ; mêmes en certains differens faisoient le sieur de Monts juge de leurs debats, qui est vn commencement de sujection volontaire, d'où on peut concevoir vne esperance que ces peuples se rangeront bien tôt à nôtre façon de vivre.

|| Entre autres choses survenuës avant le departement desdits navires, avint vn jour qu'un Sauvage nommé *Bituani*, trouvant bonne la cuisine dudit sieur de Monts, s'y estoit arrêté, et y rendoit quelque service : et neantmoins faisoit l'amour à vne fille pour l'avoir en mariage, laquelle ne pouvant avoir de gré et du consentement du pere, il la ravit et la print pour femme. Là-dessus grosse querelle. Et enfin la fille lui est enlevée, et retourne avec son pere. Vn grand debat se preparait, n'eust esté que *Bituani* s'estant plaint de cette injure au sieur de Monts, les autres vinrent defendre leur cause, disans, à sçavoir le pere assisté de ses amis, qu'il ne vouloit point bailler sa fille à vn homme qui n'eust quelque indus-

trie pour nourrir elle et les enfans qui proviendroient du mariage. Que quant à lui il ne voyoit point qu'il sceut rien faire. Qu'il s'amusait à la cuisine de lui sieur de Monts et ne s'exerçoit point à chasser. Somme qu'il n'auroit point la fille, et devoit se contenter de ce qui s'estoit passé. Ledit sieur de Monts les ayant ouys, il leur remontra qu'il ne le detenoit point, et qu'il estoit gentil garçon, et qu'il iroit à la chasse pour donner preuve de ce qu'il sçavoit faire. Mais pour tout cela, si ne voulurent-ils point lui rendre la fille qu'il n'eust montré par effet ce que ledit sieur de Monts promettoit. Bref il va à la chasse (du poisson), prend force saumons. La fille lui est rendue, et le lendemain il vint revêtu d'un beau manteau de castors tout neuf bien orné de *matachiaz*,
 468 au Fort qu'on || commençoit à batir pour les François, amenant sa femme quant et lui, comme triomphant et victorieux, l'ayant gagnée de bonne guerre; laquelle il a toujours depuis fort aimée par dessus la coutume des autres Sauvages, donnant à entendre que ce qu'on acquiert avec peine on le doit bien cherir.

Par cet acte nous reconnoissons les deux points les plus considerables en affaires de mariage estre observez entre ces peuples, conduits seulement par la loy de Nature: c'est à sçavoir l'Authorité paternelle et l'industrie du mari. Chose que j'ay plusieurs fois admirée: voyant qu'en notre Eglise Chrétienne, par je ne sçay quels abus, on a vécu plusieurs siecles, durant lesquels l'authorité paternelle a esté baffotée et vilipendée, jusques à ce que les assemblées Ecclesiastiques ont debendé les ieux, et reconeu que cela estoit contre la nature même; et que noz Roix par Edits

ont remise en son entier cette paternelle autorité, laquelle neantmoins és mariages spirituels et vœux de Religion n'est point encore r'entrée en son lustre, et n'a en ce regard son appui que sur les Arrests des Parlements, lesquels souventefois ont contraint les detenteurs des enfans de les rendre à leurs peres.

|| *Description de l'Isle Sainte-Croix. Entreprise du sieur de Monts difficile et genereuse, et persecutée d'envies. Retour du sieur de Poutrincourt en France. Perils du voyage.* 469

CHAP. V.

DEVANT que parler du retour des navires en France, il nous faut dire que l'Isle de Sainte-Croix est difficile à trouver à qui n'y a esté, car il y a tant d'iles et de grandes bayes à passer devant qu'on y soit, que je m'étonne comme on avoit penetré si avant pour l'aller trouver. Il y a trois ou quatre montagnes eminentes par dessus les autres aux côtez; mais de la part du Nort d'où descend la riviere, il n'y en a sinon vne pointuë éloignée de plus de deux lieuës. Les bois de la terre ferme sont beaux et relevez par admiration et les herbages semblablement. Il y a des ruisseaux d'eau douce tres-agreables vis-à-vis de l'ile, où plusieurs des gens du sieur de Monts faisoient leur menage, et y avoient cabané. Quant à la nature de la terre, elle est tres-bonne et heureusement abondante. Car ledit sieur de Monts y ayant fait cultiver

quelque quartier de terre, et icelui ensemencé de seigle (je n'y ay point veu de froment), il n'eut moyen d'attendre la maturité d'icelui pour le recueillir, et neantmoins le grain tombé a sur- || creu et rejeté si merveilleusement, que deux ans apres nous en recueillimes d'aussi beau, gros et pesant qu'il y en ait point en France, que la terre avoit produit sans culture : et de present il continuë à repulluler tous les ans. Ladite ile a environ demie-lieuë de tour, et au bout du côté de la mer il y a vn tertre et comme vn ilot separé, où estoit placé le canon dudit sieur de Monts, et là aussi est la petite chappelle batie à la Sauvage. Au pied d'icelle il y a des moules tant que c'est merveilles, lesquelles on peut amasser de basse mer, mais elles sont petites. Je croy que les gens dudit sieur de Monts ne s'oublierent point à prendre les plus grosses, et n'y laisserent que la semence et menuë generation. Or quant à ce qui est de l'exercice et occupation de noz François, durant le temps qu'ils ont esté là, nous le toucherons sommairement apres que nous aurons reconduit les navires en France.

Les frais de la marine en telles entreprises que celle du sieur de Monts sont si grands que qui n'a les reins fors succombera facilement : et pour eviter aucunement ces frais il convient s'incommoder beaucoup et se mettre au peril de demeurer degradé parmi des peuples qu'on ne conoit point, et qui pis est, en vne terre inculte et toute forétiere. C'est en quoy cette action est d'autant plus genereuse, qu'on y voit le peril eminent, et neantmoins on ne laisse point de braver la Fortune, et sauter par dessus tant d'épines qui s'y presentent au devant. Les navires du sieur de

Monts retournans en France, || le voilà demeuré en vn triste lieu avec vn bateau et vne barque tant seulement. Et ores qu'on lui promet de l'envoyer querir à la revolution de l'an, qui est-ce qui se peut assurer de la fidelité d'Æole et de Neptune, deux mauvais maitres, furieux, inconstans et impitoyables? Voilà l'état auquel ledit sieur de Monts se reduisoit, n'ayant point d'avancement du Roy comme ont eu ceux desquels (hors-mis le feu sieur Marquis de la Roche) nous avons ci-devant rapporté les voyages. Et toutefois c'est celui qui a plus fait que tous les autres, n'ayant point jusques ici laché prise. Mais en fin je crains qu'il ne faille là tout quitter, au grand vitupere et reproche du nom François, qui par ce moyen est rendu ridicule et la fable des autres nations. Car comme si on se vouloit opposer à la conversion de ces pauvres peuples Occidentaux, et à l'avancement de la gloire de Dieu et du Roy, il se trouve des gens pleins d'avarice et d'envie, gens qui ne voudroient point avoir donné vn coup d'épée pour le service de sa Majesté, ni souffert la moindre peine du monde pour l'honneur de Dieu, lesquels empêchent qu'on ne tire quelque profit de la province, même pour fournir à ce qui est necessaire à l'établissement d'un tel œuvre, aimans mieux que les Anglois et Hollandois s'en prevaillent que les François, et voulans faire que le nom de Dieu demeure inconeu en ces parties-là. Et telles gens, qui n'ont point de Dieu (car s'ils en avoient ils seroient zelateurs de son nom) on les écoute, on les croit, on leur donne gain de cause.

|| Or sus, appareillons et nous mettons bientôt à 472

la voile. Le sieur de Poutrincourt avoit fait le voyage par delà avec quelques hommes de mise, non pour y hiverner, mais comme pour y aller marquer son logis, et reconoitre vne terre qui lui fust agreable. Ce qu'ayant fait, il n'avoit besoin d'y sejourner plus long temps. Par ainsi les navires estans prêts à partir pour le retour, il se mit et ceux de sa compagnie dedans l'vn d'iceux. Ce-pendant le bruit estoit par deça de toutes parts qu'il faisoit merveilles dedans Ostende, pour lors assiegée dés y avoit trois ans passez par les Altesses de Flandres. Le voyage ne fut sans tourmente et grands perils. Car entre autres j'en reciteray deux ou trois que l'on pourroit mettre parmi les miracles, n'estoit que les accidens de mer sont assez journaliers, sans toutefois que je vueille obscurcir la faveur speciale que Dieu a toujours montré en ces voyages.

Le premier est d'vn grain de vent qui sur le milieu de leur navigation vint de nuit en vn instant donner dans les voiles avec vne impetuositè si violente, qu'il renversa le navire en sorte que d'vne part la quille estoit préque à fleur d'eau, et la voile nageant dessus sans qu'il y eust moyen, ni loisir de l'amener, ou desamarrer les écoutes. Incontinent voilà la mer comme en feu (les mariniers appellent ceci le feu saint Goudran). Et de mal-heur, en cette surprise ne se trouvoit vn seul couteau pour couper les cables ou les voiles. Le pauvre vaisseau ce-pendant en ce || fortunal demouroit en l'etat que nous avons dit, porté haut et bas. Bref plusieurs s'attendoient d'aller boire à leurs amis, quand voici vn nouveau renfort de vent qui brisa la voile en mille pieces invtiles par

apres à toutes choses. Voile heureuse d'avoir par sa ruine sauvé tout ce peuple. Car si elle eust esté neufve le peril y eust esté beaucoup plus grand. Mais Dieu tente souvent les siens et les conduit jusques au pas de la mort, afin qu'ils recognoissent sa puissance et le craignent. Ainsi le navire commença à se relever peu à peu, et se remettre en estat d'assurance.

Le deuxieme fut au Casquet (île ou rocher en forme de casque entre France et Angleterre, où il n'y a aucune habitation) à trois lieuës duquel estant parvenus, il y eut de la jalousie entre les maitres de navire (mal qui ruine souvent les hommes et les affaires) l'un disant qu'on doubleroit bien ledit Casquet, l'autre que non, et qu'il falloit deriver vn petit de la droite route pour passer au dessous de l'île. En ce fait le mal estoit qu'on ne sçavoit l'heure du jour, parce qu'il faisoit obscur, à cause des brumes, et par consequent on ne sçavoit s'il estoit ebe ou flot. Or s'il eust esté flot, ils eussent aisément doublé; mais il se trouva que la mer se retiroit, et par ce moyen l'ebe avoit retardé et empêché de gagner le dessus. Si bien qu'approchans dudit roc ils se virent au desespoir de se pouvoir sauver, et falloit necessairement aller choquer à l'encontre. Lors chacun de prier Dieu, et demander pardon les vns aux autres, et se lamenter pour le dernier reconfort. Sur ce point le Capitai-||ne Rossignol (de qui on avoit pris le navire en la Nouvelle-France, comme nous avons dit) tira vn grand couteau pour tuer le Capitaine Timothée, gouverneur du present voyage, lui disant : « Tu ne te contentes point de m'avoir ruiné, et tu me veux encore ici faire perdre ! » Mais il fut retenu

et empesché de faire ce qu'il vouloit. Et de verité c'estoit en lui vne grande folie, ou plustôt rage, d'aller tuer vn homme qui s'en va mourir, et que celui qui veut faire le coup soit en même peril. En fin comme on alloit donner dessus le roc, le sieur de Poutrincourt demanda à celui qui estoit à la hune s'il n'y avoit d'esperance : lequel dit que non. Lors il dit à quelques-vns qu'ils l'aidassent à changer les voiles. Ce que firent deux ou trois seulement, et ja n'y avoit plus d'eau que pour tourner le navire, quand la faveur de Dieu les vint aider et detourner le vaisseau du peril sur lequel ils estoient ja portés. Quelques-vns avoient mis le pourpoint bas pour essayer de se sauver en grim pant sur le rocher. Mais ils n'en eurent que la peur pour ce coup, fors que quelques heures apres, estans arrivez pres vn rocher qu'on appelle Le Nid à l'Aigle, ils cuidèrent l'aller aborder pensans que ce fust vn navire, parmi l'obscurité des brumes ; d'où estans derechef échappés, ils arriverent en fin au lieu d'où ils étoient partis, ayant ledit sieur de Poutrincourt laissé ses armes et munitions de guerre en l'ile Sainte-Croix en la garde dudit sieur de Monts, comme vn arre et gage de la bonne volonté qu'il avoit d'y retourner.

475

Mais je pourroy bien mettre ici encore vn || merveilleux danger duquel ce même vaisseau fut garanti peu apres le depart de Sainte-Croix, et ce par l'accident d'un mal duquel Dieu sceut tirer vn bien. Car vn certain alteré estant de nuit furtivement descendu par la coutille au fond du navire pour boire son saoul et emplir de vin sa bouteille, il trouva qu'il n'y avoit que trop à boire, et que ledit navire

estoit dés-ja à moitié plein d'eau : de sorte que le peril estoit eminent ; et eurent de la peine infinie à l'étancher avec la pompe. En fin en estans venus à bout, ils trouverent qu'il y avoit vne voye d'eau par la quille, laquelle ils étouperent en grand' diligence.

Batiments de l'Isle Sainte-Croix. Incommoditez des François audit lieu. Maladies inconnues. Ample discours sur icelles. De leurs causes. Des peuples qui y sont sujets. Des viandes, mauvaises eaux, air, vents, lacs, pourriture des bois, saisons, disposition de corps des jeunes, des vieux. Avis de l'Authheur sur le gouvernement de la santé et guerisons desdites maladies.

CHAP. VI.

PENDANT la navigation susdite, le sieur de Monts faisoit travailler à son Fort, lequel il avoit assis au bout de l'île, à l'opposite du lieu où nous avons dit qu'il avoit logé son canon. Ce qui estoit prudemment considéré, à fin de tenir toute la riviere sujete en haut et en bas. Mais il y avoit vn mal que ledit Fort estoit du côté du Nort, et sans || aucun abri, fors que des arbres qui estoient sur la rive de l'île, lesquels tout à l'environ il avoit defendu d'abatre. Et hors icelui Fort il y avoit le logis des Suisses, grand et ample, et autres petits representans comme vn faux-bourg. Quelques-vns s'estoient cabanés en la terre ferme près le

476

ruisseau. Mais dans le Fort estoient le logis dudit sieur de Monts, fait d'une belle et artificielle charpenterie, avec la banniere de France au dessus. D'une autre part estoit le magazin, où reposito le salut et la vie d'un chacun, fait semblablement de belle charpenterie, et couvert de bardeaux. Et vis-à-vis du magazin estoient les logis et maisons des sieurs d'Orville, Champlein, Champdoré, et autres notables personages. A l'opposite du logis dudit sieur de Monts estoit vne gallerie couverte pour l'exercice soit du jeu ou des ouvriers en temps de pluie. Et entre ledit Fort et la Plateforme où estoit le canon, tout estoit rempli de jardinages, à quoy chacun s'exerçoit de gaieté de coeur. Tout l'automne se passa à ceci; et ne fut pas mal allé de s'estre logé et avoir defriché l'île avant l'hiver, tandis que par-deça on faisoit courir les livrets souz le nom de maitre Guillaume, farcis de toutes sortes de nouvelles, par lesquels entre autres choses ce pronostiqueur disoit que le sieur de Monts arrachoit des épines en *Canada*. Et quand tout est bien considéré, c'est bien vrayement arracher des épines que de faire de telles entreprises remplies de fatigues et perils continuels, de soins, d'angoisse et d'incommoditez. Mais la vertu et le courage qui dompte toutes ces choses fait, que ces épines ne sont qu'œuillets et roses à ceux qui se résolvent à ces actions héroïques pour se rendre recommandables à la memoire des hommes, et ferment les yeux aux plaisirs des douilletts qui ne sont bons qu'à garder la chambre.

477

Les choses plus necessaires estant faites, et le pere grisart, c'est à dire l'hiver, estant venu, force fut de

garder la maison, et vivre vn chacun chez soy. Durant lequel temps nos gens eurent trois incommoditez principales en cette ile, à sçavoir faute de bois (car ce qui estoit en ladite ile avoit servi aux bâtimens), faut d'eau douce, et le guet qu'on faisoit de nuit craignant quelque surprise des Sauvages qui estoient cabanés au pied de ladite ile, ou autre ennemi. Car la malediction et rage de beaucoup de Chrétiens est telle, qu'il se faut plus donner garde d'eux que des peuples infideles. Chose que je dis à regret; mais à la mienne volonté que je fusse menteur en ce regard, et que le sujet de le dire fust ôté. Or quand il falloit avoir de l'eau ou du bois on estoit contraint de passer la riviere, qui est plus de trois fois aussi large que la Seine de chacun côté. C'estoit chose penible et de longue haleine. De sorte qu'il falloit retenir le bateau bien souvent vn jour devant que le pouvoir obtenir. Là-dessus les froidures et neges arrivent et la gelée si forte que le cidre estoit glacé dans les tonneaux, et falloit à chacun bailler sa mesure au poids. Quant au vin, il n'estoit distribué que par certains jours de la semaine. Plusieurs paresseux buvoient de l'eau de nege, sans prendre la peine de passer la riviere. Bref voici des maladies inconnues semblables à celles que le Capitaine Jacques Quartier nous a représentées ci-dessus, lesquelles pour cette cause je ne decriray pas, pour ne faire vne repetition vaine. De remede il ne s'en trouvoit point. Tandis les pauvres malades languissoient, se consommans peu à peu, n'ayans aucune douceur comme de laitage ou bouillie, pour sustenter cet estomach qui ne pouvoit recevoir les viandes solides, à cause de l'empêche-

ment d'une chair pourrie qui croissoit et surabondoit dans la bouche, et quand on la pensoit enlever elle renaissoit du jour au lendemain plus abondamment que devant. Quant à l'Arbre *Annedda* duquel ledit Quartier fait mention, les Sauvages de ces terres ne le connoissent point. Si bien que c'estoit grande pitié de voir tout le monde en langueur, excepté bien peu, les pauvres malades mourir tous vifs sans pouvoir estre secourus. De cette maladie il y en mourut trente-six, et autres trente-six ou quarante qui en estoient touchez guerirent à l'aide du printemps sitôt qu'il fut venu. Mais la saison de mortalité en icelle maladie sont la fin de Janvier, le mois de Fevrier et Mars, ausquels meurent ordinairement les malades chacun à son rang selon qu'ils ont commencé de bonne heure à estre indisposez : de maniere que celui qui commencera sa maladie en Fevrier et Mars pourra échapper ; mais qui se hatera trop, et voudra se mettre au lict en Decembre et Janvier il sera en danger de mourir en Fevrier, Mars, ou commencement || d'Avril, lequel temps passé il est en esperance et comme en assurance de salut.

Le sieur de Monts estant de retour en France, consulta nos Medecins sur le sujet de cette maladie, laquelle ils trouverent fort nouvelle, à mon avis, car je ne voy point que lors que nous nous en allames, nôtre Apothicaire fust chargé d'aucune ordonnance pour la guerison d'icelle. Et toutefois il semble qu'Hippocrate en a eu connoissance, ou au moins de quelqu'une qui en approchoit. Car au livre *De internis affect.* il parle de certaine maladie où le ventre, et puis apres la rate s'enfle et endurecit, et y ressentent des

pointures douloureuses, la peau devient noire et palle, rapportant la couleur d'une grenade verte; les oreilles et gencives rendent des mauvaises odeurs, et se separent icelles gencives d'avec les dents; des pustules viennent aux jambes; les membres sont attenuez, etc.

Mais particulièrement les Septentrionnaux y sont sujets plus que les autres nations plus meridionales. Témoin les Holandois, Frisons, et autres circonvoisins, entre lesquels iceux Holandois écrivent en leurs navigations qu'allans aux Indes Orientales plusieurs d'entre eux furent pris de ladite maladie, estans sur la côte de la Guinée, côte dangereuse, et portant un air pestilent plus de cent lieuës avant en mer. Et les mêmes (j'entens les Holandois) estans allez en l'an 1606. sur la côte d'Hespagne pour la garder et empecher l'armée Hespagnole, furent contraints de se retirer à cause de ce mal, ayans jetté 22. de leurs morts en la mer. Et si on veut encore ouïr le témoignage d'*Olaus Magnus* (1) traitant des nations Sep-

480

trionales d'où il estoit, voici ce qu'il en rapporte :
 « Il y a (dit-il) encore une maladie militaire qui tourne et afflige les assiegez, telle que les membres
 « epeussis par une certaine stupidité charneuse, et par un
 « sang corrompu, qui est entre chair et cuir, s'ecoulans
 « comme cire; ils obeïssent à la moindre impression
 « qu'on fait dessus avec le doigt, et étourdit les
 « les dents comme près à cheoir; change la couleur
 « blanche de la peau en bleu, et apporte un engourdissement, avec un degoust de pouvoir prendre

(1) Olaus, liv. 16, chap. 51.

« medecine; et s'appelle vulgairement en la langue
 « du païs *Scorbut*, en Grec *καρχαρία*, par aventure à
 « cause de cette molesie putride qui est souz le cuir,
 « laquelle semble provenir de l'usage des viandes sal-
 « lées et indigestes et s'entretenir par la froide exha-
 « laison des murailles. Mais elle n'aura pas tant de
 « force là où on garnira de planche le dedans des
 « maisons. Que si elle continue davantage, il la faut
 « chasser en prenant tous les jours du bruvage d'ab-
 « sinthe, ainsi qu'on pousse dehors la racine du calcul
 « par vne decoction de vieille cervoise beuë avec du
 « beurre. » Le même Auteur dit encore en vn
 autre lieu (1) vne autre chose fort remarquable :
 « Au commencement (dit-il) ils soutiennent le siege
 « avec la force, mais en fin, le soldat estant par la
 « continuë affoibli, ils enlevent les provisions des
 « assiegeans par artifices, finesses, et embuscades,
 « principalement les brebis, lesquelles ils emmenent,
 « et les font paître és lieux herbus de leurs maisons,
 481 « de peur que par defaut de || chairs freches ils ne
 « tombent en vne maladie, la plus tristes de toutes
 « les maladies, appellée en la langue du païs *Scorbut*,
 « c'est à dire vn estomach navré desseché par cruels
 « tourmens et longues douleurs. Car les viandes
 « froides et indigestes prises gloutonnement sem-
 « blent estre la vraye cause de cette maladie. »

T'ay pris plaisir à rapporter ici les mots de cet Au-
 teur, pour ce qu'il en parle comme sçavant et repre-
 sente assez le mal qui a assailli les nôtres en la Nou-
 velle-France, sinon qu'il ne fait point mention que

(1) C'est au liv. 9, chap. 38.

les nerfs des jarrets se roidissent, ni d'une abondance de chair à demi pourrie qui croist et abonde dans la bouche, et si on la pense ôter elle repullule toujours. Mais il dit bien de l'estomach navré. Car le sieur de Poutrincourt fit ouvrir vn Negre qui mourut de cette maladie en nôtre voyage, lequel se trouva avoir les parties bien saines, hors-mis l'estomach, lequel avoit des rides comme vlcérées.

Et quant à la cause des chairs salées, ceci est bien veritable, mais il y a encore plusieurs autres causes concurrentes qui fomentent et entretiennent cette maladie, entre lesquelles je mettray en general les mauvais vivres, comprenant sous ce nom les boissons ; puis le vice de l'air du païs, et apres la mauvaise disposition du corps ; laissant aux Medecins à rechercher ceci plus curieusement. A quoy Hippocrate (1) dit que le Medecin doit prendre garde soigneusement, en considerant aussi les saisons, les vents, les aspects du Soleil, les eaux, la terre même, sa natu- || re et situation, le naturel des hommes, 482 leurs façons de vivre et exercices.

Quant à la nourriture, cette maladie est causée par des viandes froides, sans suc, grossieres et corrompues. Il faut donc se garder des viandes salées, enfumées, rances, moisies, crus et qui sentent mauvais, et semblablement de poissons sechez, comme morués et rayes empunaisies, bref de toutes viandes melancholiques, lesquelles se cuisent difficilement en l'estomach, se corrompent bien-tôt, et engendrent vn sang grossier et melancholique. Je ne voudroy

(1) Au commencement du liv. *De aere, aquis, et loc.*

pourtant estre si scrupuleux que les Medecins, lesquels mettent les chairs de bœufs, d'ours, de sangliers, de pourceaux (ils pourroient bien aussi adjoûter les Castors, lesquels neantmoins nous avons trouvé fort bons) entre les melancholiques et grossieres : comme ils font entre les poissons, les tons, dauphins, et tous ceux qui portent lard ; entre les oiseaux, les herons, canars, et tous autres de riviere : car pour estre trop religieux observateur de ces choses on tomberoit en atrophie, en danger de mourir de faim. Ils mettent encore entre les viandes qu'il faut fuir, le biscuit, les fèves et lentilles, le frequent vsage du lait, le fromage, le gros vin et celui qui est trop delié, le vin blanc, et l'vsage du vinaigre, la biere qui n'est pas bien cuite, ni bien ecumée, et où il n'y a point assez de houblon ; item les eaux qui passent par les pourritures des bois, et celles des lacs et marais dormantes et corrompuës, telles qu'il y en a beaucoup en Holande et Frise, là où on a obser- || vé
483 que ceux d'Amsterdam sont plus sujets aux paralysies et roidissemens de nerfs que ceux de Rotterdam, pour la cause susdite des eaux dormantes ; lesquelles outre plus engendrent des hydropisies, dysenteries, flux de ventre, fièvres quartes et ardantes, enflures, vlceres de poulmons, difficultez d'haleine, hergnes aux enfans, enflures de veines et vlceres aux jambes ; somme, elles sont du tout propres à la maladie de laquelle nous parlons, estans attirées par la rate, où elles laissent toute leur corruption.

Quelquefois aussi ce mal arrive par vn vice qui est même és eaux de fontaines coulantes, comme si elles sont parmi où prés des marais, ou si elles sor-

tent d'une terre boueuse, ou d'un lieu qui n'a point l'aspect du Soleil. Ainsi Pline (1) recite qu'au voyage que fit le Prince Cesar Germanicus en Allemagne, ayant donné ordre de faire passer le Rhin à son armée, à fin de gagner toujours pais, il la fit camper le long de la marine es côtes de Frise, en vn lieu où ne se trouva qu'une seule fontaine d'eau douce, laquelle neantmoins fut si pernicieuse, que tous ceux qui en beurent perdirent les dents en moins de 2. ans, et eurent les genoux si lâches et denotiez, qu'ils ne se pouvoient soutenir. Ce qui est proprement la maladie de laquelle nous parlons, laquelle les Medecins appelloient *Stomaccacé*, c'est à dire Mal de bouche, et *Scelotyrbé*, qui veut dire Tremblement de cuisses et jambes. Et ne fut possible de trouver remede, sinon par le moyen d'une herbe dite *Britannica*, qui d'ailleurs est fort bonne aux nerfs, aux maladies et // accidens de la bouche, à la squinancie, et aux morsures des serpens. Elle a les fueilles longues, et tirant sur le verd brun, et produit vne racine noire, de laquelle on tire le jus, comme on fait des fueilles. Strabon dit qu'il en print autant à l'armée qu'Ælius Gallus mena en Arabie par la commission de l'Empereur Auguste. Et autant encore en print à l'armée de saint Loys en Ægypte, selon le rapport du sieur de Ioinville. On voit d'autres effets des mauvaises eaux assez près de nous, sçavoir en la Savoye, où les femmes (plus que les hommes, à cause qu'elles sont plus froides) ont ordinairement des enflures à la gorge grosses comme des bouteilles.

(1) Pline, liv. 25, chap. 3.

Après les eaux, l'air aussi est vn des peres de la generation de cette maladie és lieux marecageux et humides, et opposés au Midi, lequel volontiers est pluvieux. Mais en la Nouvelle-France il y a encore vne autre mauvaise qualité de l'air, à-cause des lacs qui y sont frequens, et des pourritures qui sont grandes dans les bois, l'odeur desquelles les corps ayans humé és pluies de l'automne et de l'hyver, aisément s'y engendrent les corruptions de bouche et enflures de jambes dont nous avons parlé, et vn froid insensiblement s'insinuë là dedans, qui engourdit les membres, roidit les nerfs, contraint d'aller à quatre pieds avec deux potences et en fin tenir le lict.

Et d'autant que les vents participent de l'air, voire sont vn air coulant d'vne force plus vehemente que l'ordinaire, et en cette qualité ont vne grande puissance sur la santé et les maladies des hommes, disons-en quelque chose, sans nous eloigner neantmoins du fil de nôtre histoire.

On tient le vent de Levant (appelé par les Latins *Subsolanus*, qui est le vent de l'Est) pour le plus sain de tous, et pour cette cause les sages architectes donnent avis de dresser leurs bâtimens à l'aspect de l'Aurore. Son opposite est le vent qu'on appelle *Favonius*, ou Zephyre, que noz mariniers nomment Oüest ou Ponant, lequel est doux et germeux par-deça. Le vent de Midi, qui est le Su (appelé *Auster* par les Latins), est chaud et sec en Afrique; mais en traversant la mer Mediterranée il acquiert vne grande humidité, qui le rend tempetueux et putrefactif en Provence et Languedoc. Son opposite est le vent de Nort, autrement dit *Boreas*, Bize, Tramontane, lequel

est froid et sec, chasse les nuages et balaye la region aerée. On le tient pour le plus sain apres le vent du Levant. Or ces qualitez de vents reconeuës par-deça ne font point vne reigle generale par toute la terre. Car le vent du Nort au delà de la ligne equinoctiale n'est point froid comme par-deça, ni le vent du Su chaud, pour ce qu'en vne longue traverse ils empruntent les qualitez des regions par où ils passent; joint que le vent de Su en son origine est rafraichissant, à ce que rapportent ceux qui ont fait des voyages en Afrique. Ainsi il y a des regions au Perou (comme en Lima et aux plaines, où le vent de Nort est maladif et ennuyeux; et par toute cette côte, qui dure plus de || cinq cens lieuës, ils tiennent le Su pour vn vent sain et frais, et qui plus est tres-serain et gracieux, mêmes que jamais il n'en pleut (à ce que recite Ioseph Acosta) (1), tout au contraire de ce que nous voyons en nôtre Europe. Et en Hespagne le vent de Levant que nous avons dit estre sain, le même Acosta rapporte qu'il est ennuyeux et mal sain. Le vent *Circius*, qui est le Nordest, est si impetueux et bruyant, et nuisible, aux rives Occidentales de Norwege, que s'il y a quelqu'un qui entreprenne de voyager par là quand il souffle, il faut qu'il fasse état de sa perte, et qu'il soit suffoqué; et est ce vent si froid en cette region qu'il ne souffre qu'aucun arbre ni abrisseau y naisse : tellement qu'à faute de bois il faut qu'ils se servent d'oz de grands poissons pour cuire leurs viandes (2). Ce qui n'est

486

(1) Liv. 3, chap. 3.

(2) Olaus Magnus, liv. 1, chap. 10.

par-deça. De même avons-nous expérimenté en la Nouvelle-France que les vents de Nort ne sont pas bons pour la santé ; et ceux de Noroüest (qui sont les Aquilons roides, âpres et tempetueux) encores pires ; lesquels noz malades et ceux qui avoient là hiverné l'an precedent redoutoient fort, pource qu'il y tombôit volontiers quelqu'un lors que ce vent souffloit, aussi avoient-ils quelque ressentiment de ce vent, ainsi que nous voyons ceux qui sont sujets aux hernies et enteroceles supporter de grandes douleurs lors que le vent de Midi est en campagne ; et comme nous voyons les animaux mêmes par quelques signes prognostiquer les changements des temps. Cette mauvaise qualité de vent (par mon avis) vient de la nature de la terre par où il passe, || laquelle (comme nous avons dit) est fort remplie de lacs, et iceux tres-grands, qui sont eaux dormantes, par maniere de dire. A quoy j'ajoute les exhalaisons des pourritures des bois, que ce vent apporte, et ce en quantité d'autant plus grande que la partie du Noroüest est grande, spacieuse et immense.

Les saisons aussi sont à remarquer en cette maladie, laquelle je n'ay point veu, ni ouï dire qu'elle commence sa batterie au printemps, ni en l'été, ni en l'automne, si ce n'est à la fin ; mais en l'hiver. Et la cause de ceci est que comme la chaleur renaissante du printemps fait que les humeurs resserrées durant l'hiver se dispersent jusques aux extremités du corps, et le déchargent de la melancholie, et des sucs exorbitans qui se sont amassés durant l'hiver, ainsi l'automne à mesure que l'hiver approche les fait retirer au dedans, et nourrit cette humeur melancholique

et noire, laquelle abonde principalement en cette saison, et l'hiver venu fait paroître ses effets au dépens des patients. Et Galien (1) en rend la raison, disant que les suc du corps ayant esté rotis par les ardeurs de l'été, ce qu'il y en peut rester apres que le chaud a esté expulsé, devient incontinent froid et sec : c'est à sçavoir froid par la privation de la chaleur, et sec entant qu'au dessechement de ces suc tout l'humide qui y estoit a esté consommé. Et de là vient que les maladies se fomentent en cette saison, et plus on va avant, plus la nature est foible, et les intemperies froides de l'air s'estans insinuées dans vn corps ja disposé, elles le manient à baguette, comme on dit, et n'en ont point de pitié.

|| J'adjouteray volontiers à tout ce que dessus les 488
mauvaises nourritures de la mer, lesquelles apportent beaucoup de corruptions aux corps humains en vn long voyage. Car il faut par nécessité apres quatre ou cinq jours vivre de salé, ou mener des moutons vifs, et force poulailles ; mais ceci n'est que pour les maitres et gouverneurs des navires ; et nous n'en avions point en nôtre voyage sinon pour la reserve et multiplication de la terre où nous allions. Les matelots donc et gens passagers souffrent de l'incommodité tant au pain qu'aux viandes et boissons. Le biscuit devient rance et pourri, les moruës qu'on leur baille sont de mêmes, et les eaux empunaisies. Ceux qui portent des douceurs soit de chairs ou de fruits, et qui vsent de bon pain et bon vin et bons potages, evitent aisément ces maladies, et oserois par ma-

(1) Galen., Comm. 35, liv. 1, *De nat. hom.*

niere de dire, répondre de leur santé, s'ils ne sont bien mal sains de nature. Et quand je considere que ce mal se prent aussi bien en Holande, en Frize, en Hespagne et en la Guinée qu'en Canada, bref que tous ceux de deçà qui vont au Levant y sont sujets, je suis induit à croire que la principale cause d'icelui est ce que je vien de dire, et qu'il n'est particulier à la Nouvelle-France.

Or apres tout ceci il fait bon en tout lieu estre bien composé de corps pour se bien porter et vivre longuement. Car ceux qui naturellement accueillent des sucS froids et grossiers, et ont la masse du corps poreuse, item ceux qui sont sujets aux oppilations de la rate, et ceux qui menent vne vie sedentaire, ont
 489 vne aptitu- || de plus grande à recevoir ces maladies. Par ainsi vn Medecin dira qu'vn homme d'estude ne vaudra rien en ce pais-là, c'est à dire qu'il n'y vivra point sainement, ni ceux qui ahannent au travail, ni les songe-creux, hommes qui ont des ravassemens d'esprit, ni ceux qui sont souvent assaillis de fièvres, et autres sortes de telles gens. Ce que je croiroy bien, d'autant que ces choses accumulent beaucoup de melancholie et d'humeurs froides et superflues. Mais toutefois j'ay éprouvé par moy-même, et par autres, le contraire, contre l'opinion de quelques-vns des nôtres, voire même du *Sagamos Membertou*, qui fait le devin entre les Sauvages, lesquels (arrivant en ce pais-là) disoient que je ne retournerois jamais en France, ni le sieur Bouillet (jadis Capitaine du regiment du sieur de Poutrincourt), lequel la pluspart du temps y a esté en fièvre (mais il se traitoit bien), et ceux-là mêmes conseilloient nos ouvriers de ne guere

se pener au travail (ce qu'ils ont fort bien retenu). Car je puis dire sans mentir que jamais je n'ay tant travaillé du corps, pour le plaisir que je prenois à dresser et cultiver mes jardins, les fermer contre la gourmandise des pourceaux, y faire des parterres, aligner les allées, bâtir des cabinets, semer froment, segle, orge, avoine, fèves, pois, herbes de jardin, et les arrouser, tant j'avoÿ desir de reconoitre la terre par ma propre experience. Si bien que les jours d'esté m'estoient trop courts, et bien souvent au printemps j'y estois encore à la lune. Quant est du travail de l'esprit, j'en avois hon- || netement. Car chacun estant 490 retiré au soir, parmi les caquets, bruits et tintamares, j'estois enclos en mon étude lisant ou écrivant quelque chose. Même je ne seray point honteux de dire qu'ayant esté prié par le sieur de Poutrincourt nôtre chef de donner quelques heures de mon industrie à enseigner Chrétienement nôtre petit peuple, pour ne vivre en bêtes, et pour donner exemple de nôtre façon de vivre aux Sauvages, je l'ay fait en la nécessité, et en estant requis, par chacun Dimanche, et quelquefois extraordinairement, préque tout le temps que nous y avons esté. Et bien me vint que j'avoÿ porté ma Bible et quelques livres, sans y penser : car autrement vne telle charge m'eust fort fatigué, et eust esté cause que je m'en serois excusé. Or cela ne fut point sans fruit, plusieurs m'ayant rendu témoignage que jamais ils n'avoient tant ouï parler de Dieu en bonne part, et ne sçachant auparavant aucun principe de ce qui est de la doctrine Chrétienne, qui est l'état auquel vit la pluspart de la Chrétienté. Et s'il y eut de l'edification d'un côté, il y eut aussi de

la medisance de l'autre, par ce que d'une liberté Gallicane je disois volontiers la verité. A propos de quoy il me souvient de ce que dit le Prophete Amos (1) : *Ils ont haï (dit-il) celui qui les arguoit à la porte, et ont eu en abomination celui qui parloit en integrité.* Mais enfin nous avons tous esté bons amis. Et parmi ces choses Dieu m'a toujours donné bonne et entière santé, toujours le gout genereux, toujours gay et dispos, sinon qu'ayant vne fois couché dans les bois, près d'un ruisseau, || en temps de nege, j'eue comme vne crampe ou sciatique à la cuisse l'espace de quinze jours, sans toutefois manquer d'appetit. Aussi prenois-je plaisir à ce que je faisois, desireux de confiner là ma vie, si Dieu benissoit les voyages.

Je serois trop long si je voulois ici rapporter ce qui est du naturel de toutes personnes, et dire quant aux enfans qu'ils sont plus sujets que les autres à cette maladie, d'autant qu'ils ont bien souvent des vlcères à la bouche et aux gencives, à-cause de la substance aigueuse dont leurs corps abondent, et aussi qu'ils amassent beaucoup d'humeurs creuës par leur dereglement de vivre, et par les fruits qu'ils mangent en quantité et ne s'en saourent jamais, et au moyen de quoy ils accueillent grande quantité de sang sereux, et ne peut la rate oppilée absorber ces serosités. Et quant aux vieux, qu'ils ont la chaleur enervée et ne peuvent resister à la maladie, estans remplis de crudités, et d'une temperature froide et humide, qui est la qualité propre à la promouvoir, susciter et nourrir. Je ne veux entreprendre sur l'office des Medecins,

(1) Amos, 5, vers. 10.

creignant la verge censoriale, et toutefois avec leur permission, sans toucher à leurs ordonnances d'agarric, d'aloës, de rubarbe et autres ingrediens, je diray ici ce qui me semble estre plus prompt aux pauvres gens qui n'ont moyen d'envoyer en Alexandrie, tant pour la conservation de leur santé que pour le remede de la maladie.

C'est vn axiome certain qu'il faut guerir vn contraire par son contraire. Cette maladie || donc 492
provenant d'une indigestion de viandes rudes, grossieres, froides et melancholiques, qui offencent l'estomach, je trouve bon (sauf meilleur avis) de les accompagner de bonnes saulces soit de beurre, d'huile ou de graisse, le tout fort bien épicé, pour corriger tant la qualité des viandes que du corps interieurement refroidi. Ceci est dit pour les viandes rudes et grossieres, comme fèves, pois, et pour le poisson. Car qui mangera de bons chappons, bonnes perdris, bons canars et bons lapins, il est assuré de sa santé, ou il aura le corps bien mal fait. Nous avons eu des malades qui sont ressuscitez de mort à vie, ou peu s'en faut, pour avoir mangé deux ou trois fois du consommé d'un coq. Le bon vin pris selon la necessité de la nature est vn souverain preservatif pour toutes maladies, et particulierement pour celle-ci. Les sieurs Macquin et Georges, honorables marchans de la Rochelle, comme associez du sieur de Monts, nous en avoient fourni de quarante-cinq tonneaux en nôtre voyage, dont nous nous sommes fort bien trouvez. Et noz malades mêmes ayans la bouche gatée, et ne pouvans manger, n'ont jamais perdu le gout du vin, lequel ils prenoient avec vn tuiau. Ce qui en a ga-

renti plusieurs de la mort. Les herbes tendres au printemps sont aussi fort souveraines. Et outre ce que la raison veut qu'on le croye, je l'ay expérimenté en estant moy-même allé cueillir plusieurs fois par les bois pour noz malades avant que celles de noz jardins fussent en vsage. Ce qui les remettoit en gout

493 || et leur confortoit l'estomach debilité. Depuis quelques jours j'ay eu avis que l'essence de Vitriol y seroit bonne en gargarisant la bouche d'icelle, ou frottant cette chair surcroissante à l'entour des dents. Le croy que l'eau seconde des Chirurgiens n'est point mauvaise, et que macher souvent de la Sauge serviroit beaucoup à prevenir ce mal.

Et pour ce qui regarde l'exterieur du corps, nous nous sommes fort bien trouvés de porter des galoches avec noz souliers pour eviter les humidités. Ne faut avoir aucune ouverture au logis du côté d'Oüest ou Noroüest, vent dangereux; ains du côté de l'Est ou du Su. Fait bon estre bien couché (et m'en a bien pris d'avoir porté les choses à ce necessaires), et sur tout se tenir nettement. Mais je trouverois bon l'vsage des poëles tels qu'ils ont en Allemagne, au moyen desquels ils ne sentent point d'hiver, sinon entant qu'il leur plait, estans en la maison. Voire même és jardins ils en ont en plusieurs lieux qui temperent tellement la froidure de l'hiver, qu'en cette saison âpre et rude on y voit des orengers, limoniers, figuiers, grenadiers et toutes telles sortes d'arbres, produire des fruits aussi bons qu'en Provence. Ce qui est d'autant plus facile à faire en cette nouvelle terre, qu'elle est toute couverte de bois (hors-mis quand on vient au país des Armouchiquois, à cent lieuës plus

loin que le Port-Royal), et en faisant de l'hiver vn été on découvrira la terre, laquelle n'ayant plus ces grands obstacles qui empechent que le Soleil lui face l'amour et || l'échauffe de sa chaleur, il n'y a point de doute qu'elle ne devienne temperée et ne rende vn air tres-doux et bien sympathisant a nôtre humeur, n'y ayant, même à present, ni froid ni chaud excessif.

494

Or les Sauvages qui ne sçavent que c'est d'Allemagne ni de leurs coutumes, nous enseignent cette même leçon, lesquels, à-cause des mauvaises nourritures et entretenemens, estans sujets à ces maladies (comme nous avons veu au voyage de Jacques Quartier), vsent souvent de sueurs, comme de mois en mois, et par ce moyen se garentissent, chassans par la sueur toutes humeurs froides et mauvaises qu'ils pourroient avoir amassées. Mais vn singulier preservatif contre cette maladie coquine et traïtesse, qui vient insensiblement, et depuis qu'elle s'est logée ne veut point sortir, c'est de suivre le conseil du Sage des Sages, lequel, apres avoir consideré toutes les afflictions que l'homme se donne durant sa vie, n'a rien trouvé meilleur que de *se rejouir et bien faire, et prendre plaisir à ce qu'on fait* (1). Ceux qui ont fait ainsi en nôtre compagnie se sont bien trouvez; au contraire, quelques-vns toujours grondans, grongnans, mal-contens, faineans, ont esté attrapez. Vray est que pour se rejouir il fait bon avoir les douceurs des viandes fraîches, chairs, poissons, laictages, beurres, huiles, fruits, et semblables, ce que nous n'avions

(2) Eccles. 3, vers. 12 et 22.

495 point à souhait (j'enten le commun, car en la table du sieur de Poutrincourt quelqu'un de la troupe apportoit toujours quelque gibier, ou || venaison, ou poisson fraiz). Et si nous eussions eu demie-douzaine de vaches, je croy qu'il n'y fust mort personne.

Reste vn preservatif necessaire pour l'accomplissement de jouissance, et afin de prendre plaisir à ce que l'on fait, c'est d'avoir l'honnête compagnie vn chacun de sa femme legitime; car sans cela la chere n'est pas entiere, on a toujours la pensée tenduë à ce que l'on aime et desire, il y a du regret, le corps devient cacochyme, et la maladie se forme.

Et pour vn dernier et souverain remede, je renvoye le patient à l'arbre de vie (car ainsi le peut-on bien qualifier), lequel Jacques Quartier ci-dessus appelle *Annedda* (1), non encores connu en la côte du Port-Royal, si ce n'est d'aventure le Sassafras, dont il y a quantité en certains lieux, et est certain que ledit arbre y est fort singulier. Mais le sieur Champlain qui est presentement en la grande riviere de Canada, passant l'hiver au quartier même où ledit Quartier hiverna, a charge de le reconoitre et en faire provision.

(1) Voyez ci-dessus chap, 24.

|| Découverte de nouvelles terres par le sieur de Monts. Contes 496
*fabuleux de la riviere et ville feinte de Norombega. Refu-
 tation des Autheurs qui en ont écrit. Bancs des Moruës en la
 Terre-neuve. Kinibeki, Choïakoet. Malebarre. Armou-
 chiquois. Mort d'un François tué. Mortalité des Anglois en
 la Virginie.*

CHAP. VII.

LA saison dure estant passée, le sieur de Monts, ennuié de cette triste demeure de Sainte-Croix, delibera de chercher vn autre port en païs plus chaud et plus au Su, et à cet effet fit armer et garnir de vivres vne barque pour suivre la côte et aller, en decouvrant païs nouveaux, chercher vn plus heureux port en vn air plus temperé. Et d'autant qu'en cherchant on ne peut pas tant avancer comme lors qu'on va à pleins voiles en la haute mer, et que trouvant des bayes et golfes gisans entre deux terres, il faut penetrer dedans, pour ce que là on peut aussi tôt trouver ce que l'on cherche comme ailleurs, il ne fit en son voyage qu'environ six-vingts lieuës, comme nous dirons à cette heure. Depuis Sainte-Croix jusques à soixante lieuës de là en avant, la côte git Est et Oüest, et par les quarante-cinq degrez, au bout desquelles soixante lieuës est la riviere dite par les Sauvages *Kinibeki*. De-
 || puis (1) lequel lieu jusques à Malebarre elle git Nort 493

(1) Les folios 493, 494, 495 et 496 ont, par une inadvertance typographique, été doublés dans l'édition originale (*Note de l'édit.*)

et Su, et y a de l'un à l'autre encore soixante lieuës à droite ligne, sans suivre les bayes. C'est où se termina le voyage dudit sieur de Monts, auquel il avoit pour conducteur de sa barque le sieur de Champdoré. En toute cette côte jusques à *Kinibeki* il y a beaucoup de lieux où les navires peuvent estre à couvert parmi les iles, mais le peuple n'y est frequent comme il est au delà, et n'y a rien de remarquable (du moins qu'on ait veu au dehors des terres) qu'une riviere de laquelle plusieurs ont écrit des fables à la suite l'un de l'autre, de memes que ceux qui, sur la foy des Commentaires de Hanno, Capitaine Carthaginois (1), avoient feint des villes en grand nombre par lui baties sur la côte de l'Afrique qui est arrousée de l'Ocean, par ce qu'il fit vn coup heroïque de naviger jusques aux iles du Cap de Vert, et long temps depuis lui personne n'y avoit esté, la navigation n'estant point alors tant assurée sur cette grande mer qu'elle est aujourd'hui par le benefice de l'aiguille marine.

Sans donc amener ce qu'ont dit les premiers Hespagnols et Portugais, je reciteray ce qui est au dernier livre intitulé Histoire vniuerselle des Indes Occidentales, imprimé à Doüay l'an dernier mil six cens sept, lors qu'il parle de *Norombega*. Car en rapportant ceci, j'auray aussi dit ce qu'ont écrit les precedents, de qui les derniers sont tenanciers.

494 « Plus outre vers le Septentrion (dit l'Autheur
« apres avoir parlé de la Virginie) est || *Norombega*, la-
« quelle d'une belle ville et d'un grand fleuve est assez
« coneuë, encore que l'on ne trouve point d'où elle

(1) Pline, liv. 5, chap. 1.

« tire ce nom : car les Barbares l'appellent *Agguncia*.
« Sur l'entrée de ce fleuve il y a vne ile fort propre
« pour la pécherie. La region qui va le long de la
« mer est abondante en poisson, et vers la Nouvelle-
« France a grand nombre de bêtes sauvages, et est
« fort commode pour la chasse, et les habitans vi-
« vent de même façon que ceux de la Nouvelle-
« France. » Si cette belle ville a oncques esté en nature, je voudrois bien sçavoir qui l'a demolie : car il n'y a que des cabanes par ci par là faites de perches et couvertes d'écorces d'arbres, ou de peaux, et s'appellent l'habitation et la riviere tout ensemble *Pem-pregoot*, et non *Agguncia*. La riviere, hors le flux de la mer, ne vaut pas la riviere d'Oise. Et ne pourroit en cette côte-là y avoir de grandes rivieres, pour ce qu'il n'y a point assez de terres pour les produire, à cause de la grande riviere de *Canada*, qui va comme cette côte, et n'est point à quatre-vingts lieuës loin de là, en traversant les terres, laquelle d'ailleurs reçoit beaucoup de rivieres qui prennent leurs sources devers *Norombega*, à l'entrée de laquelle tant s'en faut qu'il n'y ait qu'une ile, que plustôt le nombre en est (par maniere de dire) infini, d'autant que cette riviere s'elargissant comme vn *Lambda*, lettre Grecque Λ , la sortie d'icelle est toute plaine d'iles, desquelles y en a vne bien avant (et la premiere) en mer, qui est haute et remarquable sur les autres.

|| Mais quelqu'un dira que je m'equivoque en la 495
situation de *Norombega* et qu'elle n'est pas là où je la
prens. A cela je répons que l'Autheur de qui j'ay n'a-
gueres rapporté les paroles, m'est suffisante caution
en ceci, lequel en sa Charte géographique a situé l'em-

bouchure de cette riviere par les quarante-quatre degrez, et sa pretenduë ville par les quarante-cinq. En quoy nous ne sommes differens que d'un degre, qui est peu de chose. Car la riviere que j'entens est au quarante-cinquième degre, et de ville il n'y en a point. Or faut-il bien necessairement que ce soit cette riviere, par ce qu'icelle passée, et celle de *Kenibeki* (qui est en même hauteur), il n'y a point d'autre riviere en avant dont on doive faire cas jusques à la Virginie. L'adjoute encore que puis que les Barbares de *Norombega* vivent comme ceux de la Nouvelle-France, et ont de la chasse abondamment, il faut que leur province soit assise en nôtre Nouvelle-France : car à cinquante lieuës plus loin il n'y a plus tant de chasse, parce que les bois y sont plus clairs, et les habitans arrêtés et en plus grand nombre qu'à *Norombega*.

Bien est vray qu'un Capitaine de marine nommé Iean Alfonse, Xaintongeois, en la relation de ses voyages aventureux, a écrit que « passé l'Isle de « Saint-Iean (laquelle je prens pour celle que j'ay « appellée ci-dessus l'Isle de Bacaillos), la côte tourne « à l'Oüest et Oüest-Suroüest, jusques à la riviere « de *Norembegue*, nouvellement découverte (ce dit-il) « par les Portugalois et Hespagnols, laquelle est à 496 « trente || degrez; adjoutant que cette riviere a en son « entrée beaucoup d'iles, bancs et rochers, et que de- « dans bien 15. ou vingt lieuës est batie vne grand « ville, où les gens sont petits et noiratres comme « ceux des Indes, et sont vêtus de peaux dont ils « ont abondance de toutes sortes. Item que là vient « mourir le Banc de Terre-neuve, et que passé cette

« riviere la côte tourne à l'Oüest et Oüest-Noroüest
« plus de deux cens cinquante lieuës vers vn pais où
« il y a des villes et chateaux. » Mais je ne reconois
rien ou bien peu de verité en tous les discours de cet
homme ici : et peut-il bien appeller ses voyages aven-
tureux, non pour lui , qui jamais ne fut en la cen-
tième partie des lieux qu'il décrit (au moins il est
aisé à le conjecturer), mais pour ceux qui voudront
suivre les routes qu'il ordonne de suivre aux mari-
niers. Car si ladite riviere de *Norembegue* est à trente
degrez, il faut que ce soit en la Floride, qui est con-
tredire à tous ceux qui en ont jamais écrit, et à la ver-
té même. Quant à ce qu'il dit du *Banc de Terre-neuve* ,
il finit (par le rapport des mariniers) environ l'Isle de
Sable, à l'endroit du Cap Breton. Bien est vray qu'il
y a quelques autres bancs, qu'on appelle le *Banque-
reau* et le *Banc lacquet*, mais ils ne sont que de cinq ,
ou six, ou dix lieuës, et sont separez du *Grand Banc de
Terre-neuve*. Et quant aux hommes, ils sont de belle et
haute stature en la terre de *Norombega*. Et de dire que
passé cette riviere la côte git Oüest et Oüest-No-
roüest, cela n'a aucune preuve. Car depuis le Cap
Breton jusques à la pointe || de la Floride qui re-
garde l'île de *Cuba*, il n'y a aucune côte qui gise
Oüest-Noroüest, seulement y a en la partie de la
vraye riviere dite *Norombega* quelque cinquante lieuës
de côte qui git Est et Oüest. Somme, de tout le recit
dudit Jean Alfonse je ne reçois sinon ce qu'il dit
que cette riviere dont nous parlons a en son entrée
beaucoup d'îles, bancs et rochers.

Passée la riviere de *Norombega* , le sieur de Monts
alla toujours côtoyant jusques à ce qu'il vint à *Kini-*

beki, où y a vne riviere qui peut accourir le chemin pour aller à la grande riviere de Canada. Il y a là nombre de Sauvages cabanez, et y commence la terre à estre mieux peuplée. De *Kinibeki* en allant plus outre on trouve la Baye de *Marchin*, nommée du nom du Capitaine qui y commandoit. Ce *Marchin* fut tué l'année que nous partimes de la Nouvelle-France, mil six cens sept. Plus loin est vne autre Baye dite *Chouakoet*, où y a grand peuple au regard des païs precedens. Aussi cultivent-ils la terre, et commence la region à estre plus temperée, s'élevant par-dessus le quarante-cinquième degré; et pour temoignage de ceci il y a quantité de vignes en cette terre. Voire même il y en a des iles pleines (qui sont plus exposées aux injures du vent et du froid), ainsi que nous dirons ci-apres. Entre *Chouakoet* et *Malebarre* il y a plusieurs bayes et iles, et est la côte sabloneuse, avec peu de fond approchant dudit *Malebarre*, si qu'à peine y peut-on aborder avec les barques.

498 Les peuples qui sont depuis la riviere *Saint-Jean* jusques à *Kinibeki* (en quoy sont comprises les rivieres de *Sainte-Croix* et *Norombega*) s'appellent *Etechemins*; et depuis *Kinibeki* jusques à *Malebarre*, et plus outre, ils s'appellent *Armouchiquois*. Ils sont traitres et larrons, et s'en faut donner de garde. Le sieur de *Monts* s'estant arreté quelque peu à *Malebarre*, les vivres commencerent à lui defaillir, et fallut penser du retour, mémement voyant toute la côte si facheuse qu'on ne pouvoit point passer outre sans peril, pour les basses qui se jettent fort avant en mer, et de telle façon que plus on s'éloigne de terre moins il y a de fond. Mais avant que partir il avint vn accident de

mort à vn charpentier Maloin, lequel allant querir de l'eau avec quelques chauderons, vn Armouchiquois, voyant l'occasion propre à dérober l'vn de ces chauderons lors que le Maloin n'y prenoit pas garde, le print et s'enfuit hativement avec sa proye. Le Maloin voulant courir apres fut tué par cette mauvaise gent; et ores que cela ne lui fust arrivé, c'estoit en vain poursuivre son larron : car tous ces peuples Armouchiquois sont legers à la course comme des levriers, ainsi que nous dirons encore ci-apres en parlant du voyage que fit là même le sieur de Poutrincourt en l'an mil six cens six. Le sieur de Monts eut vn grand regret de voir telle chose, et estoient ses gens en bonne volonté d'en prendre vengeance (ce qu'ils pouvoient faire, attendu que les autres Barbares ne s'eloignerent tant des François qu'vn coup de mousquet ne les eut peu gêter, lequel ils avoient ja couché en jouë pour mirer || chacun son homme), mais icelui sieur de Monts, sur quelques considerations que plusieurs autres estans en sa qualité n'eussent eu, fit baisser à chacun le serpentín, et les laisserent, n'ayant jusque là trouvé lieu agreable pour y former vne demeure arretée. Et à tant ledit sieur de Monts fit appareiller pour retourner à Sainte-Croix, où il avoit laissé vn bon nombre de ses gens encore infirmes de la secousse des maladies hivernales, de la santé desquels il estoit soucieux.

Plusieurs qui ne sçavent que c'est de la marine pensent que l'establissement d'une habitation en terre inconeuë soit chose facile, mais par le discours de ce voyage et autres suivans, ils trouveront qu'il est beaucoup plus aisé de dire que de faire, et que le

sieur de Monts a beaucoup exploité de choses en cette premiere année d'avoir veu toute la côte de cette terre jusques à Malebarre, qui sont plus de quatre cens lieuës en rengeant icelle côte, et visitant jusques au fond des bayes : outre le travail des logemens qu'il lui convint faire faire à Sainte-Croix, le soin de ceux qu'il avait là mené, et du retour en France, le cas avenant de quelque peril ou naufrage à ceux qui lui avoient promis de l'aller querir apres l'an revolu. Mais on a beau courir et se donner de la peine pour rechercher des ports où la Parque soit pitoyable. Elle est toujours semblable à elle-même. Il est bon de se loger en vn doux climat, puisqu'on est en plein drap, et qu'on a à choisir, mais la mort nous suit partout. l'ay entendu d'un pilote du Havre de Grace qui || fut avec les Anglois en la Virginie il y a vingt-quatre ans, qu'estans arrivez là il y en mourut trente-six en trois mois. Et toutefois on tient la Virginie estre par les trente-six, trente-sept et trente-huitième degrez de latitude, qui est bon temperament de pais. Ce que considerant, je croy encore vn coup (car je l'ay dés-ja ci-devant dit) que telle mortalité vient du mauvais traitement ; et est du tout besoin en tel pais d'y avoir dés le commencement du bestial domestic et privé de toute sorte, et porter force arbres fruitiers et entes, pour avoir bien-tôt la recreation necessaire à la santé de ceux qui desirent y peupler la terre. Que si les Sauvages mêmes sont sujets aux maladies dont nous avons parlé, c'est rarement, et cela arrivant, je l'attribuë à la même cause du mauvais traitement. Car ils n'ont rien qui puisse corriger le vice des viandes qu'ils prennent, et tous-

jours sont nuds parmi les humiditez de la terre, ce qui est le vray moyen d'accueillir quantité d'humeurs corrompuës qui leur causent ces maladies aussi bien qu'aux étrangers qui vont par-delà, quoi qu'ils soient nais à cette façon de vivre.

|| *Arrivée du sieur du Pont à l'île Sainte-Croix. Habitation 501
transférée au Port-Royal. Retour du sieur de Monts en
France. Difficulté des moulins à bras. Equipage dudit sieur
du Pont pour aller découvrir les Terres-neuves outre Mal-
barre. Naufrage. Prevoyance pour le retour en France. Com-
paraison de ces voyages avec ceux de la Floride. Blame de
ceux qui meprisent la culture de la terre.*

CHAP. VIII.

LA saison du printemps passée au voyage des Armouchiquois, le sieur de Monts attendit à Sainte-Croix le temps qu'il avoit convenu, dans lequel s'il n'avoit nouvelles de France il pourroit partir et venir chercher quelque vaisseau de ceux qui viennent à la Terre-neuve pour la pécherie du poisson, à fin de repasser en France dans icelui avec sa troupe, s'il estoit possible. Ce temps dés-ja estoit expiré, et estoient prêts à faire voile, n'attendans plus aucun secours ni rafraichissemens, quand voici arriver le sieur du Pont, surnommé Gravé, demeurant à Honfleur, avec vne compagnie de quelque quarante hommes, pour relever de sentinelle ledit sieur de Monts et sa troupe.

502 Ce fut au grand contentement d'un chacun, comme l'on peut penser, et canonnades ne manquèrent à l'abord, selon la coutume, ni l'éclat des trompettes. Ledit sieur du Pont ne sachant encore l'état de nos François, pensoit trouver là une demeure bien assurée, et ses logemens prêts ; mais attendu les accidens de la maladie étrange dont nous avons parlé, il fut avisé de changer de lieu. Le sieur de Monts eust bien désiré que l'habitation nouvelle eust esté comme par les quarante degrez, sçavoir à six degrez plus au Midi que le lieu de Sainte-Croix ; mais apres avoir veu la côte jusques à Malebarre, et avec beaucoup de peines, sans trouver ce qu'il desiroit, on delibera d'aller au Port-Royal faire la demeure, attendant qu'il y eust moyen de faire plus ample découverte. Ainsi voilà chacun embesoigné à trousseur son paquet. On demolit ce qu'on avoit bati avec mille travaux, hors-mis le magazin, qui estoit une piece trop grande à transporter, et en execution de ceci plusieurs voyages se font. Tout estant arrivé au Port-Royal, voici nouveau travail : on choisit la demeure vis à vis de l'île qui est à l'entrée de la riviere l'Equile, dite aujourd'hui la riviere du Dauphin, là où tout estoit couvert de bois si épais qu'il n'est possible davantage. La le mois de Septembre arrivoit, et falloit penser de décharger le navire du sieur du Pont pour faire place à ceux qui devoient retourner en France. Somme, il y avoit de l'exercice pour tous. Quand le navire fut en estat d'estre mis à la voile, le sieur de Monts ayant veu le commencement de la nouvelle habitation, s'embarqua pour le retour et avec lui ceux qui voulurent le suivre. Neantmoins

plusieurs de bon courage demeurèrent sans apprehender le mal passé, entre lesquels estoient les sieurs Champlein et Champdoré, l'un pour la géographie, et l'autre pour la conduite des voyages qu'il conviendrait faire sur mer. Atant ledit sieur de Monts met son vaisseau à la voile et laisse ledit sieur du Pont pour son Lieutenant par-delà, lequel ne manque de promptitude (selon son naturel) à faire et parfaire ce qui estoit requis pour loger soy et les siens, qui est tout ce qui se peut faire pour cette année en ce pais-là. Car de s'éloigner du parc durant l'hiver, mêmes apres un si long harasement, il n'y avoit point d'apparence. Et quant au labourage de la terre, je croy qu'ils n'eurent le temps commode pour y vacquer, car ledit sieur du Pont n'estoit pas homme pour demeurer en repos, ni pour laisser ses gens oisifs, s'il y eust eu moyen de ce faire.

L'hiver estant venu, les Sauvages du pais s'assembloient de bien loin au Port-Royal pour troquer de ce qu'ils avoient avec les François, les uns apportans des pelleteries de Castors et de Loutres (qui sont celles dont on peut faire plus d'estat en ce lieu-là), et aussi d'Ellans, desquelles on peut faire de bons buffles; les autres apportans des chairs fresches, dont ils firent maintes tabagies (1), vivans joyeusement tant qu'ils eurent de quoy. Le pain onques ne leur manqua, mais le vin ne leur dura point jusques à la fin de la saison. Car quand nous y arrivames l'an suivant, il y avoit plus de trois mois qu'ils n'en

(1) *Tabagua*, mot de Sauvages qui signifie banquet.

avoient point, et furent fort rejouïs ne nôtre venuë, qui leur en fit reprendre le gout.

504 || La plus grande peine qu'ils avoient c'estoit de moudre le bled pour avoir du pain. Ce qui est chose fort penible en moulins à bras, où il faut employer toute la force du corps. Et pour ce non sans cause anciennement on menaçoit les mauvaises gens de les envoyer au moulin, comme à la chose la plus penible qui soit, auquel metier on emploioit les pauvres esclaves avant l'usage des moulins à vent et à eau, comme nous témoignent les histoires profanes, et celles de la sortie du peuple d'Israël hors du païs d'Egypte (1), là où pour la dernière playe que Dieu veut envoyer à Pharaon, il denonce par la bouche de Moïse *qu'environ la minuit il passera au travers de l'Egypte, et tout premier-né y mourra jusques au premier-né de Pharaon qui devait estre assis sur son throne, jusques au premier-né de la servante qui est employée à moudre.* Et ce travail estant si grand, les Sauvages, quoy que bien pauvres, ne le scauroient supporter, et aymeroient mieux se passer de pain que de prendre tant de peine, comme il a esté expérimenté que leur voulant bailler la moitié de la mouture qu'ils feroient, ils aimoient mieux n'avoir point de blé. Et croirois bien que cela, avec d'autres choses, a aidé à fomenter la maladie de laquelle nous avons parlé en quelques-vns des gens du sieur du Pont; car il y en mourut vne demie-douzaine durant cet hiver en sa compagnie. Vray est que je trouve vn defaut és batimens de noz François, c'est

(1) Exod. 11, vers. 45.

qu'il n'y avoit point de fossez à lentour, et s'écouloient les eaux de la terre prochaine par dessous leurs chambres basses, ce qui estoit || fort contraire à la santé. A quoy j'adjoute encore les eaux mauvaises desquelles ils se servoient, qui n'issoient point d'une source vive, comme celle que nous trouvames assez près de nostre Fort, ains du plus prochain ruisseau.

505

Après que l'hiver fut passé, et la mer propre à naviger, le sieur du Pont voulut parachever l'entreprise commencée l'an precedent par le sieur de Monts, et aller rechercher un port plus au Su, où la temperature de l'air fust plus douce, selon qu'il en avoit eu charge dudit sieur de Monts. Et de fait il équipa la barque qui lui estoit restée pour cet effect. Mais estant sorti du Port, et ja à la voile pour tirer vers Malebarre, il fut contraint par le vent contraire de relacher deux fois, et à la troisième ladite barque se vint perdre contre les rochers à l'entrée du passage dudit port. En cette disgrâce de Neptune les hommes furent sauvés, et la meilleure partie des provisions et marchandises. Mais quant à la barque, elle fut mise en pieces. Et par ce desastre fut rompu le voyage, et intermis ce que tant l'on desiroit. Car encore ne jugeoit-on point bonne l'habitation du Port-Royal, et toutefois il est hautement abrité de la part du Nort et Norouest, de montagnes éloignées tantôt d'une lieuë, tantôt de demie, du Port et de la riviere de l'Equille. Voilà comme les entreprises ne se manient pas au desir des hommes, et sont accompagnées de beaucoup de perils. Si bien qu'il ne se faut émerveiller s'il y a de la longueur en l'establisement des colonies principalement en des terres si loin-

506 taines des- || quelles on ne sçait point la nature, ni le temperament de l'air, et où il faut combattre et abbatre les forêts, et estre contraint de se donner de garde, non des peuples que nous disons Sauvages, mais de ceux qui se disent Chrétiens et n'en ont que le nom, gent maudite et abominable, pire que des loups, ennemis de Dieu et de la nature humaine.

Ce coup donc estant rompu, le sieur du Pont ne sceut que faire, sinon d'attendre la venuë du secours et rafraichissement que le sieur de Monts lui avoit promis envoyer l'année suivante, lors qu'il partit du Port-Royal pour revenir en France. Et neantmoins, à tout evenement, ne laissa point de preparer vne autre barque, et vne patache, pour venir chercher des vaisseaux François és lieux où ils font la secherie des moruës (comme les Ports *Campseau*, des Anglois, de *Misamichis*, Baye de Chaleur, et des Moruës, et autres en grand nombre), ainsi qu'avoit fait le sieur de Monts l'an precedent, à fin de se mettre dedans et retourner en France, le cas avenant qu'aucun navire ne vinst le secourir. En quoy il fit sagement, car il fut en danger de n'avoir aucunes nouvelles de nous, qui estions destinez pour lui succeder, ainsi que se verra par le discours de ce qui suit. Mais ce-pendant ici faut considerer que ceux qui se sont transportez par delà en ces derniers voyages ont eu vn avantage par dessus ceux qui ont voulu habiter la Floride, c'est d'avoir ce recours que nous avons dit aux navires de France qui frequentent les Terres-neuves, sans avoir la peine de façonner des grands vaisseaux, ni at- || tendre des famines extrêmes, comme ont fait ceux-là de qui les voyages ont esté à

507

déplorer en ce regard, et ceux-ci au sujet des maladies qui les ont persecutés. Mais aussi ceux de la Floride ont-ils eu de l'heur en ce qu'ils estoient en vn pais doux, fertile, et plus ami de la santé humaine que la Nouvelle-France, de laquelle nous avons parlé en ce second livre. Que s'ils ont eu de la famine, il y a eu de la grande faute de leur part de n'avoir nullement cultivé la terre, laquelle ils avoient trouvée découverte, ce qui est vn prealable de faire avant toute chose à qui veut s'aller percher si loin de secours. Mais les François et préque toutes les nations du jourd'hui (j'entens de ceux qui ne sont nais au labourage) ont cette mauvaise nature, qu'ils estiment déroger beaucoup à leur qualité de s'adonner à la culture de la terre, qui neantmoins est à peu près la seule vacation où reside l'innocence. Et de là vient que chacun fuiant ce noble travail, exercice de noz premiers peres, des Rois anciens et des plus grands Capitaines du monde, et cherchant de se faire Gentil-homme aux dépens d'autrui, ou voulant apprendre tant seulement le metier de tromper les hommes, ou se gratter au soleil, Dieu ôte sa benediction de nous, et nous bat aujourd'hui, et dés long temps, en verge de fer, si bien que le peuple languit miserablement en toutes parts, et voyons la France remplie de gueux et mendians de toutes especes, sans comprendre vn nombre infini qui gemit souz son toict et n'ose faire paroître sa pauvreté.

508 || *Motif et acceptation du voyage du sieur de Poutrincourt, ensemble de l'Autheur, en la Nouvelle-France. Parlement de la ville de Paris pour aller à la Rochelle. Adieu à la France.*

CHAP. X.

DNVIRON le temps du naufrage mentionné ci-dessus, le sieur de Monts songeoit par deça aux moyens de dresser nouvel équipage pour la Nouvelle-France. Ce qui lui sembloit difficile tant pour les grands frais que cela apportoit, que pour ce que cette province avoit esté tellement decriée à son retour, que ce sembloit estre chose vaine et infructueuse de plus continuer ces voyages à l'avenir. Ioint qu'il y a sujet de croire qu'on ne trouveroit persone qui s'y voulust aller hazarder. Neantmoins, sachant le desir du sieur de Poutrincourt (auquel auparavant il avoit fait partage de la terre, suivant le pouvoir que le Roy luy en avoit donné) qui estoit d'habiter par delà, et y établir sa famille et sa fortune, et le nom de Dieu tout ensemble, il lui écrivit, et envoya homme exprés pour lui faire ouverture du voyage qui se pressentoit. Ce que ledit sieur de Poutrincourt accepta, quittant toutes affaires pour ce sujet; quoy qu'il eust des procès de consequence, à la poursuite et défense desquels sa presence estoit bien requise, et qu'à || son premier voyage il eust éprouvé la malice de certains qui le poursuivoient rigoureusement absent, et de-

vindrent souples et muets à son retour. Il ne fut point plustôt rendu à Paris qu'il fallut partir sans avoir à peine le loisir de pourvoir à ce qui lui estoit nécessaire. Et ayant eu l'honneur de le conoitre quelques années auparavant, il me demanda si je voulois estre de la partie. A quoy je demanday vn jour de terme pour lui répondre. Apres avoir bien consulté en moy-méme, desireux non tant de voir le país que de reconoitre la terre oculairement, à laquelle j'avoyma volonté portée, et fuir vn monde corrompu, je lui donnay parole; estant même induit par l'injustice que m'avoient peu auparavant faite certains Iuges Presidiaux en faveur d'un personnage d'eminente qualité que j'ay toujours honoré et reveré, laquelle sentence à mon retour a esté infirmée par Arret de la Cour, dont j'en ay particulierement obligation à Monsieur Servin, Advocat general du Roy, auquel proprement appartient cet eloge attribué selon la lettre au plus sage et plus magnifique de tous les Rois :
TV AS AIMÉ IUSTICE, ET AS EN HAINE INI-
QVITÉ (1).

C'est ainsi que Dieu nous reveille quelquefois pour nous exciter à des actions genereuses telles que de ces voyages ici, lesquelles (comme le monde est divers) les vns blameront, les autres approuveront. Mais n'ayant à repondre à personne en ce regard, je ne me soucie des discours que les gens oisifs, ou ceux qui ne me || peuvent ou veulent aider, pour- 510
roient faire, ayant mon contentement en moy-méme, et estant prés de rendre service à Dieu et au Roy és

(1) Psalm. 4; Heb. 45, vers. 9.

terres d'outre mer qui porteront le nom de France, si ma fortune ou condition m'y pouvoit appeller, pour y vivre en repos par vn travail agreable, et fuir la dure vie à laquelle je voy par deça la pluspart des hommes reduits.

Pour revenir donc au sieur de Poutrincourt, comme il eut fait quelques affaires, il s'informa en quelques Eglises s'il se pourroit point trouver quelque Pretre qui eust du sçavoir pour le mener avec lui, et soulager celui que le sieur de Monts y avoit laissé à son voyage, lequel nous pensions estre encore vivant. Mais d'autant que c'estoit la semaine sainte, temps auquel ils sont occupés aux confessions, il ne s'en presenta aucun, les vns s'excusans sur les incommoditez de la mer et du long voyage, les autres remettans l'affaire apres Pasques. Occasion qu'il n'y eut moyen d'en tirer quelqu'un hors de Paris, parce que le temps pressoit, et la mer n'attend personne : par ainsi falloit partir.

Restoit de trouver les ouvriers necessaires au voyage de la Nouvelle-France. A quoy fut pourveu en bref (car souz le nom de Poutrincourt il se trouvoit plus de gens qu'on ne vouloit), pris fait de leurs gages, et pour se trouver à la Rochelle, où estoit le rendez-vous, chez les sieurs Macquin et Georges, honorables marchans de ladite ville associez du sieur de Monts, lesquels fournissoient nôtre equipage.

511

|| Ce menu peuple estant parti, nous nous acheminames à Orleans trois ou quatre jours apres, qui fut le Vendredy Saint, pour aller faire nos Pasques en ladite ville d'Orleans, où chacun fist le devoir accustomed à tous Chrestiens de prendre le Viatique

spirituel de la divine Communion, mesmement puisque nous allions en voyage.

Devant qu'arriver à la Rochelle, me tenant quelquefois à quartier de la compagnie, il me print envie de mettre sur mes tablettes vn Adieu à la France, lequel je fis imprimer en ladite ville de la Rochelle le lendemain de nôtre arrivée, qui fut le troisieme jour d'Avril mil six cens six ; et fut receu avec tant d'aplaudissemens du peuple, que je ne dedaigneray point de le coucher ici.

ADIEV A LA FRANCE

QUES que la saison du printemps nous invite
 A seillonner le dos de la vague Amphitrite,
 Et cingler vers les lieux où Phœbus chaque jour
 Va faire tout lassé son humide sejour,
 Je veux ains que partir dire adieu à la France,
 Celle qui m'a produit, et nourri dès l'enfance;
 Adieu non pour toujours, mais bien sous cet espoir
 Qu'encores quelque jour je la pourray revoir.

Adieu donc, douce mere; adieu, France amiable;
 Adieu, de tous humains le sejour delectable;
 Adieu celle qui m'a en son ventre porté,
 Et du fruit de son sein doucement alaité.
 || Adieu, Muses aussi qui à vôtre cadence
 Avez conduit mes pas dès mon adolescence;

Adieu riches palais, adieu nobles cités
 Dont l'aspect a mes yeux mille fois contentés ;
 Adieu lambris doré, saint temple de Justice,
 Où Themis aux humains d'un pénible exercice
 Rend le Droit, et Python d'un parler éloquent
 Contre l'oppression défend l'homme innocent ;
 Adieu tours et clochers dont les pointes cornuës,
 Avoisinans les cieux, s'élevent sur les nuës ;
 Adieu près emailés d'un million de fleurs
 Ravissans mes esprits de leurs soüeves odeurs ;
 Adieu belles forets, adieu larges campagnes,
 Adieu pareillement sourcilleuses montagnes ;
 Adieu côtaux vineux, et superbes chateaux ;
 Adieu l'honneur des champs, verdure et gras troupeaux ;
 Et vous, ô ruisselets, fontaines et rivières,
 Qui m'avez delecté en cent mille manières,
 Et mille fois charmé au doux gazouillement
 De vos bruyantes eaux, adieu semblablement.
 Nous allons recherchans dessus l'onde azurée
 Les journaliers hazars du tempeteux Nerée,
 Pour parvenir au lieux où d'une ample moisson
 Se presente aux Chrétiens vne belle saison.

O combien se prepare et d'honneur et de gloire,
 Et sans cesse sera louable la memoire
 A ceux-là qui poussez de sainte intention
 Auront le bel objet de cette ambition !
 Les peuples à jamais beniront l'entreprise
 Des Auteurs d'un tel bien : et d'une plume apprise
 A graver dans l'airain de l'immortalité
 Pen laisseray memoire à la postérité.

513

|| Prelats que Christ a mis pasteurs de son Eglise,
 A qui partant il a sa parole commise,

*Afin de l'annoncer par tout cet Vnivers,
Et à sa loy ranger par elle les pervers,
Sommeillez-vous, hélas ! Pourquoi de vôtre zele
Ne faites-vous paroître vne vive étincelle
Sur ces peuples errans qui sont proye à l'enfer,
Du sauvement desquels vous devriez triompher ?
Pourquoy n'employez-vous à ce saint ministere
Ce que vous employez seulement à vous plaire ?
Cependant le troupeau que Christ a racheté
Accuse devant lui vôtre tardiveté.*

*Quoy donc ! souffrirez-vous l'ordre du mariage
Sur vôtre ordre sacré avoir cet avantage
D'avoir eu devant vous le désir, le vouloir,
Le travail, et le soin de ce Chrétien devoir ?*

*DE MONTS, tu és celui de qui le haut courage
A tracé le chemin à vn si grand ouvrage :
Et pour ce de ton nom malgré l'effort des ans
La feuille verdoira d'vn eternel printemps.
Que si en ce devoir que j'ay dès-ja tracé
Ambitieuusement je ne suis devancé,
Je veux de ton merite exalter la loüange
Sur l'Equille (1), et le Nil, et la Seine, et le Gange,
Et faire l'Vnivers bruire de ton renom,
Si bien qu'en tout endroit on revere ton nom.
Mais je ne pourray pas faire de toy memoire,
Qu'à la suite de ce je ne couche en l'histoire
Celui duquel ayant conu la probité,
Le sens et la valeur et la fidelité,
Tu l'as digne trouvé à qui ta lieutenance*

(1) C'est la riviere du Port-Royal, dite maintenant la riviere du Dauphin.

*Fust seurement commise en la Nouvelle-France,
Pour te servir d'Hercule, et soulager le faix*
514 || *Qui te surchargeroit au dessein que tu fais.*

*POVTRINCOVRT, c'est donc toy qui as touché mon ame ,
Et lui as inspiré vne devote flame
A celebrer ton los, et faire par mes vers
Qu'à l'avenir ton nom vole par l'Vniuers :
Ta valeur, dès long temps en la France conuë.
Cherche vne nation aux hommes inconnë,
Pour la rendre sujette à l'empire François ,
Et encore y assoir le thrône de noz Rois :
Ains plustôt (car en toy la Sagesse eternelle
A mis je ne sçay quoy digne d'une ame belle)
Le motif qui premier a suscité ton cœur
A si loin rechercher vn immortel honneur,
Est le zele devot et l'affection grande
De rendre à l'Eternel vne agreable offrande,
Lui voüans toi, tes biens, ta vie et tes enfans,
Que tu vas exposer à la merci des vents,
Et voguant incertain comme à vn autre pole,
Pour son nom exalter et sa sainte parole.*

*Ainsi tous deux portés de même affection,
Ainsi l'vn secondant l'autre en intention,
Heureux, vous acquerrens vne immortele vie,
Qui de felicité toujours sera suivie :
Vie non point semblable à celle de ces dieux
Que l'antique ignorance a feinte dans les cieux
Pour avoir (comme vous) reformé la nature ,
Les mœurs et la raison des hommes sans culture ,
Mais vne vie où git cette felicité
Que les oracles saints de la Divinité
Ont liberalement promis aux saintes ames*

Que le ciel a formé de ses plus pures flammes.
Tel est votre destin, et cependant ça bas
|| Votre nom glorieux ne craindra le trépas,
Et la posterité, de votre gloire éprise,
Sera émuë à suivre vne même entreprise,
Mais vous serez le centre où se rapportera
Ce que l'âge futur en vous suivant fera.

515

Toy qui par la terreur de ta sainte parole
Regis à ton vouloir les postillons d'Æole,
Qui des flots irrites peux l'orgueil abaisser,
Et les vallons des eaux en vn moment hausser,
Grand Dieu, sois nôtre guide en ce douteux voyage,
Puis que tu nous y as enflammé le courage :
Lasche de tes thresors vn favorable vent
Qui pousse nôtre nef en peu d'heure au Ponant,
Et fay que là puissions, arrivez par ta grace,
Ietter le fondement d'vne Chrétienne race.

Pour m'egayer l'esprit ces vers je composai
Au premier que je vi les murs des Rochelois.



- 516 *Jonas nom de nôtre navire. Mer basse à la Rochelle cause de difficile sortie. La Rochelle ville reformée. Menu peuple insolent. Croquans. Accident de naufrage du Ionas. Nouvel equipage. Foibles soldats ne doivent estre mis aux frontieres. Ministres prient pour la conversion des Sauvages Peu de zele des nôtres. Eucharistie portée par les anciens Chrétiens en voyage. Diligence du sieur de Poutrincourt sur le point de l'embarquement.*

CHAP. X.

ARRIVEZ que nous fumes à la Rochelle , nous y trouvames les sieurs de Monts et de Poutrincourt qui y estoient venus en poste, et nôtre navire appelé LE IONAS, du port de cent cinquante tonneaux, prêt à sortir hors les chaines de la ville pour attendre le vent. Cependant nous faisons bonne chere, voire si bonne, qu'il nous tarδοit que ne fussions sur mer pour faire diete. Ce que nous ne fimes que trop quand nous y fumes vne fois : car deux mois se passerent avant que nous vissions terre, comme nous dirons tantôt. Mais les ouvriers parmi la bonne chere (car ils avoient chacun vingt sols par jour) faisoient de merveilleux tintamarres au quartier de Saint-Nicolas, où ils estoient logez. Ce qu'on trouvoit fort étrange en vne ville si reformée que la Rochelle, en laquelle ne se fait aucune dissolution || apparente, et faut que chacun marche l'œil droit s'il ne veut encourir la censure

soit du Maire, soit des Ministres de la ville. De fait il y en eut quelques-vns prisonniers, lesquels on garda à l'hotel de ville jusques à ce qu'il fallut partir; et eussent esté chatiez sans la consideration du voyage, auquel on sçavoit bien qu'ils n'auroient pas tous leurs aises : car ils payerent assez par apres la folle enchere de la peine qu'ils avoient baillée aux sieurs Macquin et Georges, bourgeois de ladite ville, pour les tenir en devoir. Je ne les veux toutefois mettre tous en ce rang, d'autant qu'il y en avoit quelques-uns respectueux et modestes. Mais je puis dire que c'est vn étrange animal qu'vn menu peuple. Et me souvient à ce propos de la guerre des Croquans, entre lesquels je me suis trouvé vne fois en ma vie, estant en Querci. C'estoit la chose la plus bigearre du monde que cette confusion de porteurs de sabots, d'où ils avoient le nom de Croquans, parce que leurs sabots cloïez devant et derriere faisoient Croc à chaque pas. Cette sorte de gens confuse n'entendoit ni rime, ni raison, chacun y estoit maitre, armés les vns d'vne serpe au bout d'vn baton, les autres de quelque epée enroüillée, et ainsi consequemment.

Nôtre Ionas ayant sa charge entiere, est enfin tiré hors la ville à la rade, et pensions partit le huitième ou neuvième d'Avril. Le Capitaine Foulques s'estoit chargé de la conduite du voyage. Mais comme il y a ordinairement de la negligence aux affaires des hommes, avint que ce || Capitaine (hommes neant-
518
moins que j'ay reconeu fort vigilant à la mer) ayant laissé le navire mal garni d'hommes, n'y estant pas lui-même, ni le Pilote, ains seulement six ou sept matelots tant bons que mauvais, vn grand vent de

Suest s'éleve la nuit, qui rompt le cable du Ionas, retenu d'une ancre tant seulement, et le chasse contre vn avant-mur qui est hors la ville adossant la chaine, contre lequel il choque tant de fois qu'il se créve et coule à fonds. Et bien vint que la mer pour lors se retiroit. Car si ce desastre fust arrivé de flot, la navire estoit en danger d'estre renversé, avec vne perte beaucoup plus grande qu'elle ne fut, mais il se soutint debout, et y eut moyen de le radouber, ce qui fut fait en diligence. On avertit nos ouvriers de venir aider à cette nécessité, soit à tirer à la pompe, ou pousser au capestan, ou à autre chose, mais il y en eut peu qui se missent en devoir, et s'en rioient la plupart. Quelques-vns s'estant acheminez jusques là parmi la vase, s'en retournerent, se plaignans qu'on leur avoit jetté de l'eau, s'estans mis du côté par où sortoit l'eau de la pompe que le vent éparpilloit sur eux. J'y allay avec le sieur de Poutrincourt et quelques autres de bonne volonté, où nous ne fumes inutiles. A ce spectacle estait préque toute la ville de la Rochelle sur les rempars. La mer estoit encore irritée, et pensames aller choquer plusieurs fois contre les grosses tours de la ville. En fin nous entrames dedans, bagnes sauvés. Le vaisseau fut vidée entièrement, et fallut faire nouvel equipage. || La perte fut grande et les voyages préque rompus pour jamais. Car apres tant de coups d'essais, je croy qu'à l'avenir nul se fust hazardé d'aller planter des colonies par delà : ce país estant tellement décrié, que chacun nous plaignoit sur les accidens de ceux qui y avoient esté par le passé. Neantmoins le sieur de Monts et ses associez soutindrent virilement cette perte. Et

faut que je die en cette occurrence, que si jamais ce païs-là est habité de Chrétiens et peuples civilisés, c'est aux auteurs de ce voyage qu'en sera deuë la premiere loüange.

Cet esclandre nous retarda de plus d'un mois, qui fut employé tant à décharger qu'à recharger nôtre navire. Pendant ce temps nous allions quelquefois pourmener és voisinages de la ville, et particulièrement aux Cordeliers, qui n'en sont qu'à demie-lieuë, là où estant vn jour au sermon par vn Dimanche, je m'émerveillay comme en ces places frontieres on ne mettoit meilleure garnison, ayans de si forts ennemis auprès d'eux. Et puis que j'entreprens vne histoire narrative des choses en la façon qu'elles se sont passées, je diray que ce nous est chose honteuse que les Ministres de la Rochelle priassent Dieu chaque jour en leurs assemblées pour la conversion des pauvres peuples Sauvages, et même pour nôtre conduite, et que nos Ecclesiastiques ne fissent point le semblable. De verité nous n'avions prié ni les vns ni les autres de ce faire, mais en cela se reconoit le zele d'un chacun. En fin peu auparavant nôtre depart il me souvint de demander || au sieur Curé ou Vicaire

520

de la Rochelle s'il se pourroit point trouver quelque sien confrere qui voulust venir avec nous : ce que j'esperoys se pouvoir aisément faire, pour ce qu'ils estoient là en assez bon nombre, et joint qu'estans en vne ville maritime, je cuidoys qu'ils prinssent plaisir de voguer sur les flots; mais je ne peu rien obtenir; et me fut dit pour excuse qu'il faudroit des gens qui fussent poussez de grand zele et pieté pour aller en tels voyages, et seroit bon de s'adresser aux

Peres Iesuites. Ce que nous ne pouvions faire alors, nôtre vaisseau ayant préque sa charge. A propos de quoy il me souvient avoir plusieurs fois ouï dire au sieur de Poutrincourt qu'après son premier voyage, estant en Court, vn personage Ecclesiastic tenu pour fort zelé à la religion Chrétienne lui demanda ce qui se pourroit esperer de la conversion des peuples de la Nouvelle-France, et s'ils estoient en grand nombre. A quoy il répondit qu'il y avoit moyen d'acquérir cent mille ames à Iesus-Christ, mettant vn nombre certain pour vn incertain. Cet Ecclesiastic, faisant peu de cas de ce nombre, dit là-dessus par admiration : N'y a-il que cela ! comme si ce n'estoit point vn sujet assez grand pour employer vn homme. Certes quand il n'y en auroit que la centième partie, voire encore moins, on ne devoit point la laisser perdre. Le bon Pasteur ayant d'entre cent brebis vne égarée, l'aira les nonante-neuf pour aller chercher la centième (1). On nous enseigne (et je le croy ainsi) que quand il n'y eust eu qu'un homme à sauver, nôtre Seigneur Iesus-Christ n'eust dedaigné de venir

521

|| pour lui, comme il a fait pour tout le monde. Ainsi ne faut point faire si peu de cas de ces pauvres peuples, quoy qu'ils ne fourmillent point comme dans Paris ou Constantinople.

Voyant que je n'avoys rien avancé à demander vn homme d'Eglise pour nous administrer les Sacrements, soit durant nôtre route, soit sur la terre, il me vint en memoire l'ancienne coutume des Chrétiens, lesquels allans en voyage portoient avec eux le

(1) Matt. 18, vers. 12, 13.

sacré pain de l'Eucharistie ; et ce faisoient-ils pour-
ce qu'en tous lieux ils ne rencontroient point des
Prestres pour leur administrer ce Sacrement, le
monde estant lors encore plein de paganisme ou
d'heresies. Si bien que non mal à propos il estoit
appellé Viatic, lequel ils portoient avec eux allans
par voyes ; et neantmoins je suis d'accord que cela
s'entend spirituelement. Et considerant que nous
pourrions estre reduits à cette necessité, n'y estant
demeuré qu'un Prêtre en la demeure de la Nouvelle-
France (lequel on nous dit estre mort quand nous
arrivames là) je demanday si on nous voudroit faire
de même qu'aux anciens Chrétiens, lesquels n'estoient
moins sages que nous. On me dit que cela se faisoit
en ce temps-là pour des considerations qui ne sont
plus aujourd'hui. Je remontray que le frere de saint
Ambroise, *Satyrus*, allant en voyage sur mer, se servoit
de cette medecine spirituele (ainsi que nous lisons
en sa harangue funebre faite par ledit saint Am-
broise son frere) laquelle il portoit *in orario*, ce que
je prens pour un linge ou taffetas ; et bien lui en
print, car || ayant fait naufrage, il se sauva sur un 522
bris de son vaisseau. Mais en ceci je fus éton-
né et me sembloit chose bien rigoureuse d'estre
en pire condition que les premiers Chrétiens. Car
l'Eucharistie n'est pas aujourd'hui autre chose qu'elle
estoit alors, et s'ils la tenoient precieuse, nous ne la
demandions point pour en faire moins de cas.

Revenons à nostre Ionas. Le voilà chargé et mis à
la rade hors de la ville ; il ne reste plus que le temps
et la marée à point, c'est le plus difficile de l'œuvre.

Car és lieux où il n'y a gueres de fonds, comme à la Rochelle, il faut attendre les hautes marées de pleine et nouvelle lune, et lors par aventure n'aura-on pas vent à propos, et faudra remettre la partie à quinzaine. Cependant la saison se passe, et l'occasion de faire voyage, ainsi qu'il nous pensa arriver. Car nous vimes l'heure qu'apres tant de fatigues et de dépenses nous estions demeurez faute de vent, et pource que la lune venoit en decours, et consequemment la marée, le Capitaine Foulques sembloit ne se point affectionner à sa charge, et ne demeuroit point au navire, et disoit-on qu'il estoit secretement sollicité des marchans autres que de la société du sieur de Monts, de faire rompre le voyage, et par aventure n'estoit-il point encore d'accord avec ceux qui le mettoient en œuvre. Quoy voyant ledit sieur de Poutrincourt, il fit la charge de Capitaine de navire, et s'y en alla coucher l'espace de cinq ou six jours pour sortir au premier || vent et ne laisser perdre l'occasion. En fin à toute force l'onzième de May mil six cens six, à la faveur d'un petit vent d'Est, il gagna la mer et fit conduire nôtre Ionas à la Palisse, et le lendemain douzième revint à Chefdebois (qui sont les endroits où les navires se mettent à l'abri des vents), là où l'espoir de la Nouvelle-France s'assembloit. Je di l'espoir pour ce que de ce voyage dependoit l'entretenement ou la rupture de l'entreprise.

Partement de la Rochelle. Rencontres divers de navires et Forbans. Mer tempetueuse à l'endroit des Essores, et Pourquoi. Vent d'Ouest pourquoy frequent en la mer du Ponant. D'où viennent les vents. Marsoins prognostiques de tempête. Façon de les prendre. Tempêtes. Effects d'icelles. Calmes. Grain de vent que c'est, comme il se forme, ses effects. Assurance de Matelots. Reverence comme se rend au navire Royal. Supputation de voyage. Mer chaude, puis froide. Raison de ce et des Bancs de glace en la Terre-neuve.

CHAP. XI.

LE Samedi veille de Pentecôte, trezième de May, nous levames les ancre et fimes voiles en pleine mer tant que peu à peu nous perdimes de veuë les grosses tours et la ville de la Rochelle, puis les iles || de Rez et d'Oleron, disans adieu à la France. C'estoit vne chose apprehensive à ceux qui n'avoient accoutumé une telle danse, de se voir portez sur vn element si peu solide, et estre à tout moment (comme on dit) à deux doigtz prés de la mort. Nous n'eumes pas fait long voyage que plusieurs firent le devoir de rendre le tribut à Neptune. Cependant nous allions toujours avant, et n'estoit plus question de reculer en arriere depuis que la planche fut levée. Le sezième jour de May nous eumes en rencontre treze navires Flamendes allans en Hespagne, qui s'enquirent de nôtre voyage, et passerent outre. Depuis ce temps

nous fumes vn mois entier sans voir autre chose que ciel et eau hors nôtre ville flotante, sinon un navire environ l'endroit des Essores (ou Açores) bien garni de gens mélez de Flamans et Anglois. Ils nous vindrent couper chemin, et joindre d'assez près. Et selon la coutume nous leur demandames d'où estoit le navire. Ils nous dirent qu'ils estoient Terre-neuviens, c'est à dire qu'ils alloient à la pescherie des Mortûes, et demanderent si nous voulions qu'ils vinsent avec nous de compagnie, de quoy nous les remerciames. Là-dessus ils beurent à nous et nous à eux, et prindrent vne autre route. Mais apres avoir considéré leur vaisseau, qui estoit tout chargé de mousse verte par le ventre et les côtez, nous jugeames que c'estoient des Forbans et qu'il y avoit long temps qu'ils battoient la mer en esperance de faire quelque prise. Ce fut lors plus que devant que nous commençames

525 à || voir sauter les moutons de Neptune (ainsi appelle-on les flots blanchissans quand la mer se veut emouvoir) et ressentir les rudes estocades de son Trident. Car ordinairement la mer est tempetueuse en l'endroit que j'ay dit. Que si on m'en demande la cause, je diray que j'estime cela provenir de certain conflit des vents Orientaux et Occidentaux qui se rencontrent en cette partie de la mer, et principalement en été quand ceux d'Oüest s'elevant, et d'vne grande force penetrent vn grand espace de mer jusques à ce qu'ils trouvent les vents de deçà qui leur font resistance; et à ces rencontres il fait mauvais se trouver. Or cette raison me semble d'autant plus probable, que jusques environ les Essores nous avions eu vent assés à propos, et depuis préque tou-

jours vent debout, ou Suroüest, ou Noroüest, peu du Nort et de Su, qui ne nous estoient que bons pour aller à la bouline. De vent d'Est rien du tout, sinon vne ou deux fois, lequel ne nous dura pour en faire cas. Il est bien certain que les vents d'Oüest regnent fort au long et au large de cette mer, soit par vne certaine repercussion du vent Oriental qui est rapide souz la ligne æquinoctiale, duquel nous avons parlé ci-dessus, ou parce que cette terre Occidentale estant grande, le vent aussi qui en sort abonde davantage. Ce qui arrive principalement en Été quand le soleil a la force d'attirer les vapeurs de la terre. Car les vents en viennent et volontiers sortent des baumes et cavernes d'icelle. Et pour ce les Poëtes feignent qu'Æole les tient en des prisons, d'où il les tire || et les fait marcher en campagne quand il lui 526 plaît. Mais l'esprit de Dieu nous le confirme encore mieux, quand il dit par la bouche du Prophete (1), que Dieu tout puissant entre autres merveilles tire les vents de ses thresors, qui sont ces cavernes dont je parle, car le mot de thresor signifie en Hebrieu lieu secret et caché.

*Des recoins de la terre où ses limites sont,
Les pesantes vapeurs il souleve en amont,
Il change les éclairs en pluvieux ravages,
Tirant de ses thresors les vents et les orages.*

Et sur cette consideration Christophle Colomb, Genoïse, premier navigateur en ces derniers siecles aux

(1) Psalm. 134; Heb. 135, vers. 7.

iles de l'Amerique, jugea qu'il y avoit quelque grande terre en l'Occident, s'estant pris garde en allant sur mer qu'il y en venoit des vents continuels.

Poursuivans donc nôtre route, nous eumes quelques autres tempêtes et difficultés causées par les vents, que nous avons préque toujours contraires pour estre partis trop tard. Mais ceux qui partent en Mars ont ordinairement bon temps, pour ce qu'alors sont en vogue les vents d'Est, Nordest et Nort, propres à ces voyages. Or ces tempêtes bien souvent nous estoient presagées par les Marsoins qui environnoient nôtre vaisseau par milliers, se jôians d'une façon fort plaisante. Il y en eut quelques-vns à qui mal print de s'estre trop approchés, car il y avoit des gens au guet souz le Beaupré (qui est en la partie de devant) du navire, avec des harpons en main qui les lardoient quelquefois et les faisoient venir à bord à l'aide des autres matelots, lesquels avec des Gaffes || les tiroient en haut. Nous en avons pris plusieurs de cette façon tant en allant qu'en venant, lesquels ne nous ont point fait de mal. Cet animal a deux doigts de lart sur le dos tout au plus. Quand il estoit fendu, nous lavions noz mains en son sang tout chaud, ce qu'on disoit estre bon à conforter les nerfs. Il a merveilleuse quantité de dents le long du museau, et pense qu'il tient bien ce qu'il attrape vne fois. Au reste, les parties interieures ont le gout entierement comme de pourceau, et les os non en forme d'arrêtes, mais comme vn quadrupede. Ce qui y est de plus delicat est la crête qu'il a sur le dos, et la queuë, qui ne sont ni chair ni poisson, ains meilleures que cela, telle qu'est aussi en matiere de queuë

celle du Castor, laquelle semble estre écaillée. Ces Marsoins sont les seuls poissons que nous primes devant que venir au grand Banc des Moruës. Mais de loin nous voions d'autres gros poissons, qui faisoient paroître plus de demi-arpent de leur echine hors de l'eau et pousoient plus de deux lances de hauteur des gros canaux d'eau en l'air par les trous qu'ils avoient sur la tête.

Or, pour venir à nôtre propos des tempêtes durant nôtre voyage, nous en eumes quelques-vnes qui nous firent mettre voiles bas et demeurer les bras croisez, portés au vouloir des flots et balottez d'une étrange façon. S'il y avoit quelque coffre mal amarré (je veux vser de ce mot de marinier), on l'entendoit rouler, faisant vn beau sabat. Quelquefois la marmite estoit renversée, et en dinant ou soupant, noz plats || voloient d'un bout de la table à l'autre, s'ils n'é- 528
toient bien tenus. Pour le boire, il falloit porter la bouche et le verre selon le mouvement du navire. Bref, c'estoit vn passe-temps, mais vn peu rude à ceux qui ne portent pas aisément ce branlement. Nous ne laissions pourtant de rire la pluspart, car le danger n'y estoit point, du moins apparemment, estans dans vn bon et fort vaisseau pour soutenir les vagues. Quelquefois aussi nous avions des calmes bien importuns durant lesquels on se baignoit en la mer, on dansoit sur le tillac, on grimpoit à la hune; nous chantions en Musique. Puis quand on voioit sortir de dessouz l'orizon vn petit nuage, c'estoit lors qu'il falloit quitter ces exercices, et se prendre garde d'un grain de vent qui estoit enveloppé là dedans, lequel se desserrant, grondant, ronflant, si-

flant, bruiant, tempetant, bourdonnant, estoit capable de renverser nôtre vaisseau c'en dessus dessous, s'il n'y eust eu des gens prêts à executer ce que le maitre du navire (qui estoit le Capitaine Foulques, homme fort vigilant) leur commandoit. Or, ces grains de vents, lesquels autrement on appelle orages, il n'y a point danger de dire comme ils se forment et d'où ils prennent origine. Pline en parle en son Histoire naturele (1), et dit en somme que ce sont exalaisons et vapeurs legeres elevées de la terre jusques à la froide region de l'air, et ne pouvans passer outre, ains plustôt contraintes de retourner en arriere, elles rencontrent quelquefois des exalaisons sulfurées et ignées, qui les environnent et resserrent de si près, qu'il en || survient vn grand combat, émotion et agitation entre le chaud sulfureux et l'aëreux humide, lequel estant forcé par son plus fort ennemi de fuir, il s'élargit, se fait faire jour, et siffle, bruit, tempête, bref se fait vent, lequel est grand ou petit, selon que l'exalaison sulfurée qui l'enveloppe se rompt et lui fait ouverture, tantôt tout à coup, ainsi que nous avons posé le fait ci-dessus, tantôt avec plus de temps, selon la quantité de la matiere de laquelle elle est composée, et selon que plus ou moins elle est agitée par contraires qualitez.

Mais je ne puis laisser en arriere l'assurance merveilleuse qu'ont les bons matelots en ces conflicts de vents, orages et tempêtes, lors qu'un navire estant porté sur des montagnes d'eaux, et de là glissé comme aux profons abymes du monde, ils grimpent

(1) Pline, liv. 2, ch. 48.

parmi les cordages non-seulement à la hune et au bout du grand mast, mais aussi, sans degrez, au sommet d'un autre mast qui est enté sur le premier, soutenus seulement de la force de leurs bras et piés entortillés à l'entour des plus hauts cordages. Voire je diray plus qu'en ce grand branlement s'il arrive que le grand voile (qu'ils appellent Paphil, ou Papefust) soit denoüé par les extremitez d'en haut, le premier à qui il sera commandé se mettra à chevalon sur la Vergue (c'est l'arbre qui traverse le grand mast), et, avec vn marteau à sa ceinture et demie-douzaine de clous à la bouche, ira r'attacher au peril de mille vies ce qui estoit decousu. J'ay autrefois ouï faire grand cas de la hardiesse d'un Suisse qui (apres le || siege 530 de Laon, et la ville estant renduë à l'obeissance du Roy) grimpa et se mit à chevalon sur le travers de la Croix du clocher de l'Église Notre-Dame dudit lieu, et y fit l'arbre fourchu, les piés en haut, qui fut vne action bien hardie; mais cela ne me semble rien au pris de ceci, estant ledit Suisse sur vn corps solide et sans mouvement, et celui-ci, au contraire, pendant sur vne mer agitée de vents impetueux, comme nous avons quelquefois veu.

Depuis que nous eumes quitté ces Forbans desquels nous avons parlé ci-dessus, nous fumes jusques au dix-huitième de Juïn agitez de vents divers et préque tous contraires sans rien découvrir qu'vn navire fort éloigné, lequel nous n'abordames, et néanmoins cela nous consolait. Et ledit jour nous rencontrames vn navire de Honfleur où commandoit le Capitaine la Roche, allant aux Terres-neuves, lequel n'avoit eu sur mer meilleure fortune que nous. C'est

la coutume en mer que quand quelque navire particulier rencontre vn navire Royal (comme estoit le nôtre), de se mettre au dessouz du vent, et se presenter non point côte à côte, mais en biaisant, même d'abattre son enseigne, ainsi que fit ce Capitaine la Roche, hor-mis l'enseigne qu'il n'avoit point non plus que nous, n'en estant de besoin en si grand voyage, sinon quand on approche la terre ou quand il se faut battre. Noz mariniers firent alors leur est-time sur la route que nous avions faite; car en tout navire les Maitre Pilote et Contremaitre font regitre chaque jour des routes et airs de vents qu'ils ont suivi, par com- || bien d'heures, et l'estimation des lieuës. Ledit la Roche donc estimoit estre par les 45. degrés et à cent lieuës du Banc. Nôtre Pilote, nommé Maitre Olivier Fleuriot, de S. Malo, par sa supputation, disoit que nous n'en estions qu'à soixante lieuës, et le Capitaine Foulques à six vingts, et je croy qu'il jugeoit le mieux. Nous eumes beaucoup de contentement de ce rencontre et primes bon courage, puis que nous commencions à rencontrer des vaisseaux, nous estant avis que nous entrions en lieu de conoissance.

Mais il faut remarquer vne chose en passant que j'ay trouvée admirable, et où il y a à philosopher; car, environ cedit jour 18. de Juïn, nous trouvames l'eau de la mer l'espace de trois jours fort tiede, et en estoit nôtre vin de même au fond du navire, sans que l'air fust plus échauffé qu'au paravant. Et le 21 dudit mois tout au rebours nous fumes deux ou trois jours tant environnez de brouillas et froidures, que nous pensions estre au mois de Janvier, et estoit l'eau

de la mer extrêmement froide. Ce qui nous dura jusques à ce que nous vinmes sur le Banc, pour le regard desdits brouillas qui nous causoient cette froideur au dehors. Quand je recherche la cause de cette antiperistase, je l'attribue aux glaces du Nort qui se déchargent sur la côte et la mer voisine de la Terre-neuve et de Labrador, lesquelles nous avons dit ailleurs estre là portées de la mer par son mouvement naturel, lequel se fait plus grand là qu'ailleurs, à cause du grand espace qu'elle a à courir comme dans vn golfe au profond de l'Amerique, où la nature et site de la terre vni-|| versele la porte aisément. Or, 532 ces glaces (qui quelquefois se voient en bancs longs de huit ou dix lieuës, et hautes comme monts et cô-teaux, et trois fois autant profondes dans les eaux), tenans comme vn empire en cette mer, chassent loin d'elles ce qui est contraire à leur froideur, et consequemment font resserrer par-deça ce peu que l'esté peut apporter de doux temperament en la partie où elles se viennent camper, sans toutefois que je vueille nier que cette region-là en même parallele ne soit quelque peu plus froide que celles de nôtre Europe, pour les raisons que nous dirons ci-apres, quand nous parlerons de la tardiveté des saisons. Telle est mon opinion, n'empechant qu'vn autre ne dise la sienne. Et de cette chose memorative, j'y voulu prendre garde au retour de la Nouvelle-France, et trouvay la même tiedeur d'eau (ou peu s'en falloît), quoy qu'au mois de Septembre, à cinq ou six journées au deça dudit Banc, duquel nous allons parler.

- 533 || *Du Grand Banc des Moruës. Arrivée audit Banc. Description d'icelui. Pescheries de Moruës et d'oiseaux. Gourmandise des Happe-foyes. Perils divers. Faveurs de Dieu. Causes des frequentes et longues brumes en la mer Occidentale. Avertissemens de la terre. Veü d'icelle. Odeurs merveilleuses. Abord de deux chaloupes. Descente au port du Mouton. Arrivée au Port-Royal. De deux François y demeurez seuls parmi les Sauvages.*

CHAP. XII.

534 **D**EVANT que parvenir au Banc duquel nous avons parlé ci-dessus, qui est le Grand Banc où se fait la pescherie des Moruës vertes (ainsi les appelle-on quand elles ne sont point seches, car pour les secher il faut aller à terre), les Mariniers, outre la supputation qu'ils font de leurs routes, ont des avertissemens qu'ils en sont près par les oiseaux, lesquels on reconoit, tout ainsi qu'on fait en revenant en France, quand on en est à quelque cent ou six vingts lieuës prés. De ces oiseaux les plus frequens vers ledit Banc sont des Godes, Fouquets, et autres qu'on appelle Happe-foyes, pour la raison que nous dirons tantôt. Quand donc on eut reconu de ces oiseaux qui n'estoient pas semblables à ceux que nous avions veu au milieu de la pleine mer, on jugea que nous n'estions pas loin d'icelui Banc; ce || qui occasionna de jeter la sonde par un Ieudi vingt-deuxième de Iuin, et lors ne fut trouvé

fond. Mais le même jour, sur le soir, on la jetta de-rechef avec meilleur succès, car on trouva fond à trente-six brasses. Le ne sçauois exprimer la joye que nous eumes de nous voir là où nous avions tant désiré d'estre parvenus. Il n'y avoit plus de malades, chacun sautoit de liesse, et nous sembloit estre en nôtre país, quoy que nous ne fussions qu'à moitié de nôtre voyage, du moins pour le temps que nous y employames devant qu'arriver au Port-Royal, où nous tendions.

Ici, devant que passer outre, je veux éclaircir ce mot de Banc qui par aventure tient quelqu'un en peine de sçavoir que c'est. On appelle Bancs quelquefois vn fond areneux où il n'y a gueres d'eau ou qui asseche de basse mer, et tels endroits sont mortels aux navires qui les rencontrent. Mais le Banc duquel nous parlons ce sont montagnes assises en la profonde racine des abymes des eaux, lesquelles s'e-levent jusques à trente, trente-six et quarante brasses prés de la surface de la mer. Ce Banc, on le tient de deux cens lieuës de long, et dix-huit, vingt et vingt-quatre de large, passé lequel on ne trouve plus de fond non plus que par deça, jusques à ce qu'on aborde la terre. Là-dessus les navires estans arrivés, on plie les voiles, et fait-on la pescherie de la Moruë verte, comme j'ay dit, de laquelle nous parlerons au livre suivant. Pour le contentement de mon lecteur, je l'ay figuré en ma Charte geographique de la Terre-neuve avec des || poinctes, qui est tout ce qu'on peut faire pour le représenter. Il y a plus loin d'autres bancs, ainsi que j'ay marqué en ladite Charte, sur lesquels on ne laisse de faire bonne pescherie: et plu-

sieurs y vont qui sçavent les endroits. Lors que nous partimes de la Rochelle, il y avoit comme vne foret de navires à Chefdebois (d'où aussi ce lieu a pris son nom) qui s'en allerent en ce pais-là tout d'une volte, nous ayans devancé de deux jours.

Après avoir reconeu le Banc, nous nous remimes à la voile et fimes porter toute la nuit, suivant toujours nôtre route à l'Oüest. Mais le point du jour venu, qui estoit la veille saint Iean Baptiste, à bon jour bonne œuvre, ayans mis les voiles bas, nous passames la journée à la pescherie des Moruës avec mille jouissances et contentemens, à cause des viandes fresches que nous eumes tant qu'il nous pleut, après les avoir long temps désirées. Parmi la pescherie nous eumes aussi le plaisir de voir prendre de ces oiseaux que les mariniers appellent Happefoyes à cause de leur avidité à recueillir les foyes des Moruës que l'on jette en mer, après qu'on leur a ouvert le ventre, desquels ils sont si frians, que quoy qu'ils voient vne grande perche ou gaffe dessus leur tête prête à les assommer, ils se hazardent d'approcher du vaisseau pour en attraper à quelque pris que ce soit. Et à cela passoient leur temps ceux qui n'estoient point occupez à ladite pescherie, et firent tant par leur industrie et diligence, que nous en eumes environ vne trentaine. Mais en cette action vn de
536 noz charpentiers || de navire se laissa tomber dans la mer, et bien vint que le navire ne derivoit gueres, ce qui lui donna moyen de se sauver et gagner le gouvernail, par où on le tira en haut, et au bout fut chatié de sa faute par le Capitaine Foulques.

En cette pescherie nous prenions aussi quelquefois

des chiens de mer, les peaux desquelz noz Menuisiers gardoient soigneusement pour addoucir leur bois de menuiserie; item des Merlus, qui sont meilleurs que les Moruës, et quelquefois des Bars: laquelle diversité augmentoit nôtre contentement. Ceux qui ne tendoient ni aux Moruës ni aux oiseaux passoient le temps à recueillir les cœurs, tripes et parties interieures plus delicates desdites Moruë, qu'ils mettoient en hachis avec du lart, des epices et de la chair d'icelles Moruës, dont ils faisoient d'aussi bons cervelats qu'on sçauroit faire dans Paris; et en mangeames de fort bon appetit.

Sur le soir nous appareillames pour nôtre route poursuivre, apres avoir fait bourdonner noz canons tant-à-cause de la fête de saint lean que pour l'amour du Sieur de Poutrincourt, qui porte le nom de ce Saint. Le lendemain, quelques-vns des nôtres nous dirent qu'ils avoient veu vn banc de glaces; et là dessus nous fut recité que l'an precendant vn navire Olonois s'estoit perdu pour en estre approché trop prés, et que deux hommes s'estans sauvez sur les glaces avoient eu ce bonheur qu'vn autre navire passant les avoit recueillis.

Baut remarquer que depuis le dix-huitième de Iuin jusques à nôtre arrivée au Port-Royal || nous avons 537
trouvé temps tout divers de celui que nous avons eu auparavant; car, comme nous avons dit ci-dessus, nous eumes des froidures et brouillas (ou brumes) devant qu'arriver au Banc (où nous fumes de beau soleil), mais le lendemain nous retournames aux brumes, lesquelles nous voions venir de loin nous envelopper et tenir prisonniers ordinairement

trois jours durant pour deux jours de beau temps qu'elles nous permettoient; ce qui estoit toujours accompagné de froidures par l'absence du soleil. Voire même en diverses saisons, nous nous sommes veus huit jours continuels en brumes épaisses par deux fois sans apparence du soleil que bien peu, comme nous reciterons ci-apres. Et de tels effects j'ameneray vne raison qui me semble probable. Comme nous voyons que le feu attire l'humidité d'un linge mouillé qui lui est opposé, ainsi le soleil attire des humiditez et vapeurs de la terre et de la mer. Mais pour la resolution d'icelles il a ici vne vertu, et par-delà vne autre, selon les accidens et circonstances qui se presentent. Es païs de deça il nous enleve seulement les vapeurs de la terre et de noz rivières, lesquelles vapeurs terrestres estant pesantes et grossieres, et tenans moins de l'element humide, nous causent vn air chaud; et la terre dépourvée de ces vapeurs est plus chaude et plus rotie. De là vient que cesdites vapeurs ayans la terre d'une part et le soleil de l'autre qui les échauffent, elles se resoudent aisément et ne demeurent gueres en l'air, si ce n'est en hiver, quand la terre est refroidie et le soleil || au delà de la ligne æquinociale éloigné de nous. De cette raison vient aussi la cause pourquoy en la mer de France les brumes ne sont point si frequentes ne si longues qu'en la Terre-neuve, parce que le soleil passant de son Orient par dessus les terres, cette mer, à la venuë d'icelui, ne reçoit quasi que des vapeurs terrestres, et par vn long espace il conserve cette vertu de bientôt resoudre les exhalaisons qu'il a attiré à soy; mais quand il vient au milieu de la mer Oceanne et à la-

dite Terre-neuve, ayant élevé et attiré à soy en vn si long voyage vne grande abondance de vapeurs de toute cette plaine humide, il ne les resout pas aisément, tant pource que ces vapeurs sont froides d'elles-mêmes et de leur nature, que pource que le dessouz sympathize avec elles et les conserve, et ne sont point les rayons du soleil secondés à la resolution d'icelles, comme ils sont sur la terre; ce qui se reconoit même en la terre de ce país-là, laquelle, encores qu'elle ne soit gueres echauffée à-cause de l'abondance des bois, toutefois elle aide à dissiper les brumes et brouillas qui y sont ordinairement au matin durant l'été, mais non pas comme à la mer, car sur les huit heures elles commencent à s'évanouïr et lui servent de rousée.

L'espere que ces petites digressions ne seront point desagreables au Lecteur, puis qu'elles viennent à nôtre propos. Le 28. de Iuin nous nous trouvames sur vn Banquereau (autre que le grand Banc duquel nous avons parlé), à quarantes brasses; et le lendemain vn de noz matelots tom- || ba de nuiten la mer, 539 et estoit fait de lui s'il n'eust rencontré un cordage pendant en l'eau. De là en avant nous commençames à avoir des avertissemens de la terre (c'estoit la Terre-neuve) par des herbes, mousses, fleurs et bois, que nous rencontrions toujours plus abondamment plus nous en approchions. Le 4. de Iuillet, noz matelots qui estoient du dernier quart apperceurent dès le grand matin les iles Saint-Pierre, chacun estant encore au lit; et le Vendredi 7. dudit mois nous découvrimus estribort (1) vne côte de terre relevée longue

(1) Estribort c'est à droite.

à perte de veuë, qui nous remplit de jouissance plus qu'au paravant; en quoy nous eumes vne grande faveur de Dieu d'avoir fait cette découverte de beau temps; et, estans encore loin, les plus hardis montoient à la hune pour mieux voir, tant nous estions tous desirieux de cette terre vraye habitation de l'homme. Le sieur de Poutrincourt y monta et moy aussi, ce que nous n'avions onques fait. Noz chiens mettoient le museau hors le bord pour mieux flairer l'air terrestre, et ne se pouvoient tenir de temoigner par leurs gestes l'aise qu'ils avoient. Nous en approchames à vne lieuë près et (voiles bas) fimes pescherie de Moruës, la pescherie du Banc commençant à faillir. Ceux qui paravant nous avoient fait des voyages par-delà jugerent que nous estions au Cap Breton. La nuit venant, nous dressames le cap à la mer, et le lendemain, huitième dudit mois de Juillet, comme nous approchions de la Baye de *Campseau*, vindrent les brumes sur le vépre, qui durerent huit jours entiers, pendant lesquelz nous nous || soutenmes en mer, louvians toujours, sans avancer chemin, contrariés des vents d'Oüest et Suroüest. Pendant ces huit jours, qui furent d'vn Samedi à vn autre, Dieu (qui a toujours conduit ces voyages, ausquels ne s'est perdu vn seul homme par mer) nous fit paroître une speciale faveur, de nous avoir envoyé parmi les brumes épesses vn eclarcissement de soleil qui ne dura que demie-heure, et lors nous eumes la veuë de la terre ferme, et conceumes que nous nous allions perdre sur les brisans si nous n'eussions vitement tourné le cap en mer. C'est ainsi qu'on recherche la terre comme vne bien-aimée, laquelle

quelquefois rebute bien rudement son amant. En fin, le Samedi quinziesme de Juillet, sur les deux heures apres midi, le ciel commença de nous saluer à coups de canonades, pleurant, comme fâché de nous avoir si longtemps tenu en peine. Si bien que le beau temps revenu, voici droit à nous (qui estions à quatre lieuës de terre) deux chaloupes à voile déployée parmi vne mer encore emeuë. Cela nous donna beaucoup de contentement ; mais, tandis que nous poursuivions nôtre route, voici venir de la terre des odeurs en suavité n'ompareilles apportées d'un vent chaud si abondamment, que tout l'Orient n'en scauroit produire davantage. Nous tendions noz mains, comme pour les prendre, tant elles estoient palpables, ainsi qu'il avint à l'abord de la Floride à ceux qui y furent avec Laudonniere. A tant s'approchent les deux chaloupes, l'une chargée de Sauvages qui avoient un Ellan peint à leur voile, l'autre de || François Maloins qui faisoient leur pescherie au port de *Campseau* ; mais les Sauvages furent plus diligens, car ils arriverent les premiers. N'en ayans jamais veu, j'admiray du premier coup leur belle corpulence et forme de visage. Il y en eut vn qui s'excusa de n'avoir point apporté sa belle robe de Castors, parce que le temps avoit esté difficile. Il n'avoit qu'une piece de frize rouge sur son dos et des *Matachiaz* au col, aux poignets et au dessus du coude, et à la ceinture. On les fit manger et boire, et ce faisant ils nous dirent tout ce qui s'estoit passé depuis vn an au Port-Royal, où nous allions. Cependant les Maloins arriverent et nous en dirent tout autant que les Sauvages, ajoutans que le Mercredi auquel nous

evitames les brisans, ils nous avoient veu, et vouloient venir à nous avec lesdits Sauvages, mais que nous estans retournez en mer ils s'en estoient desistez; et davantage qu'à terre il avoit toujours fait beau temps, ce que nous admirames fort; mais la cause en a esté renduë ci-dessus. De cette incommodité se peut tirer à l'advenir vn bien, que ces brumes serviront de rempart au païs, et sçaura-on toujours en diligence ce qui se passera en mer. Ils nous dirent aussi qu'ils avoient eu avis quelques jours auparavant, par d'autres Sauvages, qu'on avoit veu vn navire au Cap Breton. Ces François de Saint-Malo estoient gens qui faisoient pour les associez du sieur de Monts, et se plainquirent que les Basques, contre les defenses du Roy, avoient enlevé et troqué avec les Sauvages plus de || six mille Castors. Ils nous donnerent de leurs poissons, comme Bars, Merlus et grans Fletans. Quant aux Sauvages, avant partir ils demanderent du pain pour porter à leurs femmes. Ce qu'on leur accorda. Et le meritoient bien d'estre venus de si bon courage pour nous dire en quelle part nous estions, car depuis nous allames toujours assurement.

A l'adieu quelque nombre de ceux de nôtre compagnie s'en allerent à terre au Port de *Campseau*, tant pour nous faire venir du bois et de l'eau douce, dont nous avions besoin, que pour de là suivre la côte jusques au Port-Royal dans vne chaloupe: car nous avions crainte que le sieur du Pont n'en fust dés-jà parti lors que nous arriverions. Les Sauvages s'offrirent d'aller vers lui à travers les bois, avec promesse qu'ils y seroient dans six jours, pour l'avertir

de notre venuë, afin de l'arrêter, d'autant qu'il avoit le mot de partir si dans le sezième du mois il n'avoit secours, à quoy il ne faillit point. Toutefois noz gens, desireux de voir la terre de prés, empêcherent cela, et nous promirent nous apporter le lendemain l'eau et le bois susdit si nous nous trouvions prés ladite terre. Ce que nous ne fimes point et poursuivimes nôtre route.

Le Mardi dix-septième de Juillet nous fumes à l'accoutumée pris de brumes et de vent contraire. Mais le Jeudi nous eumes du calme, si bien nous n'avancions rien ni de brumes ni de beau temps. Durant ce calme, sur le soir, vn charpentier de navire se baignant en la mer apres avoir trop beu d'eau de vie, se trouva sur- || pris, le froid de la 543 marine combattant contre l'echauffement de cet esprit de vin. Quelques matelots voyans leur compagnon en peril, se jetterent dans l'eau pour le secourir, mais ayant l'esprit troublé il se mocquoit d'eux, et n'en pouvait-on jouir. Ce qui occasionna encore d'autres matelots d'aller au secours et s'empêcherent tellement l'un l'autre que tous se virent en peril. En fin il y en eut vn qui parmi cette confusion ouït la voix du sieur de Poutrincourt qui lui disoit : Iean Hay, regardez moy, et print le cordage qu'on lui presentoit. On le tira en haut et le reste quant et quant fut sauvé. Mais l'autheur de la noise tomba en vne maladie dont il pensa mourir.

Après ce calme nous retournames pour deux jours au pais des brumes. Et le Dimanche 23. dudit mois eumes conoissance du Port du Rossignol et le même jour apres midi de beau soleil nous mouillames

l'ancre en mer à l'entrée du Port au Mouton, et pensames toucher estans venus jusques à deux brasses et demie de profond. Nous allames en nombre de 17 à terre pour querir de l'eau et du bois qui nous défailloient. Là nous trouvames encore entieres les cabanes et logemens du sieur de Monts qui y avoit sejourné l'espace d'un mois deux ans auparavant, comme nous avons dit en son lieu. Nous y remarquames parmi une terre sablonneuse force chénes porte-glans, cypres, sapins, lauriers, roses muscades, grozelles, pourpier, framboises, fougères, lysimachia, 544 espece de scam- || monée, Calamus odoratus, Angélique et autres Simples, en deux heures que nous y fumes. Nous en reportames en nôtre navire quantité de pois sauvages que nous trouvames bons. Nous n'eumes le loisir d'aller à la chasse des lapins, qui sont en grand nombre non loin dudit Port; ainsi nous en retournames si tôt que nôtre charge d'eau et de bois fut faite, et nous mimes à la voile.

Le Mardi vingt-cinquième estions à l'endroit du Cap de Sable de beau temps, et fimes bonne journée, car sur le soir nous eumes en veuë l'Île Longue et la Baye Sainte-Marie, mais à cause de la minuit nous reculames à la mer. Et le lendemain vinmes mouiller l'ancre à l'entrée du Port-Royal, où ne peumes entrer pour ce qu'il estoit ebe. Mais deux coups de canons furent tirez de nôtre navire pour saluër ledit Port et avertir les François qui y estoient.

Le Jeudi vingt-septième de Juillet nous entrames dedans avec le flot, qui ne fut sans beaucoup de difficultez pour ce que nous avions le vent opposé et desrevolins entre les montagnes qui nous pense-

rent porter sur les rochers. Et en ces affaires nôtre navire alloit à rebours la poupe devant, et quelquefois tournoit, sans qu'on y peust faire autre chose. En fin estans dedans le port ce nous estoit chose emerveillable de voir la belle etenduë d'icelui et les montagnes et côtaux qui l'environnent, et m'étonnois comme vn si beau lieu demeroit desert et tout rempli de bois, veu que tant de gens languissent au monde qui pour- || roient faire proufit de cette terre 545 s'ils avoient seulement vn chef pour les y conduire. Peu à peu nous approchames de l'île qui est vis-à-vis du Fort où nous avons depuis demeuré; ile di-je, la chose la plus agreable à voir en son espece qui soit possible de souhaiter, desirans en nous-mêmes y voir portez de ces beaux batimens qui sont inutiles par-deçà et ne servent que de retraite aux cercerelles et autres oiseaux. Nous ne sçavions encore si le sieur du Pont estoit parti, et partant nous nous attendions qu'il nous deust envoyer quelques gens au devant. Mais en vain, car il n'y estoit plus dés il y avoit douze jours. Et cependant que nous vogueions par le milieu du port, voici que *Membertou*; le plus grand *Sagamos* (1) des Souriquois (ainsi s'appellent les peuples chez lesquelz nous estions), vient au Fort François vers ceux qui estoient demeurez en nombre de deux tant seulement, crier comme un homme insensé, disant en son langage : Quoy? vous vous amusez ici à diner (il estoit environ midi) et ne voyez point vn grand navire qui vient ici et ne sçavons quelles gens ce sont? Soudain ces deux hommes

(1) Sagamos c'est Capitaine.

courent sur le boulevart et appretent les canons en diligence, lesquels ils garnissent de boulets et d'amorces. *Membertou* sans dilayer vient dans son canot fait d'écorces, avec une sienne fille, nous reconoitre, et n'ayant trouvé qu'amitié et nous reconnoissant François, il ne fit point d'alarme. Neantmoins l'un de ces deux hommes là demeurez, dit La Taille, vint sur la rive du port la meche sur le serpentin pour
546 sçavoir qui nous estions (quoy qu'il le || sceut bien car nous avions la baniere blanche deployée à la pointe du mast), et si tôt voilà quatre volées de canons qui font des Echoz innumerables et de nôtre part le Fort fut salué de trois canonades et plusieurs mousquetades, en quoy ne manquoit nôtre Trompette à son devoir. A tant nous descendons à terre, visitons la maison et passons la journée à rendre graces à Dieu, voir les cabanes des Sauvages et nous aller pourmener par les prairies. Mais je ne puis que je ne louë beaucoap le gentil courage de ces deux hommes, desquels j'ay nommé l'un, l'autre s'appelle Miquelet; et meritent bien d'estre ici nommez, pour avoir exposé si librement leurs vies à la conservation du bien de la Nouvelle-France. Car le sieur du Pont n'ayant qu'une barque et vne patache, pour venir chercher vers la Terre-neuve des navires de France, ne pouvoit point se charger de tant de meubles, blez, farine et marchandises qui estoient par-delà, lesquels il eust fallu jetter dans la mer (ce qui eust esté à nôtre grand prejudice, et en avons bien peur) si ces deux hommes n'eussent pris le hazard de demeurer là pour la conservation de ces choses. Ce qu'ils firent volontairement et de gayeté de cœur.

|| *Heureuse rencontre du sieur du Pont. Son retour au Port-Royal. Rejouissance. Description des environs dudit Port. Conjecture sur l'origine de la grande riviere de Canada. Semailles de blez. Retour du sieur du Pont en France. Voyage du sieur de Poutrincourt au pais des Armouchiquois. Beau segle provenu sans culture. Exercices et façon de vivre au Port-Royal. Cause des prairies de la riviere de l'Equille, dite aujourd'hui la riviere du Dauphin.* 547

CHAP. XIII.

LE Vendredi lendemain de nôtre arrivée, le sieur de Poutrincourt, affectionné à cette entreprise comme pour soy-même, mit vne partie de ses gens en besongne au labourage et culture de la terre, tandis que les autres s'occupoyent à nettoyer les chambres, et chacun appareiller ce qui estoit de son métier. Cependant ceux des nôtres qui nous avoient quittez à *Campseau* pour venir le long de la côte rencontrèrent comme miraculeusement le sieur du Pont parmi des iles qui sont frequentes en ces parties-là. De dire combien fut grande la joye d'une part et d'autre, c'est chose qui ne se peut exprimer. Ledit sieur du Pont à cette heureuse rencontre retourna en arriere pour nous venir voir au Port-Royal et se mettre dans le Ionas pour repasser en France. || Si ce hazard lui fut vtile, il nous le fut aussi par le moyen de ses vaisseaux qu'il nous laissa. Et sans cela nous estions en vne 548

telle peine que nous n'eussions sceu aller ni venir nulle part apres que nôtre navire eust esté de retour en France. Il arriva le Lundi dernier jour de Juillet et demeura encore au Port-Royal jusques au vingt-huitieme d'Aoust. Et pendant ce mois grande rejouissance. Le sieur de Poutrincourt fit mettre vn mui de vin sur le cul, l'vn de ceux qu'on lui avoit baillé pour sa bouche, et permission de boire à tous venans tant qu'il dura, si bien qu'il y en avoit qui se firent beaux enfans.

Dés le commencement nous fumes desireux de voir le país à-mont la riviere, où nous trouvames des prairies préque continuellement jusques à plus de douze lieuës, parmi lesquelles decoulent des ruisseaux sans nombre qui viennent des collines et montagnes voisines; les bois fort épais sur les rives des eaux et tant que quelquefois on ne les peut traverser. Je ne voudroy toutefois les faire tels que Ioseph Acosta (1) recite estre ceux du Perou, quand il dit : « Vn de noz freres, homme digne de foy, nous con-
« toit qu'estant egaré et perdu dans les montagnes
« sans sçavoir quelle part ni par où il devoit aller,
« il se trouva dans des buissons si epais qu'il fut
« contraint de cheminer sur iceux sans mettre les
« pieds en terre, par l'espace de quinze jours en-
« tiers. » Je laisse à chacun d'en croire ce qu'il vouldra, mais cette croyance ne peut venir jusques à moy.

549 || Or en la terre de laquelle nous parlons les bois sont plus clairs loin des rives et des lieux humides,

(1) Ioseph Acosta, liv. 4, chap. 30.

et en est la félicité d'autant plus grande à esperer, qu'elle est semblable à la terre que Dieu promettoit à son peuple par la bouche de Moÿse, disant : « Le « Seigneur ton Dieu te va faire entrer en vn bon « païs, païs de torrens d'eaux, de fontaines et « abyemes, qui sourdent par campagnes, et ce païs « où tu ne mangeras point le pain en disette, auquel « rien ne te defaudra, païs duquel les pierres sont « fer et des montagnes desquelles tu tailleras l'ai- « rain (1). » Et plus outre, confirmant les promesses de la bonté et situation de la terre qu'il lui devoit donner : « Le païs (dit-il) auquel vous allez passer « pour le posseder n'est pas comme le païs d'Egypte, « duquel vous estes sortis, là où tu semois ta semence « et l'arrousois avec le trauail de ton pied, comme « vn jardin à herbes. Mais le païs auquel vous allez « passer pour posseder est vn païs de montagnes et « campagnes et est abreuvé d'eaux selon qu'il pleut « des cieux (2). » Or, selon la description que nous auons faite ci-deuant du Port-Royal et de ses environs, en décrivant le premier voyage du sieur de Monts, et comme nous le disions ici, les ruisseaux y abondent à souhait et n'est moins cette terre heureuse (en ce regard) que les Gaulles, ausquelles le Roy Agrippa (faisant vne harangue aux Iuifs rapportée par Ioseph en sa Guerre Iudaïque) attribuoit vne particuliere félicité pource qu'elles auoient des fontaines domestiques, et même vne partie d'icelle est appelée Aquitaine en cette considération. Quant aux pierres que

(1) Deuteron. 8, vers. 7, 9.

(2) Deuteron. 11, vers. 10.

nôtre Dieu promet devoir estre fer et les montagnes d'airain, cela ne signifie autre chose || que les mines de cuivre et de fer et d'acier desquelles nous avons dés-ja parlé ci-dessus et parlerons encore ci-apres. Et au regard des campagnes (dont nous n'avons encore parlé) il y en a du côté de l'Oüest audit Port-Royal. Et au dessus des montagnes il y a de belles campagnes où j'ay veu des lacs et des ruisseaux ne plus ne moins qu'aux vallées. Mémes au passage pour sortir d'icelui Port et se mettre en mer, il y en a vn qui tombe des hauts rochers en bas et en tombant s'éparpille en pluie menuë, qui est chose fort delectable en eté, par ce qu'au bas du roc il y a des grottes où l'on est à couvert tandis que cette pluie tombe si agreablement, et se fait comme vn arc en ciel dedans la grotte où tombe la pluie du ruisseau, lors que le soleil luit : ce qui m'a causé beaucoup d'admiration. Vne fois nous allames depuis nôtre Fort jusques à la mer à travers les bois, l'espace de trois lieuës, mais au retour nous fumes plaisamment trompés. Car au bout de nôtre carriere, pensans estre en plat país, nous nous trouvames au sommet d'vne haute montagne et nous fallut descendre avec assez de peine à cause des neges. Mais les montagnes en vne contrée ne sont point perpetuelles. A quinze lieuës de nôtre demeure, le país où passe la riviere de l'Equille est tout plat. J'ay veu par-delà plusieurs contrées où le país est tout vni et le plus beau du monde. Mais la perfection est qu'il est bien arrosé. Et pour temoignage de ce, non seulement au Port-Royal, mais aussi en toute la Nouvelle-France, la grande riviere de *Canada* en fait foy, laquelle au || bout de quatre

cens lieuës est aussi large que les plus grandes rivieres du monde, remplie d'iles et de rochers innumerables, prenant son origine de l'vn des lacs qui se rencontrent au fil de son cours (et je le pense ainsi), si bien qu'elle a deux cours, l'vn en l'Orient vers la France, l'autre en Occident vers la mer du Su. Ce qui est admirable mais non sans exemple qui se trouve en nôtre Europe. Car la riviere qui descend à Trente et à Verone procede d'vn lac qui produit vne autre riviere dont le cours tend oppositement à la riviere du Lins, lequel se décharge au Danube. Ainsi le Nil procede d'vn lac qui produit d'autres rivieres lesquelles se déchargent au grand Ocean.

Revenons à nôtre labourage : car c'est là où il nous faut tendre ; c'est la première mine qu'il nous faut chercher, laquelle vaut mieux que les thresors d'Atabalippa : et qui aura du blé, du bestial, des toiles, du drap, du cuir, du fer, et au bout des Moruës, il n'aura que faire des thresors quant à la necessité de la vie. Or tout cela est, ou peut estre en la terre que nous decrivons, sur laquelle ayant le sieur de Poutrin-court fait faire à la quinzaine vn second labourage, il l'ensemença de nôtre blé François tant froment que segle, et de chanvre, lin, navettes, rai-forts, choux et autres semences ; et à la huitaine suivante vit son travail n'avoir esté vain, ains vne belle esperance par la production que la terre avoit dés-ja fait des semences qu'elle avoit receues. Ce qu'ayant esté montré au sieur du Pont, celui fut vn sujet de faire son rapport en France de chose toute nouvelle en ce lieu-là.

|| Il estoit dés-ja le vingtième d'Aoust quand ces 552

belles montres se firent, et admonetoit le temps ceux qui estoient du voyage de trousseur bagage, à quoy on commença de donner ordre tellement que le vingt-cinquième dudit mois, apres maintes canonades, l'ancre fut levée pour venir à l'embouchure du Port, qui est ordinairement la premiere journée.

Le sieur de Monts ayant désiré de s'élever au Su tant qu'il pourroit et chercher vn lieu bien habitable par-delà Malebarre, avoit prié le Sieur de Poutrincourt de pousser plus loin qu'il n'avoit esté, et chercher vn Port convenable en bonne temperature d'air, ne faisant plus de cas du Port-Royal que de Sainte-Croix pour ce qui regarde la santé. A quoy voulant obtemperer ledit sieur de Poutrincourt, il ne voulut attendre le printemps, sachant qu'il auroit d'autres exercices à s'occuper. Mais voyant ses semailles faites, et la verdure sur son champ, il résolut de faire ce voyage et découverte avant l'hiver. Ainsi il disposa toutes choses à cette fin, et avec sa barque vint mouiller l'ancre près du Ionas, afin de sortir par compagnie. Tandis qu'ils furent là attendans le vent propre l'espace de trois jours, il y avoit vne moyenne baleine (que les sauvages appellent *Maria*) laquelle venoit tous les jours au matin dans le Port avec le flot, jouant là-dedans tout à son aise, et s'en retournoit d'ebe. Et lors prenant vn peu de loisir, je fis en rime vn Adieu audit sieur du Pont et sa troupe, lequel est ci-apres couché parmi LES MVSES DE LA

553 NOV-||VELLE FRANCE.

Le vingt-huitième dudit mois, chacun print sa route qui deçà, qui delà, diversement, à la garde de Dieu. Quant au sieur du Pont, il deliberoit en pas-

sant d'attaquer vn marchand de Rouën nommé Boyer (lequel, contre les defenses du Roy, estoit allé par-delà troquer avec les Sauvages apres avoir esté delivré des prisons de la Rochelle par le consentement du sieur de Poutrincourt, et sous promesse qu'il n'iroit point), mais il estoit ja parti. Et quant audit sieur de Poutrincourt, il print la route de l'île Sainte-Croix, premiere demeure des François, ayant le sieur de Champdoré pour maître et conducteur de sa barque; mais contrarié du vent, et pource que sa barque faisoit eau, il fut contraint de relacher par deux fois. Enfin il franchit la Baye Française, et visita ladite île, là où il trouva du blé mur de celui que deux ans auparavant le sieur de Monts avoit semé, lequel estoit beau, gros, pesant et bien nourri. Il nous en envoya au Port-Royal, où j'étais demeuré, ayant esté de ce prié pour avoir l'œil à la maison, et maintenir ce qui restait de gens en concorde. A quoy j'avoy condescendu (encores que cela eust esté laissé à ma volonté) pour l'assurance que nous nous donnions que l'an suivant l'habitation se feroit en pais plus chaut par-delà Malebarre, et que nous irions tous de compagnie avec ceux qu'on nous enverroit de France. Pendant ce temps je me mis à preparer de la terre, et faire des clotures et compartimens de jardins pour y semer des blez et herbes de menage. Nous fimes aussi fai-||re un fossé tout à l'entour du Fort, lequel estoit bien necessaire pour recevoir les eaux et humidités qui paravant decouloient par-dessous parmi les racines des arbres qu'on y avoit defriché, ce qui par aventure rendoit le lieu mal sain.

554

Le ne veux m'arreter à décrire ici ce que nos autres

ouvriers faisoient chacun en particulier. Il suffit que nous avons nombre de menuisiers, charpentiers, massons, tailleurs de pierre, serruriers, taillandiers, couturiers, scieurs d'ais, matelots, etc., qui faisoient leurs exercices, en quoy faisant ils estoient fort humainement traitez. Car on les quittait pour 3 heures de travail par jour. Le surplus du temps ils l'emploioient à aller recueillir des Moules, qui sont de basse mer en grande quantité devant le Fort, ou des Houmars (espece de Langoustes), ou des Crappes, qui sont abondamment sous les roches au Port-Royal, ou des Coques, qui sont sous la vaze de toutes parts és rives dudit Port. Tout cela se prend sans filets et sans bateaux. Il y en avoit qui prenoient quelquefois du gibier, mais n'estant dressez à cela ils gatioient la chasse. Et pour nôtre regard, nous avions à nôtre table un des gens du sieur de Monts qui nous pourvoyoit en sorte que nous n'en manquions point, nous apportant quelquefois demi-douzaine d'outardes, quelquefois autant de canars, ou oyes sauvages grises et blanches, bien souvent deux ou trois douzaines d'aloüettes, et autres sortes d'oiseaux. De pain, nul n'en manquoit et avoit chacun trois chopines de vin pur et bon. Ce qui a duré tant que nous avons esté par-delà, sinon que quand ceux qui

555 || nous vindrent querir, au lieu de nous apporter des commodités, nous eurent aidé à en faire voidange (comme nous le pourrons repeter ci-apres), il fallut reduire la portion à vne pinte. Et neantmoins bien souvent il y a eu de l'extraordinaire. Ce voyage en ce regard a esté le meilleur de tous, dont nous en devons beaucoup de louange audit sieur de Monts et à

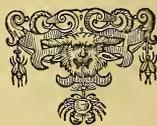
ses associez les sieurs Macquin et George, Rochelois, qui nous en pourveurent tant honnêtement. Car certes, je trouve que cette liqueur Septembrale est entre autres choses vn souverain preservatif contre la maladie du Scorbut ; et les epiceries, pour corriger le vice qui pourroit estre en l'air de cette region, lequel neantmoins j'ai toujours reconeu bien pur et subtil, nonobstant les raisons que j'en pourrois avoir touchées parlant ci-dessus d'icelle maladie. Pour la pitance, nous avions pois, fèves, ris, pruneaux, raisins, morués seches, et chairs sallées, sans comprendre les huiles et le beurre. Mais toutes et quantes fois que les Sauvages habitez près de nous avoient pris quelque quantité d'Eturgeons, Saumons, ou menus poissons, item quelques Castors, Ellans, Caribous, ou autres animaux mentionnés en mon Adieu à la Nouvelle-France, ils nous en apportoient la moitié, et ce qui restoit ils l'exposoient quelquefois en vente, en place publique, et ceux qui en vouloient troquoient du pain à l'encontre. Voilà en partie nôtre façon de vivre par-delà. Mais jaçoit que chacun de nosdits ouvriers eust son metier || particulier, neantmoins il

556

falloit s'employer à tous usages, comme plusieurs faisoient. Quelques massons et tailleurs de pierres se mirent à la boulangerie, lesquels nous faisoient d'aussi bon pain que celui de Paris. Ainsi vn de nos scieurs d'ais nous fit plusieurs fois du charbon en grande quantité.

En quoy est à noter une chose dont ici je me souvien. C'est que, comme il fut necessaire de lever les gazons pour couvrir la pile de bois assemblée pour faire ledit charbon, il se trouva dans les prez plus de

deux pieds de terre non terre, mais herbes mêlées de limon qui se sont entassées les vnes sur les autres annuellement depuis le commencement du monde, sans avoir esté fauchées. Neantmoins la verdure en est belle, servant de pasture aux Ellans, lesquels nous avons plusieurs fois veu en noz prairies de delà en troupe de trois ou quatre, grands et petits, se laissant aucunement approcher, puis gagnans les bois. Mais je puis dire davantage avoir veu en traversant deux lieuës de noz dites prairies, icelles toutes foulées de vestiges d'Ellans, car je ne sache point d'autres animaux à pié fourchu. Et de ces animaux en fut tué vn non loin de nôtre Fort, en vn endroit là où le sieur de Monts ayant fait faucher l'herbe deux ans devant, elle estoit revenue la plus belle du monde. Quelqu'vn pourra s'étonner comment se font ces prairies, veu que toute la terre en ces lieux-là est couverte de bois. Pour à quoy satisfaire, le curieux sçaura qu'és hautes marées, principalement en celles de Mars et de Septembre, le flot || couvre ces rives-là : ce qui empeche les arbres d'y prendre racine. Mais par tout où l'eau ne surnage point, s'il y a de la terre, il y a des bois.



Partement de l'île Sainte-Croix. Baye de Marchin. Chonakoet. Vignes et raisins et largesse de Sauvages. Terre et Peuples Armouchiquois. Cure d'un Armouchiquois blessé. Simplicité et ignorance de peuple. Vices des Armouchiquois. Soupçon. Peuple ne se souciant de vêtement. Blé semé et vignes plantées en la terre des Armouchiquois. Quantité de raisins. Abondance de peuple. Mer perilleuse.

CHAP. XV.

REVENONS au sieur de Poutrincourt, lequel nous avons laissé en l'île Sainte-Croix. Apres avoir là fait vne reveuë et caressé les Sauvages qui y estoient, il s'en alla en quatre jours à *Pemptegoet*, qui est ce lieu tant renommé souz le nom de *Norombega*. Et ne falloit vn si long temps pour y parvenir, mais il s'arréta par le chemin pour faire racouter sa barque : car à cette fin il avoit mené vn serrurier et un charpentier et quantité d'ais. Il traversa les iles qui sont à l'embouchure de la riviere et vint à *Kinibeki*, là où sa barque fut en peril à cause des grans courans d'eaux que la nature du lieu y fait. C'est pourquoy il ne s'y arréta point, ains passa outre à la Baye de *Marchin*, qui est le nom d'un Capitaine Sauvage, lequel à || l'arrivée dudit sieur commença à crier hautement 558
Hé hé, à quoy on lui repondit de même. Il repliqua demandant en son langage : Qui estes-vous ? On lui dit que c'estoient amis. Et là-dessus à l'approcher le

sieur de Poutrincourt traita amitié avec lui et lui fit des presens de couteaux, haches et *matachiaz*, c'est à dire escharpes, carquans et brasselets faits de patenostres ou de tuyaux de verre blanc et bleu dont il fut fort aise, même de la confederation que ledit sieur de Poutrincourt faisoit avec lui, reconnoissant bien que cela lui seroit beaucoup de support. Il distribua à quelques-vns d'un grand nombre de peuple qu'il avoit au tour de lui les presens dudit sieur de Poutrincourt, auquel il apporta force chairs d'Orignac ou Ellan (car les Basques appellent un Cerf ou Ellan Orignac) pour rafraichir de vivres la compagnie. Cela fait, on tendit les voiles vers *Chouakoet*, où est la riviere du Capitaine *Olmechin* et où se fit l'année suivante la guerre des Souriquois et *Etechemins* souz la conduite du *Sagamos Membertou*, laquelle j'ay décrit en vers rapportez és Muses de la Nouvelle-France. A l'entrée de la Baye dudit lieu de *Chouakoet* il y a vne ile grande comme de demie-lieuë de tour, en laquelle noz gens découvrirent premierement la vigne (car encores qu'il y en ait aux terres plus voisines du Port-Royal comme le long de la riviere Saint-Jean, toutefois on n'en avoit encore eu conoissance), laquelle ils trouverent en grande quantité, ayant le tronc haut de trois à quatre piez et par bas gros comme le poing, les raisins beaux et gros les vns comme des prunes, les autres moindres : au reste si noirs

559 || qu'ils laissoient la teinture où se repandoit leur liqueur ; iceux raisins, di-jē, couchez sur les buissons et ronces qui sont parmi cette ile, en laquelle les arbres ne sont si pressez qu'ailleurs, ains sont éloignez comme de six à six toises. Ce qui fait que le

raisin y meurit plus aisément, ayant d'ailleurs vne terre fort propre à cela, sablonneuse et graveleuse. Ils n'y furent que deux heures, mais fut remarqué que du côté du Nort n'y avoit point de vignes ainsi qu'en l'île Sainte-Croix n'y a des Cedres que du côté d'Oüest.

De cette île ils allerent à la riviere d'*Olmechin*, port du *Chouakoet*, là où *Marchin* et ledit *Olmechin* amenerent vn prisonnier Souriquois (et partant leur ennemi) au sieur de Poutrincourt, lequel ils lui donnerent liberalement. Deux heures apres arrivent deux Sauvages, l'vn Etechemin, nommé *Chkoudun*, Capitaine de la riviere Saint-Jean, dite par les Sauvages *Oigoudi*; l'autre Souriquois, nommé *Messamoet*, Capitaine ou *Sagamos* en la riviere du Port de la Heve, sur lequel on avoit pris ce prisonnier. Ils avoient force marchandises troquées avec les François, lesquelles ils venoient là débiter, sçavoir : chaudières grandes, moyennes et petites, haches, couteaux, robbes, capots, camisoles rouges, biscuit et autres choses. Sur ce voicy arriver douze ou quinze batteaux pleins de Sauvages de la sujection d'*Olmechin*, iceux en bon ordre tous peinturés à la face, selon leur coutume quand ils veulent estre beaux, ayans l'arc et la fleche en main et le carquois auprès d'eux, lesquels ils mirent bas à bord. A l'heure || *Messamoet* commence à haranguer devant les Sauvages, leur remontrant comme par le passé « ils avoient eu souvent de « l'amitié ensemble et qu'ils pourroient facilement « domter leurs ennemis s'ils se vouloient entendre et « se servir de l'amitié des François, lesquels ils « voioient là presens pour reconoitre leur païs, à

« fin de leur porter des commodités à l'avenir et les
« secourir de leurs forces, lesquelles il sçavoit et leur
« representoit d'autant mieux que lui qui parloit
« estoit autrefois venu en France et y avoit demeuré
« en la maison du sieur de Grandmont, Gouverneur
« de Bayonne. » Somme il fut près d'une heure à
parler avec beaucoup de vehemence et d'affection et
avec vn contournement de corps et de bras tel qu'il
est requis en vn bon Orateur. Et à la fin jetta toutes
ses marchandises (qui valoient plus de trois cens
ecus rendues en ce pais-là) dans le bateau d'*Olmecin*,
comme lui faisant present de cela en assurance de
l'amitié qu'il lui vouloit témoigner. Cela fait, la nuit
s'approchoit et chacun se retira. Mais *Messamoet*
n'estoit pas content de ce qu'*Olmecin* ne lui avoit fait
pareille harangue ni realisation de son present, car
les Sauvages ont cela de noble qu'ils donnent libe-
ralement jettans aux piez de celui qu'ils veulent
honorer le present qu'ils lui font ; mais c'est en
esperance de recevoir quelque honnêteté reciproque,
qui est vne façon de contract que nous appellons sans
nom : *le te donne à fin que tu me donnes*. Et cela se fait
par tout le monde. Partant *Messamoet* dès ce jour-là
561 songea de fai- || re la guerre à *Olmecin*. Neantmoins
le lendemain matin lui et ses gens retournerent avec
vn bateau chargé de ce qu'ils avoient, sçavoir : blé,
petun, feves et courges, qu'ils distribuerent deçà et
delà. Ces deux Capitaines, *Olmecin* et *Marchin* ont
depuis esté tuez à la guerre. A la place desquels avoit
esté élu par les Sauvages un nommé *Bessabes*, lequel
depuis notre retour a esté tué par les Anglois et au
lieu d'icelui ont fait venir vn Capitaine de dedans les

terres nommé *Asticou*, homme grave, vaillant et redouté, lequel d'un clin d'œil amassera mille Sauvages, ce que faisoient aussi *Olmechin* et *Marchin*. Car noz barques y estans, incontinent la mer se voyoit toute couverte de leurs bateaux chargez d'hommes dispos, se tenans droits là dedans, ce que nous ne sçaurions faire sans peril, n'estans iceux bateaux que des arbres creusez à la façon que nous dirons au livre suivant. De là donc le sieur de Poutrincourt poursuivant sa route, trouva un certain port bien agréable lequel n'avoit esté veu par le sieur de Monts, et durant le voyage ils virent force fumées et gens à la rive qui les invitoient de venir à terre, et voyans qu'on n'en tenoit conte, ils suivoient la barque le long du sable, voire la devançoient le plus souvent tant ils sont agiles, ayans l'arc en main et le carquois sur le dos, dansans toujours et chantans sans se soucier de quoy ils vivront par les chemins. Peuple heureux, voire mille fois plus que ceux qui se font adorer par-deçà, s'il avoit la connoissance de Dieu et de son salut.

Le sieur de Poutrincourt ayant pris terre à || ce 562
port, voici parmi vne multitude de Sauvages des fifres en bon nombre, qui joüoient de certains flageollets longs, faits comme de cannes de roseaux, peincturés par dessus, mais non avec telle harmonie que pourroient faire noz bergers : et pour montrer l'excellence de leur art, ils sifflaient avec le nez en gambadant selon leur coutume.

Et comme ces peuples accouroient precipitamment pour venir à la barque, il y eut un Sauvage qui se blessa grièvement au talon contre le trenchant d'une

roche, dont il fut contraint de demeurer sur la place. Le Chirurgien du sieur de Poutrincourt à l'instant voulut apporter à ce mal ce qui estoit de son art, mais ils ne le voulurent permettre que premierement ils n'eussent fait à l'entour de l'homme blessé leurs chimagrées. Ils le coucherent donc par terre l'un, d'eux lui tenant la tête en son giron, et firent plusieurs criaillements et chansons, à quoy le malade ne répondoit sinon Ho, d'une voix plaintive. Ce qu'ayant fait ils le permirent à la cure dudit Chirurgien, et s'en allerent comme aussi le patient apres qu'il fut pensé; mais deux heures apres il retourna le plus gaillard du monde, ayant mis à l'entour de sa tête le bandeau dont estoit enveloppé sont talon, pour estre plus beau fils.

Le lendemain les nôtres entrerent plus avant dans le port, là où estant allé voir les cabanes des Sauvages, vne vieille de cent ou six-vingts ans vint jetter aux piez du sieur de Poutrincourt vn pain de blé qu'on appelle Mahis, et par-deçà Blé de Turquie, ou Sarrazin, puis de la chanve fort belle et haute, 563 item des féves, et raisins frais cuil- || lis, pource qu'ils en avoient veu manger aux François à *Choua-koet*. Ce que voyans les autres Sauvages qui n'en sçavoient rien, ils en apportoient plus qu'on ne vouloit à l'envi l'un de l'autre, et en recompense on leur attachoit au front vne bende de papier mouillée de crachat, dont ils estoient fort glorieux. On leur montra, en pressant le raisin dans le verre, que de cela nous faisons le vin que nous beuvions. On les voulut faire manger du raisin, mais l'ayant en la bouche ils le crachoient, et pensoient ainsi qu'Ammian Marcellin

recite de noz vieux Gaullois) que ce fust poison, tant ce peuple est ignorant de la meilleure chose que Dieu ait donné à l'homme, apres le pain. Neantmoins si ne manquent-ils point d'esprit, et feroient quelque chose de bon s'ils estoient civilisés, et avoient l'usage des métiers. Mais ils sont cauteleux, larrons et traitres, et quoy qu'ils soient nuds, on ne se peut garder de leurs mains; car si on detournoit tant soit peu l'œil, et voyent l'occasion de dérober quelque couteau, hache ou autre chose, ils n'y manqueront point, et mettront le larrecin entre leurs fesses, ou le cacheront sous le sable avec le pied si dextrement, qu'on ne s'en apercevra point. J'ay lu en quelque voyage de la Floride, que ceux de cette province sont de même naturel, et ont la même industrie de dérober. De vérité, je ne m'étonne pas si vn peuple pauvre et nud est larron, mais quand il y a de la malice au cœur, cela n'est plus excusable. Ce peuple est tel qu'il le faut traiter avec terreur, car par amitié si on leur donne trop d'accés ils machineront quelque

|| surprise, comme s'est reconeu en plusieurs occasions, ainsi que nous avons veu ci-dessus et verrons encor ci-apres. Et sans aller plus loin, le deuxième jour apres estre arrivez, comme ils voyoient noz gens occupez sur la rive du ruisseau qui est là à faire la lescive, ils vindrent quelques cinquante à la file, avec arcs, fleches et carquois, en intention de faire quelque mauvais tour, comme on en a eu conjecture sur la maniere de proceder. Mais on les prevint, et alla-on au devant d'eux avec mousquets et la méche sur le serpentín. Ce qui fit les vns fuir, et les autres estans enveloppez, apres avoir mis les armes

bas, vindrent à vne peninsule où estoient noz genz, et faisans beau semblant demanderent à troquer du petun qu'ils avoient contre noz marchandises.

Le lendemain le Capitaine dudit lieu et port vint voir le sieur de Poutrincourt en sa barque. On fut étonné de le voir accompagné d'*Olméchin*, veu que la traite estoit merueilleusement longue de venir là par terre, et beaucoup plus briève par la mer. Cela donnoit sujet de mauvais soupçon, encore qu'il eut promis amitié aux François. Neantmoins ils furent humainement receuz, et bailla le sieur de Pontrincourt vn habit complet audit *Olméchin* : dudit estant vétu, il se regardoit en vn miroir, et rioit de se voir ainsi. Mais peu apres sentant que cela l'empeschoit, quoy que ce fust au mois d'Octobre, quand il fut retourné aux cabanes il le distribua à plusieurs de ses gens, afin qu'vn seul n'en fust trop empesché. Ceci devroit servir de leçon à tant de mignons et mignones de deçà, à qui il faut faire des habits et corselets durs comme bois, où le corps est si miserablement gehenné, qu'ils sont dans leurs vêtemens inhabiles à toutes bonnes choses : Et s'il fait trop chaud ils souffrent dans leurs groz culs à mille replis des chaleurs insupportables, qui surpassent les douleurs que l'on fait quelquefois sentir aux criminels.

Or durant le temps que ledit sieur de Poutrincourt fut là, estant en doute si le sieur de Monts viendroit point faire vne habitation en cete côte, comme il en avoit desir, il y fit cultiver vn parc de terre pour y semer du blé et planter la vigne, comme il fit à l'aide de notre Apoticaire, M. Louis Hebert, homme qui outre l'experience qu'il a en son art, prent grand

plaisir au labourage de la terre. Et peut-on ici comparer le sieur de Poutrincourt au bon pere Noe, lequel apres avoir fait la culture la plus necessaire qui regarde la semaille des blez, se mit à planter la vigne, de laquelle il ressentit les effets par apres.

Sur le point qu'on déliberoit de passer outre, *Olméchin* vint à la barque pour voir le sieur de Poutrincourt, là où apres s'estre arreté par quelques heures soit à deviser, soit à manger, il dit que le lendemain devoient arriver cent bateaux contenant chacun six hommes; mais la venuë de telles gens n'estant qu'onerouse, le sieur de Poutrincourt ne les voulut attendre : ains s'en alla le jour même à Malebarre, non sans beaucoup de difficultés à cause des grand cou-

|| rans et du peu de fond qu'il y a. De maniere que la barque ayant touché à trois piez d'eau seulement, on pensoit estre perdus, et commença-on à la descharger et mettre les vivres dans la chaloupe qui estoit derriere pour se sauver en terre; mais la mer n'estant en son plein, la barque fut relevée au bout d'une heure. Toute cette mer est vne terre vsurpée comme celle du Mont Saint-Michel, terre sablonneuse, en laquelle ce qui reste est tout plat país jusques aux montagnes que l'on voit à quinze lieuës de là. Et ay opinion que jusques à la Virginie c'est tout de même. Au surplus ici grande quantité de raisins comme devant, et país fort peuplé. Le sieur de Monts'estant venu à Malebarre en autre saison, recueillit seulement du raisin vert, lequel il fit confire, et en apporta au Roy. Mais ç'a esté vn heur d'y estre venu en Octobre pour en voir la parfaite maturité. L'ay dit ci-devant la difficulté qu'il y a d'entrer

au port de Malebarre. C'est pourquoy le sieur de Poutrincourt n'y entra point avec sa barque, ains y alla seulement avec vne chaloupe, laquelle trente ou quarante Sauvages aiderent à mettre dedans, et comme la marée fut haute (or ici la mer ne hausse que de deux brasses, ce qui est rare à voir), il en sortit et se retira en ladite barque, pour dès le lendemain si tôt qu'il ajourneroit passer outre.

567 || *Perils. Langage inconnu. Structure d'une forge et d'un four. Croix plantée. Abondance et Conspiration. Desobeissance. Assassinat. Fuite de trois cens contre dix. Agilité des Armouchiquois. Mauvaise compagnie dangereuse. Accident d'un mousquet crevé. Insolence, timidité, impiété et fuite de Sauvages. Port fortuné. Mer mauvaise. Vengeance. Conseil et resolution sur le retour. Nouveaux perils. Faveurs de Dieu. Arrivée du sieur de Poutrincourt au Port-Royal et la reception à lui faite.*

CHAP. XVI.

LA nuit commençant à plier bagage pour faire place à l'aurore, on mit la voile au vent, mais ce fut avec vne navigation fort perilleuse. Car avec ce petit vaisseau il estoit force de cotôyer la terre, où ils ne trouvoient de fond : reculans à la mer c'est encore pis ; de maniere qu'ils toucherent deux ou trois fois, estant relevez seulement par les vagues ; et fut le gouvernail

rompu, qui estoit chose effroyable. En cette extrémité furent contraints de mouïller l'ancre en mer à deux brasses d'eau et à trois lieuës loin de la terre. Ce que fait, il envoya Daniel Hay (homme qui se plaît de montrer sa vertu aux perils de la mer (vers la côte, pour la reconoitre, et voir s'il y avoit point de port. Et comme il fut près de terre il vit un Sauvage qui dansoit chan- || tant yo, yo, yo, le fit approcher, et par signes lui demanda s'il y avoit point de lieu propre à retirer navires et où il y eust de l'eau douce. Le Sauvage ayant fait signe qu'ouï, il le receut en sa chaloupe, et le mena à la barque, dans laquelle estoit *Chkoudun*, Capitaine de la riviere *Oigoudi*, autrement Saint-Jean, lequel confronté à ce Sauvage, il ne l'entendoit non plus que les nôtres. Vray est que par signes il comprenoit mieux qu'eux ce qu'il vouloit dire. Ce Sauvage montra les endroits où il y avoit des basses, et où il n'y en avoit point : Et fit si bien en serpentant, toujours la sonde à la main, qu'enfin on parvint au port qu'il avoit dit, auquel il y a peu de profond, là où estant la barque arrivée, on fit diligence de faire vne forge pour la racouter avec son gouvernail; et vn four pour cuire du pain, parce que le biscuit estoit failli.

568

Quinze jours se passerent à ceci, pendant lesquels le sieur de Poutrincourt, selon la loïable coutume des Chrétiens, fit charpenter et planter vne Croix sur vn tertre, ainsi qu'avoit fait deux ans auparavant le sieur de Monts à *Kinibeki* et *Malebarre*. Or parmi ces laborieux exercices on ne laissoit de faire bonne chere de ce que la mer et la terre peut en cette part fournir, car en ce port il y a quantité de gibier, à la

569 chasse duquel plusieurs de noz gens s'employoient, principalement les Alouëttes de mer y sont en si grandes troupes que d'un coup d'arquebuze le sieur de Poutrincourt en tua vingt-huit. Pour le regard des poissons, il y || a des marsoins et souffleurs en telle abondance que la mer en semble toute couverte. Mais on n'avoit les choses necessaires à faire cette pescherie, ains on s'arretoit seulement aux coquillages, comme huitres, palourdes, ciguenaux et autres de quoy il y avoit moyen de se contenter. Les Sauvages d'autre part apportoient du poisson et des raisins pleins des paniers de joncs pour avoir en échange quelque chose de nos denrées. Ledit sieur de Poutrincourt voyant là les raisins beaux à merveilles, avoit commandé à son homme de chambre de serrer dans la barque vn fais des vignes où ils avoient esté pris. Maitre Louis Hebert, nôtre Apoticaire, desireux d'habiter ce pais-là, en avoit arraché vne bonne quantité, afin de les planter au Port-Royal où n'y en a point, quoy que la terre y soit fort propre au vignoble. Ce qui toutefois (par vne stupide oubliance) ne fut fait, au grand déplaisir dudit sieur et de nous tous.

Après quelques jours, voyant la grande assemblée de Sauvages, icelui sieur descendit à terre et pour leur donner quelque terreur fit marcher devant lui vn de ses gens jouant de deux epées et faisant avec icelles maints molinets. De quoy ils estoient étonnez. Mais bien encore plus quand ils virent que noz mousquets perçoient des pieces de bois epesses, où leurs fleches n'eussent sceu tant seulement mordre. Et pour ce ne s'attaquerent-il jamais à noz gens tant

qu'ils se tindrent en garde. Et eust esté bon de faire sonner la trompette au || bout de chacune heure, comme faisoit le Capitaine Jacques Quartier. Car (comme dit bien souvent le sieur de Poutrincourt) *il ne faut jamais tendre aux larrons ; c'est qu'il ne faut point donner sujet à vn ennemi de penser qu'il puisse avoir prise sur vous, ains faut toujours montrer qu'on se defie de lui et qu'on ne dort point, et principalement quand on a affaire à des Sauvages, lesquels n'attaqueront jamais celui qui les attendra de pié ferme.* Ce qui ne fut fait en ce lieu par ceux qui porterent la folle enchere de leur négligence, comme nous allons dire.

570

Au bout de quinze jours ledit de Poutrincourt, voyant sa barque racourée et ne rester plus qu'une fournée de pain à achever, il s'en alla environ trois lieuës dans les terres pour voir s'il découvroit quelque singularité, mais au retour lui et ses gens apperceurent les Sauvages fuians par les bois en diverses troupes de vingt, trente, et plus, les vns se baissans comme gens qui ne veulent point estre veuz, d'autres se bloutissans dans les herbes pour ne point estre apperceuz, d'autres transportans leurs bagages et canots pleins de blé, comme pour deguerpir. Les femmes d'ailleurs transportans leurs enfans et ce qu'elles pouvoient de bagages avec elles. Ces façons de faire donnerent opinion au sieur de Poutrincourt que ces gens ici machinoient quelque chose de mauvais. Partant quand il fut arrivé, il commanda à ses gens qui faisoient le pain de se retirer en la barque. Mais comme jeunes gens sont bien souvent oublieux de leur de- || voir, ceux-ci ayans quelque gateau ou

571

tarte à faire aimerent mieux suivre leur appetit que faire ce qui leur estoit commandé et laisserent venir la nuit sans se retirer. Sur la minuit, le sieur de Poutrincourt ruminant sur ce qui s'estoit passé la journée precedente, demanda s'ils estoient dedans la barque, et ayant entendu que non, il envoya la chaloupe pour les prendre et amener à bord; à quoy ils ne voulurent entendre, fors son homme de chambre qui craignoit d'estre battu. Ils estoient cinq armez de mousquets et épées, lesquels on avoit averty d'estre toujours sur leurs gardes et neantmoins ne faisoient aucun guet, tant ils estoient amateurs de leurs volontés. Il estoit bruit qu'au paravant ils avoient tiré deux coups de mousquets sur les Sauvages pour ce que quelqu'un d'eux avoit derobé vne hache. Somme iceux Sauvages ou indignés de cela, ou par vn mauvais naturel, sur le point du jour vindrent sans bruit (ce qui leur est aisé à faire n'ayans ni chevaux, ni charettes, ni sabots) jusques sur le lieu où ils dormoient et voyans l'occasion belle à faire vn mauvais coup, ils donnent dessus à traits de flèches et coups de masses et en tuent deux, le reste demeurans blessés commencerent à crier fuians vers la rive de la mer. Lors celui qui faisoit la sentinelle dans la barque s'écrie tout effrayé : Mon Dieu, on tue, on tue noz gens, on tue noz gens. A cette voix chacun se leve et hativement sans prendre le loisir de s'habiller ni d'allumer sa méche se mirent dix dans la chaloupe, des noms desquels il ne me souvient sinon du sieur Cham- || plein, Robert Gravé, fils du sieur du Pont, Daniel Hay, les Chirurgien et Apothicaire et le Trompette, tous lesquels suivans ledit sieur de

Poutrincourt, qui avoit son fils avec lui, descendirent à terre en pur corps. Mais les Sauvages s'enfuirent belle erre, encores qu'ils fussent plus de trois cens, sans ceux qui pouvoient estre bloutis dans des herbes (selon leur coutume) qui ne se montroient point. En quoy se reconoit comme Dieu imprime je ne sçay quelle terreur en la face des fideles à l'encontre des mécreans, suivant sa parole, quand il dit à son peuple : « Nul ne pourra subsister devant « vous. Le Seigneur vôte Dieu mettra vne frayeur « et terreur de vous sur toute la terre, sur laquelle « vous marcherés (1). » Ainsi nous voyons que cent trente-cinq mille combattans Madianites s'enfuirent et s'entre-tuerent eux-mêmes au-devant de Gedeon qui n'avoit que trois cens hommes (2). Or de penser poursuivre ceux-ci c'eust été peine perduë, car ils sont trop legers à la course; mais qui auroit des chevaux il les gateroit bien, car ils ont force petits sentiers pour aller d'un lieu à autre (ce qui n'est au Port-Royal), et ne sont leurs bois épais, et outre-ce encor ont force terre decouverte.

Pendant que le sieur de Poutrincourt venoit à terre, on tira de la barque quelques coups de petites pieces de fonte sur certains Sauvages qui estoient sur vn tertre, et en vit-on quelques-uns tomber, mais ils sont si habiles à sauver leurs morts qu'on ne sçait qu'en penser. Ledit sieur voyant qu'il ne profiteroit rien de les poursui- 573
vre, fit faire des fosses pour enter ceux qui estoient decedez, lesquels j'ay dit estre

(1) Deuteron. 11, vers. 25.

(2) Juges, 7, 8.

deux, mais il y en eut vn qui mourut sur le bord de l'eau pensant se sauver, et vn quatrième qui fut si fort navré de flèches qu'il mourut estant rendu au Port-Royal. Le cinquième avoit une flèche dans la poitrine, mais il échappa pour cette fois-là : et vaudroit mieux qu'il y fust mort : car on nous a frechement rapporté qu'il s'est fait pendre en l'habitation que le sieur de Monts entretient à *Kebec* sur la grande riviere de *Canada*, ayant esté autheur d'une conspiration faite contre le sieur Champlein son Capitaine, qui y est presentement. Et quant à ce desastre, il a esté causé par la folie et desobeissance d'un que je ne veux nommer, puis qu'il y est mort, lequel faisoit le coq entre des jeunes gens à lui trop credules, qui autrement estoient d'assez bonne nature ; et pource qu'on ne le vouloit point enivrer avoit juré (selon sa coutume) qu'il ne retourneroit point dans la barque, ce qui avint aussi. Et celui-là même fut trouvé mort la face en terre ayant vn petit chien sur son doz, tout deux cousus ensemble et transpercez d'une même fleche.

En cette mauvaise occurrence le fils du sieur du Pont susnommé eut trois doigts de la main emportez de l'éclat d'un mousquet qui se creva pour estre trop chargé. Ce qui troubla fort la compagnie, laquelle estoit assez affligée d'ailleurs. Neantmoins on ne laissa de rendre le dernier devoir aux morts, lesquels
574 on enterra || au pied de la Croix qu'on avoit là plantée, comme a esté dit. Mais l'insolence de ce peuple barbare fut grande apres les meurtres par eux commis, en ce que comme nos gens chantoient sur noz morts les oraisons et prieres funebres accoutu-

mées en l'Eglise, ces maraux, dis-je, dansoient et hurloient loin de là se rejouïssans de leur trahison; et pourtant, quoy qu'ils fussent grand nombre, ne se hazardoient pas de venir attaquer les nôtres, lesquels ayans à leur loisir fait ce que dessus pour ce que la mer baissoit fort, se retirèrent en la barque, dans laquelle estoit demeuré le sieur' Champdoré pour la garde d'icelle. Mais comme la mer fut basse, et n'y avoit moyen de venir à terre, cette méchante gent vint de rechef au lieu où ils avoient fait le meurtre, arracherent la Croix, deterrèrent l'un des morts, prindrent sa chemise et la vêtirent, montrans leurs dépouilles qu'ils avoient emportées; et parmi ceci encor tournans le dos à la barque jettoient du sable à deux mains par entre les fesses en derision, hurlans comme des loups, ce qui facha merveilleusement les nôtres, lesquels ne manquoient de tirer sur eux leurs pieces de fonte, mais la distance estoit fort grande, et avoient des-ja cette ruse de se jeter par terre quand ils y voyoient mettre le feu, de sorte qu'on ne sçavoit s'ils avoient esté blessés ou autrement; et fallut par nécessité boire ce calice, attendant la marée, laquelle estant venuë et suffisante pour porter à terre, comme ils virent nos gens s'embarquer en la chaloupe, ils s'enfuirent comme levriers, se fians en leur agilité. Il y avoit avec les nôtres vn *Sagamos* nommé || *Chkoudun*, duquel nous avons parlé ci-devant, lequel avoit grand déplaisir de tout ceci, et vouloit seul aller combattre cette multitude, mais on ne le voulut permettre. Et à tant on releva la Croix avec reverence, et enterra-on de-

rechef le corps qu'ils avoient deterré. Et fut ce port appelé *le Port Fortuné*.

Le lendemain on mit la voile au vent pour passer outre et découvrir nouvelles terres; mais on fut contraint par le vent contraire de relacher et d'entrer dans ledit Port. L'autre lendemain on tenta derechef d'aller plus loin, mais ce fut en vain, et fallut encores relacher jusques à ce que le vent fut propre. Durant cette attente les Sauvages (pensans, je croy, que ce ne fut que jeu ce qui s'estoit passé) voulurent se r'apprivoiser, et demanderent à troquer, faisant semblant que ce n'estoient pas eux qui avoient fait le mal, mais d'autres, qu'ils montroient s'en estre allez. Mais ils n'avoient pas l'avisement de ce qui est dit en vne fable, que la Cigogne ayant esté prise parmi les Grues qui furent trouvées en dommage, fut punie comme les autres, nonobstant qu'elle dist que tant s'en fallust qu'elle fist mal qu'au contraire elle purgeoit la terre de serpens qu'elle mangeoit. Le sieur de Poutrincourt donc les laissa approcher, et fit semblant de vouloir prendre leurs denrées, qui estoient du petun, quelques chaines, colliers et brasselets faits de coquilles de Vignaux (appellés *Esurni* au discours du second voyage de Jacques Quartier), fort estimez entre eux; item de leurs blé, || féves, arcs, flèches, carquois et autres menuës bagatelles. Et comme la société fut renouée, ledit sieur commanda à neuf ou dix qu'il avoit avec lui de mettre les meches de leurs mousquets en façon de laqs, et qu'au signal qu'il feroit chacun jettat son cordeau sur la tête de celui des Sauvages qu'il auroit accosté, et s'en

saisist, comme le maître des hautes œuvres fait de sa proie : et pour l'effect de ce, que la moitié s'en allasent à terre, tandis qu'on les amuseroit à troquer dans la chaloupe. Ce qui fut fait ; mais l'exécution ne fut pas selon son desir. Car il pretendoit se servir de ceux que l'on prendroit comme de forçaires au moulin à bras et à couper des bois. A quoy par trop grande precipitation on manqua. Neantmoins il y en eut six ou sept charpentés et taillés en pieces, lesquels ne peurent point si bien courir dans l'eau comme en la campagne, et furent attendus au passage par ceux des nôtres qui estoient demeurés à terre.

Cela fait, le lendemain on s'efforça d'aller plus avant, nonobstant que le vent ne fust à propos, mais on avança peu, et vit-on tant seulement vne ile à six ou sept lieuës loing, à laquelle il n'y eut moyen de parvenir, et fut appelée *l'ile Douteuse*. Ce que consideré, et que d'vne part on craignoit manquer de vivres, et d'autre que l'hyver n'empeschast la course, et d'ailleurs encore qu'il y avoit deux malades, auxquels on n'espéroit point de salut, conseil pris, fut resolu de retourner au Port-Royal : estant, outre ce que dessus, encore le sieur de || Poutrincourt en souci pour ceux qu'il avoit laissés. Ainsi on vint pour la troisième fois au Port Fortuné, là où ne fut veu aucun Sauvage. 577

Au premier vent propre ledit sieur fit lever l'ancre pour le retour, et memoratif des dangers passez, fit cingler en pleine mer, ce qui abbregea sa route. Mais non sans vn grand desastre du gouvernail qui fut derechef rompu : de maniere qu'estant à l'abandon des vagues, ils arriverent en fin du mieux qu'ils

peurent aux îles de *Norombega*, où ils le racourterent. Et au sortir d'icelles vindrent à *Menane*, île d'environ six lieuës de long entre Sainte-Croix et le Port-Royal, où ils attendirent le vent, lequel estant venu aucunement à souhait, au partir de là, nouveaux desastres. Car la chaloupe qui estoit attachée à la barque fut poussée d'un coup de mer si rudement, que de sa pointe elle rompit tout le derriere d'icelle barque, où estoit ledit sieur de Poutrincourt et autres. Et d'ailleurs n'ayans peu gagner le passage dudit Port-Royal, la marée (qui vole en cet endroit) les porta vers le fond de la Baye Françoisë, d'où ils ne sortirent point à leur aise, et se virent en aussi grand danger qu'ils eussent esté onques auparavant : d'autant que voulans retourner d'où ils estoient venus ils se virent portez de la marée et du vent vers la côte, qui est de hauts rochers et precipices, là où, s'ils n'eussent doublé vne pointe qui les menaçoit de ruine, c'eust esté fait d'eux. Mais en des hautes entreprises Dieu veut éprouver la constance de ceux qui combattent pour son nom, et voir s'ils ne bran-

578 || leront point : il les meine jusques à la porte de l'enfer, c'est à dire du sepulchre, et néanmoins les tient par la main, afin qu'ils ne tombent dans la fosse, ainsi qu'il est écrit : « Ce suis-je, ce suis-je « moy, et n'y a point de Dieu avec moy. Je fay « mourir, et fay vivre ; je navre, et je gueri ; et n'y a « personne qui puisse delivrer aucun de ma main (1). » Ainsi avons-nous dit quelquefois ci-devant, et veu par effet, que combien qu'en ces navigations se soient

(1) Deuteron, 32, vers. 39.

presentez mille dangers, toutefois il ne s'est jamais perdu vn seul homme par mer, jaçoit que de ceux qui vont tant seulement pour les Moruës et le traffic des pelleteries, il y en demeure assez souvent : témoins quatre pécheurs Maloins qui furent engloutis des eaux estans allez à la pécherie, lors que nous estions sur le retour en France : Dieu voulant que nous reconnoissions tenir ce benefice de lui et manifester sa gloire de cette façon, afin que sensiblement on voye que c'est lui qui est autheur de ces saintes entreprises, lesquelles ne se font point par avarice, ni par l'injuste effusion du sang, mais par vn zele d'établir son nom et sa grandeur parmi les peuples qui ne le conoissoient point. Or apres tant de faveurs du ciel, c'est à faire à ceux qui les ont receuës à dire comme le Psalmiste-Roy bien aimé de Dieu (1) :

*Tu m'as tenu la dextre, et ton sage vouloir
M'a seurement guidé, jusqu'à me faire voir
Mainte honorable grace
En cette terre basse.*

|| Apres beaucoup de perils (que je ne veux com- 579
parer à ceux d'Vlysses ni d'Æneas, pour ne souiller
noz voyages saints parmi l'impureté), le sieur de
Poutrincourt arriva au Port-Royal le quatorzième
de Novembre, où nous le receumes joyeusement et
avec vne solennité toute nouvelle par-delà. Car sur
le point que nous attendions son retour (avec grand

(1) Psalm. 72, vers. 23:

desir, et ce d'autant plus que si mal lui fust arrivé nous eussions esté en danger d'avoir de la confusion), je m'avisay de représenter quelque gaillardise en allant audevant de lui, comme nous fimes. Et d'autant que cela fut en rhimes Françaises faites à la hâte, je l'ay mis avec *les Muses de la Nouvelle-France*, sous le tiltre de THEATRE DE NEPTVNE, où je renvoye le Lecteur. Au surplus, pour honorer davantage le retour et nôtre action, nous avions mis au dessus de la porte de nôtre Fort les armes de France, environnées de couronnes de lauriers (dont il y a là grande quantité au long des rives des bois) avec la devise du Roy : DVO PROTEGIT VNVS. Et au dessous celles du sieur de Monts avec cette inscription : DABIT DEVS HIS QVOQVE FINEM; et celles du sieur de Poutrincourt avec cette autre inscription : IN VIA VIRTVTI NVLLA EST VIA, toutes deux aussi ceintes de chapeaux de lauriers.



|| *Etat de semailles. Institution de l'Ordre de Bon-Temps. 580*
Comportement des Sauvages parmi les François. Etat de
l'hiver. Pourquoi en ce temps pluies et brumes rares. Pour-
quoy pluies frequentes entre les Tropiques. Neges viles à la
terre. Etat de Janvier. Conformité de temps en l'antique et
Nouvelle-France. Pourquoi printemps tardif. Culture de
jardins. Rapport d'iceux. Moulin à eau. Manne de harens.
Preparation pour le retour. Invention du sieur de Poutrin-
court. Admiration des Sauvages. Nouvelles de France.

CHAP. XVII.

A PRES la jouissance publique cessée, le sieur de Poutrincourt eut soin de voir ses blés, dont il avait semé la plus grande partie à deux lieux loin de nôtre Fort en amont de la riviere du Dauphin, et l'autre à l'entour de nôtre dit Fort; et trouva les premiers semez bien avancés, et non les derniers qui avoient esté semez les sixième et dixième de Novembre, lesquels toutefois ne laisserent de croître souz la nege durant l'hiver, comme je l'ay remarqué en mes semailles. Ce seroit chose longue de vouloir minuter tout ce qui se faisoit durant l'hiver entre nous, comme de dire que ledit sieur fit faire plusieurs fois du charbon, celui de forge estant failli; qu'il fit ouvrir des chemins parmi les bois; que nous allions à travers les fo- || rets souz la 581
 guide du Kadran, et autres choses selon les occurrences. Mais je diray que pour nous tenir joieuse-

ment et nettement quant aux vivres, fut établi vn Ordre en la Table dudit sieur de Poutrincourt, qui fut nommé L'ORDRE DE BON-TEMPS, mis premierement en avant par le sieur Champlein, auquel ceux d'icelle table estoient Maîtres-d'hotel chacun à son jour, qui estoit en quinze jours vne fois. Or avoit-il le soin de faire que nous fussions bien et honorablement traités. Ce qui fut si bien observé, que (quoy que les gourmens de deçà nous disent souvent que nous n'avions point là la ruë aux Ours de Paris) nous y avons fait ordinairement aussi bonne chere que nous scaurions faire en cette ruë aux Ours et à moins de frais. Car il n'y avoit celui qui deux jours devant que son tour vinst ne fut soigneux d'aller à la chasse, ou à la pécherie, et n'apportast quelque chose de rare, outre ce qui estoit de nôtre ordinaire. Si bien que jamais au déjeuner nous n'avons manqué de saupiquets de chair ou de poissons, et au repas de midi et du soir encor moins : car c'estoit le grand festin, là où l'Architriclin, ou Maître-d'hotel (que les Sauvages appellent *Atoctegic*), ayant fait preparer toutes choses au cuisinier, marchoit la serviette sur l'épaule, le baton d'office en main, et le colier de l'Ordre au col, qui valoit plus de quatre escus, et tous ceux d'icelui Ordre apres lui, portans chacun son plat. Le même estoit au dessert, non toutefois avec tant de suite. Et au soir, avant rendre graces à Dieu, il resinoit le collier de l'Ordre avec vn verre de vin à son || successeur en la charge, et buvoient l'vn à l'autre. L'ay dit ci-devant que nous avions du gibier abondamment, Canars, Outardes, Oyes grises et blanches, Perdris, Alouëttes, et autres oiseaux ; plus des chairs d'El-

lans, de Caribous, de Castors, de Loutres, d'Ours, de Lapins, de Chats-Sauvages, ou Leopars, de *Nibachés*, et autres telles que les Sauvages prenoient, dont nous faisons chose qui valoit bien ce qui est en la rotisserie de la rué aux Ours et plus encor : car entre toutes les viandes il n'y a rien de si tendre que la chair d'Ellan (dont nous faisons aussi de bonne pâtisserie), ni de si délicieux que la queuë du Castor. Mais nous avons eu quelquefois demie douzaine d'Eturgeons tout à coup que les Sauvages nous ont apportez, desquels nous prenions vne partie en payant, et le reste on le leur permettoit vendre publiquement et troquer contre du pain, dont nôtre peuple abondoit. Et quant à la viande ordinaire portée de France, cela estoit distribué egalement autant au plus petit qu'au plus grand. Et ainsi estoit du vin, comme a esté dit.

En telles actions nous avons toujours vingt ou trente Sauvages hommes, femmes, filles et enfans, qui nous regardoient officier. On leur bailloit du pain gratuitement comme on feroit à des pauvres. Mais quant au *Sagamos Membertou*, et autres *Sagamos* (quand il en arrivoit quelqu'un), ils estoient à la table mangeans et buvans comme nous : et avions plaisir de les voir, comme au contraire leur absence nous estoit triste, ainsi qu'il arriva trois ou quatre fois que tous s'en allerent és en- || droits où ils sçavoient y avoir de la chasse, et emmenerent vn des nôtres, lequel véquit quelques six semaines comme eux sans sel, sans pain et sans vin, couché à terre sur des peaux, et ce en temps de neges. Au surplus ils avoient soin de lui (comme d'autres qui sont souvent allez

avec eux) plus que d'eux-mesmes, disans que s'ils mouroient on leur imposeroit qu'ils les auroient tués; et par ce se conoit que nous n'estions point comme dégradés en vne ile, ainsi que le sieur de Villegagnon au Bresil. Car ce peuple aime les François, et en vn besoin s'armeront tous pour les soutenir.

Or, pour ne nous égarer, tels regimes dont nous avons parlé nous seruoient de preservatifs contre la maladie du païs. Et toutefois il nous en deceda quatre en Fevrier et Mars, de ceux qui estoient ou chagrins ou paresseux; et me souvient de remarquer que tous ils avoient leurs chambres du côté d'Oüest, et regardant sur l'étenduë du Port, qui est de quatre lieuës préque en ovale. D'ailleurs ils estoient mal couchés, comme tous. Car les maladies precedentes, et le depart du sieur du Pont en la façon que nous avons dit avoient fait que l'on avoit jetté dehors les matelats, et estoient pourris, et ceux qui s'en allerent avec ledit sieur du Pont emporterent ce qui restoit de draps de lits, disans qu'ils estoient à eux. De maniere que quelques-vns des nôtres eurent le mal de bouche, et l'enflure de jambes, à la façon des phthisiques, qui est la maladie que Dieu envoya à son peuple au desert (1), en punition de ce qu'ils s'estoient vou- || lu engraisser de chair, ne se contentans point de ce que le desert leur fournissoit par la volonté divine.

Nous eumes beau temps préque tout l'hiver. Car les pluies ni les brumes n'y sont point si frequentes qu'ici, soit en la mer, soit en la terre, et ce pour autant que les rayons du soleil par la longue distance

(1) Nomb. 11, vers. 32, et Psalm. 105, vers. 15.

n'ont pas la force d'élever les vapeurs d'ici bas, mément en vn país tout foretier. Mais en été cela se fait sur tous les deux lors que leur force est augmentée, et se resoudent ces vapeurs subitement ou tardivement selon qu'on approche de la ligne æquinotiale. Car nous voyons qu'entre les deux Tropiques les pluies y sont abondantes en mer et en terre, et spécialement au Perou et en Mexique plus qu'en l'Afrique, pour ce que le Soleil par vn si long espace de mer ayant humé beaucoup d'humidités de tout l'Océan, il les resout en vn moment par la grande force de sa chaleur, là où vers la Terre-neuve ces vapeurs s'entretiennent long temps en l'air devant que se condenser en pluie, ou estre dissipées, ce qui est en été (comme nous avons dit) et non en hiver, et en la mer plus qu'en la terre. Car en la terre les brouillas du matin servent de rousée, et tombent sur les huit heures; et en la mer ils durent deux, trois et huit jours, comme nous avons souvent expérimenté.

Or puis que nous sommes sur l'hiver, disons que les pluies en tel temps estans rares par-delà, aussi y fait-il beau soleil apres que la nege est tombée, laquelle nous avons euë sept ou huit || fois, mais elle se fondoit facilement és lieux découverts, et la plus constante a esté en Février. Quoy que ce soit, la nege est fort vtile aux fruits de la terre, pour les conserver contre la gelée, et leur servir comme d'une robbe fourrée. Ce que Dieu fait par vne admirable providence, pour ne ruiner les hommes, et comme dit le Psalmiste (1).

585

(1) Psalm. 147, vers. 5.

*Il donne la nege chenuë
Comme laine à tas blanchissant,
Et comme la cendre menuë
Repand les frimas brouïssans.*

Et comme le ciel n'est gueres souvent couvert de nuées vers la Terre-neuve en temps d'hiver, aussi y a-il des gelées matinales, lesquelles se renforcent sur la fin de Janvier, en Février, et au commencement de Mars : car jusques audit temps de Janvier nous y avons toujours esté en pourpoint, et me souvient que le 14. de ce mois par vn Dimanche apres midi nous nous jouïssions chantans Musique sur la riviere de l'Equille, dite maintenant la riviere du Dauphin, et qu'en ce même mois nous allames voir les blez à deux lieuës de nôtre Fort, et dinames joyeusement au soleil. Je ne voudrois toutefois dire que toutes les années fussent semblables à celle-ci. Car comme cet hiver-là fut semblablement doux par-deçà, le dernier hiver de l'an mil six cens sept et huit, le plus rigoureux qu'on vit jamais, a aussi esté de même par-delà, en sorte que beaucoup de Sauvages sont morts par la rigueur du temps, ainsi qu'en France beaucoup de pauvres et de voyageurs. Mais je diray que l'année de de-||
586 vant que nous fussions en la Nouvelle-France, l'hiver n'avoit point esté rude, ainsi que m'ont testifié ceux qui y avoient demeuré devant nous.

Voilà ce qui regarde la saison de l'hiver. Mais je ne suis point encore bien satisfait en la recherche de la cause pourquoy en même parallele la saison est par-delà plus tardive d'un mois qu'ici, et n'apparais-

sent point les feuilles aux arbres que sur le declin du mois de May : si ce n'est que nous disions que l'espaisseur des bois et grandeur des forets empêche le soleil d'échauffer la terre ; item que le país où nous estions est voisin de la mer, et plus sujet au froid comme participant du Perou, país semblablement froid à l'égard de l'Afrique et d'ailleurs ; item que cette terre n'ayant jamais esté cultivée, elle est plus condense, et ne peuvent les arbres et plantes aisément tirer le suc de leur mere. En recompense de quoy aussi l'hiver y est plus tardif, comme nous l'avons recité ci-dessus.

Les froidures estans passées, sur la fin de Mars tous les volontaires d'entre nous se mirent à l'envi l'un de l'autre à cultiver la terre, et faire des jardins pour y semer, et en recueillir des fruits. Ce qui vint bien à propos. Car nous fumes fort incommodés l'hiver faute d'herbes de jardins. Quand chacun eut fait ses semailles, c'estoit un merveilleux plaisir de les voir croître et profiter chacun jour, et encore plus grand contentement d'en user si abondamment que nous fimes ; si bien que ce commencement de bonne esperance nous faisoit préque oublier nôtre país originaire, et principalement quand le pois- || son commença à rechercher l'eau douce et venir à foison dans nos ruisseaux, tant que nous n'en sçavions que faire. Ce que quand je considere, je ne me sçaurois assez étonner comme il est possible que ceux qui ont esté en la Floride ayent souffert de si grandes famines, veu la temperature de l'air qui y est préque sans hiver, et que leur famine vint és mois d'Avril, May, Juïn, ausquels ils ne devoient manquer de poissons.

Tandis que les vns travailloient à la terre, le sieur de Poutrincourt fit preparer quelques batimens pour loger ceux qu'il esperoit nous devoir succeder. Et considerant combien le moulin à bras apportoit de travail, il fit faire vn moulin à eau, qui fut fort admiré des Sauvages. Aussi est-ce vne invention qui n'est pas venuë és esprits des hommes dés les premiers siecles. Depuis cela nos ouvriers eurent beaucoup de repos, car ils ne faisoient préque rien pour la pluspart. Mais je puis dire que ce moulin nous fournissoit des harens trois fois plus qu'il ne nous en eust fallu pour vivre, à la diligence de noz meuniers. Le sieur de Poutrincourt en avoit fait saller deux bariques, et vne barique de Sardines, pour en faire montre en France, lesquelles demurerent à Saint-Malo, à nôtre retour, entre les mains des marchans.

588 Parmi toutes ces choses ledit sieur de Poutrincourt ne laissoit point de penser au retour, ce qui estoit vn fait d'homme sage. Car il ne se faut jamais tant fier aux promesses des hommes que l'on ne considere qu'il y arrive bien || souvent beaucoup de desastre en peu d'heures. Et partant dés le mois d'Avril il fit accommoder deux barques, vne grande et vne petite, pour venir chercher les navires de France vers *Campseau*, ou la Terre-neuve, le cas avenant que nous n'eussions point de secours. Mais la charpenterie faite, vn seul mal nous pouvoit arrêter, c'est que nous n'avions point de bray pour calfeuster noz vaisseaux. Cela (qui estoit la chose principale) avoit esté oublié au partir de la Rochelle. En ceste nécessité importante ledit sieur de Poutrincourt s'avisa de recueillir par les bois quantité de gommés

de sapins. Ce qu'il fit avec beaucoup de travail, y allant lui même avec vn garçon ou deux le plus souvent; si bien qu'en fin il en eut cent livres. Or apres ces fatigues ce ne fut encore tout. Car il falloit fondre et purifier cela, qui estoit vn point necessaire, et inconeu à nôtre Maitre de marine, le sieur de Champdoré, et à ses matelots, d'autant que le bray que nous avons vient de Norvvege, Suede et Danzic. Neantmoins ledit sieur de Poutrincourt inventa le moyen de tirer la quinte essence de ces gommés et écorces de sapins : et fit faire quantité de briques, desquelles il façonna vn fourneau tout à jour, dans lequel il mit vn alembic fait de plusieurs chaudrons enchassez l'un dans l'autre, lequel il emplissoit de ces gommés et écorces : puis estant bien couvert on mettoit le feu tout à l'entour, par la violence duquel se fondoit la gomme enclose dans ledit alembic, et tomboit par embas dans vn bassin. Mais il ne falloit pas dormir à l'entour, || d'autant que le feu se prenant à la matière tout estoit perdu. Cela estoit admirable pour vn personnage qui n'en avoit jamais veu faire : dont les Sauvages étonnés disoient en mots empruntés des Basques *Endia chavé Normandia*, c'est à dire que les Normans sçavent beaucoup de choses. Or appellent-ils tous les François Normans (exceptez les Basques), par ce que la pluspart des pécheurs qui vont aux Morués sont de cette nation. Ce remede nous vint bien à point : car ceux qui nous vindrent querir estoient tombez en même faute que nous.

589

Or comme celui qui est en attente n'a point de bien ni de repos jusques à ce qu'il tienne ce qu'il désire, ainsi en cette saison noz gens jettoient sou-

vent l'œil sur la grande étenduë du Port-Royal pour voir s'ils découvroient point quelque vaisseau arriver. En quoy ils furent plusieurs fois trompez, se figurans tantot avoir ouï vn coup de canon, tantot appercevoir les voiles d'un vaisseau, et prenans bien souvent les chaloupes des Sauvages qui nous venoient voir pour des chaloupes Françaises. Car alors grande quantité de Sauvages s'assemblerent au passage dudit Port pour aller à la guerre contre les Armouchiquois, comme nous dirons au livre suivant. Enfin on cria tant Noé qu'il vint, et eumes nouvelles de France le jour de l'Ascension avant midi.

590 || *Arrivée des François. Societé du sieur de Monts rompuë, et pourquoy. Avarice de ceux qui volent les morts. Feuz de joye pour la naissance de Monseigneur d'Orleans. Partement des Sauvages pour aller à la guerre. Sagamos Membertou. Voyages sur la côte de la Baye Française. Trafic sordide. Ville d'Ouïgoudi. Sauvages comme font de grands voyages. Mauvaise intention d'iceux. Mine d'acier. Voix de Loups-marins. Etat de l'île Sainte-Croix. Amour des Sauvages envers leurs enfans. Retour au Port-Royal.*

CHAP. XVIII.

LE Soleil commençoit à échauffer la terre, et ceillader sa maitresse d'un regard amoureux, quand le *Sagamos Membertou* (après noz prieres solennellement faites à Dieu, et le desjeuner distribué au peuple, selon la coutume) nous vint avertir qu'il avoit veu vne voile sur

le lac qui venoit vers nôtre Fort. A cette joyeuse nouvelle chacun va voir, mais encore ne se trouvoit-il persone qui eust si bonne veuë que lui, quoy qu'il soit âgé de plus de cent ans. Neantmoins on vit bientôt ce qui en estoit. Le sieur de Poutrincourt fit en diligence appreter la petite barque pour aller reconnoitre. Le sieur de Champdoré et Daniel Hay y allerent, et par le signal qu'ils nous donnerent estans certains que c'estoient amis, incontinent fimes charger quatre canons et vne douzaine de fau- || conneaux, pour saluër ceux qui nous venoient voir de si loin. 591
Eux de leur part ne manquerent à commencer la fête et décharger leurs pieces, ausquels fut rendu le reciproque avec vsure. C'estoit tant seulement vne petite barque marchant souz la charge d'un jeune homme de Saint-Malo nommé Chevalier, lequel arrivé au Fort bailla ses lettres au sieur de Poutrincourt, lesquelles furent leuës publiquement. On lui mandoit que pour aider à sauver les frais du voyage, le navire (qui estoit encor le IONAS) s'arreteroit au port de *Campseau* pour y faire pecherie de Moruës, les marchans associez du sieur de Monts ne sachans pas qu'il y eut pecherie plus loin que ce lieu ; toutefois que s'il estoit necessaire il fist venir, ledit navire au Port-Royal. Au reste, que la société estoit rompuë, d'autant que contre l'Edit du Roy les Holandois, conduits par un traître François nommé La Jeunesse, avoient l'an precedent enlevé les Castors et autres pelleteries de la grande Riviere de *Canada*, chose qui tournoit au grand detrimment de la société, laquelle partant ne pouvoit plus fournir aux frais de l'habitation de delà, comme elle avoit fait par le passé. Et

pour cette cause n'envoyoit persone pour demeurer là apres nous. Si nous eumes de la joye de voir nôtre secours assuré, nous eumes aussi vne grande tristesse de voir vne si belle et si saincte entreprise rompuë, que tant de travaux et de perils passez ne servissent de rien, et que l'esperance de planter là le nom de Dieu et la Foy Catholique s'en allast evanouë. Neantmoins, apres que le || sieur de Poutrincourt eut long temps songé sur ceci, il dit que quand il y devoit venir tout seul avec sa famille, il ne quitteroit point la partie.

Ce nous estoit, di-je, grand dueil d'abandonner ainsi vne terre qui nous avoit produit de si beaux blez, et tant de beaux ornemens de jardins. Tout ce qu'on avoit peu faire jusques là ç'avoit esté de trouver lieu propre à faire vne demeure arretée et vne terre qui fut de bon rapport. Et cela estant fait, de quitter l'entreprise, c'estoit bien manquer de courage. Car passée vne autre année il ne falloit plus entretenir d'habitation. La terre estoit suffisante de rendre les necessitez de la vie. C'est le sujet de la douleur qui poignoit ceux qui estoient amateurs de voir la Religion Chrétienne établie en ce pais-là. Mais d'ailleurs le sieur de Monts et ses associés estans en perte, et n'ayans point d'avancement du Roy, c'estoit chose qu'ils ne pouvoient faire sans beaucoup de difficulté, que d'entretenir vne habitation par-delà.

Or cette envie sur le trafic des Castors avec les Sauvages ne s'est pas seulement glissée és cœurs des Holandois, mais aussi des marchans François, de maniere qu'en fin le privilege qui avoit esté baillé audit sieur de Monts pour dix ans a esté revoqué.

C'est chose étrange que de l'avarice insatiable des hommes, lesquels n'ont aucun égard à ce qui est de l'honnête, moyennant qu'ils rafflent de quel côté que ce soit. Et sur ce je diray d'abondant, que de ceux qui nous sont venus querir en ce pais-là il y en a eu qui ont osé méchamment aller depouiller les morts et voler || les Castors que ces pauvres peuples mettent pour le dernier bien-fait sur ceux qu'ils enterrent, ainsi que nous dirons plus amplement au livre suivant. Chose qui rend le nom François odieux et digne de mépris parmi eux, qui n'ont rien de semblable, ains le cœur vraiment noble et genereux, n'ayans rien de particulier, ains toutes choses communes, et qui font ordinairement des presens (et ce fort liberalement, selon leur puissance) à ceux qu'ils aiment et honorent. Et outre ce mal, est arrivé que les Sauvages, lors que nous estions à *Campseau*, tuerent celui qui avoit montré à noz gens les sepulcres de leurs morts. Je n'ay que faire d'alleguer ici ce que recite Herodote de la vilenie du Roy Darius, lequel pensant avoir trouvé la mere au nid (comme on dit), c'est à dire des grands thresors au tombeau de Semiramis, Royne des Babylo niens, eut vn pié de nez, ayant au dedans trouvé vn écriteau contraire au premier, qui le tensoit aigrement de son avarice et méchanceté.

593

Revenons à noz tristes nouvelles et aux regrets d'icelles. Le sieur de Poutrincourt ayant fait proposer à quelques-vns de nôtre compagnie s'ils vouloient là demeurer pour vn an, il s'en presenta huit, bons compagnons, ausquels on promettoit chacun vne barique de vin, de celui qui nous restoit, et du blé

suffisamment pour vne année; mais ils demanderent si hauts gages qu'il ne peut pas s'accommoder avec eux. Ainsi il se fallut resoudre au retour. Le jour declinant, nous fimes les feuz de joye de la naissance
594 de || Monseigneur le Duc d'Orleans, et recommençames à faire bourdonner les canons et fauconneaux, accompagnez de force mousquetades, le tout apres avoir sur ce sujet chanté le *Te Deum*.

Ledit Chevalier apporteur de nouvelles avoit eu charge de Capitaine au navire qui estoit demeuré à *Campseau*, et en cette qualité on lui avoit baillé pour nous amener six moutons, vingt-quatre poules, vne livre de poivre, vingt livres de ris, autant de raisins et de pruneaux, vn millier d'amendes, vne livre de muscades, vn quarteron de canelle, vne demie-livre de giroffes, deux livres d'ecorces de citrons, deux douzaines de citrons, autant d'orenges, vn jambon de Majence et six autres jambons, vne barique de vin de Gascongne et autant de vin d'Hespagne, vne barique de bœuf salé, quatre pots et demi d'huile d'olive, vn jarre d'olives, vn baril de vinaigre et deux pains de sucre. Mais tout cela fut perdu par les chemins par fortune de gueule, et n'en vimes pas grand cas; neantmoins j'ay mis ici ces denrées afin que ceux qui voudront aller sur mer s'en pourvoient. Quant aux poules et moutons, on nous dit qu'ils estoient morts durant le voyage, ce que nous crumes facilement, mais nous desirions au moins qu'on nous en eust apporté les os. On nous dit encore, pour plus ample resolution, que l'on pensoit que nous fussions tous morts. Voilà sur quoy fut fondée la mangeaille. Nous ne laissames toutefois de faire

bonne chere audit Chevalier et aux siens, qui n'estoient pas petit nombre, ni buveurs semblables à feu Monsieur le Marquis de Pisani. || Occasion qu'ils ne se deplaisoient point avec nous : car il n'y avoit que du cidre bien arrosé d'eau dans le navire où ils estoient venus pour la portion ordinaire. Mais quant audit Chevalier, dès le premier jour, il parla du retour. Le sieur de Poutrincourt le tint quelque huit jours en esperance, au bout desquels celui-ci voulant s'en aller, ledit sieur mit des gens dans sa barque, et le retint, sur quelque rapport que ledit Chevalier avoit dit qu'estant à *Campseau* il mettroit le navire à la voile, et nous laisseroit là.

595

A la quinzaine ledit sieur envoya vne barque audit *Campseau* chargée d'une partie de nos ouvriers, pour commencer à détrapper la maison. Au commencement de Juin, les Sauvages en nombre d'environ quatre cens partirent de la cabane que le *Sagamos Membertou* avoit façonnée de nouveau en forme de ville environnée de hautes pallissades, pour aller à la guerre contre les Armouchiquois, qui fut à *Choüakoet*, à environ quatre-vingts lieuës loin du Port-Royal, d'où ils retournerent victorieux par les stratagemes que je diray en la description que j'ay fait de cette guerre en vers François. Les Sauvages furent près de deux mois à s'assembler là. *Membertou* le grand *Sagamos* les avoit fait avertir durant et avant l'hiver, leur ayant envoyé hommes exprés, qui estoient ses deux fils *Actaudin* et *Actaudinech'*, pour leur donner là le Rendez-vous. Ce *Sagamos* est homme des-ja fort vieil, et a veu le Capitaine Jacques Quartier en ce pais-là, auquel temps il estoit des-ja marié et avoit || enfans, 596

et neantmoins ne paroît point avoir plus de cinquante ans. Il a esté fort grand guerrier et sanguinaire en son jeune âge et durant sa vie. C'est pourquoy on dit qu'il a beaucoup d'ennemis, et il est bien aise de se tenir auprès des François pour vivre en seureté. Durant cette assemblée il fallut lui faire des presens et dons de blé et fèves, même de quelque baril de vin, pour fétoyer ses amis. Car il remontoit au sieur de Poutrincourt : « Le suis le *Sagamos* de ce païs ici, j'ay
« le bruit d'estre ton ami et de tous les Normans
« (car ainsi appellent-ils les François, ainsi que j'ay
« dit), et que vous faites cas de moy : ce me seroit
« vn reproche si je ne monstrois les effects de telle
« chose. » Et neantmoins, soit par envie ou autrement, vn autre *Sagamos* nommé *Chkoudun*, lequel est bon ami des François et sans feintise, nous fit rapport que *Membertou* machinoit quelque chose contre nous, et avoit harangué sur ce sujet. Ce qu'entendu par le sieur de Poutrincourt, soudain il l'envoya querir pour l'étonner, et voir s'il obeïroit. Au premier mandement, il vint seul avec noz gens, et ne fit aucun refus. Occasion qu'on le laissa retourner en paix apres avoir reçu bon traitement et quelque bouteille de vin, lequel il aime, par ce (dit-il) que quand il en a beu il dort bien, et n'a plus de soin ni d'apprehension. Ce *Membertou* nous dit au commencement que nous vinmes là qu'il vouloit faire vn present au Roy de sa mine de cuivre, par ce qu'il voyoit que nous faisons cas des metaux, et qu'il faut que les *Sagamos* soient honêtes et liberaux les vns envers || les autres. Car lui estant *Sagamos* il s'estime pareil au Roy et à tous ses Lieutenans, et disoit souvent au sieur de

Poutrincourt qu'il lui estoit grand ami, frere, compagnon et égal, montrant cette égalité par la jonction des deux doigts de la main que l'on appelle *Index*, ou le doigt demonstratif. Or jaçoit que le present qu'il vouloit faire à sa Majesté fust chose dont elle ne se soucie, neantmoins cela lui partoit de bon courage, lequel doit estre prisé comme si la chose estoit plus grande, ainsi que fit ce roy des Perses qui receut d'aussi bonne volonté vne pleine main d'eau d'un vaisseau comme les plus grands presens qu'on lui avoit fait. Car si *Membertou* eust eu davantage il l'eust offert liberalement.

Le sieur de Poutrincourt n'ayant point envie de partir de là qu'il n'eust veu l'issuë de son attente, c'est à dire la maturité des blés, il delibera apres que les Sauvages furent allez à la guerre de faire voyages du long de la côte. Et pource que le Chevalier desiroit amasser quelques Castors, il l'envoya dans vne petite barque à la riviere Saint-Jean, dite par les Sauvages *Ouigoudi*, et l'île Sainte-Croix, et lui Poutrincourt s'en alla dans vne chaloupe à ladite mine de cuivre. Je fus du voyage dudit Chevalier, et traversames la baye Française pour aller à ladite riviere, là où si-tôt que nous fumes arrivez nous fut apportée demie douzaine de Saumons freichement pris, et y séjournames quatre jours, pendant lesquels nous allames és cabanes du Sagamos *Chkoudun*, là où nous vimes || quelque quatre-vingts ou cent Sauvages tout nuds, hors-mis le brayet, qui faisoient Tabagie des farines que ledit Chevalier avoit troqué contre leurs vieilles pannes pleines de pous (car ils ne lui baillerent que ce qu'ils ne vouloient point). Ainsi fit-il là vn

trafic que je prise peu. Mais il peut dire que l'odeur du lucre est suave et douce de quelque chose que ce soit, et ne dedaignoit pas l'Empereur Vespasien de recevoir par sa main le tribut qui lui venoit des pisotieres de Rome.

Etans parmi ces Sauvages, le *Sagamos Chkoudun* nous voulut donner le plaisir de voir l'ordre et geste qu'ils tiennent allans à la guerre, et les fit tous passer devant nous, ce que je reserve au livre VI, chap. 25. La ville d'*Ouïgoudi* (ainsi j'appelle la demeure dudit *Chkoudun*) estoit vn grand enclos sur vn tertre fermé de hauts et menus arbres attachez l'vn contre l'autre, et au dedans plusieurs cabanes grandes et petites, l'vne desquelles estoit aussi grande qu'vne halle, où se retiroient beaucoup de menages : et quant à celle où ils faisoient la Tabagie, elle estoit vn peu moindre. Vne bonne partie desdits Sauvages estoient de *Gachepé*, qui est le commencement de la grande riviere de *Canada*, et nous dirent que de leur demeure ils venoient là en six jours, dont je fus fort étonné, veu la distance qu'il y a par mer ; mais ils abbrevent fort leurs chemins, et font des grands voyages par le moyen des lacs et rivieres, au bout desquelles quand ils sont parvenus, en portant leurs canots trois ou 599 quatre lieuës, ils gaignent d'autres || rivieres qui ont vn contraire cours. Tous ces Sauvages estoient là venus pour aller à la guerre avec *Membertou* contre les Armouchiquois.

Or, d'autant que j'ay parlé de cette riviere d'*Ouïgoudi* au voyage du Sieur de Monts, je n'en diray ici autre chose. Quand nous retournames à nôtre barque qui était à demi-lieuë de là à l'entrée du Port, à l'abri

d'une chaussée que la mer y a fait, noz gens, et particulièrement le Capitaine Champdoré, qui nous conduisoit, étoient en peine de nous, et ayans veu de loin les Sauvages en armes, pensoient que c'estoit pour nous mal faire, ce qui eut esté aisé, pource que nous n'estions que deux, et par ainsi furent bien aises de nôtre retour. Apres quoy le lendemain vint le Devin du quartier crier comme vn desesperé à l'endroit de nôtre barque. Ne sachans ce qu'il vouloit dire, on l'envoya querir dans un petit bateau, et nous vint haranguer, et dire que les Armouchiquois estoient dans les bois qui les venoient attaquer, et qu'ils avoient tué de leurs gens qui estoient à la chasse; et partant que nous descendions à terre pour les assister. Ayans ouï ce discours qui ne tendoit à rien de bon, selon notre jugement, nous lui dimes que nos journées étoient limitées et noz vivres aussi, et qu'il nous convenoit gagner pais. Se voyant éconduit, il dit que devant qu'il fust deux ans il faudroit qu'ils tuassent tous les Normands, ou que les Normands les tuassent. Nous nous mocquames de lui, et lui dimes que nous allions mettre nôtre barque devant leur Fort pour || les aller tous saccager. 600

Mais nous ne le fimes pas, car nous partimes ce jour-là, et ayans vent contraire, nous nous mimes à l'abri d'une petite ile, où nous fumes deux jours pendant lesquels l'un allait tirer aux Canars pour la provision, l'autre faisait la cuisine, et le Capitaine Champdoré et moy allions le long des rochers avec marteaux et ciseaux cherchant s'il n'y auroit point quelques mines. Ce que faisons nous trouvâmes de l'acier en quantité parmi les roches, lequel fut depuis

fondu par le sieur de Poutrincourt, qui en fit des lingots, et se trouva acier fort fin, duquel il fit faire vn couteau qui tranchoit comme un rasoïr, lequel à nôtre retour il montra au Roy.

De là, nous allames en trois journées à l'île Sainte-Croix, estans souvent contrariés des vents. Et pource que nous avions mauvaise conjecture sui les Sauvages que nous avions veu en grand nombre à la riviere Saint-Iean, et que la troupe qui estoit partie du Port-Royal estoit encore à *Menane* (île entre ledit Port-Royal et Sainte-Croix), desquels nous ne nous voulions pas fier, nous faisons bon guet la nuit, pendant lequel nous oyons souvent les voix des Loups-marins, qui ressembloient préque celle des Chats-huans; chose contraire à l'opinion de ceux qui ont dit et écrit que les poissons n'avoient point de voix.

Arrivez que nous fumes dans ladite île de Sainte-Croix, nous y trouvames les bâtimens y laissez tout entiers, fors que le magazin estoit découvert d'un côté. Nous y trouvames enco-||re du vin d'Hespagne au fond d'un muy, duquel nous beumes, et n'estoit guere gaté. Quant aux jardins, nous y trouvames des choux, ozeilles et laictues, dont nous fimes cuisine. Nous y fimes aussi de bons patez de tourtres, qui sont là frequentes dans les bois. Mais les herbes y sont si hautes, qu'on ne pouvoit les trouver quand elles estoient tuées et tombées à terre. La court y estoit pleine des tonneaux entiers, lesquels quelques matelots mal disciplinez brulerent pour leur plaisir, dont j'eue horreur quand je le vi, et jugeay mieux que devant que les Sauvages estoient (du moins civile-

ment) plus humains et plus gens bien que beaucoup de ceux qui portent le nom de Chrétien, ayant depuis trois ans pardonné à ce lieu, auquel ils n'avoient point seulement pris vn morceau de bois, ni du sel qui y estoit en grande quantité dur comme roche.

Au partir de là nous vinmes mouiller l'ancre parmi vn grand nombre d'îles confuses, où nous ouïmes quelques Sauvages et criames pour les faire venir. Ils nous r'envoyèrent le même cri. A quoy vn des nôtres repliqua *Oüenkirau*, c'est-à-dire qui estes-vous? Ils ne voulurent se declarer. Mais le lendemain, *Oagimont*, Sagamos de cette riviere, nous vint trouver, et coneumes que c'estoit lui que nous avions ouï. Il se dispoit pour suivre *Membertou* et sa troupe à la guerre, là où estant il fut grièvement blessé, comme j'ay dit en mes vers sur ce sujet. Ce *Oagimont* a vne fille âgée d'environ onze ans, bien agreable, laquelle le sieur de Poutrincourt || desiroit

602

avoir, et la lui a plusieurs fois demandée pour la bailler à la Royne, lui promettant que jamais il n'auroit faute de blé, ni d'autre chose; mais onques il ne s'y est voulu accorder.

Estant entré en nôtre barque, il nous accompagna jusques à la pleine mer, là où il se mit en sa chaloupe pour s'en retourner, et de nôtre part tendimes au Port-Royal, à l'entrée duquel nous arrivames avant le jour, mais fûmes devant nôtre Fort justement sur le point que la belle Aurore commençoit à montrer sa face vermeille sur le sommet de noz côtaux chevelus. Le monde estoit encore endormi, et n'y en eut qu'vn qui se leva au continuel abbaye-

ment des chiens; mais nous fimes bien reveiller le reste à force de mousquetades et d'éclats de trompettes. Le sieur de Poutrincourt estoit arrivé le jour de devant de son voyage des mines, où nous avons dit qu'il devoit aller; et l'autre jour precedent estoit arrivée la barque qui avoit porté partie de nos ouvriers à *Campseau*. Si bien que tout assemblé il ne restoit plus que de preparer les choses necessaires à nôtre embarquement. Et en cette affaire nous vint bien à point le moulin à eau. Car autrement il n'y eust eu aucun moyen de preparer assez de farines pour le voyage. Mais en fin nous en eumes de reste, que l'on bailla aux Sauvages pour se souvenir de nous.

603 || *Port de Campseau. Partement du Port-Royal. Brumes de huit jours. Arc-en-ciel paroissant dans l'eau. Port Savalet. Culture de la terre exercice honorable. Regrets des Sauvages au partir du sieur de Poutrincourt. Retour en France. Voyage au Mont Saint-Michel. Fruits de la Nouvelle-France presentez au Roy. Voyage en la Nouvelle-France depuis le retour dudit sieur de Poutrincourt. Lettre missive dudit sieur au Saint Pere à Rome.*

CHAP. XIX.

Svr le point qu'il fallut dire Adieu au Port-Royal, le sieur de Poutrincourt envoya son peuple les vns apres les autres trouver le navire à *Campseau*, qui est vn port entre sept ou huit iles où les navires peuvent estre à l'abri des vents; et là y a vne baye profonde de plus de

dix lieuës, et large de trois; ledit lieu distant dudit Port-Royal de plus de cent cinquante lieuës. Nous avions vne grande barque, deux petites et vne chaloupe. Dans l'une des petites barques, on mit quelques gens que l'on envoya devant. Et le trentième de Juillet partirent les deux autres. L'estois dans la grande, conduite par le sieur de Champdoré. Mais le sieur de Poutrincourt voulant voir vne fin de noz blez semez, attendit la maturité d'iceux, et demeura encore onze jours apres nous. Cependant nôtre premiere journée ayant esté au Passage || de Port-Royal, le lendemain les brumes vindrent s'épendre sur la mer, qui nous tindrent huit jours entiers, durent lesquels c'est tout ce que nous sceumes faire que de gagner le cap de Sable, lequel nous ne vimes point. 604

En ces obscuritez Cymeriennes ayans vn jour ancré en mer à cause de la nuit, nôtre ancre ruza tellement qu'au matin la marée nous avoit porté parmi des îles, et m'étonne que nous ne nous perdimes au choc de quelque rocher. Au reste, pour le vivre le poisson ne nous manquoit point. Car en vne demie heure nous pouvions prendre des Moruës pour quinze jours, et des plus belles et grasses que j'ay jamais veu, icelles de couleur de carpes, ce que je n'ay onques reconeu qu'en cet environ dudit cap de Sable, lequel apres que nous eumes passé, la marée (qui vole en cet endroit) nous porta en peu de temps jusques à la Héve, ne pensans estre qu'au port du Mouton. Là, nous demeurâmes deux jours, et dans le port même nous voyons mordre la Moruë à l'ameçon. Nous y trouvames force grozelles rouges, et de

la marcassite de mine de cuivre. On y fit aussi quelque troquement de pelleteries avec les Sauvages.

De là en avant nous eumes vent à souhait, et durant ce temps avint vne fois qu'estant sur la prouë je criay à nôtre conducteur le sieur de Champdoré que nous allions toucher, pensant voir le fond de la mer ; mais je fus deceu par l'Arc-en-ciel qui paroissoit avec toutes ses couleurs dedans l'eau, causé par l'ombrage
605 que faisoit || sur icelle nôtre voile de Beaupré opposé au Soleil, lequel assemblant ses rayons dans le creus dudit voile, ainsi qu'il fait dans la nuë, iceux rayons estoient contraints de reverberer dans l'eau, et faire cette merveille. Enfin nous arrivames à quatre lieuës de *Campseau*, à vn Port où faisoit sa pescherie vn bon vieillard de Saint-Jean de Lus nommé le Capitaine Savalet, lequel nous receut avec toutes les courtoisies du monde. Et pour autant que ce Port (qui est petit, mais tres-beau) n'a point de nom, je l'ay qualifié sur ma Charte geographique du nom de Savalet. Ce bon personnage nous dit que ce voyage estoit là le 42. qu'il faisoit par-delà, et toutefois les Terre-neuviens n'en font tous les ans qu'vn. Il estoit merveilleusement content de sa pescherie, et nous disoit qu'il faisoit tous les jours pour cinquante escus de Moruës, et que son voyage vaudroit dix mille francs. Il avoit seze hommes à ses gages, et son vaisseau estoit de quatre-vingts tonneaux, qui pouvoit porter cent milliers de moruës seches. Il estoit quelquefois inquieté des Sauvages là cabanez, lesquelz trop privément et impudemment alloient dans son navire, et lui emportoient ce qu'ils vouloient. Et pour éviter cela il les menaçoit que nous viendrions et les met-

trions tous au fil de l'épée s'ils lui faisoient tort. Cela les intimidoit, et ne lui faisoient pas tout le mal qu'autrement ils eussent fait. Neantmoins toutes les fois que les pêcheurs arrivoient avec leurs chaloupes pleines de poissons, ils choisissoient ce que bon leur || sembloit, et ne s'amusoient point aux Moruës, ains prenaient des Merlus, Bars, et Fletans qui vaudroient ici à Paris quatre écus, ou plus. Car c'est vn merueilleusement bon manger, quand principalement ils sont grands et épais de six doigts, comme ceux qui se péchoient là. Et eust esté difficile de les empêcher en cette insolence, d'autant qu'il eust toujours fallu avoir les armes en main, et la besogne fust demeurée. Or l'honnéteté de cet homme ne s'étendit pas seulement envers nous, mais aussi envers tous les nôtres qui passèrent à son Port, car c'estoit le passage pour aller et venir au Port-Royal. Mais il y eut quelques-vns de ceux qui nous vindrent querir qui faisoient pis que les Sauvages, et se gouvernoient envers lui comme fait ici le gen-d'arme chez le bon homme, chose que j'ouï fort à regret.

Nous fumes là quatre jours à cause du vent contraire. Puis vinmes à *Campseau*, où nous attendimes l'autre barque, qui vint dix jours apres nous. Et quant au sieur de Poutrincourt, si-tôt qu'il vit que le blé se pouvoit cueillir, il arracha du segle avec la racine pour en montrer par-deça la beauté, bonté et demesurée hauteur. Il fit aussi des glannes des autres sortes de semences, froment, orge, avoine, chanvre et autres, à même fin, ce que ceux qui sont allez ci-devant au Bresil et à la Floride n'ont point fait. En quoy j'ay à me jouïr d'avoir esté de la partie et des

607 premiers culteurs de cette terre. Et à ce je me suis pleu d'autant plus que je me remettoy devant les ieux nôtre ancien pere Noé, grand Roy, grand Prétre et grand Prophete, de qui le mé-|| tier estoit d'estre laboureur et vigneron : et les anciens Capitaines romains *Serranus*, qui fut trouvé semant son champ lors qu'il fut mandé pour conduire l'armée romaine, et *Quintus Cincinnatus*, lequel tout poudreux labouroit quatre arpens de terre à tête nuë et à estomach decouvert quand l'huissier du Senat lui apporta les lettres de Dictature : de sorte que cetui huissier fut contraint le prier de vouloir se couvrir avant que lui declarer sa charge. M'estant pleu à cet exercice, Dieu a beni mon petit travail, et ay eu en mon jardin d'aussi beau froment qu'il y sçaurait avoir en France, duquel ledit sieur de Poutrincourt me donna vne glanne quand il fut arrivé audit Port de *Campseau*.

Il estoit prêt de dire Adieu au Port-Royal, quand voici arriver *Membertou* et sa compagnie, victorieux des Armouchiquois. Et pource que j'ay fait vne description de cette guerre en vers françois, je n'en veux point ici remplir mon papier, estant desirieux d'abreger plustôt que de chercher nouvelle matiere. A la priere dudit *Membertou* il demeura encore vn jour. Mais ce fut la pitié au partir de voir pleurer ces pauvres gens, lesquels on avoit toujours tenus en esperance que quelques-vns des nôtres demeureroient auprès d'eux. En fin il leur fallut promettre que l'an suivant on y envoyeroit des ménages et familles pour habiter totalement leur terre, et leur enseigner des métiers pour les faire vivre comme nous. En quoy

ils se consoleroient aucunement. Il y restoit dix || barriques de farines qui leur furent baillées avec les blez de nôtre culture, et la possession du manoir, s'ils vouloient en vser. Ce qu'ils n'ont pas fait. Car ils ne peuvent estre constans en vne place et vivre comme ils font.

608

L'onzième d'Aoust, ledit sieur de Poutrincourt partit lui neuvième dudit Port-Royal dans vne chaloupe pour venir à *Campseau* : Chose merveilleusement hazardeuse de traverser tant de bayes et mers en vn si petit vaisseau chargé de neuf personnes, des vivres necessaires au voyage, et d'assez d'autres bagages. Estans arrivés au Port du Capitaine Savalet, il leur fit tout le bon accueil qu'il lui fut possible, et de là nous vindrent voir audit *Campseau*, où nous demeurames encore huit jours.

Le 3. jour de Septembre nous levames les ancrs, et avec beaucoup de difficultez sortimes hors les brisans qui sont aux environs dudit *Campseau*. Ce que noz mariniers firent avec deux chaloupes qui portoient les ancrs bien avant en mer, pour soutenir nôtre vaisseau, à fin qu'il n'allât donner contre les rochers. En fin estans en mer on laissa à l'abandon l'vne desdites chaloupes, et l'autre fut tirée dans le Ionas, lequel outre nôtre charge portoit cent milliers de Moruës, que seches que vertes. Nous eumes assez bon vent jusques à ce que nous approchames les terres de l'Europe. Mais nous n'avions pas tout le bon traitement du monde, parce que, comme j'ay dit, ceux qui nous vindrent querir, presumans que nous fussions morts, s'estoient accommodez de noz rafraichissements. || Nos ouvriers ne beurent plus de vin

609

depuis qu'ils nous eurent quittés au Port-Royal. Et nous n'en avions gueres, par ce que ce qui nous abondoit fut beu joyeusement en la compagnie de ceux qui nous apportèrent nouvelles de France.

Le 26. de Septembre nous eumes en veuë les ile de Sorlingues, qui sont à la pointe de Cornuailles en Angleterre. Et le 28. pensans venir à Saint-Malo, nous fumes contraints de relacher à Roscoff en la basse Bretagne faute de bon vent, où nous demeurames deux jours et demi à nous rafraichir. Nous avions vn Sauvage qui se trouvoit assez étonné de voir les batimens, clochers et moulins à vent de France, mêmes les femmes qu'il n'avoit onques veu vêtues à nôtre mode. De Roscoff nous vinmes avec bon vent rendre graces à Dieu à Saint-Malo. En quoy je ne puis que je ne louë la prevoyante vigilance de nôtre Maitre de navire Nicolas Martin de nous avoir si dextrement conduit, en vne telle navigation, et parmi tant d'écueils et capharées rochers dont est remplie la côte d'entre le cap d'Ouessans et ledit Saint-Malo. Que si celui-ci est louable en ce qu'il a fait, le Capitaine Foulques ne l'est moins de nous avoir mené parmi tant de vents contraires en des terres inconeuës où ont esté jettez les premiers fondemens de la Nouvelle-France.

610 Ayans demeuré trois ou quatre jours à Saint-Malo, nous allames, le sieur de Poutrincourt, son fils et moy, au Mont Saint-Michel, où nous vimes les Reliques, fors le Bouclier de ce || Saint Archange. Il nous fut dit que le sieur Evêque d'Avranches depuis quatre ou cinq ans avoit deffendu de le plus montrer. Quant au batiment, il merite d'estre appellé la hui-

tième merveille du monde, tant il est beau et grand sur la pointe d'une roche seule au milieu des ondes quand la mer est en son plein. Vray est qu'on peut dire que la mer n'y venoit point quand ledit bâtiment fut fait. Mais je repliqueray, qu'en quelque façon que ce soit il est admirable. La plainte qu'il y peut avoir en ce regard est que tant de superbes edifices sont inutiles pour le jourd'hui, ainsi qu'en la pluspart des Abbaies de France. Et à la mienne volonté que par les engins de quelque Archimede ils peussent estre transportés en la Nouvelle-France pour y estre mieux employés au service de Dieu et du Roy. Au retour nous vinmes voir la pescherie des huitres à Cancale.

Après avoir sejourné huit jours à Saint-Malo, nous vinmes dans vne barque à Honfleur, où nous servit de beaucoup l'expérience du sieur de Poutrincourt, lequel voyant que noz conducteurs estoient au bout de leur Latin, quand ils se virent entre les îles de Ierzey et Sart (n'ayans accoutumé de prendre cette route, où nous avions esté poussez par vn grand vent d'Est-Suest accompagné de brumes et pluyes), il print sa Charte marine en main, et fit le Maitre de navire, de maniere que nous passames le Raz-Blanchart (passage dangereux à des petites barques) et vinmes à l'aise suivant la côte de Normandie à Honfleur. Dont Dieu soit lotié eternellement. *Amen.*

|| Estans à Paris, ledit sieur de Poutrincourt presenta au Roy les fruits de la terre d'où il venoit, et specialement le blé, froment, segle, orge et avoine, comme estant la chose la plus precieuse qu'on puisse rapporter de quelque país que ce soit. Il eust esté

bien seant de vouër ces premiers fruits à Dieu, et les mettre entre les enseignes de triomphe en quelque Eglise, à trop meilleure raison que les premiers Romains, lesquels presentoient à leurs dieux et deesses champestres *Terminus*, *Seja* et *Segesta* (1) les premiers fruits de leur culture par les mains de leurs sacrificeurs des champs, institués par *Romulus*, qui fut le premier ordre de la Nouvelle-Rome, lequel avoit pour blason vn chapeau d'épics de blé.

Le même sieur de Poutrincourt avoit nourri vne douzaine d'Outardes prises au sortir de la coquille, lesquelles il pensoit faire toutes apporter en France, mais il y en a eu cinq de perduës, et les autres cinq il les a baillées au Roy, qui en a eu beaucoup de contentement, et sont à Fontaine-Belleau.

Et d'autant que son premier but est d'établir la Religion Chrétienne en la terre qu'il a pleu à sa Majesté lui octroyer, et à icelle amener les pauvres peuples, lesquels ne desirent autre chose que de se conformer à nous en tout bien, il a esté d'avis de demander la benediction du Pape de Rome premier Evéque en l'Eglise, par vne missive faite de ma main au temps que j'ay commencé cette histoire, laquelle a esté envoyée à sa Saincteté avec lettres de sadite Majesté, en Octobre 1608, laquelle comme servant à nôtre sujet, j'ay bien voulu coucher ici.

(1) Pline, liv. 18, ch. 2.

BEATISSIMO

612

DOMINO NOSTRO

PAPÆ PAVLO V.

PONTIFICI MAXIMO.

BEATISSIME Pater, divinæ Veritatis, et veræ Divinitatis oraculo scimus (1) *Evangelium regni cælorum prædicandum fore in vniuerso orbe in testimonium omnibus gentibus, antequam veniat consummatio.* Vnde (quoniam in suum occasum ruit mundus) Deus his postremis temporibus recordatus misericordiæ suæ suscitavit homines fidei Christianæ athletas fortissimos vtriusque militiæ duces, qui zelo propagandæ Religionis inflammati per multa pericula Christiani nominis gloriam non solùm in vltimas terras, sed in mundos novos (vt ita loquar) deportaverunt. Res ardua quidem : sed

In via virtuti nulla est via...

inquit Poëta quidam vetus. Ego IOANNES DE BIENCOVR, vulgò DE POVTRINCOVR a vitæ religionis amator et assertor

(1) Matth. 24, vers. 34.

613 perpetuus, vestræ Beatitudinis servus minimus, pari (ni fallor) animo ductus, vnus ex multis devovi || me pro Christo et salute populorum ac silvestrium (vt vocant) hominum qui Novæ Franciæ novas terras incolunt : eoque nomine jam relinquo populum meum, et domum patris mei, vxoremque et liberos periculorum meorum consortes facio, memor scilicet quod Abrahamus pater credentium idem fecerit (1), ignotamque sibi regionem Deo duce peragravit, quam possessurus esset populus de femore ejus veri Dei, veræque religionis cultor. Non equidem peto terram auro argentoque beatam, non exteris spoliare gentes mihi est in animo ; Sat mihi gratia Dei (si hanc aliquo modo consequi possim) terræque mihi Regio dono concessæ, et maris annuus proventus, dummodo populos lucrifaciam Christo. *Messis quidem multa, operarii pauci* (2). Qui enim splendide vivunt, aurumque sibi congerere curant hoc opus negligunt, scilicet hoc sæculum plus æquo diligentes. Quibus verò res est angusta domi tantæ rei molem suscipere nequeunt, et huic oneri ferendo certè sunt impares. Quid igitur ? An deserendum negotium verè Christianum et planè divinum ? Ergo frustra sex jam ab annis tot sustinimus labores, tot evasimus pericula, tot vicimus (dum ista meditamur) animi perturbationes ? Minimè verò. Cum enim *timentibus Deum omnia cooperentur in bonum* (3), non est dubium quin Deus, pro

(1) Genes. 12.

(2) Matth. 9, vers. 37.

(3) Rom. 8, vers. 28.

cujus gloria Her- || culeum istud opus aggredimur, adspiret 614
 votis nostris, qui quondam populum suum Israelem *portavit
 super alas aquilarum* (1), et perduxit in terram melle et lacte
 fluentem. Hac spe fretus, quicquid est mihi seu facultatum,
 seu corporis vel animi virium, in re tam nobili libenter et
 alacri animo expendere non vereor, hoc præsertim tempore
 quo silent arma, nec datur virtuti suo fungi munere, nisi si
 in Turcas mucrones nostros converterimus. Sed est quod
 vtilius pro re Christiana faciamus, si populos istos latissimè
 patentes in Occidentali plaga ad Dei cognitionem adducere
 conemur. Non enim armorum vi sunt ad religionem cogendi.
 Verbo tantùm et doctrina est opus, juncta bonorum morum
 disciplina : quibus artibus olim Apostoli, sequentibus signis,
 maximam hominum partem sibi, Deoque, et Christo ejus
 conciliarunt : itaque verum extitit illud quod scriptum
 est : *Populus quem non cognovi servivit mihi, in auditu auris
 obedivit mihi, etc. Filii alieni mentiti sunt mihi, etc.* (2). Filii
 quidem alieni sunt populi Orientales jam à fide Christiana
 alieni, in quos propterea torqueri potest illud Evangelii quod
 jam adimpletum videmus : *Auferetur à vobis regnum Dei, et
 dabitur genti facienti fructus ejus* (3). Nunc autem ecce tem-
 pus acceptabile, ecce nunc dies salutis, qua Deus visitabit
 et faciet redemptionem || plebis suæ, et populus qui eum 615
 non cognovit serviet ipsi, sed et in auditu auris obediet, si

(1) Exod. 19, vers. 4.

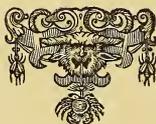
(2) Psalm. 17, vers. 45.

(3) Matth. 21, vers. 43.

me indignum servum tanti muneris ducem esse patiatur. Qua in re Beatitudinis vestræ charitatem per viscera misericordiae Dei nostri deprecor, auctoritatem imploro, adjuro sanctitatem, vt mihi ad illud opus jamjam properanti, vxori charissimæ, ac liberis; necnon domesticis, sociisque meis, vestram benedictionem impertiri dignemini, quam certa fide credo nobis plurimum ad salutem non solùm corporis, sed etiam animæ, addo et ad terræ nostræ vbertatem et propositi nostri felicitatem, profuturum. Faxit Deus Optimus Maximus; Faxit Dominus noster et Salvator Iesus Christus, Faxit vnà et Spiritus sanctus, vt in altissima Principis Apostolorum puppi sedentes per multa sæcula Ecclesiae sanctæ clavum tenere possitis, et in diebus vestris (quæ vestra sanè maxima gloria est) illud adimpletum videre quod de Christo à sancto Propheta vaticinatum est : *Adorabunt eum omnes Reges terræ : omnes gentes seruiant ei* (1).

Vestræ Beatitudinis filius humillimus
ac devotissimus,
JOANNES DE BIENCOVR.

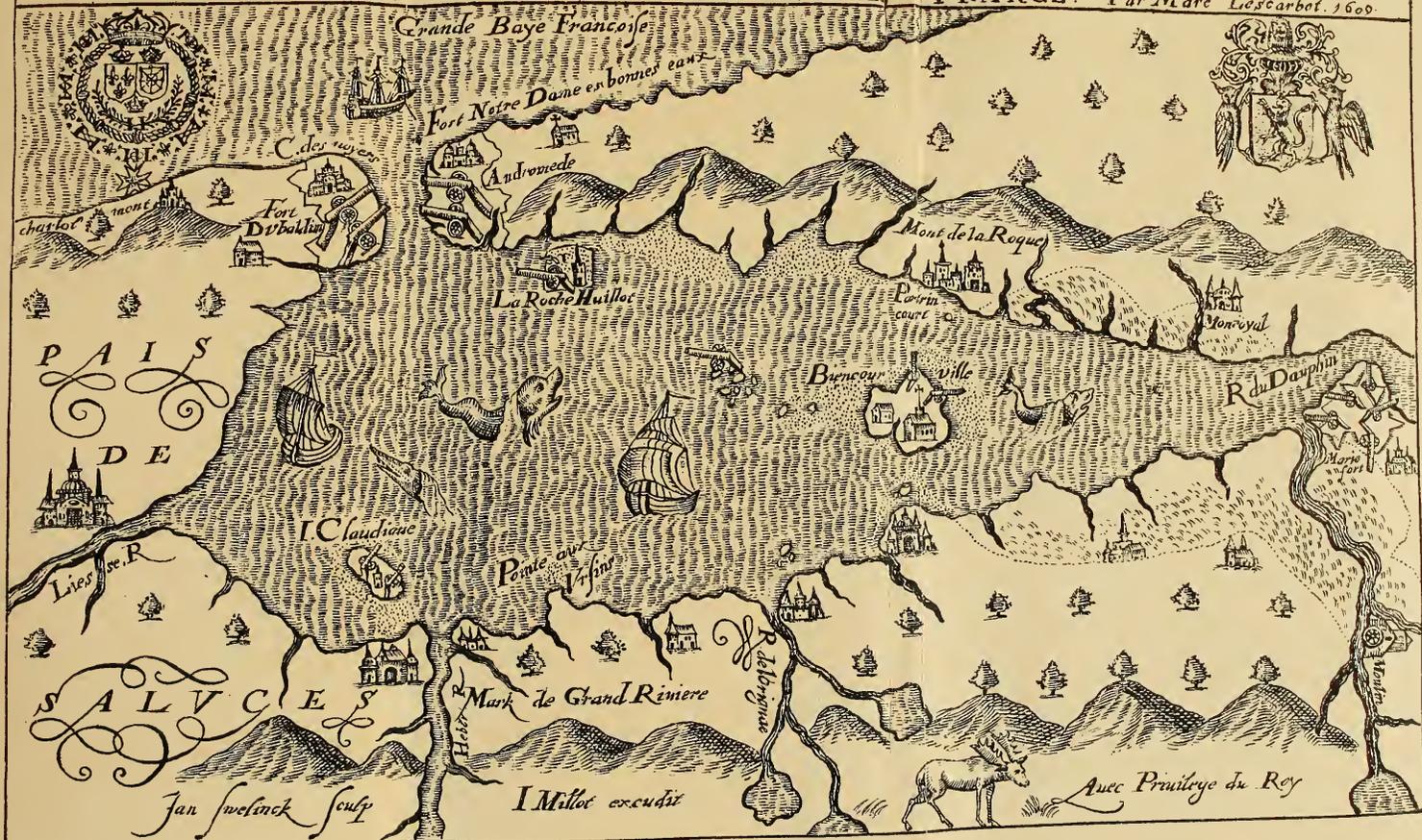
(1) Psalm. 71, vers. 11.



PARIS, IMPRIMERIE JOUAUST, RUE SAINT-HONORÉ, 338.

05222-2

FIGURE DV PORT ROYAL EN LA NOUVELLE FRANCE. Par Marc Lescarbot. 1600





DE LA MAIN DE M. MARC LESCARTOT.



Grand Lac de l'autre duquel
ne se peuvent voir les rivières
de l'autre part

Montagne de Palafre ou se trouve or,
ayent culture

Le Lateur sera
averti que s'il y nomme
tous les villages ici de
signer qu'on de
ceux qui y commandent.
Et neantmoins qu'il n'y en
a point la trentième
partie de marquez.

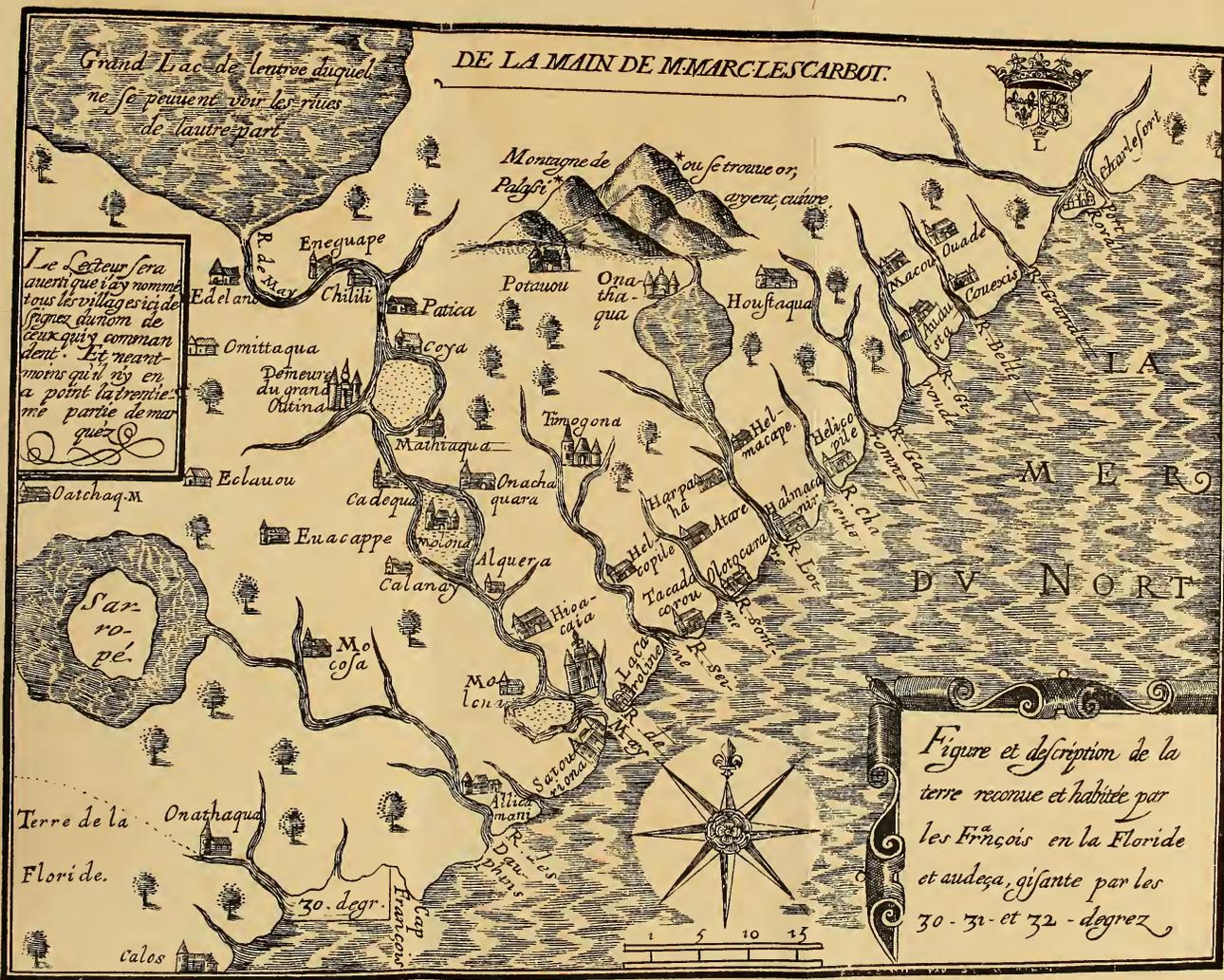
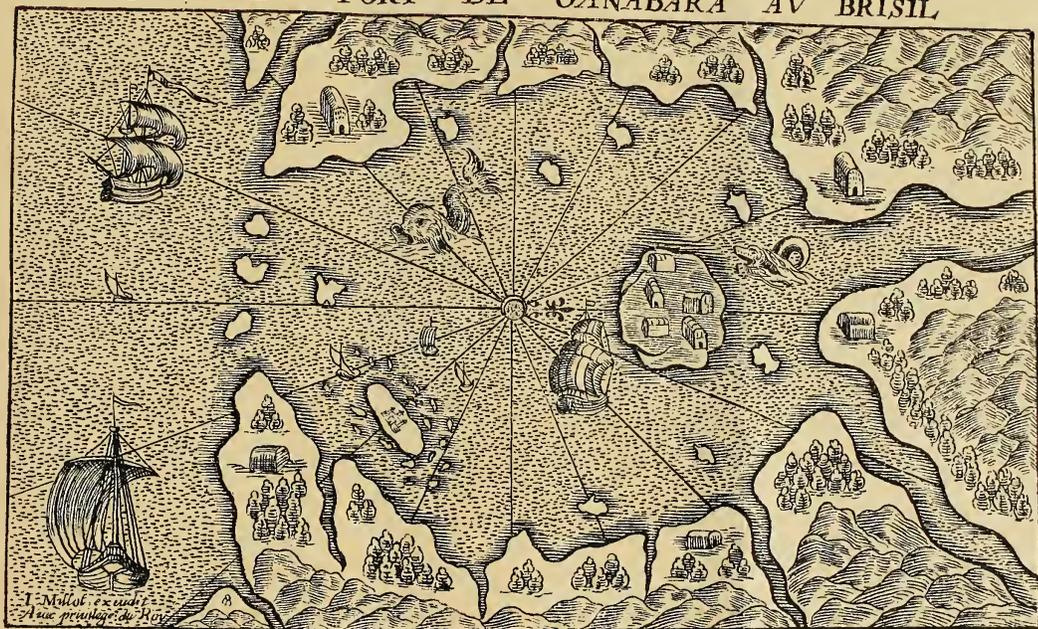


Figure et description de la
terre reconue et habitée par
les François en la Floride
et audeça, qisante par les
30-31 et 32 - degrez

1 5 10 15



FIGURE DV PORT DE GANABARA AV BRISIL





E866
L624h
v.2





